



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 67 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 25 février 2003

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 février 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1005)
[Traduction]

LES TRANSPORTS

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, en vertu du paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, deux exemplaires d'un document intitulé *Droit devant—Une vision pour les transports au Canada*.

* * *

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES TRANSPORTS AU CANADA

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): demande à présenter le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada et la Loi sur la sécurité ferroviaire, édictant la Loi sur VIA Rail Canada et modifiant d'autres lois en conséquence.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LES RÉFUGIÉS

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole pour présenter une pétition signée par des milliers d'habitants des régions d'Ottawa et de Montréal qui s'inquiètent de la situation désespérée des réfugiés algériens.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de mettre immédiatement un terme à l'expulsion des Algériens sans statut, de rétablir le moratoire sur les expulsions vers l'Algérie et de régulariser la situation de tous les Algériens sans statut.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par des centaines de mes électeurs, dans la circonscription de Cambridge. Au Canada, un enfant sur quatre meurt avant la naissance à cause d'un avortement provoqué. Plus de la moitié des Canadiens sont d'accord pour que la vie

humaine soit protégée avant la naissance, mais il n'y a toujours aucune loi qui protège les enfants à naître.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de légiférer pour reconnaître légalement et protéger les enfants depuis la conception jusqu'à la naissance.

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions d'électeurs de ma circonscription, qui se trouve dans la région de Nanaimo.

La première concerne l'assurance-emploi. Les pétitionnaires soulignent que le gouvernement fédéral a retiré du régime plus de 35 milliards de dollars de prestations d'assurance-emploi non versées depuis la création du régime et que, depuis 1999, le régime a versé plus d'argent au ministère des Finances qu'aux sans-emploi.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi qui modernisera le régime d'assurance-emploi selon le plan proposé par le Congrès du travail du Canada.

• (1010)

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur la pornographie juvénile. Elle est signée par 43 pétitionnaires qui demandent à la Chambre de se pencher sérieusement sur la question de la pornographie juvénile au Canada afin qu'il soit totalement impossible de la considérer comme légale.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens, y compris des habitants de ma circonscription, Mississauga-Sud.

Les pétitionnaires font remarquer à la Chambre que les Canadiens sont en faveur d'une recherche éthique sur les cellules souches, recherche qui est déjà prometteuse pour trouver des traitements et thérapies pour certaines maladies qui frappent les Canadiens. Ils soulignent que les cellules souches non embryonnaires, ou cellules souches adultes, ont un potentiel intéressant sans poser les problèmes de rejet par le système immunitaire, ni les problèmes d'éthique liés à la recherche sur les cellules embryonnaires.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'axer son soutien législatif sur la recherche sur les cellules souches adultes pour permettre de découvrir les traitements et les thérapies nécessaires aux Canadiens.

Le budget

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition venant de nombreux Canadiens préoccupés qui demandent au premier ministre et au ministre de la Justice de faire cesser l'exploitation de nos enfants par la pornographie juvénile. Ils demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que tout matériel faisant l'apologie ou la promotion de la pédophilie ou de la pornographie juvénile soit déclaré illégal.

LA LIBERTÉ DE CULTE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk—Brant, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente deux pétitions.

La première pétition porte sur le projet de loi C-250. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à protéger les droits des Canadiens de choisir librement leurs convictions religieuses et de les exprimer sans crainte de poursuites.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk—Brant, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur la pornographie juvénile. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à protéger nos enfants en prenant toutes les mesures à sa disposition afin que soit considéré illégal tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 février, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement du sous-amendement.

L'hon. Jean Augustine (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, je partagerai le temps qui m'est imparti avec le député du Yukon.

En tant que secrétaire d'État au Multiculturalisme et à la Situation de la femme, j'aimerais parler de la pertinence du budget fédéral de 2003 à l'égard de la réalisation des objectifs de la politique du multiculturalisme et de l'amélioration de la situation des femmes au Canada, aujourd'hui et dans l'avenir.

Un budget est plus qu'un simple état de la situation financière. Il est l'expression des valeurs et des priorités de tout un pays. C'est un instrument qui permet de protéger et de bâtir le type de société que nous privilégions. Il reconnaît également qu'une société sûre est le fondement d'une économie forte.

Parce qu'il établit le lien essentiel entre les politiques sociales et économiques, le budget 2003 nous aide à édifier le Canada que nous

voulons en mettant l'accent sur les investissements destinés aux Canadiens, à leur famille et à leur communauté.

Cette approche consistant à bâtir un Canada meilleur en unissant les priorités sociales et économiques a été mise de l'avant dans le discours du Trône de 2002, à un moment où le gouvernement réaffirmait son engagement à aider les enfants et les familles à sortir de la pauvreté, à édifier des villes compétitives et des communautés en santé, ainsi qu'à attirer et à retenir des talents et des investissements étrangers.

Nous sommes d'avis que ces priorités revêtent une très grande importance pour tous les Canadiens et que le budget de 2003 tient compte de l'engagement du gouvernement du Canada à les réaliser.

Le budget fédéral déposé par le ministre des Finances le 19 février dernier renferme plusieurs éléments qui sont particulièrement pertinents au multiculturalisme. Ce sont: la reconnaissance des titres de compétences obtenus à l'étranger, l'intégration économique des nouveaux arrivants, la promotion de villes et de collectivités dynamiques et la célébration de toutes les cultures et de toutes les valeurs. Les initiatives portant sur les soins de santé, la pauvreté et le logement abordable intéressent tout particulièrement les femmes puisqu'elles facilitent la vie dans nos collectivités, viennent en aide aux collectivités autochtones et accroissent le niveau de l'aide internationale.

Le premier élément porte sur l'appui financier que l'on retrouve dans le budget 2003 visant l'amélioration des compétences de notre main-d'oeuvre et de l'aide à apporter à tous les Canadiens qui veulent travailler, y compris les néo-Canadiens, pour qu'ils soient en mesure de mettre leurs talents et leur esprit d'initiative à profit.

Le gouvernement investira des sommes d'argent considérables au cours des prochaines années pour aider les néo-Canadiens à s'intégrer rapidement à notre économie, en subventionnant davantage l'apprentissage d'une langue seconde, en appuyant une reconnaissance accélérée des titres de compétences obtenus à l'étranger et en mettant sur pied des projets pilotes visant à attirer les immigrants compétents dans les petites collectivités du pays.

En aidant les néo-Canadiens à s'intégrer rapidement dans notre économie et en facilitant la reconnaissance des titres de compétences obtenus à l'étranger, nous venons directement en aide aux immigrantes. Selon la tendance actuelle, quel que soit leur niveau de scolarité, les femmes qui veulent s'établir au Canada ne peuvent le faire que dans le cadre de programmes temporaires à l'intention de travailleurs étrangers, ce qui les place dans des situations d'emploi précaires n'exigeant qu'un faible niveau de compétences, des facteurs qui rendent ces femmes beaucoup plus vulnérables à la violence. Une meilleure reconnaissance des compétences acquises à l'étranger donnerait aux immigrantes les conditions dont elles ont besoin pour assurer leur autonomie financière, l'égalité des chances et une meilleure qualité de vie.

Dans le cadre du programme de multiculturalisme, le ministère du Patrimoine canadien travaille de concert avec Citoyenneté et Immigration Canada et Développement des ressources humaines Canada pour reconnaître les titres de compétences obtenus à l'étranger. Je suis très heureuse des résultats que nous avons déjà obtenus et que nous continuerons d'obtenir grâce à nos efforts collectifs.

Le budget

Le gouvernement travaillera avec ses partenaires pour éliminer les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger et il accélérera l'entrée des travailleurs qualifiés qui veulent immigrer au pays. Il fera également du Canada une destination de choix pour les étudiants étrangers talentueux et les travailleurs qualifiés, grâce à une sélection et à un recrutement plus soutenus dans les universités et par l'entremise de nos ambassades clés à l'étranger.

• (1015)

L'autre élément que je veux mettre en lumière concerne les investissements que le gouvernement du Canada a annoncés pour les familles canadiennes et leurs collectivités. Le ministre des Finances a déclaré:

Le Canada est un pays très riche, mais ce ne sont pas tous les Canadiens qui profitent de cette richesse. Bien que nous ayons éliminé notre déficit budgétaire, nous n'avons pas toujours bien réussi à relever nos défis sociaux.

Certains de ces défis pourraient avoir de plus grandes répercussions sur les femmes, sur les collectivités ethnoraciales et ethnoculturelles ainsi que sur les néo-Canadiens. Des collectivités plus fortes et plus saines reflètent l'engagement du gouvernement à l'égard de la justice sociale et contribuent à accroître la cohésion sociale, deux choses qui sont la pierre angulaire de la politique canadienne de multiculturalisme.

Le budget de 2003 va contribuer à améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens et à alléger le fardeau de certaines collectivités et familles qui doivent peut-être relever des défis particuliers.

Ainsi, le rapport sur l'avenir des soins de santé au Canada a souligné l'importance de faire participer les collectivités ethniques et les néo-Canadiens à l'identification des besoins et à l'élaboration des programmes pour répondre à ces besoins. En mettant l'accent sur l'accès aux soins de santé pour tous les Canadiens et en améliorant la situation à cet égard, le gouvernement améliore notre capacité de travailler en partenariat avec les collectivités de tout le pays pour veiller à ce que les institutions et les services gouvernementaux répondent aux besoins des collectivités ethnoraciales et ethnoculturelles et des nouveaux arrivants au Canada.

Des soins de santé de grande qualité sont une priorité essentielle pour les femmes qui doivent souvent assumer le rôle de soignantes. Le budget prévoit un financement pour les soins primaires, pour les soins à domicile et pour la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance. Il investit également dans l'amélioration de la santé des Canadiens, y compris dans l'équipement diagnostique et médical, la technologie de l'information sur la santé et les hôpitaux de recherche.

Je crois que le financement destiné à renforcer la qualité de vie dans les grands centres urbains du Canada peut contribuer directement à améliorer la situation pour les femmes ainsi que pour les collectivités ethnoraciales, ethnoculturelles et d'immigrants qui représentent une part importante de la population d'une ville. Dans le budget, le gouvernement fait des investissements importants pour s'attaquer au problème des sans-abri et accroître le nombre de logements abordables au Canada. Les fonds pour améliorer les ententes actuelles sur le logement abordable avec les provinces et les territoires et pour prolonger le programme gouvernemental de rénovation domiciliaire reflètent l'intention du gouvernement de profiter de cette occasion d'améliorer la qualité de vie dans ces villes.

Le budget reflète également un engagement à l'égard des familles en accroissant le Supplément de la prestation nationale pour enfants qui est là pour aider les familles à revenu faible ou moyen, y compris les familles dans lesquelles les mères sont le seul soutien de famille,

à élever des enfants. Une nouvelle prestation d'invalidité pour enfants offrira une aide supplémentaire importante aux familles à revenu moyen et faible qui élèvent un enfant handicapé. Les initiatives contenues dans le budget prévoient également du financement pour les services de garde d'enfants et l'apprentissage des jeunes enfants.

Nous avons élargi le programme d'assurance-emploi afin d'autoriser le versement de prestations lors de congés pour prendre soin d'un membre de la famille gravement malade ou mourant, soit un enfant, un parent ou un conjoint. Cette responsabilité, encore une fois, échoit souvent aux femmes.

Le budget continue de soutenir les collectivités autochtones au Canada en prévoyant des investissements dans la santé et la qualité de l'eau, ainsi que dans le Programme des services de police des premières nations, qui profitera aux femmes autochtones victimes de violence.

L'affectation d'argent frais à la Fondation nationale des réalisations autochtones afin d'étendre le programme de bourses d'études pour les étudiants autochtones élargira les horizons des jeunes autochtones, notamment les jeunes femmes autochtones, qui comptent encore parmi les membres les plus vulnérables et les moins avantagés de notre société.

Les investissements dans le Programme canadien de prêts aux étudiants démontrent encore une fois l'importance attachée par le gouvernement à l'éducation et à l'excellence des études postsecondaires.

• (1020)

J'aimerais aussi souligner les investissements que nous avons faits dans la promotion de la culture et des valeurs canadiennes. Je pense que toutes ces mesures que je viens de mentionner témoignent de la ferme volonté que nous avons, de ce côté-ci de la Chambre, d'atténuer certains des problèmes auxquels font face les femmes et les communautés multiculturelles. Les éléments du budget qui ont trait aux valeurs, à la culture et à l'aide internationale contribuent tous à l'avancement de la condition féminine et au renforcement du multiculturalisme au Canada.

J'invite et j'exhorte tous les députés à appuyer ces éléments apparaissant dans le budget.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion d'aborder le budget, surtout en ce qui a trait à ma circonscription située dans le Nord canadien.

Le Nord canadien est souvent mentionné dans le budget et j'en suis fort content. D'ailleurs, j'y reviendrai tout au long de mon discours. J'ai noté 25 points importants et je vais tenter d'en faire valoir le plus possible.

Premièrement, je suis ravi de constater que le gouvernement a annoncé dans le budget qu'il renouvelait l'Initiative de partenariats en action communautaire, car j'ai fait de nombreuses démarches pour que ce programme soit maintenu. Il s'agit de l'initiative concernant les sans-abri qui a connu énormément de succès partout au pays et particulièrement au Yukon où des projets des plus innovateurs et remarquables ont été réalisés par l'entremise d'un excellent comité local. Son travail n'étant pas terminé, le comité voulait que cette initiative soit prolongée de trois ans.

Le budget

Je suis également très content de voir que 175 millions de dollars seront consacrés aux sites fédéraux contaminés qui ont été abandonnés. Il est question précisément de mines dans le Nord canadien qui ont été abandonnées et qui doivent être nettoyées. Le comité du Yukon qui se penche sur la question du saumon m'avait demandé de défendre ce dossier, ce que j'ai fait. Je suis donc heureux qu'un fonds soit créé dans le but de veiller à la décontamination de ces sites qui présentent des risques élevés.

Nous nous réjouissons tous, j'en suis convaincu, de la suppression de la taxe d'accise sur le biodiésel et d'autres dispositions qui devraient contribuer à l'assainissement de notre environnement.

Les plus importantes réductions d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés de notre histoire, soit 100 milliards de dollars, se poursuivent. De nombreuses personnes en sont très contentes.

L'une des réductions qui aura les effets les plus importants dans le Nord concerne l'impôt sur les ressources, dont le taux passera de 28 p. 100 à 21 p. 100 en cinq ans. Cette mesure devrait être très bénéfique, compte tenu que l'économie du Nord repose en grande partie sur les ressources. Le secteur minier a toujours été le plus important secteur économique du Yukon. La réduction susmentionnée, la déduction d'impôt sur les redevances minières et le nouveau crédit d'impôt sur l'exploration minière admissible seront autant de mesures utiles à ce secteur d'activité, qui revêt une grande importance pour le Yukon depuis de nombreuses années.

L'autre type d'activité minière au Yukon est l'exploitation des placers aurifères, qui a besoin de soutien. Ce secteur est, à l'heure actuelle, le deuxième employeur en importance au Yukon. De plus, il attire les gens vers notre secteur le plus important, le tourisme. L'aide à ce secteur d'exploitation revêt donc une grande importance.

La formule de financement des territoires est unique, en ce sens que le gouvernement fédéral comble le manque à gagner résultant d'une baisse des revenus. Si le gouvernement du Yukon subit, par exemple, une baisse de ses recettes fiscales, les pertes sont compensées. D'où l'importance de ne pas perdre de recettes provenant de l'exploitation des placers ou de tout autre secteur, afin d'éviter au gouvernement fédéral de devoir payer des millions de dollars pour combler le manque à gagner.

L'économie du Yukon a besoin de stimulants. Nous comptons sur toute mesure d'aide à l'économie de ce territoire, qui se classe actuellement au troisième rang pour le taux de chômage. Je suis enchanté que le gouvernement ait envoyé une équipe au Yukon et en Colombie-Britannique pour examiner le très prometteur mégaprojet de construction de chemin de fer qui passerait par l'Alaska, le Yukon et la Colombie-Britannique. Ce serait un projet très excitant.

Les trois milliards de dollars promis à l'infrastructure contribueront grandement au développement économique. Les trois territoires du Nord ont toujours insisté sur l'importance de l'infrastructure de base pour le développement de leurs économies. Un montant supplémentaire de deux milliards de dollars sera injecté dans la Fondation pour l'infrastructure stratégique, tandis que l'infrastructure municipale recevra un milliard sur dix ans.

Une autre mesure que j'ai accueillie avec beaucoup d'enthousiasme, et qui concerne expressément le Nord, est le fonds de 32 millions de dollars pour le cadre environnemental et réglementaire des gazoducs du Nord. Le gazoduc de l'Alaska, qui est l'un des deux gazoducs, serait le plus important projet du genre de l'histoire mondiale. Ce projet permettra de créer des centaines de milliers d'années-personnes d'emploi dans toutes les régions du Canada.

Nous nous réjouissons également du projet qui vise à attirer les immigrants qualifiés vers les régions rurales, car nous désirons attirer des travailleurs qualifiés chez nous. On sait depuis longtemps qu'une majorité d'immigrants vont plutôt s'établir dans des villes comme Montréal, Toronto et Vancouver.

Depuis des années on me pose des questions relatives aux garderies. Je suis ravi de voir que 935 millions de dollars seront consacrés aux garderies et 35 millions à des initiatives d'aide précoce à l'apprentissage. Au Yukon, nous avons un programme appelé Bon départ qui donne des résultats exceptionnels. On me demande constamment d'obtenir plus d'argent pour ce programme car d'autres aimeraient pouvoir profiter du succès que connaissent les communautés où ce programme est en place. Je suis ravi de voir que cet argent a été alloué car je le réclame depuis longtemps.

● (1025)

Les soins de santé sont la préoccupation n° 1 des Yukonnais. L'entente sur les soins de santé et sa bonification nous ravissent. Quant aux nouvelles initiatives, qui peut s'élever contre le remboursement de certains médicaments et un meilleur accès aux soins primaires et aux soins à domicile? Nous avons toutefois des problèmes qui sont uniques et spécifiques au Nord, en particulier le recrutement de professionnels. Par conséquent, la stratégie en matière de ressources humaines devrait nous être très utile.

Le plus grand problème dont m'ont fait part les Yukonnais en matière de soins de santé concerne les listes d'attente. Nous sommes en quelque sorte les otages des systèmes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique quant à l'accès aux spécialistes et aux opérations chirurgicales importantes. Nous sommes ravis à l'idée que le nouveau système mis en place raccourcira les listes d'attente.

L'octroi de 1,3 milliard de dollars pour la santé des premières nations et des Inuits est très important pour ma circonscription. J'ai travaillé sur plusieurs problèmes dans ce secteur l'été dernier et je suis très heureux de ce financement. Je félicite le ministre des Finances actuel et son prédécesseur d'avoir maintenu dans les deux derniers budgets le fonds vert de 250 millions de dollars à l'intention de la Fédération canadienne des municipalités. C'est un excellent programme et j'ai toujours poussé pour qu'il soit maintenu.

Beaucoup de Yukonnais poursuivent des études supérieures dans des établissements postsecondaires un peu partout au Canada et je suis donc ravi de voir que 2 000 étudiants en maîtrise de plus et autant au doctorat recevront une aide financière. C'est très difficile pour nos étudiants de survivre étant donné les distances.

Une autre initiative, qui touche spécifiquement le Nord et qui m'a elle aussi ravi, est l'octroi de 16 millions de dollars à la recherche scientifique dans le Nord. Cette année, le Comité de l'industrie a tenu des audiences sur la manière dont les conseils subventionnaires répartissent les sommes importantes dont ils disposent. Au cours de ces audiences, je n'ai cessé de réclamer des fonds supplémentaires pour le Nord. Je suis ravi et enthousiasmé par le passage suivant du budget:

Les conseils subventionnaires seront également invités à accroître leur soutien à la recherche dans le Nord, dans le cadre des fonds supplémentaires qu'ils recevront aux termes du présent budget.

Le budget

Dans le cas des petites entreprises, c'est-à-dire des personnes n'adhérant pas à un régime de pensions gouvernemental, une hausse des cotisations aux REER leur permettra d'exercer un meilleur contrôle sur le financement de leur sécurité de la vieillesse. On trouve de nombreuses dispositions d'aide aux petites entreprises. Ces dernières jouent un rôle très important dans ma circonscription. Elles pourront maintenant bénéficier de leur faible taux d'imposition de 12 p. 100 jusqu'à concurrence de 300 000 \$, alors que la limite était auparavant fixée à 200 000 \$, et l'impôt sur le capital a été éliminé, ce qu'avaient demandé de nombreuses entreprises.

Avant la présentation du budget, on m'a demandé de l'argent pour les parcs nationaux. Il y a de magnifiques parcs nationaux au Yukon, et j'espère que tous se rendront les visiter. Un montant de 74 millions de dollars a été prévu, et je suis convaincu qu'il y aura d'autres fonds dans l'avenir non seulement pour la création de 10 nouveaux parcs et de 5 zones marines, mais aussi pour assurer le maintien de l'intégrité biologique des parcs actuels.

En ma qualité de président du caucus des affaires étrangères et de la défense, je suis ravi de constater qu'il y a davantage d'argent pour la défense, la promotion commerciale aux États-Unis et le doublement de l'aide internationale d'ici 2010. Beaucoup de Yukonnais appuient l'aide internationale.

Je suis ravi de constater un accroissement du soutien consenti aux militaires et à la Garde côtière, mais je souligne bien sûr au passage qu'une partie de cet argent doit servir à protéger la souveraineté canadienne dans le Nord, en particulier en raison de l'ouverture du passage du nord-ouest et de la fonte des glaces que l'on y observe.

La prestation nationale pour enfant ayant plus que doublé depuis 1993, il s'agit d'un immense effort visant à réduire la pauvreté. Il ne me reste qu'une minute, mais je tiens à dresser la liste de tout ce qui a été prévu pour les autochtones, l'éducation secondaire, l'eau et les eaux usées, le perfectionnement professionnel et la formation des autochtones, les fonds destinés au gazoduc du Nord, la formation des premières nations, la Stratégie pour les autochtones vivant en milieu urbain et Entreprise autochtone Canada, à raison de 20 millions de dollars.

Je suis fier de la stratégie d'immunisation. Mes électeurs m'ont posé des questions à ce sujet. Je me réjouis également de la Prestation pour enfants handicapés, du plan d'action quinquennal en matière de langues officielles pour l'Association franco-yukonnaise, des fonds pour les lieux historiques et du capital de risque pour la BDC, qui sera important dans ma circonscription.

•(1030)

Le changement climatique revêt de l'importance, mais ses conséquences sont encore plus grandes dans le Nord. Notre économie est tributaire de la présence de ponts de glace. Le pergélisol affecte en grande partie nos égouts et nos bâtiments. Le budget prévoit 50 millions de dollars pour des études et des recherches portant expressément sur le nord du Canada. On prévoit 2 milliards de dollars notamment pour l'énergie éolienne—nous avons des aérogénérateurs dans le Nord—les énergies alternatives et les combustibles de remplacement.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'était intéressant d'entendre toutes les choses souhaitables sur la liste des dépenses. C'est certainement typique de ce budget. On dirait une liste d'achats de Noël quelques semaines en retard.

Il y a cependant un principe très inquiétant qui se cache là-dessous et dont je voudrais que le député traite. L'augmentation prévue des dépenses au cours des trois prochaines années est plus élevée que les

augmentations les plus optimistes en ce qui a trait à la croissance économique. Lorsqu'un plan établi pour l'avenir du pays prévoit que le gouvernement continuera d'exiger des impôts élevés et augmentera ses dépenses à un taux plus rapide que celui de la croissance économique, cela veut dire que nous ne sommes pas entre bonnes mains et que nous connaissons de graves difficultés.

C'est toujours la même chose: le gouvernement perçoit trop d'impôts, de telle sorte qu'il finit par trop dépenser, et notre dette est encore trop élevée.

En ce qui concerne le calcul de la dette nationale, il est intéressant de voir qu'il y a eu une légère correction. La dette nationale a été révisée d'à peine 27 milliards de dollars. Cela a certainement une incidence sur le rapport dette-PIB. On se demande quelle sorte d'erreur comptable a bien pu se produire lorsqu'une correction de 27 milliards de dollars est nécessaire.

Est-ce vraiment sage de prévoir chaque année des augmentations de dépenses qui vont bien au-delà du taux de croissance économique? À mon avis, cela ne peut que causer des difficultés, et je ne vois rien dans le budget pour régler ce problème.

•(1035)

M. Larry Bagnell: Monsieur le Président, il n'est pas trop tard pour effectuer ces dépenses, contrairement à ce qu'affirme le député. Elles attestent d'une gestion financière prudente au fil des années. Notre capacité à financer certains programmes était restreinte puisque l'argent servait à payer les intérêts sur la dette et à combler le déficit.

Le déficit ayant été éliminé, nous sommes en mesure d'accorder les plus importantes réductions d'impôt de l'histoire, à savoir 100 milliards de dollars qui, comme je l'ai dit, s'inscrivent dans un train de mesures de réductions. L'élimination du déficit nous a aussi permis d'investir dans des programmes ciblant les peuples autochtones, d'augmenter le crédit d'impôt pour invalidité et d'investir dans les soins de santé.

Je ne sais pas au juste à quels postes le député faisait référence en nous accusant de faire de folles dépenses. Parlait-il des soins de santé? de l'aide accordée aux personnes handicapées? de l'investissement dans les infrastructures? des dépenses militaires?

L'aide que nous accordons dans tous ces secteurs ne nous a pas empêché de réduire sensiblement les impôts et la dette nationale. Je suis tout à fait d'accord avec le député que nous devrions faire tout ce que nous pouvons pour réduire la dette nationale. Je lui signale qu'au cours de l'année civile 2003, nous réduirons de 18 milliards de dollars l'impôt sur le revenu des particuliers, de 2,5 milliards de dollars l'impôt des sociétés et de 3,6 milliards de dollars les cotisations à l'assurance-emploi. Les augmentations seront encore plus spectaculaires l'année prochaine, en 2004, puisque l'impôt sur le revenu des particuliers sera réduit de 22 milliards de dollars, l'impôt des sociétés de 3,7 milliards de dollars et les cotisations à l'assurance-emploi de 4,4 milliards de dollars.

Ce budget me paraît très équilibré, comme beaucoup de gens me l'ont dit. Il prévoit des dépenses. Il prévoit aussi d'importantes réductions d'impôt, particulièrement dans les secteurs des ressources, de l'exploitation minière et de la petite entreprise de ma circonscription. Il contient des dispositions pour aléas et des dispositions visant à réduire la dette nationale avec le reste des fonds.

Le budget

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, tellement de critiques ont été formulées depuis la lecture du budget la semaine dernière qu'en prenant la parole aujourd'hui en cette Chambre, je joindrai ma voix à celle des Québécoises et des Québécois qui n'ont rien trouvé qui vaille pour les aider à améliorer leur situation.

La pètarade spectaculaire préparée par le ministre des Finances sera loin de passer à l'histoire. L'ex-ministre des Finances s'amusait à sous-estimer ses revenus et à surestimer ses dépenses. Il s'amusait à trouver des excuses pour cacher des surplus qui se chiffraient en milliards de dollars. Il pouvait ainsi soustraire ces milliards de dollars au débat à la Chambre sur les priorités à envisager pour améliorer la qualité de vie des contribuables.

Celui qui le remplace actuellement ne fait guère mieux. Les journalistes et analystes d'un bout à l'autre du pays ont affublé le plan budgétaire de qualificatifs peu flatteurs. Souvent, on entend dire de la part des députés du gouvernement: «On sait bien, l'opposition s'oppose à tout.» Mais cette fois-ci, je pense que tous les analystes politiques sont unanimes à dire que c'est vraiment un feu d'artifices composé de milliers de petits pétards qui explosent dans toutes les directions.

On parle même d'une symphonie libérale en dépenses majeures. Cela n'est pas étonnant quand on connaît la propension du chef d'orchestre à éparpiller ses notes dans tous les programmes sociaux possibles et imaginables.

En agissant de la sorte, le ministre des Finances a fait la démonstration que ce gouvernement n'avait pas de priorités, mais un objectif, soit celui d'accroître encore et toujours sa visibilité, quitte à passer cavalièrement par-dessus les provinces et à continuer d'empiéter dans leurs champs de compétence. Sous le règne du gouvernement libéral, le Canada continue de se bâtir sans égard aux provinces. C'est ce que nous appelons le «nation building» mur à mur.

D'ailleurs, c'est ce que nous retiendrons comme marque indélébile de ce premier ministre démissionnaire, lui qui, pendant plus d'une décennie, aura accumulé des surplus mirobolants sur le dos des contribuables. On ne manquera pas de souligner aussi que le règne libéral aura eu pour effet d'alimenter les chicanes entre Ottawa et les provinces.

Le premier ministre n'a jamais hésité à empiéter dans le champ des compétences provinciales, créant un désordre perpétuel pour l'administration des gouvernements provinciaux. Ce budget, le premier de l'actuel ministre des Finances, va dans le même sens, tout en perpétuant la culture des mauvaises habitudes libérales.

Je donnerai quelques exemples d'empiètement dans les compétences des provinces. Premièrement, il y a la création de l'Office canadien de coordination de l'évaluation des technologies en santé, qui prévoit une stratégie canadienne intégrée sur les nouvelles technologies. À plusieurs reprises, on a fait remarquer que la santé et l'éducation sont de compétence provinciale.

Il y a aussi l'allocation de fonds supplémentaires au Programme canadien de prêts étudiants. Encore là, l'éducation est une compétence provinciale. Il y a eu la création de l'Institut canadien de l'apprentissage. Que vient faire le gouvernement fédéral dans l'apprentissage?

Les exemples que j'ai énoncés sont la preuve que ce gouvernement maintient le cap sur sa vision centralisatrice et pancanadienne.

La semaine dernière, le gouvernement s'est lancé dans une vaste campagne de séduction. Les chiffres sont gros, et le nombre de mesures touchées l'est tout autant. C'est ce que ce gouvernement et ses députés voient dans ce budget, c'est-à-dire les gros chiffres qu'on nous annonce. C'est certain qu'on parle de milliards de dollars, mais quand on parle de trois milliards de dollars sur 10 ans divisés par 10 provinces et trois territoires, cela donne un montant beaucoup moins gros au bout de l'année, soit environ 300 millions de dollars pour couvrir chacune des provinces et chacun des territoires, et même moins.

Ce sont de gros chiffres avancés, mais divisés sur plusieurs années. Qui nous dit que le prochain premier ministre et le prochain ministre des Finances tiendront les promesses qui ont été formulées dans ce budget?

● (1040)

Le gouvernement—et même le ministre des Affaires intergouvernementales—a déjà dénoncé le fait que le Conference Board, qui étudiait le déséquilibre fiscal entre les provinces, annonçait certains chiffres sur une période de 10 ans. Les ministres et députés du gouvernement riaient de cette soi-disant hypothèse.

Maintenant, on nous fait croire, on accrédite la thèse qu'on peut avancer trois milliards de dollars sur 10 ans. C'est ce qu'on appelle parler des deux côtés de la bouche.

À ce chapitre, les investissements annoncés dans les infrastructures sont éloquentes. Je donne l'exemple encore une fois: trois milliards de dollars sur 10 ans, donc 300 millions de dollars par année; 300 millions de dollars pour les 10 provinces et territoires, c'est trop peu.

Je voudrais citer une de mes commettantes, la présidente de l'Union des municipalités du Québec et mairesse de Drummondville, Francine Ruest-Jutras qui dit et je cite:

Le budget prévoit une somme de trois milliards de dollars sur 10 ans pour améliorer les infrastructures existantes, dont seulement un milliard pour les infrastructures municipales[...]

Il faut que je souligne ici qu'un montant d'un milliard de dollars est versé directement aux municipalités. Il faut vous rappeler que les municipalités, dans notre langage, sont des créatures des provinces. Le fédéral, le gouvernement central n'a pas le droit de payer directement les municipalités, c'est quelque chose d'illégal. Il doit passer par les provinces.

Je continue à citer Mme Ruest-Jutras:

[...] un milliard pour les infrastructures municipales, et ce pour l'ensemble du pays. En répartissant cette enveloppe, cela ne représente qu'environ 25 millions de dollars additionnels par année pour la mise à niveau des aqueducs, des égouts et des routes du Québec. C'est nettement insuffisant étant donné que les besoins pour la province de Québec se chiffrent à plus d'un milliard de dollars par année pendant 15 ans.

Donc, on prévoit une somme de un milliard de dollars par année pendant 15 ans pour la mise à niveau des aqueducs, des égouts et des routes du Québec. Et on dit qu'on va nous donner 25 millions de dollars additionnels.

Les propos de Mme Ruest-Jutras, la mairesse de Drummondville, qui se distingue pour la vivacité de son développement économique, prouvent bien que ce gouvernement n'écoute pas les besoins de la population.

Les deux milliards de dollars qui vont être déposés pour les infrastructures stratégiques seront divisés encore entre les 10 provinces et trois territoires; cela ne fait pas beaucoup non plus pour le Québec. Il faut vous rappeler que seulement un kilomètre de route coûte un million de dollars. On n'ira pas loin avec cela.

Le budget

Quand il prend la parole à la Chambre, le ministre des Finances tonne que son gouvernement a réduit les impôts de milliards de dollars au cours des dernières années. Le ministre oublie de dire que si les impôts directs ont été abaissés, les taxes indirectes, elles, sont venues récupérer les baisses consenties.

À l'heure actuelle, on pense au prix de l'huile à chauffage et aux prix de l'essence. Ce sont des taxes indirectes. Il y en a une, entre autres, que je ne voudrais pas passer sous silence, soit la taxe sur l'essence. Un montant de 1,5¢ par litre va dans les coffres du gouvernement pour réduire le déficit, alors que celui-ci est réglé depuis au moins quatre ans. Que fait-on encore avec la taxe de 1,5¢ le litre? Si on l'enlevait, on pourrait soulager actuellement les contribuables qui ont besoin de mettre de l'essence dans leur voiture pour pouvoir aller travailler.

Mais non, ce gouvernement aime mieux engranger les surplus, appliquer des mesures de prudence et des mesures pour la prévention. Le reste, on le saupoudre un petit peu partout et on l'étale sur cinq ou dix ans. Cela paraît être des gros chiffres, mais en réalité ce ne sont que des miettes.

À plusieurs reprises, au Bloc québécois, nous sommes intervenus pour dénoncer le déséquilibre fiscal qui existe entre Ottawa et les provinces. D'un bout à l'autre du pays, toutes les provinces, tous les premiers ministres des provinces ainsi que des économistes, des associations ou des fédérations voient le déséquilibre fiscal entre le gouvernement central et les provinces et ils voient également que le gouvernement encaisse plus d'argent qu'il ne faut pour financer ses opérations.

• (1045)

Seul ce gouvernement dit que le déséquilibre fiscal n'existe pas et que c'est à cause des provinces. On trouve toutes sortes de justifications. Comment se fait-il que tout le monde, soit les analystes politiques, les économistes, tous les intervenants, les premiers ministres des provinces, les ministres des Finances des provinces, l'opposition officielle et tous les partis d'opposition voient un déséquilibre fiscal, mais que le gouvernement ferme les yeux en disant que cela n'existe pas? Il y a là matière à réflexion.

Concernant la stratégie du gouvernement fédéral en matière de déséquilibre fiscal, j'ai dit tantôt que le gouvernement continue à sous-estimer ses revenus. Sachez que pour les deux années qui viennent, on parle de plus de 14 milliards de dollars, voire jusqu'à environ 20 milliards. Ce sont des montants qu'on dérobe et qu'on cache à la population pour éviter les débats et faire un budget permettant de saupoudrer des miettes à tout le monde, croyant se créer ainsi une grande visibilité. Dites-vous bien que les électeurs et les contribuables ne sont pas dupes.

La mesure proposée concernant l'impôt sur le capital est une illustration du déséquilibre fiscal, puisqu'elle nous permet de constater les moyens disproportionnés du gouvernement fédéral par rapport à ceux du Québec et des autres provinces. Actuellement, le Québec a un plan de réduction de sa taxe sur le capital. Ce plan permettra au Québec de couper de moitié le taux de cotisation d'ici 2007. Le fédéral, lui, annonce qu'il le fera maintenant. On voit là une disproportion entre les gouvernements provinciaux et le fédéral.

En plus, dans ce budget, on s'attendait à ce que le ministre des Finances mette fin au vol dans la caisse de l'assurance-emploi, qu'il mette fin à cette façon comptable, dite virtuelle, de s'emparer des surplus de la caisse de l'assurance-emploi. À l'heure actuelle, on nous dit que le ministre des Finances s'est contenté de dire qu'on allait tenir des consultations. On créera peut-être un comité ou un conseil.

Ces gens-là fixeront le taux de cotisation à l'assurance-emploi. Cela se fera d'ici deux ans.

On calcule que pour cette année et l'année prochaine, il y aura un surplus dans la caisse de l'assurance-emploi de trois à quatre milliards de dollars. Ce sont ces montants d'argent que le ministre ira récupérer pour les mettre dans ses coffres et créer encore ainsi un déséquilibre. C'est une façon comptable non transparente.

Il faut se rappeler que la caisse de l'assurance-emploi représente une assurance pour les chômeurs. L'actuel gouvernement ne met plus d'argent dans cette caisse. Il n'appartient pas au gouvernement d'utiliser les surplus de la caisse de l'assurance-emploi à toutes sortes de fins non transparentes. Le budget n'établit pas de caisse autonome. Cela fait longtemps que le Bloc réclame une caisse indépendante dans le cadre de l'assurance-emploi.

Du premier ministre à l'ex-ministre des Finances, qui voudrait prendre sa place, en passant par le député de Ottawa-Sud, c'est du pareil au même. C'est à croire que depuis dix ans ils font affaire avec le même rédacteur. On se demande bien lequel des trois tient le crayon.

Le ministre des Finances n'est même pas gêné. Je lui ai posé une question lui demandant pourquoi, alors qu'on dispose de surplus importants, le gouvernement continue de mettre la main dans la poche des travailleurs et des travailleuses?

• (1050)

C'est le même contribuable qui participe à la caisse de l'assurance-emploi et qui paie une taxe spéciale sur l'essence depuis 1995, et ce, afin de combattre le déficit.

En moins de 18 mois, le coût de l'huile à chauffage est passé de 39¢ à 62¢ le litre. Rappelons que, parmi les gens qui chauffent leur maison au mazout, on retrouve souvent des personnes âgées. Ce sont donc des personnes qui reçoivent une maigre pension du gouvernement fédéral qui n'a jamais été indexée. Ce n'est ni sa priorité ni sa volonté. En outre, le gouvernement fédéral laisse ces gens payer le mazout à raison de 62¢ le litre.

Bientôt, ces gens, qui vivent sous le seuil de la pauvreté—parce qu'on sait que la pension du fédéral est maintenant en deçà de la pauvreté—, en sont réduits à faire un choix, soit de se chauffer ou de manger. Est-ce normal quand le gouvernement nage actuellement dans des surplus?

L'insensibilité du gouvernement libéral à l'égard de ceux et celles que le ministre des Finances a qualifiés de gens ordinaires est encore aujourd'hui la cause de situations désolantes. Je pense ici aux gens d'une usine de mon comté, qui perdront leur emploi dès le mois prochain, victimes de la crise du bois d'oeuvre. Ce sont 130 travailleurs et travailleuses, 130 ménages qui feront les frais de l'inertie de ce gouvernement quant à soutenir ce secteur de l'industrie. Ces 130 emplois perdus s'ajoutent à la liste des 7 000 personnes du Québec directement concernées par cette crise.

Si le premier ministre voulait laisser un legs testamentaire, il sera triste. Que penser aussi de l'attitude de ce gouvernement à l'égard des personnes handicapées et de leur famille? Le gouvernement palabre en étalant de gros chiffres, mais il oublie de dire qu'il leur fait la vie dure. Nous avons dénoncé une situation injuste entourant les critères d'admissibilité aux crédits d'impôt pour personnes handicapées. Voyant que cette tactique ne fonctionne pas, le gouvernement imagine un autre scénario et annonce la création d'un comité qui fera le travail à sa place. Disons-le, cette annonce va à l'encontre d'une motion unanime que la Chambre avait adoptée en novembre dernier.

Le budget

C'est une autre preuve que ce gouvernement est incapable de respecter non seulement ses engagements, mais aussi le travail des parlementaires et la population concernée.

Vous n'avez pas fini d'entendre parler du conseil d'admissibilité qu'on veut créer pour les personnes handicapées, à savoir qu'on veut leur fixer des critères d'admissibilité. Ce conseil jugera si les personnes handicapées sont aptes à recevoir le crédit d'impôt pour leur condition physique, ou il jugera si les parents peuvent recevoir le crédit d'impôt pour leur enfant qui est handicapé. Cela est inadmissible. Pour qui se prend-on pour juger des gens qui souffrent déjà?

Nous avons devant nous un gouvernement qui a été lourdement secoué par les odeurs de scandale et de corruption et qui tentent de s'en tirer en jouant au Père Noël. La réalité le rattrape durement. Ce budget ne répond pas aux demandes que nous, du Bloc québécois, avons formulées au cours des derniers mois, ni aux besoins des Québécoises et des Québécois. Ce budget ne contient rien pour résoudre le déséquilibre fiscal, mais un train de mesures et de programmes démontrant la volonté de ce gouvernement à tout centraliser et à tout uniformiser.

Cette façon de faire est inacceptable et inadéquate pour toutes les provinces. Il n'y a rien dans ce budget pour régler le manque de transparence dans le dossier de la caisse de l'assurance-emploi. Il n'y a rien non plus qui supprimerait la taxe sur l'essence. Il n'y a à peu près rien de concret pour les infrastructures, sans oublier que ce gouvernement refuse d'implanter de manière équitable et respectueuse pour le Québec la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto.

Quand le ministre a affirmé dans son discours que la gestion des fonds publics au Canada se fera sous le signe d'une transparence accrue, il n'a pas convaincu beaucoup de monde.

•(1055)

Toutefois, une chose demeure. Aux laissés pour compte que sont les femmes, les autochtones, les personnes âgées, les victimes du bois d'oeuvre, les travailleurs et travailleuses autonomes et les microbrasseurs, l'horizon d'un vrai changement est toujours envisageable. Pour les Québécois et les Québécoises, il existe une seule façon d'envisager l'avenir autrement. Le seul vrai changement passe par la souveraineté.

[Traduction]

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos de la députée. Je sais qu'elle porte un grand intérêt à l'assurance-emploi. J'ai été heureux de constater que les contributions ont baissé pour la dixième année. Je suis sensible aux autres arguments de la députée relativement à la caisse, mais celle-ci a-t-elle pris en considération certaines dépenses supplémentaires payées à même la caisse qui se sont ajoutées au cours des dernières années?

Comme les députés le savent, l'assurance-emploi c'est exactement cela. Lorsque des gens sont en chômage, ce programme leur donne le temps de passer d'un emploi à l'autre. C'est très important. La caisse sert aussi à payer les pensions d'invalidité dont, malheureusement, n'importe lequel d'entre nous pourrait avoir besoin à un moment donné de sa vie professionnelle. Dans ce cas-ci, il ne s'agit pas de personnes en chômage, mais bien de personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Au cours des dernières années, j'ai constaté deux changements relativement aux coûts liés aux contributions à l'assurance-emploi. Le premier est le congé parental et la prolongation de ce congé, qui est une initiative que j'ai très fortement appuyée. Cette mesure

accorde aux parents une période de temps considérable grâce aux fonds de la caisse d'assurance-emploi. Que pense la députée de cette mesure? Cette initiative entraîne une dépense supplémentaire pour la caisse.

Dans le budget, on a prévu des congés aux dispensateurs de soins, c'est-à-dire des congés pour dispenser des soins palliatifs. Les sommes payées proviendront aussi du programme d'assurance-emploi. Si je comprends bien, une personne pourra prendre jusqu'à un mois de congé pour s'occuper d'un malade en phase terminale. C'est une mesure que j'appuie très fortement.

Que pense la députée de ces deux dépenses, soit le congé parental et le congé pour soins palliatifs, qui se sont ajoutées ces dernières années aux dépenses de la caisse d'assurance-emploi?

[Français]

Mme Pauline Picard: Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer ceci à l'honorable député à propos de la baisse de 20¢. La baisse est de 2,10 \$ à 1,98 \$. La réalité, c'est qu'il y a une baisse de seulement 2¢ dans ce budget, parce que les 20¢ avaient déjà été annoncés dans le budget de l'an dernier.

Il ne faudrait pas pavoiser. C'est encore une autre façon de détourner la question et de ne pas être transparent. On avait déjà annoncé 20¢ l'an dernier. La baisse, à ce moment-ci, est seulement de 2¢.

Le député ne semble pas voir qu'après avoir payé les dépenses reliées au programme d'assurance-emploi, il y a des surplus de trois milliards de dollars qui sont prévus et trois autres pour l'année prochaine. Depuis le temps qu'on utilise cette façon comptable, qu'on dit virtuelle, il y a déjà 46 milliards de dollars qui ont été transférés pour soulager la dette. On a pris l'argent dans la caisse de l'assurance-emploi, et on ne se cache pas pour le dire.

Je voudrais aussi faire remarquer à l'honorable député que le gouvernement ne contribue rien à la caisse de l'assurance-emploi. C'est l'argent des contribuables qu'il administre. Il ne met même pas un sou dans la caisse. Ce sont les employeurs et employeuses, les travailleurs et les travailleuses qui le font. On prend les surplus et on les administre pour créer des fonds de prudence, des fonds divers et des fiducies. On ne peut toucher à rien quand on crée une fiducie.

Ce sont des mesures qui n'ont pas de bon sens. Actuellement, les syndicats et les employeurs sont exaspérés par le détournement des fonds de la caisse de l'assurance-emploi. Ces derniers dénoncent cette situation et demandent au gouvernement de cesser de piller la caisse. Ils demandent que les taux de cotisation soient fixés par les cotisants, les employés et les employeurs.

On a démantelé l'organisme qui fixait les taux, parce que ce dernier disait que cela n'avait pas de bon sens. Il disait que les taux étaient trop élevés par rapport aux dépenses. Le gouvernement a passé le bulldozer là-dedans.

Actuellement, parce que tout le monde dénonce le pillage dans la caisse de l'assurance-emploi, on veut être un peu plus transparent. Le ministre en a fait la promesse non pas pour cette année ou l'année prochaine, mais pour les années à venir.

On fera une vaste consultation. Le fait de consulter pour que les gens puissent oublier est la priorité et la façon de faire de ce gouvernement. Mais il ne faudrait pas duper indûment les contribuables. Ils en ont assez du pillage de la caisse de l'assurance-emploi.

Le budget

•(1100)

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la députée a parlé abondamment de compétences provinciales. Je ne sais pas trop au juste ce qu'elle entend par provinciales.

D'une part, elle évoque le Programme canadien de prêts étudiants, ce qui ne constitue pas une ingérence dans les compétences provinciales, certainement pas en ce qui concerne l'éducation, car les fonds vont directement aux étudiants.

D'autre part, elle dit qu'il n'y a pas suffisamment de fonds pour les infrastructures, ce qui n'est pas vrai. Je suis étonné d'apprendre que le Bloc appuie le programme national de travaux d'infrastructure. Pendant des années, le gouvernement du Québec a été très négatif à l'égard de la position de l'UMQ au sujet du soutien des infrastructures municipales.

En même temps, la députée évoque les prix de l'essence, qui relèvent des provinces. En fait, comme nous le savons tous, en mars 2000, le gouvernement a proposé que nous suspendions la TPS sur l'essence pendant une certaine période, et une seule province a daigné réagir. Quant à l'idée de suspendre également la TVP, le Québec n'a pas été parmi les provinces qui ont réagi.

J'ai souligné ce que j'estime être une nette contradiction dans l'opinion de la députée au sujet de l'éducation, d'une part, et des infrastructures et de l'essence, d'autre part. Je serais curieux d'entendre ses observations.

[Français]

Mme Pauline Picard: Monsieur le Président, au lieu de dire qu'il y a des contradictions dans mon énoncé, le député devrait peut-être regarder la transparence. Je comprends le secrétaire parlementaire qui défend le ministre des Finances, mais je ne vois pas de contradiction dans ce que je viens de dire.

Tout ce que j'ai dit a été vérifié et appuyé par des fédérations canadiennes d'entreprises, par des associations québécoises, par des associations canadiennes, par des analystes économiques. Il faudrait que le secrétaire parlementaire lise les journaux pour voir les commentaires sur ce budget.

On vient nous dire, et c'est une insulte, qu'il y a assez d'argent dans les infrastructures; trois milliards de dollars, alors qu'au Québec seulement, nous aurions besoin d'un milliard pendant 15 ans. La présidente de l'Union des municipalités du Québec dit qu'il faudrait un milliard par année pendant 15 ans dans le dossier des infrastructures. On vient nous dire qu'il y en a assez et que tout le monde applaudit.

Je n'ai vu aucun analyste, aucun président d'une union des municipalités ou de fédération canadienne des municipalités vanter le fait qu'on ait mis seulement trois milliards de dollars. Le maire de Toronto—ce n'est donc pas au Québec—a dénoncé le manque à gagner dans les infrastructures. Le montant qu'il recevra ne couvre même pas ce qu'il faudrait pour une rue de sa ville.

On me dit qu'il y a une contradiction dans la taxe de 1,5¢ du litre; c'est une taxe spéciale sur l'essence pour combattre le déficit. Où était le secrétaire parlementaire lorsqu'on a établi cette taxe spéciale afin de réduire le déficit? Cela fait quatre ans que le déficit a été réduit; on n'en parle plus et le gouvernement se vante d'avoir des budgets équilibrés. Pourquoi maintient-on encore une taxe de 1,5¢ du litre, alors que les gens croulent sous le poids du prix de l'essence et de l'huile à chauffage?

On aurait aussi pu débattre du déséquilibre fiscal. Le secrétaire parlementaire n'en a pas parlé parce que ce gouvernement aime mieux fermer les yeux et ne pas en parler. Il est le seul à nier le déséquilibre fiscal.

•(1105)

[Traduction]

M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec le député d'Etobicoke-Nord.

Dans cette enceinte, ce matin, plusieurs députés sont intervenus au sujet de divers éléments du budget tels que l'assurance-emploi, les soins de santé et les infrastructures. Permettez-moi de vous dire comment le budget contribue à assurer que le Canada maintient sa position concurrentielle en Amérique du Nord et dans le monde et qu'il continue de se faire entendre aux quatre coins du monde.

Le ministre des Finances a lancé l'idée de faire du Canada un tigre du Nord, un aimant pour l'investissement mondial capable d'attirer les meilleurs talents. À ce propos, je veux simplement dire que nous devons continuer d'investir dans nos citoyens pour aller dans ce sens. Nous devons investir dans notre capital humain.

En tant que gouvernement national, nous devons aussi nous attacher à des organisations locales telles que The Industry-Education Council dans ma région, qui fait, depuis un bon moment déjà, la promotion d'un modèle commercial visant à aider notre secteur manufacturier et à assurer que le Canada demeure vigoureux et dynamique aux plans des compétences et de la formation professionnelle. En tant que gouvernement national, nous devons être très conscients des initiatives locales qui visent à promouvoir des solutions locales pouvant servir de modèles à des solutions nationales.

Il importe aussi de souligner ce que tout le monde sait, c'est-à-dire que l'économie canadienne ne fonctionne pas isolément. Elle est intégrée dans une base économique continentale. Le budget brosse le tableau d'une économie remarquablement vigoureuse compte tenu de la situation mondiale. Nous savons que 560 000 emplois, dont la plupart à temps plein, ont été créés en 2002. Cette situation contraste avec l'expérience américaine récente. Pour la première fois en 20 ans, le taux de chômage au Canada est pratiquement le même qu'aux États-Unis. Les taux d'intérêt se maintiennent aux bas niveaux d'il y a 40 ans et nous avons enregistré un excédent courant pendant trois années d'affilée. Voilà un tableau très positif de notre situation particulière.

Il importe aussi de noter que, pour la première fois, notre dette extérieure nette, en pourcentage du PIB, est inférieure à celle des États-Unis et que le rythme de croissance de l'économie canadienne, soit 3,3 p. 100 en 2002, est bien meilleur que celui de l'économie américaine, qui a été de 2,4 p. 100. L'économie canadienne croît assurément plus rapidement que celle de tous les autres pays du G-7 et du G-8. Je crois donc que nous continuons d'afficher une très belle croissance économique.

La reprise qui demeure inégale aux États-Unis est certainement une préoccupation pour bien des membres de notre secteur manufacturier, à juste titre, selon moi. Nous avons constaté une stabilisation à la fin de 2001 sur les marchés des actions aux États-Unis, mais ceux-ci ont à nouveau connu une chute vertigineuse à l'été 2002, dans la foulée de l'affaire Enron et des scandales comptables visant d'autres entreprises. C'est inquiétant, je pense, et ce l'est en raison de notre niveau d'intégration économique.

Le budget

Nous avons pris certaines mesures, et c'est la raison pour laquelle nous avons obtenu d'aussi bons résultats. Certaines de ces mesures ont joué un rôle capital, car elles ont permis à notre économie de continuer de progresser. Nous avons notre plan de réduction des impôts qui abaisse le taux général d'imposition des sociétés de 28 p. 100 à 21 p. 100 en 2004. Je le répète, avec ces réductions, le taux d'imposition moyen fédéral-provincial des sociétés au Canada est inférieur au taux moyen en vigueur aux États-Unis pour l'instant, même si le président est maintenant saisi d'un train de mesures visant la situation fiscale chez nos voisins du Sud. Pour ce qui est des gains en capital, notre taux d'imposition est encore une fois inférieur au taux d'imposition maximal type applicable aux États-Unis.

Nous avons aussi adopté une mesure qui réjouit de nombreux députés et moi-même relativement à la suppression progressive de l'impôt sur le capital, même si certains auraient aimé que cela se fasse plus rapidement que ce qui est proposé dans le budget. La suppression progressive de cet impôt est une excellente mesure. Il importe aussi de mentionner que cette réduction et l'écart créé ne sont pas touchés par les modifications fiscales récentes proposées aux États-Unis, de sorte que cela restera un avantage pour nous, mais il est aussi important de dire que nous ne pouvons pas vraiment nous arrêter là. Si nous voulons devenir le véritable tigre du Nord, nous devons maintenir et accroître cet avantage.

• (1110)

La prospérité économique ne tient certes pas seulement à la fiscalité. Elle tient à beaucoup d'autres choses, et ce budget vise beaucoup d'autres secteurs dans lesquels il nous faut investir pour faire avancer notre économie.

Je tiens à dire quelques mots sur la nécessité d'adopter une attitude proactive et raisonnée pour assurer le maintien à long terme des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis, dont notre prospérité économique dépend tellement. On ne saurait certes trop insister sur l'importance de la frontière. Ce budget réaffirme l'appui au Plan d'action en 30 points pour une frontière intelligente. Le plan rehaussera la sécurité de la frontière et facilitera la circulation légitime des personnes et des marchandises, mais je crois que nous pouvons faire encore plus à cet égard.

Le programme NEXUS, qui vise à assurer le traitement rapide des voyageurs qui traversent la frontière par la voie terrestre, devrait être étendu aux personnes qui voyagent par avion. Le programme des Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES), à l'intention des expéditeurs commerciaux, a été mis en oeuvre en décembre 2002 et il faut s'assurer que son application demeure bien ordonnée. Il faut aussi envisager d'étendre le programme aux postes frontaliers autres que les six les plus fréquentés.

En fait, il nous faut mettre en place les mesures de sécurité qui s'imposent sans pour autant nuire à notre sécurité économique; c'est vraiment ainsi qu'il nous faut considérer la chose en tant que parlementaires et gouvernement. Je songe à une observation que le professeur Michael Hart, de l'Université Carleton, présente dans une publication récente. Parlant des différences d'objectif, d'approche et de logique entre divers lois et règlements canadiens et américains concernant la sécurité et la prospérité économique, il les qualifie de fort minimes et, dans la plupart des cas, de peu importantes.

Pour que le flux des échanges commerciaux demeure libre et que notre économie continue de prospérer grâce à nos exportations vers les États-Unis, nous devrions insister sur nombre de ces objectifs, approches et logiques dans bien des domaines traitant de questions économiques et de sécurité. Il faut reconnaître que les différences sont mineures et que nous pouvons nous en accommoder. Je propose

non pas que nous harmonisons nos différences avec les États-Unis, mais que nous cherchions agressivement à conclure des accords de reconnaissance mutuelle qui simplifieraient notre commerce transfrontalier tout en assurant notre contrôle démocratique. Il en va de notre souveraineté. C'est là une question qui préoccupe beaucoup de gens à cet égard. Nous avons déjà mis en place des accords de reconnaissance mutuelle en ce qui concerne les réfugiés et la justice criminelle. Il y en a beaucoup dont nous pourrions nous inspirer.

Nous nous sommes également engagés à consacrer dans le budget 11 millions de dollars sur les quelques prochaines années, pour améliorer la représentation du Canada et promouvoir nos activités commerciales avec les États-Unis. C'est une bonne initiative. Il ne faut pas oublier que notre autre partenaire dans l'ALENA, le Mexique, compte 43 antennes commerciales dans 19 États, alors que le Canada n'en compte que 13, dont notre ambassade à Washington. Nous devons nous assurer que nos porte-parole aux États-Unis disposent des financements nécessaires pour nous représenter adéquatement, et je crois que ces 11 millions de dollars nous rapprochent de cet objectif.

S'agissant des relations canado-américaines, je soutiens qu'elles fondent notre budget et la prospérité économique de notre pays. Nos choix politiques reposent en bonne partie sur nos exportations vers les États-Unis, puisque 87 p. 100 de notre activité dans ce secteur sont destinés au marché américain. Je recommande que nous poursuivions avec cette façon de procéder pragmatique et progressive. Nous devons mettre à profit nos succès et la solution de la frontière intelligente que nous avons retenue. Nous devons conclure des accords de reconnaissance mutuelle. Nous devrions peut-être envisager de faire nôtre, en Amérique du Nord, pour l'échange d'une multitude de produits entre le Canada et les États-Unis, le principe voulant qu'une fois que l'essai d'un produit s'est avéré probant, il est accepté par tous. Pareille démarche favoriserait le flux des marchandises. Nous devons également nous employer à favoriser la libre circulation des personnes d'un pays à l'autre.

• (1115)

Pour terminer, je rappelle que ce débat est utile, en ce qu'il nous permet de comprendre que notre économie est prospère du fait que nous avons accès aux États-Unis, dans le contexte du marché nord-américain. Nous sommes une nation commerçante et nous devons poursuivre dans cette voie. Nous devons nous assurer d'avoir accès à ce marché grâce auquel nous pourrions nous trouver bien d'autres débouchés ailleurs dans le monde.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en dépit de l'approche exagérément optimiste d'en face, je me demande si le député peut répondre à quelques questions.

En premier lieu, il est établi à l'échelle internationale que nous évoluons dans un marché concurrentiel, particulièrement en ce qui concerne les États-Unis et les taux d'imposition. Au fur et à mesure que le gouvernement américain consent aux particuliers des allègements et des encouragements fiscaux relatifs, le Canada perd du terrain au chapitre de la compétitivité. Comme nos économies sont étroitement liées, il nous faut rattraper les Américains, à défaut de quoi l'exode des cerveaux se poursuivra. Qu'est-ce qu'on peut attendre des hauts niveaux d'imposition qui prévalent au Canada si on les compare à ceux des États-Unis?

Le budget

En deuxième lieu, les dépenses projetées pour les trois prochaines années sont nettement plus élevées, peut-être de 27 p. 100. Or, cette hausse est bien supérieure au taux de croissance économique prévu, même dans le scénario le plus optimiste. Est-il vraiment judicieux de déclarer à la communauté internationale que nos dépenses continueront d'augmenter et dépasseront même les perspectives de croissance économique les plus impressionnantes qu'on puisse imaginer.

À mon avis, nous envoyons deux signaux inquiétants à la communauté internationale. Le député pourrait-il commenter ces deux questions?

M. Tony Valeri: Monsieur le Président, il faut certainement reconnaître, et je suis convaincu que le député en est bien conscient, que le programme quinquennal de réduction des impôts à hauteur de 100 milliards de dollars est toujours en marche. Si le député se demande s'il faut continuer de surveiller notre politique fiscale et d'assurer sa compétitivité, je lui réponds que c'est tout à fait ce que je prône. C'est mon avis à titre de député de Stoney Creek. Je ne crois certainement pas que le dossier de l'impôt est clos, si c'est ce que le député veut savoir. J'estime que nous avons fait d'énormes progrès en ce qui concerne l'application et l'annonce de ce programme fiscal, mais si nous voulons demeurer compétitifs à l'échelle mondiale, il nous faut également examiner divers éléments de la réforme fiscale et envisager différents types de taxation pour remplacer le régime présentement en vigueur.

En ce qui concerne les États-Unis, il n'y a pas de nivellement par le bas. De plus, nous avons besoin d'une vision canadienne relativement à ce que sont nos valeurs, au genre de valeurs dont nous voulons que les gouvernements assurent le financement et aux valeurs que les gens appuient. Ce n'est pas qu'une affaire de fiscalité. La fiscalité occupe une place importante dans la compétitivité globale de l'économie; toutefois, on peut avoir les taux d'imposition les moins élevés du G-7, mais sans le personnel compétent, l'infrastructure de recherche et l'infrastructure générale permettant d'acheminer le produit vers le marché, notre capacité de croissance s'en trouvera réduite. La fiscalité a certes son importance, mais ce n'est pas tout pour moi.

À propos des projections de dépenses, je pense que force est de reconnaître que, même si les dépenses qui ont été annoncées étaient assez élevées, c'est en tout cas ainsi que certaines personnes les ont qualifiées, il est important de voir dans quels domaines ces dépenses ont été faites. Le gros des dépenses est engagé dans le domaine de la santé, ce qui correspond à ce que les Canadiens ont demandé. Ces dépenses s'inscrivent en outre dans le cadre financier qui fait en sorte que nous continuons d'avoir des budgets équilibrés. Nous aurons quand même des fonds pour éventualités. Nous aurons une réserve de prudence. Nous ne compromettons aucunement, avec ce budget, le cadre financier que nous nous sommes donnés. Cela revêt une importance capitale à mes yeux.

La réaffectation et l'examen cyclique des programmes qui est en cours constituent un autre aspect du budget que je trouve très important. Le but de cet exercice est d'exercer une surveillance constante sur les programmes pour s'assurer que les fonds qui leurs sont alloués donnent bien les résultats escomptés; autrement, on se charge de les réaffecter.

• (1120)

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté les observations du député de Stoney Creek et j'aurais voulu aborder la question des unions douanières, mais je laisserai

cela pour un autre jour. Je me réjouis de prendre part au débat sur le budget présenté par le ministre des Finances le 18 février.

Il convient de réaffirmer et de renforcer quelques-uns des aspects très positifs de ce budget, qui est du reste le sixième budget équilibré d'affilée du gouvernement. Le Canada est le seul pays du G-7 à anticiper un excédent budgétaire pour les années à venir, et ce, en sus des réserves pour éventualités et pour prudence déjà intégrées aux prévisions budgétaires.

La vigueur de notre économie est supérieure à celle des États-Unis et de beaucoup de nos partenaires commerciaux. En 2002, 560 000 emplois ont été créés, soit plus que dans n'importe quel autre pays du G-7. Les mesures financières appliquées par le gouvernement et l'ancien ministre des Finances en 1995, et même avant, ont vraiment donné de bons résultats pour notre pays. Nous affichons des surplus, et un groupe d'économistes indépendants prévoit que la croissance économique du Canada sera d'environ 3,2 p. 100 en 2003 et de 3,5 p. 100 en 2004. Nous avons réduit la dette fédérale de 47,6 milliards de dollars, ce qui fait économiser chaque année au Trésor fédéral 3 milliards de dollars en frais d'intérêts. Ces fonds peuvent servir à financer des priorités plus importantes. Notre rapport dette-PIB est passé de près de 71 p. 100 à 46,5 p. 100 en 2001 et 2002, et il tombera sous la barre des 40 p. 100 au cours des quatre à cinq prochaines années. Le niveau de vie a progressé plus rapidement au Canada que dans le reste du G-7.

Ces faits ont déjà été énoncés, mais il convient selon moi de les rappeler, car nous vivons une époque très faste. Grâce à ces résultats, le gouvernement peut s'attaquer aux priorités des Canadiens, comme le financement du système de soins de santé.

Un aspect du budget au sujet duquel nous devons faire preuve de prudence concerne l'effet du financement pluriannuel qui s'étale sur deux, trois, quatre et cinq ans. Évidemment, la pratique du financement pluriannuel n'est pas nouvelle. Nous y avons déjà eu recours. Il y a la situation économique internationale. Il y a de l'incertitude quant à l'état de l'économie américaine. Il y a la géopolitique d'un possible conflit au Proche-Orient. Nous devons faire preuve d'une grande prudence dans la projection et l'engagement ferme des dépenses sur deux, trois, quatre et cinq ans.

J'ajouterai que le ministre des Finances a continué de faire preuve d'une grande prudence dans la préparation du budget. Les dépenses sont certes en hausse de 11 p. 100, soit 14 milliards de dollars de plus que l'an dernier, comme le député l'a souligné, mais elles visent en bonne partie la santé, la défense et les secteurs considérés comme des priorités par les Canadiens. Même en hausse, les dépenses de programmes fédérales ne représentent toujours qu'environ 12 p. 100 du PIB, qui mesure la taille de l'économie. Cela représente toujours le plus bas niveau depuis la Seconde Guerre mondiale et un taux bien plus bas que celui de 16 p. 100 enregistré au début des années 90.

Cette année seulement, les nouvelles dépenses en santé s'élèveront à 5,1 milliards de dollars, et le gouvernement réaffectera 1 milliard de dollars par année de dépenses déjà prévues. Autrement dit, tous les ministères seront appelés à réexaminer leurs dépenses et leurs politiques afin de déterminer leur pertinence. En tout, 1 milliard de dollars seront réaffectés à des dépenses plus prioritaires. Le gouvernement a fait état du besoin d'un examen continu de tous les programmes non législatifs sur une période de cinq ans, ce que j'appuie totalement.

Le budget

Je le répète, une bonne partie des dépenses supplémentaires prévues dans le budget concernent la santé, soit plus de 34,5 milliards de dollars sur cinq ans. Je félicite le gouvernement d'exiger des mesures de reddition de comptes, parce que les Canadiens ont le droit de savoir où va l'argent consacré à la santé et comment il l'est en Ontario comparativement à l'Île-du-Prince-Édouard. Les Canadiens s'attendent à connaître les résultats relatifs aux listes d'attente, et ainsi de suite.

• (1125)

De plus, le gouvernement a exigé que le financement soit ciblé. Je suis heureux de voir que les soins à domicile en profiteront parce que c'est une solution moins onéreuse. Dans ma région, par exemple, 20 p. 100 des lits de soins actifs sont occupés par des malades qui devraient plutôt bénéficier de soins à domicile, mais ces soins ne sont pas offerts. Il est temps de régler ce problème. Le financement ciblé des soins à domicile prévu dans le budget et l'entente obligera les gouvernements provinciaux à prendre des décisions à cet égard, ce qui est un pas dans la bonne direction. Tout en étant moins onéreuse, cette solution est préférable du point de vue des malades.

Je suis très heureux également de voir que 320 millions de dollars seront consacrés à la construction de logements abordables au cours des cinq prochaines années. C'est en plus des quelque 600 millions de dollars déjà annoncés. Dans ma circonscription d'Etobicoke-Nord, beaucoup de gens consacrent plus de 30 p. 100 de leur revenu au loyer, ce qui est supérieur à la règle générale. Il faut trouver une solution.

Le gouvernement a également engagé des ressources pour venir en aide aux sans-abri. Dans ma circonscription d'Etobicoke-Nord, nous avons chargé un petit comité spécial d'étudier divers projets de construction de logements abordables et de les promouvoir. Nous voulons augmenter le parc de logements abordables.

Le budget table sur la nécessité d'investir dans la recherche et l'innovation en augmentant les budgets des conseils subventionnaires et de la Fondation canadienne pour l'innovation. C'est important, car il faut continuer d'investir pour l'avenir. La recherche et l'innovation sont d'excellents secteurs à valeur ajoutée. Ce sont les secteurs de l'avenir où se trouveront les emplois les plus intéressants et les plus rémunérateurs.

Nous avons également prévu plus d'argent pour le Programme canadien de prêts aux étudiants et les Bourses d'études supérieures du Canada. Ces investissements dans le capital humain rapporteront sûrement à l'avenir. Je suis heureux de voir que le gouvernement investit dans les ressources humaines.

Les petites entreprises sont le moteur de la croissance de l'emploi au Canada. Nous voyons des mesures très positives dans le budget. En fait, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a été très élogieuse à propos du budget et des mesures qu'il prévoit pour les petites entreprises. Par exemple, il fait passer à 300 000 \$ la limite de la déduction accordée aux petites entreprises. Il élimine l'impôt fédéral sur le capital, en commençant par les PME. Il s'agit là d'une mesure très progressiste. L'impôt sur le capital est régressif et constitue essentiellement un impôt sur l'investissement. La fiscalité dans le secteur des ressources naturelles sera améliorée. Le taux sera ramené à 21 p. 100. J'ai hâte de prendre connaissance du document technique qui exposera ces modifications de façon plus détaillée.

En ce qui a trait aux cotisations à l'assurance-emploi, au cours des dix dernières années, la réduction des cotisations a représenté des économies de près de 10 milliards de dollars pour les employés et les employeurs. Le ministre a également dit qu'il poursuivra le travail entamé par l'ancien ministre en examinant la méthode d'établisse-

ment des taux. Nous devons adopter un mécanisme de financement qui ressemble davantage à une assurance.

Le capital de risque bénéficiera d'une aide. La Banque de développement du Canada recevra 190 millions de dollars pour aider à investir dans de nouveaux projets.

Les particuliers et les familles à faible ou moyen revenu bénéficieront du budget. Des fonds supplémentaires seront investis dans le Programme de la prestation nationale pour enfants. Lorsque le programme sera mis en place, le premier enfant donnera droit à une prestation de 3 243 \$ par année. Il s'agit là d'un montant très généreux et d'une mesure positive.

En ce qui concerne l'immigration, 41 millions de dollars seront ajoutés sur deux ans pour attirer de nouveaux immigrants qualifiés et les aider à intégrer le marché du travail canadien. Ma circonscription, Etobicoke-Nord, compte une très forte population de néo-Canadiens. Nous devons les aider à mieux intégrer le marché du travail.

Le gouvernement a dit qu'il dégagera des ressources pour aider les néo-Canadiens à faire reconnaître leurs titres de compétences acquis à l'étranger. De nombreux Canadiens qui ont obtenu des doctorats et des maîtrises à l'étranger sont chauffeurs de taxis parce que leurs titres de compétences ne sont pas reconnus. Le gouvernement investira 13 millions de dollars dans cette initiative au cours des deux prochaines années.

La Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants doit être modifiée pour que les réfugiés au sens de la Convention y soient admissibles. Dans ma circonscription, Etobicoke-Nord, ce sera une très bonne nouvelle, car il y a beaucoup de jeunes gens qui n'ont pas pu bénéficier de ces prêts.

• (1130)

À tout prendre, il s'agit d'un bon budget, qui prévoit d'autres investissements dans l'accord de Kyoto, l'environnement et les infrastructures. Cependant, nous devons nous rappeler que la prudence et la circonspection sont de mise.

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Je sais qu'il a probablement fait la même chose que d'autres représentants des paliers provinciaux et municipaux qui prononcent des discours. Nous entendons souvent parler du nombre de nouveaux emplois créés. Le nombre cité est généralement très élevé car les gens ne mentionnent jamais les travailleurs qui ont perdu leur emploi. Ces annonces comportent donc une certaine distorsion, que ce soit ici, dans les provinces ou à d'autres paliers. Par exemple, si le gouvernement a créé 500 000 nouveaux emplois, mais que 400 000 anciens emplois sont disparus à cause de fermetures d'usines, il n'est pas juste de dire que 500 000 nouveaux emplois ont été créés.

Le député pourrait-il commenter cette façon traditionnelle de présenter ces chiffres? Nous parlons toujours des emplois créés, mais jamais de ceux qui sont malheureusement disparus.

M. Roy Cullen: Monsieur le Président, le député de Souris—Moose Mountain comprend peut-être différemment les données et les statistiques. Ce que je comprends, c'est que, lorsqu'on parle du nombre de nouveaux emplois créés, il s'agit du nombre net de nouveaux emplois. Par conséquent, les données sur la croissance du nombre d'emplois au Canada sont absolument fabuleuses. On pourrait ergoter sur les chiffres je suppose, mais lorsqu'on parle de nouveaux emplois, il s'agit du nombre net.

Le Canada a largement dépassé les États-Unis à cet égard et il a même fait mieux que tous les pays de l'OCDE. Dans la plupart des cas, les emplois en question sont des emplois à temps plein.

Le budget

L'économie est vigoureuse et croît de 3 p. 100, 3,2 p. 100, 3,5 p. 100. Nous avons de bonnes raisons d'être reconnaissants. Nous profitons de cette croissance économique et l'économie crée des emplois, peu importe les performances mitigées de l'économie étatsunienne. Nous sommes souvent dans le sillage des États-Unis, mais cette fois, nous les devançons. Voilà de bonnes nouvelles pour tous les Canadiens.

• (1135)

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai trouvé intéressantes les observations de mon collègue.

À considérer le budget, j'ai tout à fait l'impression qu'il s'agit d'un budget fort optimiste auquel le gouvernement est arrivé en partie parce que, au fil des ans, il a accepté l'approche de la prudence financière préconisée par l'Alliance canadienne. Le gouvernement a effectivement accepté nos propositions visant à réduire le déficit et à équilibrer les budgets. Il est évident que maintenant, le gouvernement se récompense par un volume de dépenses incroyable.

Une réflexion que j'ai entendue dans la bouche d'un certain nombre de personnes qui abordent le budget avec prudence, c'est que, même s'il est vrai que notre économie s'est mieux comportée que celle d'autres pays du G-7, et certainement mieux que celle des États-Unis, nous dépendons étroitement du marché américain, qui absorbe 85 p. 100 de nos exportations. Que se passerait-il si, tout à coup, l'économie américaine s'effondrait? Nous ne pourrions plus exporter vers les États-Unis, car les Américains n'achèteraient pas.

Le député est-il au courant de plans d'urgence que le gouvernement aurait en réserve si jamais ce genre de problème se présentait, compte tenu de ce budget dépensier?

M. Roy Cullen: Monsieur le Président, dans l'enthousiasme que provoquent chez lui les prix décernés récemment à Diana Krall, qui est originaire de Nanaimo, le député a peut-être perdu de vue certains des principaux éléments du budget. Je peux comprendre, car je suis également fier des réalisations de cette artiste.

Tout d'abord, dans ce budget, le ministre des Finances a poursuivi le travail accompli précédemment et il a maintenu la politique qui consiste à prévoir une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars par année. Il y a également prévu une marge de prudence, soit 1 milliard pour la première année, puis 2 milliards. Au terme des troisième, quatrième et cinquième années, il y aura une marge de manoeuvre de quelque 5 milliards de dollars.

Les excédents ont été calculés en fonction du consensus des économistes sur la croissance prévue au Canada. Ces économistes tiennent compte des différentes évolutions possibles de l'économie américaine. On écarte de ce consensus les prévisions de croissance très fortes ou très faibles. Il s'agit donc d'un consensus qui tient compte du comportement de l'économie américaine, mais une bonne marge de prudence est ménagée dans le budget.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député d'Île de Vancouver-Nord.

Je suis heureux d'avoir la chance de faire part de mes commentaires sur le budget qui a été déposé récemment. Je consacrerai la majeure partie de mon temps au financement des forces armées, à ce qu'on a prévu à ce chapitre et à ce qu'on n'a pas prévu, et, ce qui est plus important, à ce que cela peut signifier pour les Canadiens. Très peu de Canadiens songent sérieusement à ce que nos militaires font pour eux ici au pays et à l'étranger.

Auparavant toutefois, j'aimerais faire quelques commentaires sur certains des propos du premier ministre et du ministre des Finances relativement au budget. Je ne peux laisser passer cela sans rien dire. J'ai entendu bon nombre de députés affirmer qu'ils font un travail magnifique, qu'ils ont éliminé le déficit et qu'ils accumulent maintenant des excédents extraordinaires. J'ai entendu ces commentaires à de nombreuses reprises.

J'aimerais dire quelques mots sur les déficits et les excédents. Il y a deux choses que j'aimerais dire en ce qui a trait au déficit. Tout d'abord, ce n'est pas le gouvernement qui a éliminé le déficit, mais bien les contribuables canadiens. Les députés libéraux ne devraient pas l'oublier. Ce n'est pas leur argent qu'il dépensent, mais bien celui des contribuables canadiens. Ils ont souvent tendance à l'oublier lorsqu'ils se vantent de l'argent supplémentaire qu'ils viennent chercher dans les poches des Canadiens qui travaillent très fort pour pouvoir emmagasiner ces excédents.

Deuxièmement, le déficit n'aurait jamais pu être éliminé sans la pression exercée par le Parti réformiste et l'Alliance canadienne. Au cours des élections de 1993, nous avons promis d'équilibrer le budget grâce à notre programme d'élimination du déficit en trois ans. Qu'est-ce que les libéraux en ont dit? Ils ont dit qu'il n'était pas nécessaire de se concentrer sur cet objectif et que si nous tentions d'éliminer le déficit en trois ans, l'économie s'effondrerait et que ce serait une catastrophe pour le pays.

Alors qu'est-il arrivé? À cause des pressions exercées par l'Alliance canadienne et à cause de l'opinion publique qui allait dans le même sens, le gouvernement a fait exactement ce que nous demandions. Il a éliminé le déficit en trois ans. Est-ce que l'économie s'est effondrée à cause de cela? Pas du tout. En fait, elle a même pris de la vigueur grâce à la responsabilité financière. Cela ne se serait jamais produit sans le Parti réformiste et l'Alliance canadienne. Nous étions les seuls à appuyer cette position durant la campagne électorale de 1993. Nous devrions nous attribuer une grande partie du mérite de cette réussite, et je suis certainement prêt à le faire.

Les ministériels se vantent des excédents. Ils ne cessent de répéter à quel point le gouvernement gère bien ses finances. C'est peut-être vrai si l'on voit cela seulement comme l'argent du gouvernement. Le déficit a été éliminé, et les libéraux oublient bien sûr que nous avons encore une dette de 550 milliards de dollars. Ils ont tendance à l'oublier parce que nous avons des excédents. Alors si nous regardons les finances du gouvernement comme telles, je suppose que nous pouvons dire que les choses vont assez bien à part cette énorme dette, que les ministériels oublient volontiers.

La réalité est que ces excédents représentent de l'argent supplémentaire que le gouvernement va chercher dans les poches des contribuables du pays. C'est quelque chose que les libéraux oublient constamment lorsqu'ils parlent de cette question. Cet argent supplémentaire qui permet au gouvernement de se vanter de sa situation financière ne fait que détériorer la situation financière des Canadiens.

Le budget

Que dire des personnes âgées à revenu fixe? Il ne se passe pas une journée sans que des personnes âgées à revenu fixe téléphonent à notre bureau de circonscription pour dire qu'elles ont seulement un faible revenu mais doivent quand même payer des impôts. Cela ne semble pas normal. Elles ne sont même pas capables de payer leur compte d'électricité. Elles n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Elles sont même parfois forcées d'adopter un style de vie qu'elles n'auraient jamais pensé devoir adopter. Les impôts excessifs font mal aux Canadiens âgés. Les mères ou les pères seuls qui essaient de joindre les deux bouts avec un petit revenu fixe doivent quand même payer des impôts. Ces gens contribuent encore à grossir les excédents.

Les étudiants n'arrêtent pas de faire face à des augmentations de coûts. Dans son budget, le gouvernement réserve des crédits à l'élite des étudiants alors qu'il ne prévoit rien pour la majorité de la classe étudiante. Les étudiants qui travaillent quatre mois dans l'année doivent toujours payer des impôts. J'ai quatre jeunes qui étudient dans des établissements postsecondaires et qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu en dépit de leurs maigres revenus et de leur condition d'étudiants. Cela est inacceptable. Le gouvernement peut bien se vanter de sa situation financière. Que dire de la situation financière des Canadiens, surtout des Canadiens à faible revenu ou à revenu fixe?

• (1140)

Les députés ministériels ne devraient pas oublier cela lorsqu'ils se vantent des excédents, car c'est la sur-imposition qui a permis de dégager de tels excédents. Même si le gouvernement se lance dans des dépenses effrénées, il dégage encore des excédents, deux témoins de la sur-imposition des contribuables, qui n'ont pas les moyens de payer des impôts aussi élevés.

Qu'à cela ne tienne, combien les forces armées obtiennent-elles dans ce budget? Elles sont loin du compte. Elles obtiennent 395 millions de dollars pour les dépenses additionnelles qu'elles ont dû engager sans être en mesure de les financer au cours du présent exercice, autrement dit des dollars qui serviront à régler une dette. Elles obtiennent seulement un milliard de dollars pour l'an prochain, malgré le fait que nous aurons une opération en Afghanistan. La marine est toujours engagée dans l'opération Apollo et nous pourrions bien apporter une contribution aérienne ainsi qu'une contribution navale dans la région de l'Irak. Cette contribution coûtera aisément 500 millions de dollars.

De cette augmentation d'un milliard de dollars du budget de la défense au cours du prochain exercice financier, une somme de 500 millions de dollars servira probablement à éponger les coûts des déploiements supplémentaires. L'année d'après, seulement 800 millions de dollars seront ajoutés au budget de base, et il faudra encore assumer les coûts des opérations militaires en Afghanistan, et peut-être aussi en Irak. Ce budget ne suffit pas à répondre aux besoins des militaires.

Il est important que les Canadiens se souviennent de ce que les militaires font pour eux. Beaucoup de Canadiens ne pensent jamais vraiment à cela, et d'autres n'y pensent pas assez souvent.

Qu'est-ce que nos militaires peuvent bien faire pour nous? Au Canada, ils interviennent à l'occasion de catastrophes naturelles comme les inondations au Manitoba et au Saguenay, et les tempêtes de verglas. Il est arrivé à maintes reprises dans le passé que, au moment de catastrophes semblables, les intervenants locaux étaient tout simplement dépassés par les événements, si bien qu'on a dû faire appel à nos militaires. Ceux-ci ont accompli un travail extraordinaire dans les circonstances, même si, est-il important de le noter, ils ne

disposaient pas de moyens adéquats pour transporter les troupes et l'équipement sur les lieux, notamment lors de l'inondation au Manitoba et des tempêtes de verglas. Il avait alors fallu supplier les Américains de nous fournir des appareils de transport stratégique. Cela a de quoi inquiéter, compte tenu surtout du fait que ce genre de transport aérien est très sollicité actuellement.

Si nous devons avoir une autre catastrophe naturelle à l'heure actuelle, par exemple une autre tempête de verglas ou un tremblement de terre dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique, comment y ferions-nous face? Nous n'avons pas suffisamment de ressources humaines ou les moyens voulus pour les amener dans la région rapidement.

Comment pourrions-nous faire face à toute agitation civile, par exemple, une autre situation comme celle de Oka ou une autre situation sur laquelle on perd tout contrôle? C'est là que nos militaires jouent leur rôle. La plupart des experts s'entendent pour dire que ce n'est qu'une question de temps avant que le Canada ne soit frappé par une attaque terroriste, par une attaque chimique ou biologique. Nous allons certes nous fier sur nos militaires pour nous aider à faire face à ces situations. Notre armée joue un rôle pour ce qui est d'aider à prévenir ces situations et c'est important également.

Au cours de la dernière année, nous avons pu constater les merveilleux services de recherche et de sauvetage offerts au large de nos côtes est et ouest par nos militaires dont nous devrions être fiers. Beaucoup de Canadiens ont oublié que cela vient de notre budget de la défense et il est extrêmement important que les Canadiens sachent que dans le cas de situations désespérées, ils peuvent compter sur nos services de recherche et de sauvetage dans toutes les régions du pays.

Nos militaires aident également à protéger notre souveraineté, surtout dans les eaux et les îles septentrionales dont de nombreux pays nous disputent la souveraineté. Si nous n'avons pas une présence appropriée sur l'eau, dans les airs et, dans certains cas, sur terre, nous perdrons alors notre souveraineté sur certains de ces territoires. Cela ne fait pratiquement aucun doute. Alors que les eaux septentrionales s'ouvrent à la navigation et deviennent une voie importante, il y aura beaucoup de conflits quant à savoir à qui appartiennent ces eaux. Le fait d'avoir une présence déterminera en fin de compte de la souveraineté du Canada sur ces eaux et ce territoire.

La protection de l'infrastructure essentielle est un autre rôle important joué par nos militaires au Canada. Ils offrent un service extrêmement utile sur notre territoire.

À l'étranger, bien entendu, les Canadiens pensent qu'il est très important que le Canada ait une influence sur d'autres pays, qu'il inculque des valeurs canadiennes à des pays qui ne croient tout simplement pas à des valeurs importantes comme la démocratie et la liberté.

• (1145)

On a pu le constater dans de nombreux pays du monde ces derniers temps. Nos militaires jouent un rôle extrêmement important en négociant tout d'abord des règlements pacifiques dans des situations qui surviennent. Il s'agit de défendre les valeurs canadiennes dans les pays du monde entier et d'envoyer des troupes sur les lieux de conflits où une force militaire s'impose. C'est important que les Canadiens ne l'oublient pas.

Le budget ne répond pas aux besoins de nos forces armées. On en a longuement parlé. Je vais continuer de m'étendre là-dessus, car c'est une question importante pour tous les Canadiens.

Le budget

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais réagir à beaucoup de choses, mais surtout au fait que, à ma grande surprise, le député accuse le gouvernement de dépenser sans compter à la façon des marins qui se soûlent. Les faits montrent clairement que ce n'est pas le cas. En 2000-2001, les dépenses représentaient 11 p. 100 du PIB. Aujourd'hui, à 12,2 p. 100, elles sont à leur plus bas depuis 1950. Selon les prévisions budgétaires, elles tomberont sous les 12 p. 100 au cours des deux prochains exercices financiers.

Le député n'ignore pas que la seule hausse des dépenses cette année est due aux soins de santé. L'accord prévoyait 34,8 milliards de dollars sur cinq ans, dont 5 milliards dès cette année. Nous sommes loin des dépenses des années 70, 80 ou de la première moitié des années 90. Les dépenses de programmes atteignaient les 15 à 20 p. 100 dans les années 70, 80 et au début des années 90. Elles sont considérablement plus faibles aujourd'hui. Elles se situent à 15,7 p. 100. Elles n'ont jamais été aussi faibles depuis 1984 et il est prévu qu'elles tombent à 15,2 p. 100 d'ici à 2005.

Les dépenses totales ont diminué de façon marquée, passant de 20 ou 25 à 15 p. 100 du PIB. Tels sont les faits. Il est absolument faux de prétendre que nous dépensons sans compter à la façon des marins qui se soûlent.

Nous avons accusé des déficits énormes au cours des années 70 et 80. Il n'y a aucun déficit dans ce budget. Nous ne prévoyons aucun déficit l'an prochain ni l'année d'après. Le député devrait s'informer avant de parler des dépenses. Le député a aussi laissé entendre...

• (1150)

Le vice-président: Le député de Kootenay—Boundary—Okanagan invoque le Règlement.

M. Jim Gouk: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais signaler que les problèmes sont légion dans le monde en ce moment. Nous déployons nos militaires pour régler ces problèmes. Nous venons notamment d'envoyer une de nos frégates en mission. Dire que le gouvernement dépense sans compter à la façon des marins soûlés, comme le député vient de le faire, c'est une atteinte à nos militaires.

Le vice-président: Il ne s'agit manifestement pas d'un rappel au Règlement, mais d'une question de débat. Il serait néanmoins souhaitable que nous suivions tous le conseil du député et choissions plus judicieusement nos mots, compte tenu du contexte mondial.

M. Bryon Wilfert: Monsieur le Président, je sais que, en politique, il vaut mieux avoir le dos large que d'être borné, mais je vous signale que je citais le député d'en face. Son collègue devrait l'écouter quand il parle. Quoi qu'il en soit, j'aimerais entendre les commentaires du député sur la réalité des dépenses par rapport à son jugement selon lequel nous dépensons beaucoup trop.

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, je présente des excuses aux marins, qu'ils soient militaires ou non. Comparer leurs dépenses à celles du gouvernement est une véritable injure à leur endroit. Ce n'est certainement pas mon intention, car les dépenses du gouvernement sont effrénées.

Le registre des armes à feu devait coûter 2 millions de dollars. C'est ce que nous avait promis le ministre de la Justice de l'époque. Son coût s'établit actuellement à 1 milliard de dollars et atteindra dans un proche avenir jusqu'à 2 milliards. Les réclamations frauduleuses de la TPS nous ont fait perdre 1 milliard de dollars, tout comme le scandale à DRHC. Des pertes de 1 milliard de dollars par ci et par là, c'est énorme, le député devrait le reconnaître.

Le gouvernement gaspille des sommes énormes qu'il verse à ses bons amis. Cette pratique est courante, mais doit cesser. Les dépenses sont effrénées. Dans ce seul budget, plus de 18 milliards de dollars sont consacrés à de nouvelles dépenses. Dans les quatre budgets précédents, l'ancien ministre des Finances a augmenté les dépenses d'environ 7 milliards de dollars par année. Le gouvernement dépense sans compter.

Je ne regrette pas d'avoir signalé le fait que les dépenses du gouvernement sont effrénées, car elles le sont. Le gouvernement prévoit si peu d'argent pour l'armée, c'est comme s'il ne se préoccupait guère du sort de nos militaires. On leur demande de faire beaucoup avec peu. Le gouvernement s'en moque. Ce sont des miettes qu'il donne à l'armée comparativement à tout l'argent qu'il consacre à d'autres programmes et que finit par gruger une bureaucratie inefficace, comme ce fut le cas avec le registre des armes à feu.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je vais être très bref. Le député a fait allusion aux mères seules, mais je pense qu'il voulait parler des parents seuls. Si l'on tient compte des améliorations que nous avons apportées à la prestation fiscale pour enfants et à la prestation nationale pour enfants dans le cas des parents seuls, et du fait que l'enfant permet au parent de toucher l'équivalent du montant pour conjoint, en plus de la prestation fiscale pour enfants, il s'ensuit qu'un parent seul peut gagner 20 000 \$ sans devoir payer un sou d'impôt. Si le parent gagne 30 000 \$, il paie environ 10 p. 100 en impôts. S'il gagne 40 000 \$, il paie seulement quelque 5 000 \$, ou 12 p. 100 en impôts. C'est important. Le député pourrait peut-être nous dire à quel niveau de revenu imposable, selon lui, les Canadiens devraient commencer à payer des impôts.

M. Leon Benoit: Monsieur le Président, il est honteux qu'un parent seul qui élève un enfant ait à payer des impôts lorsque son revenu dépasse à peine 20 000 \$. Le député d'en face a peut-être oublié, ou n'a jamais su, ce que cela veut dire que de vivre avec un revenu annuel de 20 000 \$.

• (1155)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui. Lorsque le discours du budget a été prononcé ici la semaine dernière, j'ai été abasourdi par les priorités malavisées du gouvernement. Je dis cela du point de vue d'un Canadien loyal et patriotique qui a vécu toute sa vie en Colombie-Britannique.

Je m'exprime aussi à titre de porte-parole de l'Alliance canadienne en matière de commerce international. Quatre-vingt-sept pour cent de notre commerce extérieur se fait avec les États-Unis. Les emplois et la prospérité au Canada sont largement tributaires des exportations, plus que dans pratiquement tout autre pays au monde. Au Canada, un emploi sur quatre dépend du commerce. Nous exportons 45 p. 100 de notre PIB et nous en importons 40 p. 100. Sauf erreur, la moyenne des pays du G-7 dans ces catégories est bien inférieure à la moitié de ces pourcentages, puisqu'elle se situe entre 10 p. 100 et 20 p. 100. Nous pensons souvent que la dépendance au commerce extérieur est liée aux grands pays commerçants, mais on est surpris de constater que, par exemple, la Chine continentale dépend de ses exportations, dans une proportion d'environ 10 p. 100. Dans le cas des États-Unis, c'est autour de 15 p. 100. Notre dépendance au commerce pour ce qui est d'assurer notre prospérité est donc beaucoup plus grande.

Le budget

Compte tenu de cette dépendance, du commerce bilatéral qui atteint deux milliards de dollars par jour entre le Canada et les États-Unis et de la nécessité de diversifier les destinations de nos exportations tout en prenant en considération les préoccupations de nos voisins du sud qui s'inquiètent des problèmes de sécurité aux frontières et aux points d'entrée, j'aurais pensé que le budget aurait accordé beaucoup d'importance à ces questions. En fait, il n'en est rien.

Ainsi, le budget prévoit l'engagement de 11 millions de dollars sur les deux prochaines années, soit 5,5 millions de dollars par année, pour de nouveaux bureaux régionaux et un accroissement de la présence consulaire aux États-Unis. Ces sommes sont dérisoires. C'est un poste budgétaire mineur vu les sommes infimes prévues. C'est beaucoup moins que ce qui a été accordé à l'Association des produits forestiers du Canada, par exemple, pour mener une campagne de relations publiques à l'intention des leaders d'opinion dans le différend sur le bois d'oeuvre.

Le gouvernement a tellement de projets axés sur les relations publiques plutôt que des initiatives fondamentales visant la sécurité ou d'autres mesures. Je trouve vraiment inquiétant que le gouvernement s'intéresse plus aux relations publiques qu'à la gestion des questions de nature militaire et des problèmes de sécurité nationale et internationale, en partenariat avec nos collègues des États-Unis, notre principal partenaire commercial.

Les frontières et l'infrastructure en matière de transport au Canada ont été négligées pendant longtemps, et nous en payons maintenant le prix. Il y a actuellement plus de camions qui se rendent de Toronto à Calgary en passant par les États-Unis plutôt que par le Canada, parce que le réseau routier chez nos voisins du sud est en meilleur état. J'étais sur l'autoroute transcanadienne immédiatement après le 11 septembre 2001; je conduisais de l'ouest vers l'est. Nous savons tous ce qui s'est produit; il est devenu impossible de franchir les frontières à ce moment-là. J'ai vu ce qui est arrivé sur l'autoroute transcanadienne lorsqu'on a détourné la circulation et obligé tous les camions canadiens à demeurer sur la transcanadienne. Je sais que cette route n'est pas conçue pour ce genre d'éventualité. Même si notre infrastructure est loin d'être parfaite aux frontières, nos camionneurs préfèrent s'accommoder de cela au lieu d'emprunter la transcanadienne. À cause de tout cela, le Canada perd d'énormes possibilités économiques et voit ses chances de prospérité compromises.

• (1200)

Les municipalités canadiennes reconnaissent le problème qu'elles ont clairement cerné, car elles voient bien quelle est la situation dans les municipalités voisines de l'autre côté de la frontière, où l'on construit des centres de distribution et des infrastructures et où l'on modernise toutes les installations, alors que chez nous, tout part à vau-l'eau.

Ce qui nous ramène à la question des impôts. Le problème tient au niveau de gouvernement qui perçoit les impôts et qui offre les programmes. Or, le gouvernement fédéral n'a pas du tout envie de changer la façon de procéder du Canada à cet égard. Il est évident que les municipalités et les provinces sont bien mieux placées pour assurer les services réellement nécessaires pour renforcer cette infrastructure. Le gouvernement fédéral s'accapare les recettes fiscales dont les autorités provinciales et municipales auraient besoin pour mener à bien cette mission. Il n'est pas disposé à se départir de cette façon de procéder et il ne se montre pas très compréhensif. Cette situation donne lieu à ce que je qualifierais de déficit des transports, domaine que le budget néglige entièrement.

Un déficit des transports est ni plus ni moins un déficit des exportations. Il est cumulatif. Plus il persiste, plus il nous est difficile de nous en sortir. Cet effet cumulatif me fait penser à ce qui s'est produit dans ma province, la Colombie-Britannique, après 10 années sous un gouvernement socialiste qui n'avait pas les bonnes priorités. Avec un tel gouvernement et la formule de la péréquation fédérale, une province très prospère s'est transformée en une province démunie, déficitaire et endettée. Beaucoup de gens doivent aujourd'hui accepter de faire des sacrifices. Entre temps, nos jeunes sont allés aux États-Unis, en l'Alberta ou dans d'autres provinces. Nous risquons de ne jamais les récupérer et de devoir en subir les conséquences à long terme.

Les décisions que prennent les gouvernements sont importantes. Leurs initiatives ont des ramifications et entraînent des conséquences à long terme. Avec l'excédent budgétaire, le gouvernement aurait pu prendre des mesures très conséquentes, mais il a préféré s'en abstenir.

L'infrastructure frontalière dépend entièrement du programme d'infrastructure frontalière de 600 millions de dollars annoncé en 2002. C'est un bon début, mais ce n'est certainement pas suffisant. Le message que le Canada envoie aux États-Unis au chapitre de la sécurité nationale et internationale et des questions frontalières et militaires risque, à long terme, de nuire à nos rapports commerciaux.

Je donne à la Chambre un exemple très concret à cet égard. Aujourd'hui, l'administration Bush nous accule au pied du mur dans le différend sur le bois d'oeuvre, en l'occurrence le plus sérieux différend commercial jamais survenu entre deux pays. Les États-Unis remettent en question notre souveraineté en matière de politique forestière, sapent les processus mis en place par l'OMC et par l'ALENA et, en définitive, se moquent des intérêts des consommateurs, en contestant un ensemble de conditions qui s'appliquent au bois d'oeuvre. Parallèlement, les États-Unis et l'Australie ont annoncé que leurs pourparlers sur le libre-échange se sont avérés si fructueux que la conclusion de l'entente de libre-échange prévue à la fin de 2004 a été devancée et devrait avoir lieu au début de 2004. Ces questions sont-elles liées? Bien sûr que oui. Cet état de faits nous amène à nous demander pourquoi les relations sont si harmonieuses avec l'Australie et si épineuses avec le Canada.

• (1205)

Comme je ne peux terminer mon intervention, je conclus en déclarant de nouveau à quel point je suis déçu de voir qu'avec ce budget, on est carrément passé à côté d'une bonne occasion d'intervenir.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le député a parlé des négociations sur le bois d'oeuvre entre le Canada et les États-Unis et de certaines négociations commerciales entre l'Australie et les États-Unis. Il a fait allusion à un autre facteur qui affecte les relations canado-américaines. J'aimerais qu'il développe ce point plus amplement.

M. John Duncan: Madame la Présidente, de toute évidence, les pays sont comme les gens. Si nous voulons faire affaire avec des gens, il importe de les connaître, de les comprendre et d'avoir certaines affinités avec eux. Par exemple, à l'heure actuelle, l'Australie et la Grande-Bretagne font partie de la coalition des pays prêts à intervenir en Irak, une question qui domine la scène politique américaine et qui a un énorme effet baissier sur l'activité économique aux États-Unis. Naturellement, les Américains cherchent à obtenir un message clair de la part de leurs amis, alliés et partenaires commerciaux. Le message du Canada n'a pas été clair jusqu'à maintenant et cela embrouille nos relations commerciales. Il ne serait pas réaliste de penser autrement.

Le budget

J'ai récemment appris que les arrangements spéciaux entre notre pays et les États-Unis en matière d'acquisitions militaires, qui existent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, seront étendus à d'autres pays, notamment l'Australie et le Royaume-Uni. Il existe une corrélation directe et on peut facilement comprendre pourquoi.

Toute action politique de notre part a des répercussions sur nos relations commerciales à long terme. Voilà ce que j'essayais de dire; nous savons tous, je crois, que nous ressentons déjà les effets de ces répercussions.

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Madame la Présidente, je partage mon temps de parole avec le député de Mississauga-Ouest.

Je suis heureuse de prendre la parole au sujet du budget de 2003. Je voudrais tout d'abord féliciter le gouvernement et le ministre des Finances pour un sixième budget équilibré consécutif.

Comme le ministre des Finances le faisait remarquer au début de son discours sur le budget, le Canada est le seul pays du Groupe des Sept à ne pas accuser de déficit budgétaire. C'est le message que nous avons reçu des Canadiens, et que ma circonscription m'a transmis avec beaucoup d'énergie.

Je m'attarderai plus précisément aujourd'hui à l'ambitieux projet proposé par le gouvernement pour stimuler l'entrepreneuriat. Je le fais à titre de présidente du groupe de travail sur les femmes chefs d'entreprises, créé par le premier ministre, et à titre de députée d'une circonscription qui compte des centaines de petites et moyennes entreprises. Il suffit de se rendre dans l'ouest de la rue Bloor, sur l'avenue Roncessvalles, dans l'ouest de la rue Queen ou dans l'ouest de la rue Dundas, pour s'en rendre compte.

En tant que présidente du groupe de travail sur les femmes chefs d'entreprises, j'ai été heureuse de constater que les femmes d'affaires, que nous avions préalablement consultées, ont influé sur le contenu du budget.

Avant de passer aux mesures annoncées dans le budget, je voudrais parler brièvement du groupe de travail.

La création, par le premier ministre, du groupe de travail sur les femmes chefs d'entreprises a été annoncée le 18 novembre dernier, au sommet sur l'innovation qui se tenait à Toronto. Le groupe de travail a pour mandat de conseiller le gouvernement fédéral sur les grandes questions touchant l'entrepreneuriat féminin, créer une stratégie nationale en vue d'aider les femmes chefs d'entreprises et proposer au gouvernement des initiatives précises, notamment dans les secteurs de la recherche et du commerce.

Le groupe de travail est chargé d'examiner les défis uniques qu'ont à relever les entreprises exploitées par des femmes. Il examinera les mesures requises pour stimuler l'entrepreneuriat féminin; évaluera les ressources disponibles et identifiera les lacunes dans divers secteurs, afin d'y remédier dans l'avenir. Le groupe de travail a également pour mandat d'évaluer les pratiques internationales et voir si elles sont adaptées au contexte canadien.

Certains pourraient s'interroger sur l'opportunité d'avoir un groupe de travail sur les femmes chefs d'entreprises. En fait, les femmes créent deux fois plus d'entreprises que les hommes. Aussi, si nous pouvons fournir aux femmes d'affaires un environnement qui les aide à développer leurs entreprises, accroître la productivité et participer à la mondialisation, nous créerons pour l'avenir un programme à l'intention de toutes les petites et moyennes entreprises.

Il est avantageux, du point de vue économique, de soutenir les femmes d'affaires, car les petites et moyennes entreprises sont le moteur de notre économie. C'est un moyen de développement

économique prometteur. Ce qui est bon pour les femmes d'affaires l'est aussi pour toutes les petites et moyennes entreprises.

Le groupe de travail a déjà commencé ses consultations régionales en effectuant une visite dans l'est. Nous avons tenu des consultations à Kitchener et à Toronto. L'étape la plus importante des consultations à ce jour a sans doute été la rencontre en table ronde à Toronto, le 17 décembre, avec le ministre des Finances. Je suis fière de souligner que bon nombre des suggestions faites lors de cette table ronde se retrouvent dans le budget.

Permettez-moi d'énumérer quelques initiatives.

De l'avis de la quasi-totalité des femmes chefs d'entreprises, les plafonds des REER devaient être haussés pour que les entrepreneurs puissent économiser davantage pour s'assurer un revenu de retraite en remplacement des prestations du RPC.

Afin de les aider à économiser pour que leurs enfants puissent poursuivre leurs études, elles ont également suggéré de hausser le plafond des contributions à un régime enregistré d'épargne-études. Cela a également été fait. À la page 12 du discours sur le budget, le ministre des Finances a annoncé que le budget veut encourager les Canadiens à économiser en portant les limites de cotisation à un régime enregistré d'épargne retraite à 18 000 \$ d'ici 2006.

Le deuxième point le plus important soulevé durant les consultations prébudgétaires avec les femmes chefs d'entreprises a été la nécessité d'améliorer l'accès aux garderies. Bon nombre d'entre elles ont suggéré de mettre en place un programme national de garderies ou d'autoriser la déductibilité de tous les frais de garderie. C'est peut-être une lapalissade que d'affirmer que les femmes chefs d'entreprises continuent d'assumer une part disproportionnée des responsabilités familiales relatives aux soins des enfants. C'est quand même une question très importante puisque les femmes chefs d'entreprises n'ont pas droit au congé parental ni aux prestations de maternité, pas encore du moins.

- (1210)

Dans le discours du budget, le ministre des Finances a dit: «Les familles pauvres ont besoin de plus qu'un supplément de revenu. [...] Elles doivent avoir le choix d'accepter un bon emploi». C'est alors qu'il a annoncé un nouvel investissement fédéral de 935 millions de dollars sur cinq ans dans les services de garde d'enfants.

Il existe également un autre problème important: l'accès aux capitaux pour les femmes d'affaires. En effet, ces femmes ont toujours du mal à obtenir du financement, mais ce qu'elles souhaitent encore plus ardemment, c'est obtenir plus facilement du capital de risque, et elles considèrent que le gouvernement devrait faire tout ce qu'il faut pour les aider dans ce sens. C'est un problème fréquent que connaissent les jeunes entreprises, particulièrement celles appartenant à des femmes. Lorsque nous avons effectué nos consultations prébudgétaires à Moncton, on nous a fait remarquer qu'il y avait un manque de capital de risque dans toutes les entreprises, mais que le problème était encore plus criant dans les entreprises aux mains de femmes, qui n'y ont pratiquement jamais accès. Il semble y avoir un réseau très fermé.

Le budget

L'une des recommandations formulées à Toronto à l'occasion des consultations entourant la préparation du budget consistait à accroître le financement par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada pour atteindre cet objectif. J'ai été ravie de voir, une fois de plus, que le budget de 2003 s'attaque à ce problème. En fait, en annonçant l'ajout de 190 millions de dollars pour permettre à la Banque de développement du Canada d'étendre ses activités d'investissement de capital de risque, le ministre des Finances a déclaré: «Nous avons reçu d'excellentes suggestions», notamment «des femmes d'affaires».

À la page 146 du plan budgétaire de 2003, il est dit précisément que le gouvernement achètera une tranche supplémentaire d'actions ordinaires de la Banque de développement du Canada au coût de 190 millions de dollars pour permettre à la Banque d'offrir du financement supplémentaire sous forme de fonds propres aux entreprises du savoir et aux exportateurs et d'accroître les fonds mis à la disposition des femmes entrepreneurs.

Au cours des consultations du mois de décembre, on a fait remarquer que les nouveaux immigrants, et plus particulièrement les femmes, étaient aux prises avec des difficultés beaucoup plus grandes pour lancer leur propre entreprise. En plus de mal connaître les réseaux de soutien à leur disposition, certains professionnels formés font face aux obstacles liés à la reconnaissance de leurs diplômes étrangers, ce qui les empêche de mettre pleinement à profit leurs titres de compétences. J'ai été ravie d'apprendre, en écoutant le discours du budget, que le ministre des Finances réglera ce problème en investissant 41 millions de dollars au cours des deux prochaines années afin d'aider les néo-Canadiens à s'intégrer rapidement à notre économie, que ce soit en apprenant une langue seconde, en accélérant la reconnaissance de leurs titres de compétences obtenus à l'étranger, ou encore, pour les plus qualifiés, en participant à des projets pilotes.

Durant les consultations prébudgétaires, certaines femmes ont fait ressortir un autre élément, dont nous commençons à entendre parler dans les consultations que le groupe de travail tient d'un bout à l'autre du pays. Certaines femmes ont fait remarquer qu'il y a un trop grand écart entre le fait d'être entrepreneure et celui d'être employée à plein temps. Cet écart représente un obstacle majeur pour les femmes lorsqu'elles sont forcées de choisir entre exploiter leur propre entreprise et travailler pour quelqu'un d'autre, auquel cas elles profiteraient pleinement du filet de sécurité sociale.

Je dois dire que nous avons certes encore beaucoup de chemin à faire pour résoudre ce problème, et le groupe de travail pourra peut-être s'y attaquer dans les recommandations qu'il fera au premier ministre à la fin du mois de mai ou au mois de juin 2003, mais que le budget de 2003 apporte en fait un début de solution.

Le budget de 2003 renferme également de nouvelles initiatives qui tablent sur un plan quinquennal de réduction d'impôts de 100 milliards de dollars pour améliorer notre régime fiscal. Parmi d'autres initiatives, on compte l'appui aux entrepreneurs et aux petites entreprises par le relèvement de la limite de déduction des petites entreprises, qui passe de 200 000 \$ à 300 000 \$, l'aide à l'investissement par la suppression de la taxe fédérale sur le capital, les premiers à en bénéficier étant les entreprises de taille moyenne, et la diminution de 12 cents du taux de cotisation d'assurance-emploi, qui passera à 1,98 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables en 2004.

En guise de conclusion, je dirai que les entrepreneures ont eu beaucoup de succès ces dernières années et qu'avec le groupe de travail et les recommandations que nous comptons faire, nous

espérons qu'elles en auront encore plus. J'ajouterai que le budget de 2003 incitera d'autres femmes à créer leur propre entreprise et à la faire croître.

• (1215)

M. Steve Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au sujet du travail que la députée accompli auprès des femmes entrepreneurs. Il y a quelques années, j'ai dirigé un groupe de travail qui a étudié la situation des jeunes entrepreneurs. J'ai parcouru le pays et constaté que l'esprit d'entrepreneuriat était bien vivant au Canada. C'était un sujet d'émerveillement.

Il y a une sorte d'incongruité dans le fait que le gouvernement propose des programmes aux entrepreneurs. Généralement, les entrepreneurs essaient de prendre leurs distances par rapport au gouvernement. Ils nous disent que la meilleure chose que nous puissions faire pour eux, c'est de dégager. C'est ce que disaient les jeunes entrepreneurs.

La députée a-t-elle fait la même constatation auprès des femmes entrepreneurs? Y a-t-il pour l'instant des programmes que nous pourrions appliquer pour soutenir les femmes entrepreneurs, aussi bien les jeunes que celles qui sont un peu plus âgées, afin de valoriser leurs efforts, de créer des emplois et de faciliter la croissance de notre grand pays?

Mme Sarmite Bulte: Madame la Présidente, j'ai eu le privilège de faire partie de ce groupe de travail sur les jeunes entrepreneurs qui était présidé par le député. L'une des conclusions auxquelles nous en sommes arrivés, et nous le constatons d'ailleurs chaque fois que nous consultons les femmes canadiennes, c'est qu'il revient au gouvernement de trouver un juste équilibre et de savoir quand on doit se tenir à l'écart et quand on doit venir en aide aux commerces, les encourager et les aider. Notre rôle est davantage un rôle de facilitateur qui devrait nous mener à voir comment il pourrait être possible d'encourager les petites et les moyennes entreprises pour qu'elles croissent et jouent un rôle actif au sein du marché mondial.

Les femmes chefs d'entreprises, et tout particulièrement les jeunes, continuent de croire que l'impossibilité de prendre un congé de maternité ou un congé parental constitue l'un des principaux obstacles à la mise sur pied de leur propre entreprise. Comme je l'ai dit plus tôt au cours de mon exposé, les femmes chefs d'entreprises n'ont pas droit aux prestations de maternité parce qu'elles ne participent pas au régime d'assurance-emploi. Serait-il possible de changer la situation à cet égard? Les membres du groupe de travail se penchent sur la question et tenteront de voir ce qu'il serait possible de faire à cet égard.

Un autre des programmes qui a été chaudement accueilli au cours des consultations que nous avons menées est le programme d'aide au travail indépendant offert par Développement des ressources humaines Canada. Nous avons entendu dire qu'il s'était avéré très efficace pour aider les femmes à mettre leur propre entreprise sur pied.

Le député a raison de dire que nous devons nous assurer de trouver le juste équilibre, mais nous ne devrions pas pour autant avoir peur de venir en aide aux petites et aux moyennes entreprises. Il arrive assez souvent que nous encourageons les grandes sociétés, comme les constructeurs d'automobiles, par exemple, en les aidant à bâtir leurs usines, ou en aidant Bombardier dans ses opérations nationales. Il ne s'agit pas alors uniquement de subventions. Il s'agit également de créer des emplois et de faire fonctionner l'économie. Il s'agit de promouvoir le Canada ici comme à l'étranger.

Le budget

•(1220)

M. Steve Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de vous décrire, à vous, à mes collègues à la Chambre et aux gens à la maison, les mesures que renferme le budget et certaines des méthodes que nous utilisons pour communiquer la valeur des initiatives annoncées dans le budget. La communication demeure un grand défi pour le gouvernement.

Nous avons tous vu les manchettes le lendemain du budget. D'après les observations des chroniqueurs et la réaction notamment de certains maires, on aurait pu croire que le gouvernement venait de déposer le pire budget imaginable.

Le calme étant revenu après le dépôt du budget et tous les points de presse et l'hystérie qu'il a suscités, j'ose espérer que les gens, et surtout les maires et les conseillers municipaux, ont eu la chance d'examiner ce que le budget renferme pour eux, ce qu'il offre aux contribuables ou à leurs collectivités. Je ne me contente pas ici de tenir des propos que le gouvernement aimerait entendre de la part d'un de ses députés. Je crois sincèrement que le budget propose des initiatives très ambitieuses, ce que mon collègue néo-démocrate reconnaît, j'en suis sûr. Nous nous engageons notamment à construire des logements abordables, à moderniser les infrastructures, à aider les citoyens à assainir leur environnement, à respecter nos obligations aux termes du Protocole de Kyoto, à favoriser l'utilisation de combustibles de remplacement, ainsi de suite. Toutes ces mesures profiteront aux contribuables, qu'ils vivent dans une grande ville comme Toronto ou dans une petite localité, dans l'ouest ou dans l'est du pays.

L'un des grands défis des ministériels consiste à transmettre leur message à la population. Permettez-moi de vous raconter une anecdote à ce sujet.

Dernièrement, nous avons tous entendu les critiques spectaculaires et substantielles visant le registre des armes à feu dont le coût s'élèverait à un milliard de dollars. En fait, hier, en me rendant au comité, j'ai entendu l'un de mes collègues du cinquième parti intervenir à la Chambre et citer la vérificatrice générale qui aurait dit que le gouvernement avait gaspillé un milliard de dollars pour mettre en place un registre des armes à feu.

Si on répète les choses assez souvent, les gens finissent par les croire, même si elles ne sont pas vraies. Je vais prendre un instant pour faire le point sur le registre des armes à feu.

Depuis 1995, le budget total, non seulement du registre mais de l'ensemble du programme de contrôle des armes à feu s'élève à 688 millions de dollars, chiffre qui se trouve dans le rapport de la vérificatrice générale. C'est donc sur une période de huit ans. Le programme de contrôle des armes à feu comporte plus d'un aspect. Il y a l'octroi des permis, les communications, la création de pages Web et la mise en place du système. Il y a aussi l'informatisation. Tout cela est inclus dans cette somme de 688 millions sur huit ans. Le coût total du registre même s'élève à un tiers de ce chiffre.

Nous avons entendu des députés d'en face intervenir à la Chambre et dire avec aplomb que le registre des armes à feu avait coûté un milliard de dollars. C'est absolument faux. Le coût total du registre, qui a été révélé hier au Comité des comptes publics, s'élève à un tiers de cette somme totale de 688 millions de dollars sur huit ans, soit environ 225 millions.

Même les journalistes qui assistaient à la réunion du Comité des comptes publics hier ont entendu la vérificatrice générale en convenir. Mais hier soir aux nouvelles qu'avons-nous entendu?

Nous les avons entendu dire que le registre des armes à feu avait coûté un milliard de dollars.

Nous ne pouvons que lever les bras au ciel et nous demander combien de fois il faut répéter la même chose. C'est comme si on criait dans un tunnel. Nos paroles nous reviennent et personne n'y fait attention.

Je comprends le jeu de l'opposition, il est à son avantage. Je suis sûr que je serais tout aussi acharné que certains des députés d'en face à fausser les chiffres réels pour mes propres fins politiques. J'espère que je serais un peu plus honnête qu'eux cependant. La réalité, c'est que c'est ça qu'ils font.

Les chiffres sont les suivants: 225 millions de dollars pour le registre et 688 millions pour l'ensemble du programme de contrôle des armes à feu, qui jouit de l'appui de 74 p. 100 des Canadiens.

•(1225)

Il est certain que les députés de ce côté-ci de la Chambre prendront fermement position pour que le Canada continue d'avoir un programme de contrôle des armes à feu qui assurera que les Canadiens sont en sûreté et permettra de savoir qui a des armes au Canada. Nous pouvons tenter de prévenir les tragédies attribuables à l'utilisation malheureuse d'armes à feu. La mesure ne sera pas une panacée. Personne ne le prétend.

J'espère seulement plus d'honnêteté en ce qui concerne les chiffres, ce qui m'amène à la question du logement.

Dans notre dernier budget, nous avons annoncé l'injection de 680 millions de dollars fédéraux, de nouveaux dollars, pour la construction de logements abordables. Un logement est considéré comme abordable s'il ne dépasse pas 30 p. 100 du revenu brut du ménage.

Nous avons annoncé une initiative pour le logement abordable dans le cadre d'ententes bilatérales de partage des coûts avec les provinces. Les municipalités sont des créatures des provinces, et ces dernières détiennent les compétences. L'Ontario, et je n'en suis pas fier, a décidé de refiler au secteur municipal la plus grande part de sa responsabilité financière en matière de logement.

Dans le cadre de cette initiative de 680 millions de dollars, on prévoit des subventions en espèces de 25 000 dollars pour la construction d'un nouveau logement. La structure de financement repose sur une contribution égale des provinces. Les ententes conclues aux quatre coins du Canada diffèrent de façon importante, car, comme on nous le dit souvent, les provinces ont leurs propres critères, leurs propres exigences et leurs propres besoins. Nous en avons tenu compte.

En Ontario, nous avons enfin réussi à conclure une entente prévoyant que la contribution de la province serait de 2 000 \$ pour une contribution de 23 000 \$ de la part des municipalités. Celles-ci, avec raison selon moi, ont crié à l'injustice, soutenant que la province abdiquait sa responsabilité quant à sa participation à une entente bilatérale de partage des coûts avec le gouvernement fédéral. Malheureusement, nous avons dû signer l'entente, mais nous avons négocié certains ajouts qui, selon moi, vont dans l'intérêt des municipalités.

Le budget

Ce que nous avons pu faire, entre autres, c'est amener l'Ontario à accepter de rendre abordables 25 p. 100 des logements qui sont construits en accordant des suppléments au loyer. Un supplément au loyer est un montant versé chaque mois au locataire pour couvrir le coût du loyer. Si une mère seule peut payer 600 \$ par mois, soit 30 p. 100 de son revenu, et que le loyer coûte 1 000 \$ par mois, elle recevra du gouvernement provincial un supplément de 400 \$ par mois.

Cet engagement du gouvernement provincial représente au total environ 180 millions de dollars. Au moins, nous sommes près d'égaliser la part ontarienne des 680 millions, qui s'élève à 245 millions. Ce n'est pas la meilleure affaire au monde, mais cela devrait stimuler la construction de logements. Cela devrait stimuler l'activité économique.

Je dois dire que l'Ontario a été lente à mettre l'accord en oeuvre. Le tiers des fonds et des logements ont été annoncés dans la région de Waterloo et rien d'autre ne s'est produit. Pourtant, la crise se situe dans les plus grandes villes, dans celle de Mississauga, à Toronto, et dans toutes les localités de la région du Grand Toronto.

Franchement, la province est lente à agir, et je ne sais pas au juste pourquoi. J'espère qu'elle déclenchera l'utilisation de ces fonds de 680 millions de dollars, multipliés par deux. Que ce soit au niveau provincial ou municipal, ils sont multipliés par deux, 320 millions de plus dans ce budget, pour un total de 2 milliards consacrés à de nouveaux logements abordables. Quiconque, qu'il s'agisse du nouveau chef du NPD ou de tout autre député de la Chambre, qui soutient que cela ne représente pas un engagement considérable à l'égard de logements abordables ne sait pas de quoi il parle et fait tout simplement de la basse politique au détriment des gens qui ont besoin d'aide et de logements.

Nous sommes déterminés à agir. Nous allons nous assurer que des logements seront construits dans tout le pays. Nous allons collaborer avec l'Ontario pour veiller à ce que les engagements qui visent la province profitent directement aux gens qui ont besoin de logements abordables.

• (1230)

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je veux tout d'abord faire quelques observations. Nous avons eu 753 millions de dollars de financement pour les sans-abris au cours des trois dernières années. Où est allé cet argent? Il n'y a pas de logements. Aujourd'hui, à Edmonton, on a ouvert une gare aux sans-abris. Les refuges d'un bout à l'autre du Canada sont pleins à craquer. Les gens dorment dans la rue. Des fonds de 753 millions de dollars sur trois ans ont été versés pour les sans-abris, mais cette initiative a échoué lamentablement. Voici que le gouvernement veut mettre 400 millions de dollars de plus dans un système qui ne fonctionne déjà pas, sans plan et sans stratégie.

Je veux poser une question au député d'en face. Il a mentionné précédemment à la Chambre que le financement devant être approuvé pour des logements à prix abordable serait pour les familles, et non pour les personnes seules. Les 753 millions de dollars qui ont été versés pour aider les sans-abris n'ont servi à rien parce que les sans-abris sont dans la rue. Il faut reconnaître que les sans-abris qui vivent dans des refuges sont des personnes seules. Il y a 680 millions de dollars qui devaient servir à la construction de logements à prix abordables, mais qui n'ont pas été utilisés à cette fin.

Qui exactement logera ces personnes seules qui sont dans le besoin? Est-ce qu'une partie de ces nouveaux fonds sera réservée aux personnes seules ou est-ce que tout ira aux logements familiaux? Les

personnes seules qui vivent dans les rues d'Edmonton et celles qui dorment dans la gare seront-elles encore là l'an prochain? Est-ce que ce sera le cas?

M. Steve Mahoney: Madame la Présidente, je sais que le député est passionné. Il est le roi des maisons de chambres. Il voudrait bâtir une nation de maisons de chambres. Telle n'est pas l'orientation préconisée par le gouvernement.

Si le député ne sait pas où le maigre montant de 753 millions de dollars est allé, il devrait s'informer auprès des gens de Toronto ou d'ici à Ottawa. Il n'a besoin d'aller loin. Il est évident que les refuges ne sont pas la solution. Toutefois, dans l'intervalle, en attendant d'avoir diverses catégories de logements qui n'incluent pas uniquement les refuges, mais aussi des logements uniques et des logements abordables pour les familles, il faut compter sur la collectivité locale. Le député sait cela.

Notre rôle à titre de gouvernement national consiste à mettre en place une stratégie nationale. Il y a environ un milliard de dollars pour les refuges qui accueillent les sans-abri, et un milliard de dollars du fédéral pour des logements à prix abordables. Les provinces et les municipalités apportent une contribution identique, ce qui fait un total de deux milliards de dollars. Le député peut vérifier ces chiffres lui-même.

Nous avons le programme de rénovation domiciliaire. Si l'on additionne tous les chiffres, nous dépassons les quatre milliards de dollars pour une stratégie nationale de logements qui, j'en conviens, a été lente à démarrer. J'ai mentionné les raisons de cet état de fait. Les provinces doivent s'assurer que l'argent circule. Les dollars du fédéral sont sur la table et sont réservés à la construction de logements. Il est temps que les provinces et les municipalités s'affairent et passent à l'action.

• (1235)

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Madame la Présidente, notre ami d'en face a toujours été reconnu plus pour la virulence de ses propos que pour leur contenu. J'aimerais revenir sur certaines des choses qu'il a dites. Il a intentionnellement confondu sécurité publique et contrôle des armes à feu avec le programme d'enregistrement des armes d'épaule. Il s'agit de choses différentes.

Chaque jour, à la Chambre, on demande au gouvernement combien il en coûterait pour rendre complètement opérationnel le programme visé par le projet de loi C-68, et quels seraient les coûts annuels d'exploitation de ce programme par la suite. Nous n'avons jamais réussi à obtenir les chiffres demandés. Le ministre n'a jamais profité des nombreuses occasions qui lui ont été offertes de nous fournir une réponse à ce sujet.

La vérificatrice générale a demandé au gouvernement de lui fournir des documents et une évaluation des coûts. Insatisfaite de ce qu'on lui a communiqué, elle a dit essentiellement qu'elle ne pouvait obtenir l'information voulue du gouvernement. C'est du moins ce qu'elle a affirmé hier dans son témoignage devant le comité.

Appelée à vérifier les chiffres gonflés fournis par le gouvernement, la vérificatrice générale n'a pu établir s'ils s'appuyaient sur des informations authentiques émanant du ministère. Il faut exercer une grande prudence quand on parle du coût présumé d'un programme, de ce que celui-ci a pu coûter ou des chiffres avancés par le ministère. La vérificatrice générale a indiqué clairement que, dans un avenir prévisible, le coût du programme aura atteint au moins un milliard de dollars. C'est ce qu'ont retenu les journaux.

Le budget

Si le député tient à parler honnêtement des chiffres, il devrait dire exactement ce qui s'est vraiment passé en comité.

M. Steve Mahoney: Madame la Présidente, ma réponse est non seulement honnête, elle est aussi exacte. Le député le sait. La vérificatrice générale a déclaré que les coûts s'établissent à 688 millions de dollars pour une période de huit années ayant débuté en 1995. Le chiffre d'un milliard de dollars s'appliquerait dans trois ans, à la fin de 2005. Ils jouent comme ils le veulent avec les chiffres et ils le savent fort bien.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Madame la Présidente, à un moment donné dans son intervention, mon collègue libéral s'est plaint de l'opposition. Il a dit que si nous répétons une chose assez souvent, les gens vont finir par y croire. Cette observation pourrait certes caractériser la stratégie du député lorsqu'il est question du budget et de nombreuses autres choses.

J'ai vu le Parti libéral au pouvoir adopter cette stratégie à maintes reprises dans le cas de ses budgets. C'est certainement vérifiable dans le cas du présent budget, car les députés ministériels espèrent qu'en répétant sans cesse que le budget est généreux à de très nombreux égards, alors qu'il ne l'est pas, les Canadiens finiront par croire qu'il est généreux en ce qui concerne les soins de santé, l'environnement, les travaux d'infrastructure et de nombreux autres postes. J'espère que le député aura l'occasion de réfléchir au fait que ce dont il accuse les autres est la spécialité de son propre parti.

J'ajoute au passage, madame la Présidente, que je partagerai mon temps de parole avec le député de Dartmouth.

Un des aspects du débat entourant le budget que je trouve assez loufoque, c'est la façon dont la stratégie de l'Alliance vient servir de complément à la stratégie libérale. Ils prétendent être en désaccord l'un avec l'autre, mais, d'une curieuse façon, ils se complètent très bien.

Les libéraux veulent convaincre les Canadiens qu'ils ont été prodigues dans des domaines comme la santé, l'environnement, les travaux d'infrastructure et d'autres domaines semblables, qu'ils ont délié les cordons de la bourse et qu'ils commencent à s'attaquer aux déficits social, humain et environnemental, déficits qu'ils ont créés au fil des ans en réduisant les paiements de transfert fédéraux aux provinces et les budgets des divers programmes fédéraux proprement dits. Ce n'est pas ce qu'ils ont fait.

En réalité, il est abondamment démontré que les cordons de la bourse fédérale demeurent très serrés, comme c'est traditionnellement le cas dans le budget, qui affecte plus d'argent aux réductions des impôts et de la dette sans commencer le moindrement à s'attaquer au déficit social créé au pays depuis 1995, lorsque le ministre des Finances de l'époque et désormais modeste député de LaSalle—Émard, qui selon de nombreuses personnes deviendra le prochain premier ministre, a présenté son budget et entrepris la destruction de si nombreuses choses qui tenaient tant à coeur aux Canadiens.

Comment cette relation entre les libéraux et les alliancistes fonctionne-t-elle? Les libéraux veulent nous faire croire qu'ils engagent des dépenses réelles et qu'ils règlent les déficits ainsi que les problèmes sociaux et environnementaux qu'ils ont créés, alors que, dans les faits, leur budget est vraiment décevant. Ils ont toutefois des alliés dans leur propagande concernant le budget. Ces alliés sont les députés alliancistes parce que, comme je l'ai dit l'autre jour à la Chambre, les libéraux prétendent engager des dépenses, et les alliancistes prétendent que c'est là la vérité.

Pour faire croire aux Canadiens qu'il a engagé des dépenses importantes, le premier ministre n'a pas de meilleurs alliés que les

députés de l'opposition officielle qui, jour après jour, prennent la parole à la Chambre pour dénoncer les dépenses engagées par le gouvernement. Nous estimons que les deux se trompent à ce sujet et qu'ils collaborent, intentionnellement ou non, afin d'induire la population canadienne en erreur quant à la vraie nature du budget.

Ce budget est vraiment décevant. Même pour ceux qui font partie de l'opposition, les néo-démocrates et les autres, la tâche est toujours plus difficile si un gouvernement présente un budget qui comprend des mesures vraiment populaires. Le travail de l'opposition est alors plus ardu. Nous nous étions préparés à un budget difficile à critiquer. Compte tenu des excédents et du contexte fiscal, nous espérions vraiment que le gouvernement libéral commence à répondre à certains des nombreux besoins qui existaient avant son élection, mais qui étaient devenus plus criants à la suite des politiques qu'il a adoptées depuis dix ans.

● (1240)

Dans ce qui est le dernier budget du premier ministre et le premier budget du ministre des Finances, même s'il se peut qu'il devienne son dernier budget à lui aussi, nous pensions et nous espérions que le gouvernement s'occuperait davantage des besoins résultant des politiques adoptées par le premier ministre depuis neuf ou dix ans. Cela n'a pas été le cas, et les Canadiens ne s'en sont pas pleinement rendu compte. Ils ont les alliancistes à remercier de collaborer avec les libéraux pour véhiculer le mauvais message issu de ce budget.

Un élément du budget qui est le bienvenu, c'est l'annonce de l'amélioration du taux d'accumulation des prestations de retraite des pompiers. C'est là quelque chose que réclament depuis longtemps des députés de tous les partis représentés à la Chambre. Le ministre des Finances a essayé de prétendre que cette mesure découlait des efforts d'un seul député libéral de l'arrière-ban, mais les pompiers et les personnes qui ont suivi l'évolution de cette question savent que ce n'est pas vrai. Ils savent que, l'an dernier, au cours de la semaine où les pompiers sont venus ici exercer leurs pressions annuelles, c'est moi qui ai pris la parole à la Chambre pour demander instamment au ministre des Finances pourquoi les choses traînaient en longueur à cet égard.

Nous nous réjouissons de cette mesure, mais nous regrettons qu'on ait mis tellement de temps à la prendre. Pendant des années, des députés libéraux de l'arrière-ban ont convenu avec l'opposition que c'était la chose à faire et, pourtant, il a fallu huit ou neuf ans pour que cela arrive.

C'est à se demander parfois qui dirige le pays. Ce n'est certes pas le Parlement, si quelque chose qui fait presque l'unanimité parmi les députés ne se produit quand même pas. Dans ce cas-ci, toutefois, cela s'est enfin produit et je me réjouis de l'annonce de cette mesure. Je dois aussi rendre hommage non seulement aux députés libéraux, mais à tous les députés qui l'ont réclamé au fil des années. Le NPD est pour beaucoup là-dedans.

Le budget

On espérait vraiment que ce budget commencerait enfin à répondre aux besoins des diverses collectivités du Canada, de ses villes notamment. Nous savons que l'infrastructure urbaine se détériore. Nous savons qu'il faut régler d'urgence des problèmes. Nous savons qu'il aurait fallu les régler hier. Nous n'avons pas réglé les problèmes que posent les réseaux d'aqueduc et d'égout, les routes et les transports publics. Cela fait une décennie que nous laissons pourrir ces problèmes. Le gouvernement espérait peut-être qu'ils disparaîtraient d'eux-mêmes. D'autres espéraient que, un jour, lorsqu'il aurait l'argent et l'excédent qu'il faut, le gouvernement commencerait à les régler. C'est ce qu'on espérait à l'égard de ce budget, mais l'espoir a été déçu.

Les crédits inscrits dans le budget sous la rubrique de l'infrastructure communautaire sont ridiculement dérisoires. Les municipalités ont réclamé un investissement de 2 milliards de dollars par an sur cinq ans, dont 1 milliard serait consacré à l'infrastructure environnementale. Elles ont également demandé la mise en oeuvre de programmes spéciaux dans les localités septentrionales éloignées, pour répondre à leurs besoins spéciaux. En vertu du plan proposé par les libéraux, dans une dizaine d'années, on consacrerait en fait moins d'argent qu'aujourd'hui à l'infrastructure communautaire.

Cette année, on n'investira que 150 millions de dollars en fonds nouveaux. Sur dix ans, seulement 300 millions de dollars par an seront mis à disposition. À ce rythme, on pourrait mettre jusqu'à 190 ans avant que de pouvoir satisfaire les besoins exprimés par les collectivités. C'est encore plus long que le délai moyen mis par les libéraux pour tenir une promesse. Nous savons qu'il leur a fallu quelque 45 à 46 ans entre le moment où ils ont promis d'instaurer l'assurance-santé, en 1919, et celui où ils l'ont finalement concrétisée, en 1965 ou 1966. Cent quatre-vingt-dix ans, c'est exagérer de la part des libéraux lorsqu'il s'agit de tenir des promesses et de répondre à des besoins.

• (1245)

Si j'avais eu plus de temps à ma disposition, j'aurais fourni de plus amples informations sur les très maigres financements que le gouvernement a prévus dans ce budget. Les fonds accordés aux municipalités équivalent à 50 000 \$ par localité, ce qui n'est pas grand-chose. Cette somme ne permettra certainement pas de construire toutes les usines de traitement des eaux dont le Canada a besoin, si l'on accorde le moindre sérieux à la crise de Walkerton.

Nous devons construire des usines de traitement des eaux de bien meilleure qualité dans nos villes et villages. La ville de Winnipeg a besoin d'un réseau d'assainissement d'appoint dont elle ne dispose pas en ce moment. Nous avons subi une catastrophe environnementale l'année dernière, quand l'un de nos réseaux d'égouts est tombé en panne. L'équivalent de 200 piscines olympiques chargées d'eaux usées s'est déversé dans la rivière Rouge. Pour construire une centrale d'appoint pour le traitement des eaux, afin que cette situation ne se reproduise plus, il nous faudra bien plus que les 50 000 \$ prévus dans le budget pour chacune de nos localités.

Mettons fin à cette relation malsaine qui existe entre les libéraux et les alliés qui tous prétendent que les libéraux ont effectivement consacré beaucoup d'argent à des mesures dont les Canadiens ont besoin. Car ce n'est pas le cas.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, le député porte un grand intérêt aux infrastructures municipales. La Fédération canadienne des municipalités estime à 50 milliards de dollars environ le déficit en matière d'infrastructures au Canada. C'est une somme énorme, et je pense que les Canadiens vont devoir

réfléchir aux moyens de remédier à la situation. Je suis d'accord avec le député pour dire qu'il faut s'en occuper.

Si, comme le signalait le député, le budget prévoit environ 50 000 dollars par collectivité, je me demande combien il faudra affecter aux infrastructures dans le budget sur une certaine période, cette année et dans les années à venir, pour satisfaire l'appétit des municipalités canadiennes.

J'espère que le député pourra, étant donné l'intérêt qu'il porte à ce domaine, nous éclairer un peu au sujet de la compétence des municipalités, des provinces et du gouvernement fédéral en matière d'infrastructures municipales. Comment assurer le soutien?

Il ne fait aucun doute que la force des villes, et pas seulement les grandes villes, fait la force du Canada. Il faut aussi investir dans les petites collectivités pour qu'elles puissent se donner une assise économique, attirer des travailleurs qualifiés, les garder et ainsi de suite. Des villes fortes présentent des avantages importants.

Le débat devrait, je suppose, porter principalement sur notre vision des champs de compétence. Dans ce contexte, si le fédéral assume une plus grande part de responsabilité, risque-t-il de voir les municipalités affecter à d'autres fins les ressources destinées aux infrastructures et attendre d'autres ordres de gouvernement qu'ils continuent de les soutenir financièrement? Il s'est déjà plaint vivement de la dévolution des responsabilités provinciales.

Je crains fort que, si les autres autorités continuent de bénéficier encore longtemps de notre soutien effréné au chapitre des infrastructures municipales, il soit à peu près impossible de les sevrer.

• (1250)

M. Bill Blaikie: Madame la Présidente, je ne vois certainement pas de signe d'un soutien effréné à nos municipalités là-dedans. J'ignore ce dont le député parle.

Le fait est qu'on a fait certaines prévisions sur ce qui serait nécessaire pour satisfaire l'appétit dont il a parlé. J'ai dit moi-même que les municipalités réclamaient un investissement de deux milliards de dollars par année sur cinq ans. Pour vous donner des chiffres en gros, à deux milliards par année, s'il est question d'un déficit de 57 milliards de dollars, cela représenterait beaucoup moins d'années que les 190 qu'il faudra aux termes du régime établi par ce budget.

Nous savons tous que le remplacement de l'infrastructure et la construction de nouvelles infrastructures prennent du temps. Ce n'est pas une chose qui peut être faite du jour au lendemain, mais 190 ans, c'est un peu long. Il est peut-être plus raisonnable d'essayer de répondre, au cours de la prochaine décennie ou des deux prochaines décennies, à tous les besoins qui ont été relevés ici et maintenant, et cela exigera du financement de la part du gouvernement fédéral.

Le député dit que nous ne voulons pas que le gouvernement fédéral intervienne sans cesse et vienne s'ingérer dans des secteurs de compétence qui ne sont pas les siens. Cela n'a pas dérangé le gouvernement fédéral dans d'autres secteurs. Cela n'a pas dérangé le premier ministre lorsqu'il voulait établir le fonds du millénaire et verser de l'argent aux étudiants dans les provinces, malgré les compétences des provinces en matière d'éducation. Le premier ministre ne s'est pas préoccupé de cela à l'époque, alors pourquoi s'en préoccuperait-il maintenant?

Le budget

Nous avons des besoins véritables auxquels il faut répondre. Le gouvernement fédéral pourrait certes utiliser son pouvoir de dépenser pour verser directement cet argent aux municipalités. Au lieu d'essayer d'obtenir une partie du financement des municipalités, il doit reconnaître que des besoins particuliers existent et offrir un financement en conséquence.

Je pense que le député crée de fausses inquiétudes. Le véritable problème, c'est que, si le gouvernement fédéral n'intervient pas, les municipalités devront de plus en plus faire ces choses elles-mêmes, car elles savent que ce doit être fait. Elles devront financer tout cela grâce à l'impôt foncier. Or, ceux qui paient cet impôt ont tendance à être des travailleurs et ce sont eux qui perdront leur maison ou, à la suite de l'augmentation des impôts fonciers, seront plus sensibles aux arguments voulant qu'il soit nécessaire de tout privatiser. Ensuite, tout sera privé.

Tout cela fait partie d'une grande stratégie que le député d'en face ne voit pas selon moi, car autrement, j'espère qu'il ne serait pas en faveur de cela.

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur de prendre la parole après le député de Transcona—Winnipeg, dont j'admire souvent l'éloquence.

Je parlerai du budget et de ses effets sur ma collectivité et sur les secteurs d'activité que je défends.

Nous avons tous entendu dire que ce budget faisait figure d'héritage, mais lorsque nous en avons pris connaissance, la semaine dernière, nous avons constaté que ce n'était pas le cas. Il s'agit plutôt d'un budget de bric et de broc. Comme de nombreux autres députés, sans doute, j'attendais plutôt un budget qui aurait fait figure d'héritage et qui aurait, en quelque sorte, fait contre-poids aux années de compressions qui ont frappé des services très importants et les infrastructures sociales dans nos communautés.

Jusqu'à maintenant, l'héritage que laisse le gouvernement est le suivant: de longues listes de patients en attente de chirurgies, de lourdes dettes d'études universitaires, une hausse de la pauvreté chez les enfants et une aide ridicule aux personnes handicapées. Nous sommes témoins d'une détérioration du parc résidentiel, d'une hausse du nombre des sans-abri et des enfants vivant dans des refuges, d'une détérioration du réseau routier municipal, et d'une génération d'enfants qui grandissent dans des garderies d'un prix excessif et sous-réglées. Ce qu'il nous fallait, et ce qu'il nous faut toujours, c'est un héritage.

Dans ma circonscription, Dartmouth, où les frais de scolarité sont déjà les plus élevés au pays, les étudiants de niveau postsecondaire vont devoir essayer une nouvelle hausse de frais. Les étudiants de la Nouvelle-Écosse doivent déjà assumer des frais de scolarité qui dépassent de 1 500 \$ la moyenne nationale.

Dans ma collectivité, les personnes âgées vivant dans des foyers doivent payer pour des soins qui seraient normalement couverts par le régime d'assurance-maladie, et les services d'imagerie par résonance magnétique et d'ostéodensitométrie ont été transférés au secteur à but lucratif. C'est un scandale et une violation de la Loi canadienne sur la santé. Le gouvernement libéral n'a rien fait pour défendre les fondements du régime d'assurance-maladie en Nouvelle-Écosse, et empêcher le secteur de la médecine privée d'escroquer les malades.

Je reconnais qu'une partie seulement du problème des soins de santé est d'ordre financier, mais si on compare la proportion des soins de santé assurés respectivement par les secteurs public et privé, on constate que la Nouvelle-Écosse, pour ce qui est des dépenses par habitant au chapitre des soins de santé privés se classe au deuxième

rang, derrière l'Ontario, puisqu'elle devance maintenant l'Alberta. Cette situation ne serait pas possible si le ministre de la Santé veillait au respect de la Loi canadienne sur la santé.

Par-dessus tout cela, les paiements de péréquation sont censés baisser de 600 millions de dollars, ce qui représentera une baisse de plusieurs dizaines de millions de dollars des sommes versées à la Nouvelle-Écosse. Ce n'est pas l'héritage que je souhaitais pour ma collectivité.

Si j'enfile mon habit de protectrice des personnes handicapées, de la culture, des communications, des enfants et des jeunes à risque, je constate que ce budget n'est qu'un exercice de relations publiques conçu pour aider le ministre des Finances dans sa campagne à la direction du parti, et non pour aider les Canadiens.

Par exemple, le budget n'est rien d'autre qu'un camouflet pour les milieux culturels et les créateurs du pays. Il ne dit pas si le financement de 60 millions de dollars de la SRC, qui vient d'être transformé en supplément au minuscule crédit parlementaire déjà en vigueur, sera renouvelé. La ministre du Patrimoine canadien a indiqué que la SRC recevra des fonds d'une source mystérieuse qu'on appelle le cadre financier, mais on peut présumer que le montant sera largement inférieur à 60 millions de dollars. Je sais que la SRC ignore totalement ce que sera son financement, de sorte qu'elle ne peut planifier efficacement sa programmation pour l'année qui vient.

J'ai entendu dire à maintes reprises qu'il importe au plus haut point d'avoir un radiodiffuseur public distinctif pour protéger et favoriser la culture canadienne. Cette nouvelle compression signifie sans doute que notre radiodiffuseur public national devra réduire davantage sa production radiophonique et télévisuelle française et anglaise. Cela signifie aussi que moins d'histoires canadiennes seront racontées.

Cependant, ce que le ministre des Finances a fait dans le domaine des incitatifs à la production cinématographique et télévisuelle est encore plus sinistre. Il a augmenté le crédit d'impôt pour la production étrangère de films et de vidéos et a réduit de 25 p. 100 la contribution fédérale au Fonds canadien de télévision. Cela signifie que notre principal appui financier aux programmes typiquement canadiens, faits à partir de scénarios canadiens avec des équipes et des comédiens canadiens, sera réduit pour faire place à un plus grand nombre de productions hollywoodiennes.

● (1255)

À cet égard, un important producteur de Halifax, Michael Donovan, a dit que le gouvernement devrait déclarer ne plus vouloir financer la programmation canadienne, ou dire que c'est une erreur. À son avis, le gouvernement n'économise pas d'argent, mais il en prend dans les poches des contribuables canadiens pour le donner aux Américains. C'est comme si le ministre des Finances se rappelait du temps où il était ministre de l'Industrie et qu'il discutait constamment avec le ministère du Patrimoine du rôle de la culture comme d'un produit industriel comme les autres. À titre de ministre des Finances, il se sert de la position qu'il occupe pour terminer le travail, pour soumettre notre culture à la politique de Los Angeles, à ses désirs et à ses caprices, et en fin de compte aux marchés commerciaux.

Le budget

Et cela ne s'arrête pas là. Le crédit d'impôt pour personnes handicapées n'est toujours pas entièrement remboursable, ce qui signifie que les Canadiens les plus vulnérables, c'est-à-dire ceux qui n'ont qu'un très faible revenu imposable ou même pas du tout, n'obtiennent encore rien. J'ai été heureuse de mener la campagne, avec mes collègues de tous les partis représentés à la Chambre, contre la proposition avancée par le ministre des Finances en vue de restreindre encore davantage le nombre de personnes qui pourraient avoir le droit de demander ce petit crédit d'impôt. Nous avons reçu des milliers de lettres dans ce sens de Canadiens de partout au pays et notre collègue du Bloc a reçu une pétition à ce sujet signée par plus de 6 000 personnes. Tous les députés, sauf le ministre des Finances, ont pris la parole pour demander au ministre de faire disparaître cette restriction.

Le budget prouve que le ministre, son sous-ministre et son ministère estiment ne pas avoir à tenir compte de la volonté de la Chambre, puisque l'avis de motion de voies et moyens figurant en annexe du plan budgétaire déposé à la Chambre mardi dernier resserre de nouveau les restrictions prévues à l'article 118 de la Loi de l'impôt sur le revenu, restrictions s'appliquant au crédit d'impôt pour personnes handicapées, plus précisément en ce qui concerne les activités consistant à s'alimenter et à s'habiller. Le ministre profite d'une mesure qui engage la confiance à l'égard du gouvernement pour récupérer, au moyen d'une disposition technique enfouie dans les documents budgétaires, ce qu'il a perdu à la Chambre en novembre dernier. Je ne crois pas que le ministre ait, sur cet aspect de la motion, la confiance d'un seul député, y compris les députés ministériels. Faute d'avoir la confiance de ses collègues, il se complaît dans l'arrogance. À mon avis, son comportement est le signe d'un outrage au Parlement.

Le budget renferme bien d'autres mauvaises nouvelles. Par exemple, le gouvernement a annoncé qu'il renouvelait son programme visant à aider les personnes handicapées à se trouver un emploi, une bien petite mesure qui ne prévoit aucune augmentation au bout de cinq ans. Ce programme sert à financer une variété de programmes de formation professionnelle, de services de santé mentale, de programmes de désintoxication conçus en fonction des besoins de chaque province, ce qui m'amène à me demander pourquoi les provinces devraient continuer de collaborer avec le gouvernement fédéral dans le cadre de ce programme aux termes de l'entente-cadre sur l'union sociale, puisque le fédéral refuse d'indexer sa contribution financière à l'inflation. De plus, rien dans ce budget ne laisse croire que le financement de base des organisations oeuvrant auprès des personnes handicapées sera maintenu, ce qui accentue l'incertitude que vivent tous ceux qui se retrouvent en première ligne pour fournir les services aux personnes handicapées.

On a beaucoup entendu parler du programme d'infrastructure. Les gens fondaient de grands espoirs dans les villes du pays, y compris Halifax. Les municipalités comptaient obtenir 2 milliards de dollars sur cinq ans pour leurs systèmes de traitement des eaux usées et d'approvisionnement en eau et les nombreux autres projets d'infrastructure en attente. À Halifax, il y a maintenant à payer une facture de 300 millions de dollars pour un programme de nettoyage du système de traitement des eaux usées du port. Compte tenu des engagements du gouvernement fédéral relativement à ce projet d'infrastructure, la Nouvelle-Écosse obtiendra peut-être 50 000 \$. Comme l'a dit quelqu'un, à ce rythme, nous n'aurons notre usine de traitement des eaux usées que dans 3 000 ans.

D'où viendra l'argent? Étant donné que la région d'Halifax-Dartmouth ne représente qu'une assiette fiscale limitée, l'argent

viendra inévitablement des impôts fonciers. Il viendra des frais d'utilisation. Il viendra des hausses de loyer. Il viendra des gens qui n'en ont pas les moyens. Et tout cela pour qu'ils aient une usine de traitement des eaux usées acceptable.

En matière de logement, on constate encore que bien peu d'argent sera consacré à ce secteur. Le stock de logements se détériore, c'est le cas du moins à Dartmouth, et nous avons déterminé qu'une centaine de nouveaux logements pourraient être construits chez nous l'an prochain.

● (1300)

Pour ce qui est des garderies, il pourrait y avoir 10 nouvelles places en garderie.

En terminant, je dirai que le budget de cette année est une déception constante au chapitre de l'infrastructure, de la culture, du logement et des garderies. Je suppose qu'il va falloir attendre encore un an et un autre budget pour que le gouvernement remplisse les promesses qu'il a faites aux Canadiens.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Durham.

Les budgets, particulièrement celui-ci, ont tendance à donner beaucoup de détails. Plutôt que de faire de brefs commentaires sur l'ensemble du budget, j'aimerais m'arrêter sur une ou deux choses. Tout d'abord, pour ce qui est de la macro réflexion, je puis dire aux députés et aux Canadiens que lorsque notre groupe parlementaire travaille à la préparation du budget, nous partons de certaines suppositions. Nous avons des points de référence. Le gouvernement a maintenant réussi à présenter six budgets équilibrés d'affilée, ce qui est une référence remarquable. Le gouvernement s'est engagé à ne pas avoir recours au financement déficitaire. Les Canadiens veulent que nous veillions à ce que le budget soit équilibré et que nous répondions aux importants besoins des Canadiens en matière de sécurité, de santé et autre, et que nous maintenions les importants programmes auxquels ils tiennent et qu'ils méritent.

Par ailleurs, ayant été membre du Comité des finances, j'ai souvent participé aux tables rondes et aux consultations prébudgétaires d'un bout à l'autre du Canada. Nous parvenons toujours à la même conclusion, à savoir que la valeur cumulative des propositions qui nous sont faites par divers groupes dans l'ensemble du pays est généralement 10 fois plus élevée que ce que nous pouvons dépenser.

Gouverner et établir un budget, c'est en fin de compte faire des choix. Les Canadiens ont convenu que la santé était une priorité importante, en fait, la priorité n° 1. Le budget reflète l'entente conclue avec les premiers ministres avant qu'il ne soit finalisé.

Le budget porte également sur l'environnement. La Chambre a approuvé l'engagement du gouvernement de respecter les critères établis par le Protocole de Kyoto, et des fonds ont été débloqués dans le présent budget pour prendre les premières mesures en vue d'atteindre nos objectifs.

Il y a dans le budget de l'argent pour le logement des autochtones, pour les sans-abri et pour les enfants par le biais des garderies et de l'augmentation de la Prestation nationale pour enfants. Le gouvernement ne cesse de démontrer qu'il est sensible au sort des enfants, particulièrement des enfants pauvres ainsi qu'à celui des personnes handicapées et des gens incapables de prendre soin d'eux-mêmes, en particulier les sans-abri. C'est pour lui une priorité.

Ce sont des points de référence très importants qui ont été établis et respectés dans les derniers budgets. Ils sont la preuve des priorités du gouvernement et nous pensons qu'ils reflètent les priorités des Canadiens.

Le budget

Il a été beaucoup question du financement des infrastructures. On sait que le gouvernement a déjà versé aux municipalités, dans des budgets précédents, plus de 5 milliards de dollars pour la réalisation de projets d'infrastructures de concert avec nos partenaires provinciaux et municipaux, mais ce n'est jamais assez. Les sommes ne sont jamais assez grosses pour permettre aux municipalités de faire tout ce qu'elles aimeraient faire. Les sommes mises à leur disposition ne correspondent certainement pas à ce qu'elles voudraient. En effet, le député de Dartmouth demande 300 millions de dollars pour le port de Halifax, c'est-à-dire 10 p. 100 de la somme allouée dans ce budget-ci.

Toutes les municipalités ont probablement besoin de routes, d'égouts, de ponts et d'infrastructure de base pour garantir leur bon fonctionnement, mais personne n'a dit que ce budget serait le dernier à subventionner les infrastructures. Les gouvernements ne peuvent pas prendre des engagements qui dépassent leurs moyens; les Canadiens nous l'ont dit. Je pense que la façon responsable d'agir consistait, pour le gouvernement, à prendre un engagement ferme à l'égard de ce qu'il estimait avoir les moyens de faire sans nuire aux priorités plus importantes dont les Canadiens nous ont parlé.

• (1305)

Cela dit, certains vont se plaindre de ce qui n'est pas dans le budget, dire pourquoi telle chose aurait dû y être et exprimer leur mécontentement; laissez-moi ajouter mon nom à la liste. Une des choses dont il n'est pas question dans le budget est le syndrome d'alcoolisme foetal. J'ai demandé à une personne qui s'y connaît en matière de budget pourquoi il n'en était pas question cette fois-ci, contrairement aux deux derniers discours du Trône. Une petite somme bien modeste y était affectée dans le dernier budget, dans le cadre d'un engagement provisionnel ou d'une grande enveloppe, mais il n'en est rien cette fois-ci. J'ai donc demandé des explications. Je me suis fait répondre que l'argent se trouve maintenant dans l'enveloppe des soins de santé des autochtones et que cela pourrait servir au traitement de l'alcoolisme foetal.

Cela m'a consterné, car l'alcoolisme foetal n'est pas une question autochtone, mais une question de santé qui touche les enfants, une question qui n'a pas été abordée dans le budget et qui aurait dû l'être, à mon avis.

Puisque le lobbying en vue du prochain budget commence dès le lendemain du dépôt du présent budget, je me permets de dire aux députés et aux Canadiens qui l'ignorent encore que le syndrome d'alcoolisme foetal est une terrible affliction qui fait que l'alcool ingéré par une femme enceinte endommage le cerveau du fœtus au point de causer de graves difficultés.

Je n'ai pas beaucoup de temps pour entrer dans les détails, mais je dirai simplement que, outre certains handicaps mentaux, des problèmes au niveau du système nerveux central et des handicaps physiques, des symptômes secondaires sont aussi reliés au syndrome d'alcoolisme foetal. Ainsi, 90 p. 100 des personnes touchées présentent des problèmes de santé mentale, 60 p. 100 seront un jour expulsées ou suspendues de l'école, ou décrocheront tout simplement, 60 p. 100 auront des démêlés avec la justice, 50 p. 100 iront en prison ou seront confinées dans une institution, 50 p. 100 afficheront un comportement sexuel anormal, 30 p. 100 consommeront des drogues ou de l'alcool, 80 p. 100 seront incapables de vivre de façon indépendante et 80 p. 100 seront incapables de conserver un emploi.

La consommation d'alcool durant la grossesse est la principale cause connue de déficience mentale au Canada. Il importe que nous prenions des mesures relativement à ce problème précis. Nous

devons cibler nos efforts. Il s'agit d'une réalité dont les Canadiens devraient être au courant. Lorsque je dis aux femmes qu'elles ne devraient pas boire d'alcool durant la grossesse, elles répondent que tout le monde sait cela. En fait, ce n'est pas le cas. Les gens pensent que cette recommandation ne s'adresse qu'aux personnes alcooliques, mais ce n'est pas vrai. En 1992, le ministre de la Santé de l'époque avait dit que la consommation d'un seul verre d'alcool durant la grossesse entraînait des changements au niveau de la respiration foetale, ainsi qu'une diminution de l'irrigation sanguine du cerveau en développement du fœtus.

En conclusion, permettez-moi de dire que cette question ne touche pas uniquement les femmes enceintes. Elle touche aussi les femmes qui pourraient tomber enceintes. Le syndrome d'alcoolisation foetale est associé à diverses caractéristiques faciales. Les traits du visage d'un être humain se forment entre le 15^e et le 22^e jour de la grossesse. À ce moment-là, la femme ne sait même pas qu'elle est enceinte. Ce n'est pas suffisant de s'en tenir au message de Santé Canada et de tous les autres organismes qui prétendent faire quelque chose pour combattre le syndrome d'alcoolisation foetale lorsqu'ils disent qu'une femme enceinte devrait réduire ou cesser sa consommation d'alcool. Le message qui doit être véhiculé c'est que si une femme est en âge de procréer, qu'elle est sexuellement active et qu'elle n'utilise pas de moyens contraceptifs, elle devrait s'abstenir de boire, puisqu'elle pourrait tomber enceinte. Tel est le message qu'il faut diffuser. Nous ne l'avons pas fait, mais nous devrions le faire.

Ainsi, ma recommandation pour le prochain budget c'est de dire qu'il n'y a pas de niveau de consommation d'alcool sûr durant une grossesse et que, par conséquent, l'option la plus prudente pour les femmes est de s'abstenir de boire. Tous les Canadiens devraient savoir cela et devraient avoir facilement accès à des renseignements clairs, concis, uniformes et justes sur les risques et les conséquences liés à la consommation d'alcool durant la grossesse. Les budgets doivent s'attaquer à des défis d'envergure, mais j'aimerais vraiment que le prochain budget s'attaque à certaines questions moins globales et reflètent une sensibilité et une connaissance des répercussions de ces questions sur la santé des Canadiens, le système social, notre bien-être et notre système de justice pénale.

Je pense qu'il faut être précis dans nos objectifs. Nous devons donner espoir aux centaines de groupes partout au pays, notamment à tous les ONG qui travaillent fort depuis si longtemps à des dossiers tels que le syndrome d'alcoolisation foetale, et leur dire que nous sommes au courant du problème, que nous les appuyons et que le gouvernement fédéral va faire son possible pour réduire et peut-être même prévenir les cas de syndrome d'alcoolisation foetale au Canada.

• (1310)

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le député voulait aborder certains aspects n'ayant pas été mentionnés dans le discours du Trône.

Je vais en aborder un et lui poser une question à ce sujet. Il s'agit de l'agriculture. Le gouvernement a annoncé en de nombreuses occasions qu'il accordait aux agriculteurs 465 millions de dollars en argent frais. C'est tout à fait inexact, et je demanderai au député de nous faire part de ses observations à ce sujet.

Le budget

Le gouvernement nous a dit qu'il affectait 220 millions de dollars à l'assurance-récolte. Il y a dans le budget un petit mot qui modifie entièrement le geste posé par le gouvernement, et il s'agit du mot avance. Le gouvernement accorde une avance au programme d'assurance-récolte, mais elle doit être remboursée par les producteurs au cours des 15 prochaines années. Le gouvernement ne donne pas d'argent dans le cadre du programme d'assurance-récolte; il ne fait que verser une avance aux agriculteurs. D'ailleurs, ces derniers devront rembourser eux-mêmes cet argent au programme d'assurance-récolte au cours des prochaines années.

Le gouvernement a aussi dit qu'il accordait 20 millions de dollars à Financement agricole Canada, phénomène intéressant dans la mesure où cet organisme est censé être un établissement financier indépendant. Il a un portefeuille supérieur à un milliard de dollars, et le gouvernement a 20 millions de dollars à lui consacrer sur une période de deux ans. Ce sont 10 millions de dollars par année versés à FAC sur une période de deux ans, et c'est de nouveau de l'argent que les agriculteurs ne voient pas et auquel ils ne peuvent avoir accès.

Le gouvernement a annoncé en grande pompe l'injection de 113 millions de dollars dans les collèges de médecine vétérinaire. Cet argent a été annoncé il y a des mois. Le gouvernement en annonce de nouveau l'affectation, cherchant à faire croire à la collectivité agricole qu'il lui accorde de l'argent, alors qu'en réalité celui-ci n'aboutit pas dans les poches des agriculteurs.

Le gouvernement a aussi annoncé 50 millions de dollars supplémentaires cette année et 50 millions de dollars l'an prochain pour les programmes de salubrité alimentaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. C'est intéressant, car le Canada a probablement le système alimentaire le plus sûr au monde, et le gouvernement consacre encore plus d'argent à la bureaucratie.

Le député ne trouve-t-il pas qu'il est hypocrite de la part du gouvernement d'annoncer cet argent alors que rien n'est prévu pour les agriculteurs et que tout ira à une bureaucratie encore plus grande? Ne trouve-t-il pas hypocrite que le gouvernement prétende accorder de l'argent aux agriculteurs et les appuyer, alors qu'en réalité il n'en fait rien?

• (1315)

M. Paul Szabo: Madame la Présidente, le député est probablement d'avis qu'un député d'une circonscription urbaine n'a pas la moindre idée de ce qui se passe en agriculture. Il a oublié de jeter un coup d'oeil sur mon cv. Il y aurait remarqué que j'ai été le trésorier des United Cooperatives of Ontario. Je connais pas mal de choses sur les agriculteurs. Je sais tout ce que le gouvernement fédéral a fait pour les agriculteurs canadiens, non seulement en Ontario, mais aussi dans tout le reste du pays.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire n'a cessé d'intervenir, jour après jour, pour rectifier l'information erronée que donne l'opposition. Même en ce qui concerne Financement agricole Canada, l'information du député est totalement fautive. Il devrait vérifier les faits. En réalité, il ne suffit pas de se fier à Financement agricole Canada ou aux autres moyens prévus dans le réseau agricole. Nous devons également nous tourner du côté des banques traditionnelles et des banques commerciales ordinaires pour mieux comprendre les milieux agricoles.

Nous devons établir des partenariats, et c'est pourquoi il nous faut ce que le député appelle une bureaucratie. Nous avons besoin de ces gens qui font preuve de leadership et veillent sur les intérêts des agriculteurs. Ils s'assurent que nous faisons appel à d'autres sources d'aide pour tous les agriculteurs de l'ensemble du Canada.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je partage mon temps de parole avec le député de Mississauga-Sud et que j'appuie sa campagne concernant le syndrome d'alcoolisation foetale. Il est certain qu'il nous a tous renseignés, moi le premier, grâce à son intérêt pour ce dossier. Je le remercie de ses observations.

Le budget à l'étude s'inscrit dans une longue série de budgets qui témoignent d'une grande responsabilité financière. Le lendemain de l'exposé budgétaire, j'ai eu le plaisir de participer, dans ma circonscription, à un petit-déjeuner consacré au budget. Le milieu des affaires n'est pas resté sourd à l'invitation. Je tiens à remercier la Chambre de commerce de Clarington de son aide, ainsi qu'un cabinet comptable local, Hobb Bakker Bergin Hill. Le milieu des affaires a bien accueilli le budget.

Mon seul moyen de mesurer le degré de satisfaction à l'égard de nos politiques, ce sont les appels téléphoniques et les messages que nous recevons, et les réflexions de ceux qui nous reprochent des erreurs. Je dirais que la très grande majorité des gens estiment que le gouvernement a pris la bonne direction.

Je voudrais parler de quelques points du budget qui n'intéressent. Il y a des éléments positifs et négatifs.

Mon premier point porte sur l'imputabilité. Il est énormément question de l'imputabilité du gouvernement à la Chambre. Aussi, j'étais heureux de voir dans le budget non seulement un engagement de la part du gouvernement à améliorer sa reddition de comptes, mais la mise en place d'un mécanisme pour que ça fonctionne.

Il est clairement indiqué dans les documents budgétaires qu'on y affectera un milliard de dollars de ressources annuellement et qu'un milliard de dollars provenant d'anciens programmes serviront au financement de nouvelles initiatives. En fait, plus de 15 p. 100 des nouvelles dépenses annoncées dans le budget seraient financées par le truchement d'une telle réaffectation de fonds.

On nous demande pourquoi procéder de cette façon. J'ai appris par expérience depuis que je suis ici que les gouvernements ont de bonnes raisons de mettre certains programmes en place, mais qu'il arrive souvent à ces derniers d'évoluer à leur propre rythme, et nous ne prenons pas toujours le temps de les revoir, disons cinq ou dix ans plus tard, pour déterminer si les objectifs initialement prévus ont été atteints. Le problème cerné au départ est peut-être réglé ou il s'est aggravé, ou encore de meilleures solutions sont apparues depuis. C'est un exercice que nous ne faisons pas assez souvent. Les gouvernements n'ont aucun problème à planifier leur stratégie; on ne peut en dire autant de l'exécution des programmes au niveau des circonscriptions.

J'étais heureux de constater que le gouvernement a non seulement pris un engagement à cet égard mais qu'il a tracé un trait dans le sable en disant qu'il fallait trouver chaque année au moins un milliard de dollars en réaffectant des ressources. C'est un pas dans la bonne direction pour les contribuables puisque cela obligera les gouvernements à s'assurer que les programmes sont efficaces et qu'il y a reddition de comptes au Conseil du Trésor ou dans les ministères.

Cette disposition budgétaire les obligera à justifier pourquoi un programme en particulier devrait être maintenu au lieu d'être réduit, voire aboli. C'est un pas dans la bonne direction et je suis impatient de voir la suite.

Le budget

Une autre question que l'on a abordée brièvement, passée sous silence et rapidement oubliée est la décision d'adopter une comptabilité d'exercice. Le ministre des Finances l'a mentionné en disant qu'il n'était pas certain de ce que cela signifiait, mais qu'il avait fini par en épouser le concept.

Selon le concept de la comptabilité d'exercice, tous les éléments de l'actif et du passif doivent être pris en compte dans le bilan.

• (1320)

Pour le gouvernement, c'était plus compliqué, particulièrement dans le secteur de la défense, où il fallait établir la valeur d'un destroyer ou lorsqu'il s'est agi du bilan de la Chambre des communes, alors que nous n'avions jamais vraiment pensé à considérer cela comme un actif du gouvernement. De la même façon, certaines obligations impayées depuis des années ont souvent été presque oubliées, notamment les cautionnements du gouvernement au titre de prêts. Dorénavant, même l'engagement au titre du régime de pension des députés doit maintenant figurer dans les obligations du gouvernement.

Chaque année, je fournis à mes électeurs une analyse de la situation de la dette. Lorsqu'ils sont préoccupés par la dette, nombre de citoyens soutiennent qu'il ne faut plus s'inquiéter parce que calculée en fonction d'un pourcentage du PIB, elle représente environ 50 p. 100, et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de s'en faire. Toutefois, c'est une attitude erronée parce que le rapport dette-PIB est précisément un ratio et présuppose que le produit intérieur brut continue de croître. Que Dieu nous protège d'une récession ou d'un ralentissement économique, auquel cas le PIB décroîtrait parce que le rapport dette-PIB recommencerait à monter.

C'est important parce que les gouvernements ont ainsi une marge de manoeuvre au chapitre des dépenses. Par conséquent, si la dette et le service de la dette sont élevés, la capacité de financement du gouvernement est plus limitée. Le budget de 2002-2003 fait état d'une réduction de 8 milliards de dollars de la dette globale et d'une réduction de 2 milliards de dollars au titre du service de la dette.

Voyons un peu de quelle marge de manoeuvre nous disposerions si nous pouvions réduire d'environ 2 milliards de dollars les paiements au titre du service de la dette, c'est-à-dire le montant d'intérêt s'appliquant à la dette du gouvernement. Une telle réduction nous permettrait de prendre toutes sortes de mesures pour améliorer la situation des Canadiens. Sachant que les chiffres publiés font entre autres état de réserves pour éventualités, j'encourage le gouvernement à réduire la dette même si les députés d'en face font des comparaisons avec les Américains. Ils parlent notamment de distorsion des taux d'imposition alors que nos taux sont maintenant égaux, voire inférieurs à ceux des Américains.

Malgré tout, les États-Unis font face à un gros problème: celui de n'avoir pas financé beaucoup de leurs infrastructures sociales. Leur système d'assurance sociale est insoutenable en raison du niveau actuel des cotisations et du financement gouvernemental. Si le gouvernement américain n'accroît pas son financement, le système ne pourra pas, au cours des prochaines années, s'acquitter convenablement de ses engagements sociaux. Au Canada, il y a la sécurité de la vieillesse et d'autres régimes de pension. Le système canadien est beaucoup plus viable que le système américain. Même si, apparemment, le régime fiscal canadien est légèrement plus élevé que l'américain, les États-Unis n'en retirent que des gains à court terme et ils devront probablement payer le prix fort à long terme, lorsque ces facteurs commenceront à intervenir.

J'ai parlé de la dette du système de comptabilité d'exercice car j'ai été ébahi de voir, en préparant ce résumé pour mes électeurs, que le

fardeau de la dette semblait tout d'un coup s'être allégé de 30 milliards de dollars. J'ai dû faire marche arrière et essayer de voir à quoi cela tenait. Il s'agissait en fait d'un tour de passe-passe comptable selon lequel l'augmentation des actifs, les destroyers, la Chambre des communes et le reste, moins le total du passif, faisait apparaître 30 milliards de dollars supplémentaires sur les états financiers du gouvernement du Canada.

Peut-être que les gens n'ont pas compris ce résultat, mais je suis surpris que pas plus de gens ne se soient précipités pour dire que l'on avait épongé 30 milliards de dollars sur notre dette. En fait, c'est passé pratiquement inaperçu. Cela semble pourtant révéler un facteur important, qui est que l'ancien système ne reconnaissait pas tous les actifs dont nous disposions effectivement. Il est rassurant de voir que notre dette n'est pas aussi importante que nous le pensions. Toutefois, le problème que pose le système de frais courus est que les gestionnaires, à l'avenir, risquent d'avoir tendance à penser que les éléments d'actifs acquis ne constituent plus des dépenses. Ils sont amortis au cours de leur durée de vie.

• (1325)

C'est préoccupant quand on pense que les gestionnaires auront tendance à acheter plus d'actifs immobilisés qu'ils ne le font normalement, étant donné que ces achats n'apparaîtront pas comme une dépense immédiate dans leur budget. Espérons que cela n'arrivera pas.

Enfin, j'aimerais aborder une question essentielle. Je voudrais parler des personnes âgées et de l'importance de l'accroissement des contributions à la pension de sécurité de la vieillesse.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Malheureusement, votre temps de parole est écoulé.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai toujours aimé écouter les propos de notre ami comptable d'en face. Il a une telle façon d'expliquer les choses, alors je vais lui demander de nous fournir une bonne explication.

Il a loué la décision du gouvernement de passer à une comptabilité d'exercice intégrale. Il dit que nous devons maintenant rendre publiques toutes les obligations que nous avons. J'aimerais savoir si cela comprend la responsabilité à l'égard des pensions, non seulement celles des députés mais de tous les Canadiens, ainsi que le passif non capitalisé du Régime de pensions du Canada. Nous savons que le contenu de la caisse du RPC est largement inférieure à la somme totale des prestations de pension qu'on pourrait en tirer. Va-t-on indiquer cela?

Le député a dit quelques mots au sujet de la dette nationale. J'aimerais qu'il explique comment le passage à une comptabilité d'exercice intégrale a pu retrancher, comme par magie, près de 20 milliards de dollars à notre dette nationale.

M. Alex Shepherd: Madame la Présidente, pour répondre à la première question, je crois que le passif du RPC est inclus dans ces chiffres. J'en suis moins sûr en ce qui concerne la pension de vieillesse, entre autres. Nous pourrions peut-être examiner cela un autre jour.

J'ai parlé des 30 milliards de dollars de dette qui sont en quelque sorte disparus. Le député a parlé de 20 milliards; d'après moi, il s'agit de 30 milliards. Quoi qu'il en soit, cela montre que le gouvernement a un actif considérable.

Le budget

Le problème est de savoir combien vaut la Chambre des communes. Il faudrait présumer que quelqu'un veuille l'acheter pour la convertir en hôtel, je suppose, mais ces états financiers montrent la réalité. Certains disent qu'ils sont suspects. Si nous ne vendons jamais l'actif, comment savoir ce qu'il vaut vraiment? C'est là où la comptabilité d'exercice entre en jeu.

Je voulais aborder une question, à savoir que nos aînés n'ont pas été mentionnés dans ce document, ni dans bon nombre de nos documents budgétaires depuis de nombreuses années. Je suis préoccupé au sujet des aînés qui essaient de vivre avec la pension de vieillesse et le SRG. Les deux totalisent environ 12 000 \$ par année. Il me semble que ce sont là les personnes que nous laissons pour compte année après année.

Il est temps que nous examinions le SRG et que nous annoncions que nous devrions l'augmenter. Des gens téléphonent à mon bureau. Ils doivent payer cher pour le chauffage, surtout que cet hiver est froid. Ce sont ces gens-là qui n'ont pas les moyens. Ce ne sont pas eux qui se promènent avec des pancartes à l'extérieur de la Chambre des communes et qui nous téléphonent tous les jours, mais je crois qu'il est temps que nous commençons à aider nos personnes âgées.

• (1330)

M. Ken Epp: Comme vous ne l'ignorez pas, madame la Présidente, je ne suis pas du genre à dominer. J'ai regardé autour de moi pour voir si un autre député voulait poser une question et, comme personne ne s'est levé, me voici.

Le député a parlé du problème de la dette nationale. Il a signalé qu'on s'en sert toujours pour se vanter. Les libéraux se plaisent à dire que la proportion du PIB représenté par la dette baisse. C'est en grande partie grâce à la relance économique des neuf dernières années, mais le gouvernement ne cesse de s'en attribuer le mérite.

J'estime que, sans la mauvaise gestion des affaires publiques par le gouvernement, notre produit intérieur brut et, certes, les niveaux d'imposition auraient pu être beaucoup plus favorables aux contribuables. Notre économie serait encore plus forte. On aurait pu réduire les impôts, mais cela n'est jamais arrivé.

Je voudrais savoir ce que le député pense du fait qu'on ne rembourse la dette qu'en cas d'excédent budgétaire. Le député ne regrette-t-il pas avec moi que le ministre des Finances ait décidé dans ce budget de ne pas réduire considérablement le niveau de notre dette nationale?

M. Alex Shepherd: C'est toujours avec plaisir, madame la Présidente, que je réponds aux questions du député d'Elk Island.

Le député demande si nous n'aurions pas pu faire mieux. Le fait est que le Canada vient au premier rang des pays de l'OCDE pour le rendement de l'économie. Pouvons-nous faire mieux? Je suppose que oui, mais le fait est que nous nous classons plutôt bien par rapport à la plupart des autres pays.

Il faut examiner très attentivement les documents budgétaires qui montrent des choses comme les réserves pour éventualités. Quelque 3 milliards de dollars iront chaque année au remboursement de la dette. Comme toujours, l'estimation des recettes et des dépenses du gouvernement fédéral est probablement plutôt prudente. Nous espérons réussir à affecter davantage d'argent à la dette.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Cumberland—Colchester.

Je suis heureux de parler d'une facette très importante de notre travail à la Chambre des communes, soit préparer un budget pour le prochain exercice et, dans le cas présent, pour les dix prochains

exercices. Je ne vois ici aucune dépense qui ne soit pas pour une période allant de trois à dix ans.

Il ne fait pas de doute que le budget est entièrement axé sur les dépenses. Cela remonte à un budget de l'époque de Trudeau où les libéraux ont trouvé leur idéologie à tendance gauchiste et ont décidé que, au lieu d'adopter une approche prudente à l'égard de l'argent des contribuables canadiens, ils allaient combler tous leurs désirs. Cela remonte franchement au livre rouge de 1993. Les libéraux n'ont pas été capables de créer une très bonne situation financière.

La première chose à faire dans un budget de cette nature lorsqu'il y a possibilité d'un excédent, c'est payer la dette. Un de mes parents qui est agriculteur me demande parfois ce qu'il devrait faire lorsqu'il lui reste peu d'argent, ce qui n'arrive pratiquement jamais ces jours-ci dans le secteur agricole. Le conseil que je lui donne est fort simple. Le meilleur investissement qu'on puisse faire, et cela s'applique aussi aux gouvernements, c'est payer ses dettes. Si on paie la dette et qu'on élimine ce fardeau accablant, on sera capable de mettre en place les genres de programmes dont parlent les libéraux dans ce budget.

Les libéraux n'ont fait ni l'un ni l'autre. Ils n'ont certainement pas éliminé la dette et ils n'ont donc pas reçu l'argent venant de l'élimination de la dette pour le réinvestir dans les programmes. En fait, ils ont prévu commencer le prochain exercice budgétaire sans excédent. Cela doit être l'héritage que le premier ministre veut laisser. Il se soucie guère qu'on ait un excédent ou qu'on élimine la dette. Il ne cherche qu'à dépenser futilement de l'argent afin de pouvoir laisser ce qu'il croit être son héritage lorsqu'il quittera la Chambre.

Le budget néglige certains secteurs. J'ai parlé de la réduction de la dette et de l'accumulation de surplus. Je manquerais à mes obligations si je ne parlais pas de l'agriculture.

Dans certaines questions et certains commentaires, on a fait remarqué aujourd'hui la brièveté de la rubrique de l'agriculture. Le budget comporte une disposition particulière à cet égard. Elle ne fait que renforcer et annoncer de nouveau le Cadre stratégique pour l'agriculture, auquel un financement est accordé depuis six ans et sera simplement prolongé pendant six autres années. On consacre 1,1 milliard de dollars à un éventail de programmes agricoles. Cependant, on passe sous silence le préjudice commercial causé par les Américains et les Européens en particulier, question dont la Chambre et le ministre ont été saisis. On ne fait nul cas de l'écart énorme qui sépare les programmes de protection du revenu des Européens et des Américains du programme prévu en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture canadienne.

Permettez-moi de citer le président de l'association Keystone Agricultural Producers, du Manitoba. De la section consacrée à l'agriculture dans le budget, il dit ceci:

Le budget

Au mieux, c'est un budget d'entretien qui comprend peu de dispositions pour aider le secteur agricole à aller de l'avant.

Comme nous le savons, ce qui compte, surtout dans le secteur agricole, c'est d'aller de l'avant. Malheureusement, le budget ne fait rien pour cela.

Les infrastructures sont aussi laissées pour compte dans le budget. À des questions que j'ai posées à la Chambre dans le passé, le gouvernement a répondu que le budget des infrastructures serait applaudi de tous.

● (1335)

Le budget prévoit trois milliards de dollars pour les infrastructures. C'est, en soi, une excellente nouvelle, mais après analyse, on constate que deux milliards de dollars de cette somme ont été alloués à des projets spéciaux. Dans le passé, j'ai eu la chance de m'occuper de fonds pour des projets spéciaux que les gouvernements fédéral et provinciaux accordaient aux administrations municipales, là où les sommes devraient vraiment être dépensées. Les projets spéciaux ont tendance à être prisonniers de la bureaucratie et de la politocallierie. Malheureusement, les sommes ne sont pas nécessairement affectées aux bons projets, au moment opportun. C'est une farce, parce que notre pays a absolument besoin d'infrastructures solides et tout à fait justifiées pour que notre économie continue sur sa lancée positive.

Le milliard de dollars qui reste est réparti sur une période de dix ans. Ce merveilleux budget n'est que de la poudre aux yeux. Nous aurions pu injecter trois milliards de dollars dans les infrastructures, mais malheureusement, dans le premier budget de 2003-2004, les fonds prévus totalisent 100 millions de dollars. Dans le deuxième budget, cette somme est de 150 millions de dollars. Je suis en rapport avec une administration municipale qui estime qu'il faut environ 50 milliards de dollars pour mettre en place les infrastructures adéquates dont le pays a besoin.

L'octroi de 100 millions de dollars dans le prochain exercice budgétaire permettrait de financer une usine de traitement des eaux dans une grande ville. Cela ne suffirait à financer qu'une seule usine dans tout le Canada. Ce qu'il faut, c'est investir plus d'argent maintenant, et non pas dans dix ans, lorsque le premier ministre ne sera plus là et, espérons-le, le gouvernement libéral non plus.

Il y a d'autres questions qu'il faut couvrir dans le budget, l'une d'elles étant la sécurité. On prévoit très peu d'argent à cet égard, 50 millions de dollars pour le prochain exercice, et 25 millions de dollars en 2004-2005 pour une réserve pour éventualités au titre de la sécurité.

L'économie canadienne est fondée sur des frontières ouvertes. Les échanges commerciaux transfrontaliers entre le Canada et les États-Unis totalisent quotidiennement deux milliards de dollars, ce qui permet à notre économie de rester forte à l'échelle mondiale. Le fait qu'il ne soit pas davantage question des aspects de la sécurité dans le présent budget est une omission flagrante de la part du gouvernement. Si les Canadiens ne peuvent avoir l'assurance que les frontières de leur pays sont ouvertes, cela aura des effets terribles sur leur économie.

Une autre erreur flagrante dans ce budget réside dans les cotisations d'assurance-emploi. Il était question de 2¢, mais grâce au miroir aux alouettes du gouvernement, on dit qu'il est question de 12¢. Le gouvernement avait annoncé une réduction des cotisations d'assurance-emploi dans le budget précédent et cela était inclus dans ce budget, ce qui équivaut à 12¢. Le fait est que, dans le budget de 2003-2004, il s'agit d'une réduction de 2¢.

Les gens de ma circonscription viennent continuellement dans mon bureau pour dire que cela ne devrait pas faire partie des recettes

générales du gouvernement fédéral. C'est un programme d'assurance, un point c'est tout. Il devrait donc être équilibré. Il ne devrait pas avoir un surplus de 7 ou 8 milliards de dollars par année, afin que le premier ministre et ses ministres puissent prendre cet argent pour les petits projets qui leur tiennent à cœur.

Il y a beaucoup de lacunes. Je ne peux parler de toutes les lacunes dans ce budget durant la minute et les 24 secondes qu'il me reste. Pour résumer, il n'y a aucun excédent, aucune réduction de la dette, rien pour l'agriculture, un programme d'infrastructure qui n'est qu'un miroir aux alouettes, des dépenses étalées sur dix ans et une réduction des cotisations d'assurance-emploi qui devrait être beaucoup plus importante, non seulement pour les employés, mais aussi pour les employeurs, afin que nous puissions ravoire quelque chose qui ressemble à un véritable programme d'assurance.

Je sais que les ministériels interviennent et disent qu'ils ont fait un travail remarquable dans le budget de 2003-2004. Ce que je sais vraiment, c'est ce que les gens me disent dans la rue, dans ma ville, dans ma collectivité et ma circonscription. Ils disent que le gouvernement a échoué lamentablement. Il y a plus de 50 exemples de dépenses dans ce budget et pas un seul sou consacré à la réduction de la dette. Il y a plus de 50 initiatives de dépenses dans ce budget, une approche au petit bonheur, mais le gouvernement ne s'est pas concentré sur les véritables questions de l'heure que les Canadiens veulent qu'il règle.

● (1340)

Le gouvernement s'est-il préoccupé des soins de santé? Oui. Je ne l'ai pas mentionné, car il a négocié cela avant même le dépôt du budget. En fait, le gouvernement a laissé transpirer tant de choses avant la présentation du budget lui-même. Je sais que le secrétaire parlementaire voudrait discuter avec moi d'infrastructure et j'aurai donc une autre occasion d'intervenir.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, j'ai beaucoup de respect pour le député d'en face. Il a été maire. Nous avons livré ensemble un certain nombre de batailles en matière d'infrastructures quand nous siégeons tous les deux à la FCM. Ses commentaires m'ont étonné. J'aurais cru entendre un pyromane donner des leçons de sécurité-incendie. Nous n'avons évidemment aucune leçon à recevoir de ce parti-là.

Le député devrait se rappeler que, après que la FCM eut proposé le programme d'infrastructures en 1983, son parti, qui formait le gouvernement en 1984, l'a laissé en plan durant neuf ans. Or, depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons réalisé avec grand succès trois programmes nationaux d'infrastructure.

Le député prétend que ce n'est pas assez. Examinons les faits. Premièrement, jamais auparavant on ne nous avait promis un programme national d'infrastructures d'une durée de dix ans. Le député n'a pas parlé de l'optimisation de l'argent des provinces et des municipalités. Il a également omis de mentionner que le ministre a dit qu'il s'agit d'un versement initial. Je m'étonne vraiment d'entendre de tels commentaires de la part du député, compte tenu des luttes que nous avons menées au début des années 90, quand son parti était au pouvoir et refusait de faire quoi que ce soit.

J'aimerais entendre ce qu'il a à dire au sujet de l'optimisation et du fait que nous allons travailler en collaboration et en partenariat avec les provinces et les municipalités dans le dossier des infrastructures nationales.

Le budget

• (1345)

M. Rick Borotsik: Madame la Présidente, je ne crois pas que le gouvernement du député ait quoi que ce soit à dire au sujet de la coopération provinciale-fédérale. Ce gouvernement et son premier ministre ne comprennent rien au fédéralisme coopératif. Ils donnent en tout cas l'impression de vouloir imposer des programmes aux autorités provinciales, notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation et maintenant de l'infrastructure.

Je rappelle au secrétaire parlementaire du ministre des Finances que les 100 millions de dollars prévus pour le présent exercice au titre de l'infrastructure des municipalités ne sont rien d'autre qu'un geste purement symbolique. Les libéraux prétendent mettre en place des programmes conformes à la vision qu'ils ont de l'infrastructure au Canada. Il n'en est strictement rien car il est absolument lamentable pour un pays comme le Canada de n'accorder que 100 millions de dollars pour un exercice et 150 millions de dollars pour le suivant. Que fera-t-on pour le troisième exercice? Doit-on s'attendre à ce que le nouveau chef du Parti libéral renonce tout simplement à cet engagement à l'égard de l'infrastructure? Je préférerais qu'on me montre le programme de financement à long terme.

Le député a préconisé une chose intéressante, et c'est que nous mettions en place un programme de financement à long terme. Il demeure que les libéraux doivent présenter des chiffres. Ils ne devraient pas nous laisser dans le noir au sujet des 2,75 milliards de dollars dont personne ne sait comment ils seront dépensés. Utiliseront-ils ces fonds dans les régions où travaillent des entrepreneurs et des partisans libéraux? Est-ce là que l'on dépensera cet argent? Je voudrais que l'on m'indique les programmes municipaux auxquels ils seront consacrés, comme il se doit. Ce que le député vient de dire est tout à fait lamentable.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai peine à suivre le rythme du débat, tant les questions et les observations s'enchaînent rapidement. Mes collègues devraient peut-être prendre rapidement un verre d'eau et se ressaisir.

Quoi qu'il en soit, mon collègue a tenu des propos intéressants sur l'infrastructure. En tant qu'ancien maire, il savait pertinemment de quoi il parlait.

J'aimerais l'entendre parler de la dette nationale. Il conviendra certainement avec moi que lorsqu'on a quelques dollars en poche, il ne faut pas tout dépenser. Il y a certes un fonds pour éventualités de 3 milliards de dollars, mais je crois qu'il faut remonter à l'époque du gouvernement précédent pour voir autant de dépenses. Je sais que le député ne siégeait pas au Parlement à l'époque, mais j'y étais et nous avons vu ce qui se passait. Quoi qu'il en soit, je ne veux pas m'engager dans une dispute sur cette question.

Le problème, c'est que nous avons une dette nationale énorme. Peu importe qui l'a accumulée, la question est de trouver le moyen de l'éponger, plutôt que de se vanter d'avoir une poignée de dollars. Comment allons-nous résoudre le problème de la dette nationale?

M. Rick Borotsik: Madame la Présidente, je remercie ma nouvelle meilleure amie de sa question. J'aimerais assurément dire que le Parti progressiste-conservateur a adopté une politique sur cette question. Comme cela devrait être le cas pour l'infrastructure, il devrait y avoir une politique précisant les montants à affecter à la dette et un plan d'action d'une durée déterminée.

Selon nous, il faudrait prévoir un poste budgétaire pour la réduction de la dette. Le gouvernement a omis de le faire pour cet exercice budgétaire et a tout mis dans les recettes générales à dépenser. Il devrait y avoir un poste à cet effet dans le budget et un

plan d'action à long terme, étalé sur 20 ou 25 ans. Nous avons mis plus d'une journée à accumuler cette dette, et nous ne l'épongerons pas en un jour. Nous avons besoin d'un plan financier à long terme bien réfléchi qui explique comment nous allons réduire la dette au cours des 20 prochaines années. Nous aimerions qu'il y ait dans le budget un poste indiquant toujours la réduction de la dette.

Les libéraux ne vont certainement pas utiliser les 3 milliards de dollars du fonds pour éventualités pour réduire la dette. Ils dépenseront plutôt l'argent à autre chose.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Madame la Présidente, je suis ravi de participer à ce débat aujourd'hui. Je me concentre sur une question portée à mon attention à la fin de l'année dernière, en l'occurrence le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Le gouvernement du Canada a un système de reconnaissance qui permet aux personnes handicapées de réclamer une déduction d'impôt pour dépenses supplémentaires afin de réduire leurs frais de subsistance. Les personnes handicapées doivent souvent assumer des frais supplémentaires, pour une canne, des rampes dans leurs maisons, des aides à l'audition, des comptoirs adaptés ou pour d'autres besoins liés à leur limitation fonctionnelle. Le gouvernement du Canada soutient avoir reconnu que, contrairement aux autres citoyens, les handicapés doivent, au quotidien, faire face à des dépenses supplémentaires. Le processus est maintenant en place.

Toutefois, je crois qu'en novembre 2001, le gouvernement a décidé de réévaluer la situation de tous les citoyens qui réclamaient un crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il a donc fait parvenir 106 000 lettres aux gens jusque là admissibles à ce crédit, dans certains cas depuis des dizaines d'années. Certains d'entre eux ont perdu leurs jambes. Dans ma circonscription, certains des électeurs qui ont attiré mon attention sur la question souffraient de cancer et parfois étaient en phase terminale. Ainsi, à cause de la nouvelle perspective du gouvernement, des gens admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées pendant des décennies n'avaient soudain plus de handicap. Par exemple, même une personne ayant été frappée par un train, ayant perdu une jambe et étant encore invalide, a été considérée comme valide par un fonctionnaire du ministère.

Vu le grand nombre d'électeurs qui se sont présentés à mon bureau pour me faire part de ce problème, j'ai décidé de présenter une demande de renseignements en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Ainsi, j'ai appris que le gouvernement avait envoyé 106 000 lettres à des gens déjà admissibles au crédit d'impôt pour personne handicapée pour leur dire qu'ils devaient présenter une nouvelle demande en remplissant un autre petit formulaire parce que les règles avaient changé.

Trente-six mille des 106 000 personnes handicapées ayant reçu la lettre n'ont pas répondu soit parce qu'elles étaient intimidées, soit parce qu'elles n'avaient pas les moyens de se payer l'évaluation du médecin demandée, soit qu'elles avaient une autre raison. Du jour au lendemain, ces personnes sont devenues inadmissibles au crédit d'impôt pour personne handicapée. Le relevé du bureau de l'accès à l'information indiquait également que 22 000 des 70 000 personnes qui avaient répondu s'étaient vu refuser le crédit d'impôt après avoir été jugés admissibles pendant des décennies.

Aucune circonscription n'est sans compter un certain nombre de personnes handicapées. Nous connaissons tous des gens qui ont toujours été admissibles au crédit d'impôt pour personne handicapée. Tout à coup, en raison des nouvelles règles et du nouveau formulaire, ils deviennent inadmissibles.

Le budget

Le gouvernement a subi des pressions énormes et je dois reconnaître que la ministre a agi judicieusement. Elle a interrompu le processus lorsqu'il est devenu évident qu'il était condamnable. Elle m'a rencontré et a exposé toute la question en détail, m'a expliqué exactement ce qui se déroulait, m'a dit qu'ils examinaient le processus et qu'ils modifieraient les règles avant de se pencher à nouveau sur cette mesure.

J'ai été vraiment surpris de voir qu'il en était question dans le budget. Il est clair que c'est à cause du jugement rendu en mars 2002 par la Cour d'appel fédérale, qui a été interprété comme un élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Le texte de cet arrêté disait aussi que toute personne incapable de s'alimenter elle-même doit être considérée comme une personne handicapée.

Dans le budget, le gouvernement propose de remplacer la formulation d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il remplacera l'expression «s'alimenter et s'habiller» par «soit s'alimenter, soit s'habiller», ce qui est une excellente chose. Auparavant, si les gens pouvaient s'alimenter, mais étaient incapables de s'habiller, ils n'étaient pas considérés comme des personnes handicapées. Selon la nouvelle proposition, il suffira que l'une ou l'autre de ces incapacités soit présente. Si les gens ne peuvent s'alimenter ou s'habiller eux-mêmes, ils seront admissibles. Voilà un petit pas dans la bonne direction.

Puis, immédiatement après, le gouvernement a ajouté des exclusions en disant que la loi exclura «les activités qui consistent à préparer des aliments dans la mesure où le temps associé à cette activité n'y aurait pas été consacré en l'absence d'une restriction ou d'un régime alimentaire». Autrement dit, si les personnes handicapées ne peuvent pas préparer leurs propres aliments, ce n'est pas considéré comme une incapacité. La seule chose qui compte est le fait qu'elles ne soient pas capables de s'alimenter elles-mêmes. Il me semble que tout cela entre dans les menus détails et qu'on ne donne aux personnes handicapées aucun bénéfice du doute, même pas minimalement.

• (1350)

Puis, on précise que cela «ne comprend pas les activités qui consistent à identifier, à rechercher, à acheter ou à se procurer autrement des vêtements». Si une personne n'est pas en mesure d'acheter des vêtements, cela ne compte pas. Si elle ne peut pas identifier les vêtements, cela ne compte pas non plus. Elle est toujours considérée comme étant capable. L'important, c'est qu'elle ne soit pas capable de s'habiller.

Il me semble que le gouvernement rogne sur tout et qu'il ne tient aucunement compte des personnes handicapées. Il fait tout ce qu'il peut pour les priver de leurs droits tout en répondant aux critères définis dans la décision de la Cour fédérale d'appel. Il est inacceptable que le gouvernement agisse ainsi.

Une autre des choses qui me préoccupent est le fait que le gouvernement exige qu'un Canadien handicapé obtienne l'opinion d'un médecin pour confirmer qu'il est handicapé. Si le médecin confirme que cette personne est handicapée, la demande est transmise. Toutefois, la décision du médecin peut être annulée par n'importe qui. Le gouvernement n'a toujours rien changé à ce niveau.

Le gouvernement n'a pas besoin de l'opinion d'un médecin, mais la personne handicapée en a besoin. Cette opinion peut être annulée par un commis qui n'est pas médecin. Si le gouvernement exige qu'une personne handicapée présente un certificat médical, il serait logique que seul un médecin puisse rejeter l'opinion formulée par le médecin. On n'en tient pas compte et je ne crois pas qu'on ait

l'intention de le faire non plus. Comment peut-on appliquer une telle règle de deux poids deux mesures en exigeant qu'une personne handicapée obtienne une opinion médicale, tout en permettant à une personne qui n'est pas médecin d'y passer outre?

Une autre chose dont je me suis rendu compte en traitant avec les personnes handicapées à titre de député, c'est que les gens qui souffrent de troubles émotifs ont beaucoup de mal à être admis parce qu'ils ne peuvent déposer de radiographies ou de diagnostic précis pour démontrer de quoi ils souffrent. Cela dépend de l'opinion du médecin. Toutefois, il arrive souvent que l'on ne tienne pas compte de l'opinion du médecin, qu'on ne la reconnaisse pas ou qu'on ne l'accepte pas. On peut passer outre à cette opinion. Cela ne devrait pas se produire. Si un psychiatre affirme qu'une personne souffre de troubles émotifs, alors seulement un autre psychiatre devrait pouvoir rejeter cette opinion, et uniquement après avoir obtenu une seconde opinion.

Nous allons exercer des pressions au nom des personnes handicapées au Canada pour que ce problème soit réglé. Au moins, le budget annonce du changement. Comme nous avons soulevé la question si souvent, le ministre a au moins reconnu l'existence du problème.

Cependant, le gouvernement n'est pas allé assez loin. Il continue de faire payer les personnes handicapées pour tout. Il tente d'empêcher les personnes handicapées d'être admissibles. Cela se résume en deux mots dans le budget, «s'alimenter» ou «s'habiller». Il définit ensuite ces mots de manière qu'il soit difficile pour une personne handicapée d'être admissible. Il me semble que c'est une charge contre les personnes handicapées et une tentative visant à les empêcher de profiter du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Si la personne en cause franchit cet obstacle, toutefois, le gouvernement peut annuler la décision des médecins. C'est tout à fait injuste. Le gouvernement applique en cela deux poids, deux mesures. Si le patient est tenu de fournir l'avis d'un médecin, le gouvernement devrait aussi exiger que seul un médecin puisse décider d'aller contre cet avis.

Nous allons exercer des pressions à cet égard. Nous allons veiller à ce que les personnes handicapées obtiennent le plus possible d'attention. Ce n'est pas une demande exagérée de la part des Canadiens. Le gouvernement a déjà éliminé la moitié des gens admissibles au crédit pendant des décennies parce que 36 000 personnes n'ont pas répondu au questionnaire. Parmi celles qui ont répondu, 22 000 ont vu leur demande rejetée, même si elles avaient été jugées admissibles pendant des décennies auparavant.

Dès le départ, le gouvernement réduit de moitié le coût du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il tente maintenant d'en récupérer encore une autre partie en jouant avec les mots de manière à ce qu'ils soient tout juste conformes aux décisions des tribunaux, mais il n'accorde pas le bénéfice du doute aux personnes handicapées.

Nous allons surveiller cela de très près. Nous voulons que le gouvernement consulte les personnes handicapées et les représentants des associations de personnes handicapées pour savoir ce qu'endurent ces dernières. Ils savent quels obstacles les personnes handicapées doivent franchir tous les jours. Nous voulons que le gouvernement s'assure que tous ces gens-là participent au processus d'élaboration des nouvelles règles dans le budget.

*Article 31 du Règlement***DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

●(1355)

[Traduction]

LE BOYS AND GIRLS CLUB DE FREDERICTON

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de féliciter le Boys and Girls Club de Fredericton, qui a reçu une subvention de 32 000 \$ de la Fondation de la Banque Royale du Canada pour appuyer son programme d'activités parascolaires en 2002-2003.

Les partenaires du RBC Financial Group, ainsi que des organismes caritatifs locaux, ont voulu relever un défi de plus en plus important dans la société d'aujourd'hui: garder les enfants en sécurité et les faire participer à des activités enrichissantes après l'école.

Le programme d'activités parascolaires du Boys and Girls Club de Fredericton permet vraiment d'accroître les aptitudes et les connaissances que les participants acquièrent en classe, en offrant toutes sortes d'activités dans une vaste gamme de domaines utiles au plein épanouissement de l'enfant.

Ces programmes font vraiment office de troisième surveillant, faisant le pont entre l'école et la maison, aidant les enfants, renforçant nos familles, enrichissant nos collectivités et contribuant à assurer la santé et la prospérité du Canada.

* * *

●(1400)

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Madame la Présidente, récemment, la police de Toronto a arrêté quatre autres personnes dans le cadre de l'enquête Project Snowball. Dans un cas, un dentiste avait plus de 50 000 images sur ses ordinateurs et plus de 2 000 films maison montrant des enfants exploités sexuellement.

La pornographie juvénile n'est pas un crime sans victimes. Ces images montrent de vrais enfants. Malheureusement, au Canada, on fait très peu de choses pour découvrir l'identité de ces enfants et pour mettre fin à cette exploitation.

En 1998, le Canada a été un observateur dans le cadre d'un programme international lancé en Suède qui a permis aux enquêteurs de déterminer l'origine des images saisies et de les aider à identifier les enfants victimes d'exploitation.

La technologie existe et est abordable. Quand le Canada cessera-t-il d'être un observateur et participera-t-il pleinement à ce programme, pour freiner la production de ce matériel dégoûtant? Quand aurons-nous notre propre base nationale de données sur ces images et rattraperons-nous le reste du monde?

* * *

L'ORDRE DU CANADA

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à rendre hommage aujourd'hui à un résident de ma circonscription, le Dr Jacques Dubois, qui a été décoré de l'Ordre du Canada.

Depuis plus de 50 ans, le Dr Dubois exerce une influence importante sur divers aspects de la vie communautaire au sein de la collectivité francophone de la ville de Welland. Médecin généraliste, il a oeuvré dans divers domaines liés à la santé, l'éducation, la culture et la défense des causes sociales. En tant que président du conseil des

écoles publiques, il a augmenté le nombre d'écoles primaires dans la région. Il a aussi présidé une commission d'enquête provinciale sur la prestation de soins en français dans les cliniques et les hôpitaux. En qualité de bénévole, il a contribué au développement d'organismes de bienfaisance tels que la Croix-Rouge et le Club Richelieu.

[Français]

Au nom des citoyens de ma circonscription de Niagara-Centre, je tiens à remercier le Dr Dubois pour son dévouement envers notre région.

* * *

[Traduction]

LA MARIJUANA

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, le comité consultatif sur la jeunesse du maire de Mississauga s'est penché dernièrement sur la question de la décriminalisation de la marijuana. Voici un extrait de ses conclusions: «La décriminalisation de la marijuana va essentiellement à l'encontre des efforts de sensibilisation qui sont faits depuis des années afin de prévenir et de réfréner la consommation de drogues et d'autres substances chez les jeunes. La décriminalisation encouragerait les jeunes non seulement à prendre de la marijuana, mais à passer à d'autres drogues plus dangereuses, ce qui risque de poser une plus grave menace. Une telle mesure ne ferait que rendre plus accessible à un plus grand nombre la consommation de drogues.»

Le comité conclut en disant que «l'on s'inclinerait ainsi devant les toxicomanes et les trafiquants de drogues illégales».

J'aimerais remercier Scott Norsworthy et tout le comité consultatif sur la jeunesse pour leurs analyses constructives. Je partage entièrement leur avis et je les remercie d'avoir démontré encore une fois à quel point il est essentiel que la Chambre des communes et le Parlement dans son ensemble prennent le temps de consulter pleinement nos jeunes sur les questions importantes du jour.

* * *

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GROSVENOR

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui à la Chambre au sujet d'une expérience mémorable que j'ai vécue le vendredi 21 février 2003.

À l'occasion de la semaine I Love to Read, je suis allée faire la lecture à des élèves de quatrième année dans la classe de Mme Gerry Daly, à l'école élémentaire Grosvenor, dans la circonscription de Winnipeg-Centre-Sud. Les élèves m'ont surprise en me remettant une pétition en faveur de la paix magnifiquement illustrée ainsi que des lettres au premier ministre.

Malheureusement, la pétition pour la paix n'a pas le format prévu pour être présentée à la Chambre. Qu'à cela ne tienne, je veux que ces jeunes voix soient entendues. Dans leur pétition, les élèves disent en toute franchise détester la guerre et souhaiter la paix.

Il me semble que les élèves de quatrième année de l'école Grosvenor représentent les enfants du pays. Je propose que nous écoutions attentivement les futurs leaders de ce grand pays qu'est le nôtre.

LES FORCES CANADIENNES

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je tiens à ce que les 265 marins à bord du destroyer NCSM *Iroquois*, qui a quitté le port de Halifax pour la mer d'Oman, hier, sachent que nos pensées et nos prières les accompagnent.

Il y a 12 ans, le Canada a envoyé d'autres femmes et d'autres hommes courageux à la guerre du Golfe. Ils avaient pour mandat de débarrasser le Koweït de Saddam Hussein. Ces hommes et ces femmes connaissaient leur devoir. C'est librement et courageusement qu'ils sont partis.

À leur retour de la guerre du Golfe, nous avons vite constaté que tout n'allait pas pour le mieux. Nous avons commencé à entendre des termes médicaux que nous ne connaissions pas tels que syndrome de la guerre du Golfe et syndrome de stress post-traumatique, maladies qui touchaient nombre de ces combattants.

Alors que nos alliés américains ont fait beaucoup pour aider leurs anciens combattants à composer avec le syndrome de la guerre du Golfe et d'autres syndromes, le Canada traîne de la patte à cet égard selon les Canadiens qui ont participé à la guerre du Golfe.

Donnons le message clair que le Canada fera son devoir et répondra aux besoins de nos combattants lorsqu'ils reviendront, et joignons le geste à la parole.

* * *

•(1405)

[Français]

LA PAIX

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Madame la Présidente, jeudi dernier, des jeunes des écoles primaires de ma circonscription ont marché pour la paix dans les rues de Saint-Jérôme, lançant ainsi un cri du coeur pour les enfants de l'Irak, parce qu'une école citoyenne habite le monde.

Hier, j'ai rencontré un certain nombre de ces enfants de l'École alternative La Fourmilière, qui m'ont demandé de transmettre le message suivant au premier ministre:

Nous, les enfants de six et sept ans, nous ne voulons pas vivre la guerre. Nous avons peur, nous sommes inquiets. À l'école, les enseignantes nous enseignent des moyens pacifiques pour résoudre nos conflits. Vous savez, nous pouvons vous en apprendre. Merci de nous écouter.

Ces jeunes enfants m'ont remis des cartes et des dessins pour que je les transmette au premier ministre et ils m'ont demandé si les gestes qu'ils posaient étaient importants. Je leur ai dit que oui et que je m'engageais à remettre en leur nom ces messages d'amour et de paix.

Le geste de ces enfants, leurs questions et leurs yeux pleins d'espoir m'ont émue. Puissent-ils faire taire les canons et nous ouvrir le coeur à la paix!

* * *

[Traduction]

LA FÊTE DU PATRIMOINE

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, le dimanche 16 février, dans ma circonscription, j'ai eu le plaisir de co-animer les célébrations de la Fête du patrimoine, organisées par l'association interculturelle de Parkdale, à la bibliothèque municipale de Parkdale.

Le Conseil du patrimoine a décidé que le troisième lundi de tous les mois de février serait consacré à des activités de sensibilisation

Article 31 du Règlement

des Canadiens à leur riche patrimoine architectural et bâti. Cette année, la fête avait lieu sous le thème «Le patrimoine de notre ville».

Nous avons profité de l'occasion pour célébrer la diversité de notre circonscription et du Canada et pour nous réjouir de la richesse de notre patrimoine pluriculturel.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont pris part à cette fête ainsi que nos commanditaires qui ont contribué à son succès.

* * *

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, devant le Comité des comptes publics, s'employant vainement à justifier le dépassement de coûts de 500 p. 100 déploré pour le registre fédéral des armes à feu, le député de Mississauga-Ouest a accusé la vérificatrice générale de compter, dans son conseil consultatif, une personne ayant un parti pris contre le contrôle des armes à feu.

Il est répréhensible de la part du député de Mississauga-Ouest de manquer ainsi de respect à l'égard de la surveillante des questions financières, et il devrait en avoir honte.

Malheureusement, ce comportement est typique de notre gouvernement débridé qui refuse constamment d'admettre qu'il a échoué sur toute la ligne.

* * *

CHARLES DEVLIN

Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec énormément de tristesse que je prends la parole aujourd'hui pour porter à l'attention de la Chambre le décès tragique de M. Charles Devlin, le week-end dernier.

M. Devlin, un ex-commissaire du travail, a simplement agi en bon samaritain en intervenant dans une altercation qui s'est produite à la station de métro Villa-Maria, dans ma circonscription, celle de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine.

Pour avoir eu le courage de se préoccuper de ses concitoyens, M. Devlin a été bousculé et, en tombant par terre, il s'est infligé des blessures qui ont causé sa mort le week-end dernier.

[Français]

M. Devlin a été victime d'un acte de violence incompréhensible. C'est une véritable tragédie qui, on le sait, aurait pu être évitée. Le message qui en ressort est sans équivoque: la violence ne doit pas avoir de place dans notre société.

[Traduction]

En terminant, j'offre mes plus sincères condoléances à l'épouse et à la famille de M. Charles Devlin, un homme qui avait vraiment compris que la violence ne mène nulle part et qu'elle n'a pas sa place dans notre société.

Article 31 du Règlement

[Français]

LES JEUX D'HIVER DU CANADA

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, c'est avec une grande fierté que ma circonscription de Acadie—Bathurst est co-hôtesse des Jeux d'hiver du Canada 2003, qui se déroulent actuellement à Bathurst et à Campbellton, au Nouveau-Brunswick.

La ville de Bathurst est en fête et a revêtu ses plus beaux apparats. La communauté de la région de Chaleur a travaillé très fort pour offrir aux centaines d'athlètes canadiens des jeux de grande qualité. La ville de Bathurst est en train de se bâtir une réputation de ville hospitalière sans pareil.

À tous les athlètes venus de partout au Canada qui s'appliqueront à leur meilleur et réaliseront un rêve, nous leur souhaitons la meilleure des chances. Tous les efforts et compromis sont soulignés et, mieux encore, célébrés tant par les familles de ces athlètes et leurs entraîneurs que par les athlètes eux-mêmes.

Actuellement, plus de 6 000 bénévoles travaillent à faire de ces jeux un grand succès et un événement inoubliable.

À titre de député de Acadie—Bathurst, un sincère merci à toutes les personnes qui se sont impliquées dans la réalisation de ces jeux d'hiver. Vous méritez vous aussi une médaille, soit celle du dévouement.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LES FORCES CANADIENNES

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer ma gratitude et mon admiration aux Canadiens membres de l'équipage du Navire canadien de Sa Majesté *Iroquois* et de son détachement Sea King qui ont quitté la Nouvelle-Écosse à destination de la mer d'Oman.

Ce déploiement représente une contribution importante de notre pays aux opérations de la coalition et il témoigne de l'engagement constant du Canada dans la lutte contre le terrorisme.

Le NCSM *Iroquois* ira à la rencontre du NCSM *Montréal* et du NCSM *Winnipeg*, qui participent actuellement à l'opération Apollo, et il agira à titre de navire amiral de la force opérationnelle 151 de la coalition.

Le Canada vient tout juste de prendre le commandement de cette force opérationnelle chargée d'escorter les navires et d'intercepter les bateaux dans la région du Golfe.

Le déploiement de *Iroquois*, destroyer doté d'une capacité de commandement, de surveillance et de défense aérienne à la fine pointe de la technologie, nous permettra de nous acquitter de nos responsabilités encore plus efficacement.

Depuis que le Canada s'est joint à la lutte contre le terrorisme en octobre 2001, les membres des Forces canadiennes se sont distingués parmi nos alliés comme faisant partie d'une force professionnelle, apte à servir et prête à le faire. Je suis certain que le NCSM *Iroquois* renforcera encore cette réputation enviable.

[Français]

LE CENTENAIRE DE HÉBERTVILLE-STATION

M. Sébastien Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ): Monsieur le Président, permettez-moi aujourd'hui en cette Chambre de souligner que la municipalité de Hébertville-Station, au Lac-Saint-Jean, célèbre cette année son centenaire.

Ceux qui ont la chance de côtoyer ces gens connaissent la détermination, le dynamisme, l'audace et la joie de vivre qui les caractérisent. Ces qualités se sont souvent manifestées au cours de l'histoire.

Par exemple, soulignons la détermination qui leur a toujours permis de se relever après de dures épreuves, comme le grand feu de 1930, le second de 1943 et l'ouragan de 1975.

Quant à leur audace, ils en ont fait preuve à maintes reprises, notamment en ayant comme premier maire M. Louis-Nazaire Asselin, un jeune homme qui n'avait pas 20 ans. C'est peut-être à eux qu'on doit l'audace et la détermination des gens du comté d'avoir élu les deux plus jeunes députés à les représenter ici même à Ottawa.

Finalement, il faut connaître leur joie de vivre, laquelle je vous invite tous à venir découvrir à l'occasion des fêtes du centenaire.

* * *

[Traduction]

LE TOURNOI DE COEURS DE SCOTT

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, Colleen Jones, de Halifax, a réussi en fin de semaine un tour du chapeau sans précédent au curling. En vainquant les très fières Bluenosers, Colleen et le Mayflower ont remporté leur cinquième Tournoi de coeurs de Scott et leur troisième victoire d'affilée.

Voici ce qu'on pouvait lire plus tôt cette semaine dans le *Halifax Herald*:

...L'équipe de Jones n'a plus rien à prouver. Elle est une des deux seules équipes de l'histoire des championnats à remporter trois victoires d'affilée et elle représente avec brio notre province et notre pays. Sa maîtrise du sport et sa détermination à gagner sont sans égales dans les annales du curling féminin.

Quatre gars et un balai est peut-être un bon film, mais Colleen Jones et son équipe ont prouvé que les curleuses de la Nouvelle-Écosse balaient la compétition. Je les en félicite.

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole à la Chambre au nom des personnes âgées du Canada.

Le budget qui a été présenté la semaine dernière ne fait aucunement mention des personnes âgées du Canada. Nos téléphones ne déroutent plus, car les personnes âgées formeront dans quelques années à peine la plus grande partie de la population canadienne.

À Saint John, au Nouveau-Brunswick, dans ma circonscription, une personne âgée m'a abordée dans la rue, en fin de semaine, pour me dire qu'elle avait besoin d'aide, car son chèque de pension de retraite ne lui permettait pas d'absorber sa dernière hausse de loyer. Elle s'est aussi plainte de la pénurie de logements.

La SCHL avait l'habitude de construire des logements pour les personnes âgées. Ce n'est plus le cas.

Le gouvernement devrait avoir honte de présenter un budget qui ne prévoit absolument rien pour les personnes âgées.

Questions orales

●(1415)

[Français]

LA PAIX

M. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Monsieur le Président, des étudiants de l'école polyvalente Charles-Gravel et de l'école Dominique-Racine, de même que des représentants de Bleuets pour la paix sont venus déposer à mon bureau des pétitions pour la paix. Il s'agit de plusieurs milliers de signataires.

Nous avons eu l'occasion d'échanger sur l'importance du succès des négociations actuelles et du travail des Nations Unies avec les inspecteurs de la paix. Nous en sommes évidemment arrivés à la conclusion que, pour faire la paix, il fallait que les deux parties soient d'accord.

Somme toute, j'aurai l'occasion de présenter au premier ministre les nombreuses pétitions qui m'ont été présentées.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, une élève de niveau intermédiaire s'est fait attaquer en se rendant à l'école. Deux individus masqués et armés d'un fusil et d'un vaporisateur anti-ours ont fait un hold-up dans un McDonald, à Coquitlam. Une jeune femme de 18 ans, de Port Moody, risque de perdre la vue dans un oeil à la suite d'une agression. Tous ces incidents sont survenus au cours des six derniers jours.

La plaie que constituent les courses de rue, l'horreur que provoque l'exploitation porcine de Robert Pickton, l'effroyable meurtre de Breann Voth ainsi que le meurtre de l'étudiant de 17 ans qui a été abattu par balle et battu à mort ont ébranlé nos trois villes.

Les ressources de la GRC de Coquitlam et de la police de Port Moody sont utilisées au maximum et sont en train de s'épuiser. Nombre d'infractions mineures ne sont pas traitées convenablement parce que les budgets sont accaparés par les enquêtes sur les crimes graves. Le rapport entre le nombre de policiers et le nombre d'habitants est plus bas dans nos collectivités que n'importe où au Canada, et cette réalité est inacceptable. La ville de Coquitlam consacre 17 millions de dollars à la protection policière et ne reçoit pas du gouvernement le soutien dont elle a besoin.

Les libéraux ont trouvé 114 millions de dollars pour financer un nouveau programme des langues officielles et 172 millions de dollars pour créer un centre des cultures autochtones, mais il n'y a pas un cent d'argent neuf pour aider à combattre la criminalité dans nos trois villes. Les libéraux devraient avoir honte de leur sens tordu des priorités; ils devraient avoir honte de compromettre la sécurité des habitants de ma circonscription.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉTHIQUE

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je veux poser des questions au sujet du code d'éthique du gouvernement et des prétendues fiducies sans droit de regard.

La société de l'ancien ministre des Finances a été accusée d'avoir rejeté des produits pétroliers dans le port de Halifax en mars dernier. L'ancien ministre des Finances a reçu des séances d'information spéciales sur cet incident. Selon le code d'éthique, pourquoi l'ancien ministre des Finances devait-il être directement informé de cet incident impliquant la Canada Steamship Lines?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, selon les lignes directrices, le registraire général a le pouvoir d'informer la personne d'un incident. Dans ce cas, le sous-registraire général adjoint, comme le prévoit l'article 6 de l'entente, a jugé qu'il devait informer le ministre de l'incident.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des accusations ont été portées contre la société de l'ancien ministre des Finances en mars dernier. En novembre, une transaction en matière pénale est intervenue entre la CSL et le gouvernement. Nous savons maintenant que l'ancien ministre des Finances a eu droit à deux séances d'information durant cette période.

Selon le code d'éthique, pourquoi le public n'a-t-il pas été informé de cela aussi ouvertement que le ministre ne l'a été?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, l'entente intervient entre le ministre ou le titulaire de charge publique et le registraire général, qui administre les lignes directrices. C'est une affaire privée entre ces deux personnes. Nous disons que c'est une entente privée parce que nous ne voulons pas qu'elle soit rendue publique.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si le ministre a pu être informé des accusations portées contre sa société, le public aurait dû l'être également.

Pour récapituler, l'ancien ministre des Finances était au courant des accusations de rejet de produits pétroliers portées en mars, a reçu deux séances d'information sur le sujet et a accepté un plaidoyer de culpabilité en novembre. L'ancien ministre des Finances n'est pas censé avoir de relation directe avec sa société. Comment les Canadiens peuvent-ils être certains que, pendant cette période de six mois, l'ancien ministre n'a pas joué un rôle dans le règlement définitif?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je vais répéter encore une fois. Il y a des lignes directrices que tous les ministres doivent respecter. Je ne sais rien d'autre.

Une chose est claire. Lorsque la Canada Steamship Lines a été mentionnée, tout le monde qui connaissait un peu le député de LaSalle—Émard et la société savait qu'il en était le propriétaire. Donc, le fait qu'il s'agissait de sa société était public. Ce n'était pas une société inconnue des Canadiens.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre s'entête à qualifier l'accord conclu avec l'ancien ministre des Finances d'accord de gestion sans droit de regard. Ce n'est pas exact. Je pourrais tenir des propos plus explicites, mais, chose certaine, la déclaration du premier ministre n'est pas exacte.

J'ai l'accord entre les mains et il est bien précisé qu'il s'agit d'une «entente de surveillance». Je voudrais demander au premier ministre ce que je lui ai demandé hier, c'est-à-dire de confirmer que seul ce ministre a conclu une telle entente. Oui ou non.

Questions orales

●(1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai dit à de nombreuses occasions, deux autres ministres sont parties à une entente de ce genre, c'est un fait bien connu. Nous avons fourni leurs noms la semaine dernière. Ces ententes sont conformes aux lignes directrices et aux règles qui existaient avant même notre arrivée au pouvoir. Ces règles existaient sous le régime précédent.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, permettez-moi de m'exprimer de façon encore plus explicite: ces propos sont encore plus inexacts. J'ai en ma possession l'entente conclue par le ministre des Affaires étrangères et il s'agit d'un accord de gestion sans droit de regard. J'ai aussi en ma possession l'entente conclue par un autre ministre et il s'agit encore là d'un accord de gestion sans droit de regard.

L'accord dont je parle est une entente de surveillance et je voudrais la déposer à la Chambre afin que tous les Canadiens puissent en prendre connaissance. Ce n'est pas un accord de gestion sans droit de regard.

Le Président: Je ne sais pas si l'intervention du député renfermait une question, mais le très honorable premier ministre peut répliquer s'il le désire.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est le registraire général qui est chargé de gérer ces dossiers. En février 1994, il m'a confirmé, dans une lettre, que le ministre des Finances de l'époque s'était conformé à toutes les exigences des lignes directrices qui étaient en vigueur sous le régime précédent et qui l'étaient encore à notre arrivée au pouvoir. Il se disait satisfait de l'entente conclue; je n'avais donc aucune raison de croire que l'accord n'était pas adéquat.

* * *

[Français]

L'IRAK

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, deux démarches opposées ont été entreprises au Conseil de sécurité, une par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Espagne, qui prône l'adoption d'une résolution axée sur la guerre et une autre par la France, l'Allemagne, la Russie, appuyée par la Chine, qui privilégie le renforcement du programme d'inspections des Nations Unies.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire quelle démarche le Canada appuie, la résolution inspirée d'une logique de guerre ou le mémorandum inspiré d'une logique de paix?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, l'objectif de la résolution 1441, c'est d'avoir la paix. C'est de s'assurer que Saddam Hussein pose les gestes nécessaires de telle façon qu'il n'y ait pas besoin de le forcer à respecter la résolution 1441.

À ce moment-ci, un débat a lieu aux Nations Unies. Nous allons suivre la situation. Il y aura beaucoup d'intervenants et beaucoup de suggestions. J'imagine qu'il n'y aura pas de vote avant la deuxième semaine du mois de mars. Durant ce temps, tout le monde travaille très fort pour essayer de trouver une solution de paix et non pas une solution de guerre.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le temps des tergiversations est terminé. Il y a deux propositions sur la table et celles-ci n'ont rien d'hypothétiques. Ces propositions sont connues. Le gouvernement doit se brancher.

À la veille de son départ pour le Mexique, est-ce que le premier ministre peut nous indiquer quelle option il entend promouvoir auprès de ses interlocuteurs internationaux. Est-ce que ce sera le désarmement par la force ou le désarmement pacifique de l'Irak?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous favorisons le désarmement pacifique. Je suis sûr que même les États-Unis et la Grande-Bretagne souhaitent qu'il y ait un désarmement pacifique. Personne ne souhaite la guerre. Tout le monde veut la paix. Mais pour avoir la paix, il faut que Saddam Hussein prenne ses responsabilités et assure la communauté internationale qu'il va respecter la résolution 1441 qui a été adoptée unanimement au Conseil de sécurité, il y a quelques mois.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre se rendra demain au Mexique afin de rencontrer le président Fox et de certainement discuter avec lui de l'importante question de l'Irak.

Quelle position le premier ministre va-t-il privilégier? Celle décrite dans le mémorandum présenté par la France et l'Allemagne ou celle présentée dans la résolution des États-Unis et de la Grande-Bretagne?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les deux propositions veulent, par des mécanismes différents, obtenir la même chose. Elles veulent obtenir le désarmement de Saddam Hussein.

Certains prétendent que cela peut prendre plus de temps que d'autres. Seulement, à ce moment-ci, la proposition finale n'est pas encore déterminée et il faut qu'on continue à travailler. J'aurai l'occasion d'en discuter avec le président Fox demain et après-demain. J'espère qu'en collaborant ensemble, on pourra tous trouver une solution qui maintiendra la paix et qui n'amènera pas la guerre.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, l'une veut le désarmement, mais au besoin après une catastrophe humanitaire, l'autre veut l'éviter. Laquelle de ces deux positions le Canada va-t-il défendre?

Le Canada et le Mexique sont les deux voisins immédiats des États-Unis. Ils sont ses deux principaux partenaires commerciaux.

Est-ce que le premier ministre va suggérer au président Fox de se rendre avec lui rencontrer le président Bush afin de plaider en faveur d'un désarmement pacifique et du respect de l'ONU?

●(1425)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le président Fox, comme moi et comme tout le monde, veut avoir la paix. C'est ce dont nous allons discuter ensemble.

Quant à savoir quel est le meilleur moyen d'avoir la paix, ce n'est pas nécessairement de faire de grands discours ou de prétendre ceci ou cela. C'est de travailler discrètement et efficacement, comme le fait notre ambassadeur aux Nations Unies et comme j'ai l'intention de le faire moi-même.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Hier, George Bush a présenté une résolution aux Nations Unies. Est-ce que le premier ministre peut nous dire si, à son avis, cette résolution autorise une invasion de l'Irak?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si le député lit clairement la résolution 1441, il verra qu'on y dit que Saddam Hussein doit respecter les conditions des Nations Unies, sinon il y aura des conséquences sérieuses.

Des conséquences sérieuses, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura qu'une petite parade. C'est pourquoi je dis toujours que Saddam Hussein est celui qui peut éviter la guerre en respectant la résolution 1441 et en respectant les Nations Unies et tous les pays qui ont voté en faveur. Ce fut un vote unanime au Conseil de sécurité.

[Traduction]

M. Bill Blaikie (leader en Chambre du Nouveau Parti démocratique, NPD): Monsieur le Président, hier le ministre a dénigré le pouvoir de la chanson. Nous arrêterions de chanter s'il répondait à nos questions.

Il n'a pas répondu à ma question parce qu'elle portait sur la seconde résolution, celle que proposent le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Espagne; mais le premier ministre a semblé dire que la résolution 1441 suffisait à autoriser une invasion de l'Irak. Pourrait-il nous dire s'il pense qu'à elle seule, la résolution 1441 autorise une invasion de l'Irak ou si une seconde résolution est nécessaire, ou encore si les Nations Unies sont saisies d'une autre résolution autorisant une invasion de l'Irak?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit il y a plusieurs semaines qu'il serait préférable d'avoir une seconde résolution. Je suis heureux que les Américains en proposent une. Ce qui est surprenant, c'est qu'il y a quelques semaines certains pays voulaient une seconde résolution. La France et l'Allemagne voulaient une seconde résolution et maintenant ces pays disent qu'elle n'est pas nécessaire. Les Américains, eux, disent qu'il y aura une seconde résolution.

Attendons le débat. Il y aura un débat, j'en suis heureux. Les membres du Conseil de sécurité jugeront si Saddam Hussein se conforme ou non à la résolution 1441, qui a été adoptée à l'unanimité.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, le ministre du Commerce international a dit que les négociations sur le bois d'oeuvre étaient rompues car les groupes de lobbying américains avaient des exigences excessives que le Canada n'était pas prêt à accepter.

Est-ce que cela signifie que le gouvernement accepte le droit de 27 p. 100 en vigueur actuellement? Pourquoi le Canada n'a-t-il pas accepté le droit de 19,7 p. 100 proposé en avril dernier?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de comprendre exactement la question du député.

Le Canada n'a jamais accepté l'imposition d'une taxe de 27 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien. Nous disons depuis longtemps que nous croyons que c'est une taxe punitive qui n'aurait jamais dû être appliquée. C'est pourquoi nous avons saisi les instances de l'OMC et de l'ALENA de six affaires. Nous contestons le droit des Américains de nous imposer cette taxe. Nous avons quand même essayé de trouver une solution fondée sur une politique à long terme. M. Aldonas, qui a essayé de trouver quelles réformes de nos politiques provinciales pourraient alléger cette taxe, a fait un travail fantastique. Malheureusement, ce matin les négociations ont abouti à une impasse.

* * *

L'IRAK

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, hier, j'ai interrogé le gouvernement au sujet d'une

Questions orales

rencontre de haut niveau à laquelle le Canada n'a pas été convié et qui portait sur la reconstruction de l'Irak suite à la guerre. Le ministre a déclaré «pour l'instant, nous axons nos efforts sur la recherche d'une solution pacifique au problème». C'est ce que tout le monde espère.

En cas de guerre, il y aura un urgent besoin de reconstruction et le Canada possède l'expérience et la réputation nécessaires pour jouer un rôle de chef de file à cet égard. Le ministre des Affaires étrangères accepte-t-il d'informer la Chambre vendredi, avant la relâche, des mesures précises que le Canada prend déjà ou prévoit prendre pour pallier les ravages de la guerre en Irak et ses conséquences?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, à l'instar des autres nations, nous nous penchons sur deux aspects de la question. D'une part, comme le premier ministre l'a dit, nous essayons d'amener un règlement pacifique, tout en veillant à ce que Saddam Hussein désarme et à ce que les Nations Unies conservent leur intégrité. C'est à cet égard que le gouvernement est intervenu au cours des derniers jours, pour rapprocher les parties et obtenir un dénouement.

D'autre part, le Canada est conscient de la possibilité qu'un conflit embrase la région. Mon collègue, le ministre de la Coopération internationale, et moi cherchons une façon de venir en aide aux habitants de la région, comme le Canada l'a toujours fait dans le passé et continuera de le faire dans l'avenir.

* * *

●(1430)

L'ÉTHIQUE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre a dit que les fiducies sans droit de regard étaient ainsi conçues pour que le public ne sache pas ce qui se passe. Ces fiducies sont censées empêcher le ministre de savoir ce qui se passe dans ses entreprises.

Lorsque le conseiller en éthique a appris que des produits pétroliers avaient été déversés dans le port de Halifax, quelle a été sa première réaction? Il a téléphoné à l'ancien ministre des Finances. Pourquoi? Pour lui éviter la déconfiture de son entreprise? Non, strictement pour que le ministre puisse sauver la face.

Le premier ministre pense-t-il vraiment que le rôle du conseiller en éthique soit d'aider les ministres à sauver la face lorsque leurs entreprises éprouvent des problèmes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas à commenter. Les règles sont là. Le ministre les a suivies. Le registraire général a décidé, conformément à l'accord, qu'il s'agissait d'un cas où il fallait informer le propriétaire de l'entreprise, qui se trouvait être à l'époque le ministre des Finances. C'est le registraire général qui a pris la décision, pas moi. De toute façon, cela se serait su dans les heures suivantes. Tous ceux qui s'intéressent le moins à la navigation savent probablement que l'ancien ministre des Finances est le propriétaire de CSL.

Questions orales

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les règles de l'accord disent que lorsque surgit un fait extraordinaire dans la société, le ministre peut intervenir et jouer son rôle dans la société. Toutefois, on ne définit pas ce qu'est un fait extraordinaire. Jusqu'à maintenant, nous savons que, lorsqu'un des navires déverse des produits pétroliers, c'est un fait extraordinaire, apparemment. Il semble que les transactions avec Suharto sont aussi des faits extraordinaires. On a également donné à des navires le nom de l'épouse et du père du ministre.

Qu'est-ce qu'on peut ne pas considérer comme un fait extraordinaire, selon le ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous pourrions spéculer sur tout et n'importe quoi jusqu'à la fin de nos jours. À mes yeux, un déversement de produits pétroliers est un incident passablement sérieux.

* * *

[Français]

L'IRAK

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, le président américain tient des propos très durs à l'endroit de l'ONU et du rôle joué par le Conseil de sécurité. Il remet même en question sa pertinence en affirmant que le Conseil joue sa crédibilité s'il vote contre la résolution anglo-américaine.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire s'il partage l'analyse que fait le président Bush sur la pertinence du Conseil de sécurité et de l'ONU?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que ce gouvernement a toujours agi pour garantir la crédibilité et la viabilité du Conseil de sécurité dans le système de l'ONU. Le premier ministre a agi personnellement dans le dossier. Tout le gouvernement et moi-même avons consacré nos efforts à atteindre divers objectifs. D'abord, que Saddam Hussein soit désarmé de façon pacifique si possible, et cela dépend pour beaucoup de lui-même. Deuxièmement, que la crédibilité des institutions que nous avons bâties ensemble depuis la Seconde Guerre mondiale soit réaffirmée au sortir de cette crise et non pas affaiblie.

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, est-ce que la pertinence de l'ONU n'est pas évidente quand elle joue son rôle de gardienne de la paix et qu'elle assure que le désarmement de l'Irak se fasse pacifiquement?

Est-ce que le premier ministre reconnaîtra que l'ONU joue son rôle et qu'en n'ayant pas une position claire, le Canada contribue lui-même à l'affaiblissement de l'organisation?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, c'est tout à fait le contraire. Le Canada, tout en soutenant le processus de l'ONU, soutient le système auquel le député d'en face fait référence. C'est notre système. C'est la clarté de notre rôle, créé par le premier ministre, à savoir que nous soutenons un système et un processus au sein desquels se situe l'action du Conseil de sécurité. C'est notre rôle. C'est le Conseil de sécurité et l'ONU que nous préservons par nos actes, et nous continuerons dans cette voie.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, des documents obtenus en vertu de

la Loi sur l'accès à l'information indiquent que des responsables de Revenu Canada et du Conseil du Trésor ont décidé de modifier la façon dont les pertes liées aux crédits de TPS sont calculées dans les comptes publics. Il semble que le Parlement et le public n'aient jamais été informés de ces changements.

Pourquoi le ministre a-t-il effectué ces changements et a ensuite essayé de garder les Canadiens dans l'obscurité?

• (1435)

[Traduction]

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, en fait c'est le contraire qui est vrai. J'ai dit au député et à tous les députés de la Chambre que nous travaillons avec le Conseil du Trésor et que nous allons faire rapport au comité d'une façon aussi ouverte, transparente et compréhensible que celui-ci le souhaite.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre semble oublier qu'elle a une responsabilité envers le Parlement. La ministre du Revenu national a tenu le Parlement dans l'ignorance. Nous ne connaissons toujours pas le montant véritable des pertes attribuables à des fraudes liées à la TPS. La ministre dit: «Ce montant s'élève à 25 millions de dollars, ou plutôt à 50 millions de dollars. Non, attendez, je pense que c'est 100 millions de dollars.»

Les contribuables canadiens veulent savoir combien ces fraudes leur coûtent. Quand la ministre va-t-elle faire ce qui s'impose et présenter au Parlement un compte rendu complet des fraudes liées à la TPS?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, vu les questions persistantes sur ce dossier, je suis remontée jusqu'à la création de la TPS. Je peux dire au député que, depuis 1991, année où cette taxe a été mise en oeuvre par ses amis dans le coin, le gouvernement fédéral a perçu au-delà de 500 milliards de dollars. Le total des fraudes qui sont liées à la TPS et qui ont été clairement établies depuis cette date s'élève à 60 millions de dollars.

J'ai dit au député que certains cas étaient devant les tribunaux. Je suis tout à fait disposée à me rendre au comité et à fournir tous les renseignements que ses membres aimeraient avoir. Ce sont là les faits.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, dans le dossier du bois d'oeuvre, on apprend une rupture des négociations entre le Canada et les États-Unis, ce qui rend encore plus nécessaire la poursuite du processus judiciaire jusqu'au bout.

Le ministre du Commerce international admettra-t-il que la situation est loin de s'améliorer et que la deuxième phase du plan d'aide doit être mise en oeuvre dès maintenant, tel que promis par le gouvernement lors de l'annonce de la première phase de ce plan d'aide?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé qu'il consacrerait près de 350 millions de dollars aux activités de recherche et de développement, à la recherche de nouveaux débouchés et à l'aide aux localités en difficulté. Nous avons également annoncé que nous surveillerions la situation de très près et que, si des programmes complémentaires s'avéraient nécessaires, nous les envisagerions.

Nous devrions néanmoins permettre au processus de suivre son cours. Nous avons eu des pourparlers et nous espérons pouvoir les reprendre. Il est très important que nous sortions de cette impasse. C'est là-dessus que portent nos efforts.

Nous avons déjà beaucoup aidé les localités et nous continuerons de suivre la situation. S'il s'avère que nous devons en faire davantage, nous n'y manquerons pas.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, ce que le ministre ne semble pas comprendre, c'est que les Américains font le pari que plusieurs entreprises canadiennes dans le domaine du bois d'oeuvre ne pourront se rendre jusqu'au bout du processus judiciaire puisqu'elles n'en auront tout simplement pas la force.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de remplir l'engagement d'une deuxième phase du plan d'aide, alors que les entreprises, les travailleurs et les régions concernées en ont grand besoin, particulièrement en regard des derniers développements dans ce conflit?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous avons toujours dit que, si nous ne parvenions pas à conclure un accord, nous envisagerions de mettre en place d'autres programmes. Mais il convient auparavant de laisser le processus suivre son cours. Nous avons engagé la très forte somme de 350 millions de dollars dans les deux phases du plan d'aide. C'est beaucoup d'argent que le gouvernement accorde à l'industrie, pour aider les travailleurs et favoriser la recherche et le développement. Nous cherchons de nouveaux débouchés un peu partout dans le monde.

Nous continuerons de surveiller la situation. Si nous constatons que nous devons en faire davantage, je promets aux députés que nous y veillerons.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Ernst Zundel, un homme que son ministère considère comme un danger pour la sécurité du Canada, est entré au pays il y a sept jours. Se trouve-t-il encore dans notre pays?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, il est de notoriété publique qu'Ernst Zundel se trouve maintenant au Canada, mais je ne vais pas commenter ce fait. Un processus est en cours et je tiens à ce qu'il se poursuive jusqu'à terme.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre a admis que certaines personnes abusent du système d'accueil des réfugiés au

Canada. Il a déclaré qu'il ne laisserait pas une telle chose se produire et qu'on pouvait l'observer de près. Nous l'observons justement et nous voyons tout simplement un ministre qui ne fait rien. Il reste coi pendant qu'un individu représentant une menace attestée pour notre sécurité demeure ici. Pourquoi le ministre ne fait-il pas preuve de leadership pour une fois en prenant les mesures requises pour expulser Ernst Zundel?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, dans cette partie de la Chambre, nous croyons à l'application régulière de la loi et à la règle de droit. Cela dit, vous pouvez continuer à m'observer; vous verrez bien.

* * *

● (1440)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Bob Wood (Nipissing, Lib.): Monsieur le Président, en septembre prochain, nous célébrerons le 85^e anniversaire de la libération de Cagnicourt en France par les Forces canadiennes au cours de la Première Guerre mondiale. Le ministre des Anciens combattants pourrait-il dire à la Chambre comment le Canada prévoit être représenté à la cérémonie de Cagnicourt lors de cet important anniversaire?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, j'ai récemment écrit au maire de Cagnicourt pour l'informer du fait que le Canada serait représenté à cet événement par monsieur Al Puxley, directeur de l'organisme Le Canada se souvient et responsable des sites commémoratifs en Europe.

Effectivement, la libération de Cagnicourt est un événement important de l'histoire militaire canadienne. Sept Croix de Victoria ont été remises aux participants, notamment à Cyrus Peck, un ancien député. Le Canada s'est engagé et est absolument déterminé à préserver la mémoire des anciens combattants canadiens.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Transports dormait sûrement la semaine dernière quand le ministre des Finances a présenté son budget. En effet, le ministre des Transports n'a pas remarqué que le budget ne prévoit aucun financement pour les investissements destinés aux transports stratégiques, qui constituent pourtant une grande priorité dans son plan. Le financement total prévu dans le budget pour l'infrastructure ne permet même pas de repaver la transcanadienne de Winnipeg à Portage la Prairie, mais il est censé être suffisant pour les routes, les chemins de fer, les transports en commun et les systèmes d'assainissement des eaux du pays tout entier.

Si le ministre des Transports dit que c'est une grande priorité, comment explique-t-il que cela figure au bas de la liste de priorités dans le budget?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous en avons déjà parlé la semaine dernière, et la réponse est la même. Une bonne partie des fonds déjà accordés dans les deux derniers budgets pour des projets d'infrastructure n'ont pas encore été engagés. Le budget ajoute 2 milliards de dollars pour l'infrastructure stratégique, 1 milliard de dollars pour l'infrastructure communautaire et prévoit le maintien du financement, y compris ces avances, sur une période de dix ans.

*Questions orales***L'AGRICULTURE**

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, plus de 80 p. 100 des clients du Canada à l'étranger ont dit qu'ils n'achèteraient pas de variétés de blé génétiquement modifié, mais cela n'a pas empêché la société Monsanto de demander l'approbation réglementaire pour la vente de blé génétiquement modifié au Canada. Étant donné qu'il n'existe pas de moyen efficace pour séparer le blé non modifié du blé génétiquement modifié et que l'entrée de ce produit au Canada se traduira par des ventes perdues d'une valeur de centaines de millions de dollars par année, le ministre de l'Agriculture ne convient-il pas qu'il faut faire une étude d'impact sur le marché avant d'imposer le blé génétiquement modifié aux producteurs canadiens?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député sait qu'une demande est déjà à l'étude. Cette étude prendra beaucoup de temps. En fait, elle ne sera sans doute pas terminée avant des mois. Il existe un certain nombre de facteurs dont il faudra tenir compte, y compris celui dont vient de parler le député, avant d'enregistrer le produit ou d'autoriser sa commercialisation.

* * *

L'ÉTHIQUE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le premier ministre nous a dit hier qu'il avait vérifié le dossier, puis il a affirmé catégoriquement que les échappatoires dans les règles régissant les fiducies sans droit de regard avaient apparemment été utilisées par deux ministres du gouvernement précédent.

Maintient-il ces accusations à l'endroit de deux ministres anonymes de l'ancien gouvernement, ou désire-t-il corriger ses propos?

Le très hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice, Lib.): Monsieur le Président, je ne connais pas le nom de ces personnes. On m'a informé que ces échappatoires avaient été utilisées par de hauts fonctionnaires de l'administration précédente. Je ne sais pas si c'était ou non des ministres. Je n'ai pas leur nom.

Si le chef de ce parti veut donner le nom des gens, je n'y vois pas d'inconvénient. C'est pourquoi j'ai fait preuve de prudence et j'ai utilisé le mot «apparemment». On m'a informé que le système avait été élaboré par l'administration précédente, et c'est le système que nous avons utilisé.

Par conséquent, donnez-nous le nom des personnes qui l'ont utilisé et nous saurons si elles...

Le Président: Le très honorable député de Calgary-Centre a la parole.

• (1445)

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, plus que la majorité des autres secteurs commerciaux, celui du transport maritime est tributaire de la politique fiscale. Des entreprises sont enregistrées dans des pays où les impôts sont moins élevés qu'ici. Des navires arborent des pavillons de complaisance accordés par des refuges fiscaux. L'évitement fiscal constitue une pratique commerciale normale pour les entreprises de transport maritime.

Néanmoins, le premier ministre a permis à son ancien ministre des Finances, qui était alors responsable du régime fiscal, de s'occuper d'une entreprise où la fiscalité a un grand rôle à jouer.

Dans un souci de protéger l'intégrité de son gouvernement, le premier ministre a-t-il vu personnellement à ce que le ministre des Finances de l'époque se retire chaque fois qu'était abordée une question fiscale susceptible de présenter de l'intérêt pour la Société maritime CSL Inc.?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, chaque fois qu'un dossier avait trait au transport maritime, c'est le secrétaire d'État chargé des institutions financières qui s'en chargeait au Cabinet.

Comme c'est son habitude, je crois que le député ne fait que du salissage. Il est bon pour cela, mais ce faisant, il s'éclabousse à tous coups.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration a dit à la Chambre hier que le jugement rendu par la Cour fédérale dans lequel il est précisé que son ministère a induit le Parlement en erreur n'était qu'un «projet de décision». Le ministre sait très bien que ce jugement n'avait rien d'un projet de décision. Il a été signé par le juge vendredi. Il a été remis à toutes les parties en cause et il a même été inclus sur le site Web de la cour. Le verdict rendu par la cour était final.

Pourquoi le ministre a-t-il encore une fois tenté d'induire la Chambre en erreur?

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suis tellement déçu lorsque les avocats ne respectent pas les lois et lorsqu'ils ne lisent pas les lois. Je vais donc en faire la lecture à l'intention de la députée et de tous les autres. L'alinéa 74d) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés stipule ce qui suit:

(...) que si le juge certifie que l'affaire soulève une question grave de portée générale et énonce celle-ci.

Cela signifie que le processus n'est pas terminé. Je serai en mesure de faire des commentaires lorsque la question sera certifiée. Mais nous n'avons jamais induit le Parlement en erreur.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que la question sur laquelle la cour s'est prononcée était finale. On s'attendrait à ce qu'un ministre pris en flagrant délit par la Cour fédérale du Canada rougisse de honte.

La décision finale du juge précisait que le ministre avait induit le Parlement en erreur, qu'il avait déposé des chiffres très erronés et qu'il avait accepté l'argent de certains immigrants sans procéder à l'étude de leur dossier. Le ministre essaie maintenant de nier le verdict rendu par la cour.

Pourquoi ce ministre occupe-t-il toujours un poste important?

[Français]

L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la crédibilité en politique, c'est extrêmement important. Mais comme ils sont en faveur du bilinguisme de l'autre côté, je vais le lire en français.

L'alinéa 74d) de la loi dit:

Le juge certifie, en rendant son jugement, que l'affaire soulève une question grave de portée générale, et énonce celle-ci.

Cela veut dire que la cour n'a pas encore rendu compte de sa décision, étant donné que le juge Kelen a demandé aux parties de poser d'autres questions pour voir si on peut aller en appel.

Questions orales

Je ne sais pas comment elle a eu son diplôme, mais qu'elle fasse ses devoirs une fois pour toutes.

* * *

LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, la cession des ports s'est faite rondement et le ministre des Transports a déjà cédé 80 p. 100 des installations portuaires partout au Canada.

Alors que le Québec manifestait son intérêt pour acquérir 10 ports, curieusement, Ottawa a laissé les négociations traîner et aujourd'hui, le ministre des Transports annonce la fin du programme pour le 31 mars prochain.

Comment le ministre peut-il expliquer qu'il a eu tout l'argent nécessaire pour les autres provinces canadiennes et qu'il met fin au programme lorsqu'il s'agit du Québec?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la décision de notre gouvernement est de prolonger le processus pour le transfert des ports. Nous sommes prêts à continuer les discussions avec la province du Québec, ce n'est pas un grand problème. Les affaires des ports fonctionnent et fonctionnent très bien. Je serais très content de parler avec mon homologue au Québec concernant la question des ports.

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, est-ce que le ministre va reconnaître que s'il a changé son fusil d'épaule, c'est qu'il veut conserver la visibilité du gouvernement fédéral dans les ports du Québec et ce, même s'il le fait au détriment du développement économique de nombreuses régions du Québec?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la visibilité du gouvernement canadien, à mon avis, est une chose qui est très bonne pour le pays comme pour tout le monde. Mais ce n'est pas notre intention dans ce processus. On participe au processus avec la province de Québec. Nous sommes prêts à parler relativement au transfert des ports, il n'y a pas de problème.

* * *

[Traduction]

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier la vérificatrice générale a déclaré que le programme de contrôle des armes à feu était un grand projet de l'État qui exigeait qu'on respecte les conventions de présentation plus strictes du Conseil du Trésor. La vérificatrice générale a également ajouté que le registre des armes à feu devrait faire l'objet d'un poste distinct dans le Budget principal des dépenses.

Le sous-ministre de la Justice n'était pas d'accord et l'opération de camouflage se poursuit donc. Qui a raison, la vérificatrice générale ou le sous-ministre?

• (1450)

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, selon mes informations, le programme n'a pas été officiellement désigné comme un grand projet de l'État.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a été incapable d'expliquer quoi que ce soit à la réunion du comité hier. Le registre des armes à feu coûte 500 fois plus que ce qui avait été prévu

au départ et il se contente de faire une réponse à la Forrest Gump et de dire que c'est arrivé comme ça.

Près de trois mois se sont écoulés et le ministre de la Justice n'a pas encore indiqué à la Chambre le coût total du registre des armes à feu pour tous les ministères et organismes, y compris tous les coûts non signalés dont il est question dans le rapport de la vérificatrice générale.

Si le ministre ne peut nous donner le coût total du registre jusqu'à maintenant, comment pouvons-nous lui faire confiance pour ce qui est des prévisions de coûts pour l'avenir?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Yorkton—Melville a posé une question et ses collègues doivent vouloir entendre la réponse. Le ministre de la Justice a la parole. Si les députés ne voulaient pas entendre la réponse, ils n'auraient pas posé la question. Nous devons donc entendre la réponse et le ministre de la Justice va la donner.

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que le député n'a pas écouté. J'ai comparu devant le comité pendant deux heures hier. J'ai eu l'occasion d'expliquer les défis que nous avons dû relever dans le cadre de l'élaboration de ce remarquable programme de contrôle des armes à feu.

Le député ne peut comprendre, compte tenu de ce qu'il a déclaré dans un communiqué en 1995. Il a dit alors que le contrôle des armes à feu entraînerait une multiplication des crimes, des blessures et des vols. Il devrait avoir honte, étant donné les statistiques que nous avons.

Le contrôle des armes à feu fonctionne. Il est question de valeur. Il s'agit de sauver des vies et nous allons continuer d'appliquer ce programme

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous devriez avoir honte. Vous entretenez un cafouillis d'un milliard de dollars.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous en avons fini avec cette question et cette réponse maintenant. Les députés pourraient peut-être aller derrière les rideaux pour poursuivre certaines de ces discussions. Nous poursuivons la période des questions, sans quoi nous allons perdre du temps. La députée de Winnipeg-Centre-Sud a la parole.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, un article publié récemment dans la presse souligne le vide juridictionnel dans lequel se trouvent les autochtones des centres urbains, tiraillés entre les responsabilités fédérales et provinciales. Il suffit d'aller dans le centre-ville de Winnipeg ou de n'importe quel grand centre urbain du Canada pour constater les difficultés auxquelles les autochtones sont confrontés.

Que fait le gouvernement pour régler ces conflits de compétences et répondre aux besoins particuliers des autochtones qui vivent dans nos grands centres urbains?

Questions orales

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je suis gré à la députée de sa question ainsi que de son intérêt pour les peuples autochtones. J'espère que les gouvernements fédéral et provinciaux de même que les autres intervenants peuvent mettre et mettront de côté leurs arguments en matière de compétences pendant que nous chercherons tous des solutions pratiques aux problèmes des autochtones des villes.

Je suis heureux que le budget fédéral présenté la semaine dernière prévoit de nouvelles ressources financières pour l'élaboration de telles solutions, soit un montant initial d'au moins 17 millions de dollars dans huit villes canadiennes. Permettez-moi de signaler que la députée a contribué à l'organisation du symposium sur les besoins des Canadiens autochtones vivant dans les villes, qui aura lieu la semaine prochaine.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, voici une vraie question, après cette publicité libérale.

Après les événements du 11 septembre, la ministre du Revenu national a suspendu le statut de point d'entrée de douzaines d'aéroports au Canada. Cette mesure a fait perdre des possibilités économiques à de nombreux aéroports, dont celui de Lethbridge.

Le statut de point d'entrée est d'une importance cruciale pour notre développement économique. La perte de possibilités auprès de l'industrie internationale nous a déjà coûté des emplois. L'application du système CANPASS est responsable d'une diminution attestée de 96 p. 100 des vols internationaux au seul aéroport de Lethbridge.

Les résidents du sud de l'Alberta et de nombreuses autres localités veulent savoir quand la ministre va rétablir le statut de point d'entrée?

• (1455)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je constate que des députés proposent des éléments de réponse à la ministre, mais nous devons pouvoir entendre sa réponse. Jusqu'à maintenant, tous les ministres et tous les députés de l'opposition ont réussi à utiliser les 35 secondes mises à leur disposition sans l'aide des députés des autres partis. Je demanderais donc aux députés de laisser la ministre répondre elle-même.

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je suis tout à fait au courant de la question que soulève le député. Il est vrai qu'à la suite des événements du 11 septembre, le statut des petits aéroports a été modifié. Nous avons examiné d'autres solutions avec ces aéroports, notamment le recouvrement des coûts, pour leur permettre d'accueillir des vols internationaux, mais comme en toute chose, quand on examine les mesures possibles et les budgets disponibles, il faut donner priorité aux aéroports les plus occupés.

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question s'adressait à la ministre du Revenu national, et non au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. J'espère qu'il saura garder le silence.

Le gouvernement continue de créer des obstacles au développement. La taxe de 24 \$ sur les vols internationaux est déjà une mesure suffisamment lourde de conséquences, mais voilà que la ministre du

Revenu national désigne les gagnants et les perdants en suspendant à son gré le statut de point d'entrée.

La ministre a déclaré que des inspecteurs douaniers seraient disponibles sur place là où la circulation aérienne le justifie. Pourquoi, dans ce cas, des aéroports aussi occupés que Lethbridge se voient-ils refuser le statut de point d'entrée?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, la seule chose qui était exacte dans la question du député concerne la politique en vertu de laquelle le statut est accordé là où le volume de circulation aérienne le justifie. Nous examinons périodiquement la situation de chaque aéroport pour voir s'il répond aux critères.

En fait, nous nous efforçons de rétablir le statut dans tous les cas où c'est possible. Lorsque le nombre de vols n'est pas à la hauteur des critères établis, nous envisageons d'autres solutions, comme le recouvrement des coûts, car nous voulons assurer les services les meilleurs et les plus économiques possible à la grandeur du pays.

* * *

[Français]

L'AIDE À LA PRODUCTION

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, lors de la Soirée des Jutra, Rock Demers, en recevant le Jutra-Hommage, a déclaré qu'il se sentait triste en raison de la coupure de 25 millions de dollars d'Ottawa dans l'aide à la production, alors que plusieurs projets sont en voie d'être bouclés et qu'on annonce un budget de 800 millions de dollars pour l'armée.

La ministre du Patrimoine peut-elle nous dire si elle entend intervenir auprès du ministre des Finances pour qu'il révisé sa décision afin de faire en sorte que le fonds canadien puisse bénéficier d'un financement stable de 100 millions de dollars par année pour une période d'au moins trois ans?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais remercier le premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, qui, cette semaine, a finalement reconnu l'imputabilité et l'importance des artistes.

Son action s'ajoute à ce que nous faisons actuellement dans la province de Québec, soit des investissements de un milliard de dollars pour Radio-Canada, le Fonds canadien de télévision, l'Office national du film, Téléfilm, etc.

Nous pouvons nous assurer d'un investissement de 200 millions de dollars par année, montant que nous avons investi dans le Fonds canadien de télévision. On est tellement contents que le Bloc soit avec nous, parce depuis toujours...

Le Président: L'honorable députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert a la parole.

* * *

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ ind.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Vendredi dernier, le gouvernement dévoilait son plan d'action visant à corriger le tir dans le dossier de l'enregistrement des armes à feu. Parmi les mesures qui seront prises et mises de l'avant, le ministère de la Justice transférera la responsabilité du Programme canadien des armes à feu au solliciteur général.

Recours au Règlement

Le ministre peut-il expliquer en quoi le solliciteur général est plus compétent que lui pour administrer ce programme, et n'est-ce pas plutôt une façon d'éluider les questions sur un scandale qui pourrait nuire à sa campagne au leadership du Parti libéral du Canada?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je pense que ce qui est important ici, c'est qu'ensemble, on puisse continuer à bâtir un système de contrôle des armes à feu qui rencontrera les objectifs désirés par le gouvernement et par l'ensemble de la population, c'est-à-dire offrir le maximum de protection pour l'ensemble de la société canadienne et également développer des valeurs que nous partageons tous en tant que Canadiens et Canadiennes.

Cela étant dit, dans le plan d'action, un certain nombre d'éléments parlent effectivement de la question de la gestion, de la question des différentes technologies, et aussi de consultations. Parmi les éléments soulevés par le plan d'action, il y a la question du transfert au portefeuille du solliciteur général, qui est essentiellement un...

• (1500)

Le Président: Le député de Sackville—Musquodoboît Valley—Eastern Shore a la parole.

* * *

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboît Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, le ministre du Commerce international aurait dit qu'il prenait une pause dans les négociations sur le bois d'oeuvre. Je lui rappellerai que des familles, des collectivités et des travailleurs n'ont pas la chance de prendre une pause. Ils sont désespérés. Ils ont besoin d'aide et ils en ont besoin dès maintenant.

Ce que je veux savoir très clairement du premier ministre, c'est ce qu'il entend faire pour aider ces familles, ces travailleurs et ces collectivités de tout le Canada, dans le dossier du bois d'oeuvre.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je dirai au député que j'ai voulu dire, dans l'autre langue officielle de la Chambre, que les négociations avaient été suspendues ce matin. C'est beaucoup plus important que de se faire mesquinement du capital politique aux dépens d'un ministre qui a employé dans sa langue seconde une expression qui ne rendait pas exactement ce qu'il voulait dire.

Il se passe des choses très sérieuses à l'heure actuelle. On a accompli beaucoup de progrès pour ce qui est de la réforme de la politique provinciale. C'est fait. Ces bulletins sur la politique se poursuivront. Il nous reste à réaliser des progrès du côté du Québec et j'espère que cela se fera.

* * *

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Hier au comité des comptes publics, un député libéral a désigné par son nom l'un des conseillers de la vérificatrice générale dans le dossier du registre des armes à feu. Ces noms ne sont généralement pas connus à l'extérieur du ministère. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les noms de ces conseillers ont déjà été rendus publics? Dans la négative, pourrait-il expliquer comment le député de Mississauga-Ouest les connaissait? Le ministre ou quelqu'un d'autre

dans son ministère a-t-il porté ces renseignements à la connaissance du député de Mississauga-Ouest?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, peut-être le député devrait-il poser la question directement au député en cause. Je peux affirmer que je n'ai rien eu à voir dans cette affaire. Ceci dit toutefois, nous devons nous concentrer sur ce qui s'est passé hier soir. Nous avons pu discuter des défis que nous avons dû relever dans le cadre de la mise en oeuvre du programme. Nous avons également pu parler de notre plan d'action, qui est en fait très bon. Pour l'avenir, cela signifie que la société canadienne pourra compter sur un très bon programme de contrôle des armes à feu qui nous permettra de partager nos valeurs tout en accroissant le niveau de la sécurité publique.

Le Président: La présidence est prête à entendre le rappel au Règlement du très honorable député de Calgary-Centre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour vous demander de faire enquête sur une importante divergence entre ce que le premier ministre a dit à la période des questions hier et ce qui est consigné dans le hansard.

À propos des règles sur les fiducies sans droit de regard, les mots que le premier ministre a réellement employés sont les suivants: «It was used by apparently two ministers» du gouvernement précédent. Dans le compte rendu, cette réponse a été modifiée et se lit ainsi

It apparently was used by two ministers...

Dans la phrase effectivement prononcée, on affirme catégoriquement que les règles ont été utilisées, et le terme «apparently» s'applique au nombre d'anciens ministres en cause, selon le premier ministre.

La modification apportée dans le hansard déplace le terme «apparently» de façon à faire comprendre que le premier ministre ne faisait pas d'accusation catégorique. Surtout à la lumière de la réponse que le premier ministre a donnée aujourd'hui, nous disant effectivement qu'il a eu tort hier, il serait intéressant de savoir qui a déplacé ce terme et pourquoi.

Je signale au passage, monsieur le Président, que le premier ministre a aussi dit explicitement que j'avais moi-même établi la règle en question. Il n'en est rien, et je présume que le premier ministre se sera embrouillé une fois de plus.

• (1505)

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je présume que cette intervention tient plus du débat que du rappel au Règlement. Le député se préoccupe de la place du terme «apparently» dans une phrase. C'est loin d'être le genre de problème qui préoccupe le plus les Canadiens ce matin. Selon moi, ce n'est ni un rappel au Règlement ni une question de privilège, ou peu importe ce que le très honorable député a prétendu il y a quelques minutes.

Le Président: La présidence prendra l'affaire en délibéré, examinera la transcription et les enregistrements en conséquence et informera la Chambre de ses conclusions au besoin.

*Décision de la présidence***QUESTION DE PRIVILÈGE**

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée par le député de St. Albert le 10 février dernier au sujet de la divulgation d'un projet de rapport confidentiel du Comité permanent des comptes publics avant son adoption par le comité et son dépôt à la Chambre.

Je tiens à remercier le député d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre, ainsi que le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre, les députés de St. John's-Ouest et d'Ottawa-Centre ainsi que le leader de l'opposition officielle à la Chambre pour leur contribution à cet égard. J'aimerais également remercier le député de Winnipeg-Centre pour son intervention aussi claire que succincte.

Lors de son intervention, le député de St. Albert a indiqué que certains passages d'un projet de rapport du Comité permanent des comptes publics avaient été divulgués dans un article de journal avant que le comité n'ait adopté le rapport ou même discuté du projet de rapport. Il a porté à l'attention des députés un article publié dans le *Ottawa Citizen* du 10 février dernier, où divers passages du projet de rapport étaient mentionnés.

Dans cet article sont cités certains commentaires du député de Winnipeg-Centre, ancien membre du Comité des comptes publics, sur le contenu du document. Le député de St. Albert a également fait état d'une conférence de presse, prévue mais annulée avant sa tenue, au cours de laquelle le député de Winnipeg-Centre devait commenter son opinion dissidente, qui aurait pu être jointe au projet de rapport sous forme d'annexe. Il a désigné le député de Winnipeg-Centre comme source de la fuite du document et a demandé au Président de considérer cela comme une atteinte au privilège à première vue.

Dans sa réponse, le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre a indiqué avoir parlé au député de Winnipeg-Centre, lequel a fermement nié avoir divulgué le projet de rapport aux médias. Elle a également souligné que le premier article traitant du document ayant fait l'objet d'une fuite avait été publié le 31 janvier 2003 dans le *National Post*, et que le député de Winnipeg-Centre n'avait pas non plus divulgué le document à cette occasion. Le député de Winnipeg-Centre a confirmé ces allégations devant la Chambre le 13 février 2003.

[Français]

La présidence est d'avis que la question de privilège qui nous occupe soulève deux problèmes. Le premier a trait à la divulgation d'un projet de rapport du Comité permanent des comptes publics.

[Traduction]

Comme le sait la Chambre, plusieurs cas de divulgation prématurée de documents confidentiels des comités ont récemment fait surface. Dans le cas qui nous occupe, le projet de document a été divulgué avant même que le comité ait la possibilité d'en discuter et de décider du contenu du rapport final. Cela va évidemment à l'encontre des règles de la Chambre, comme nous le rappelle très clairement *La procédure et les usages de la Chambre des communes* à la page 884, et comme mes prédécesseurs et moi-même l'avons souligné à de nombreuses reprises.

Néanmoins, j'ai examiné avec attention les deux articles de journaux traitant du projet de rapport et je ne peux rien y trouver qui identifie le député de Winnipeg-Centre comme la source de la fuite à l'un ou l'autre des journaux. De plus, ce député a expressément nié être responsable de la divulgation du projet de rapport. Il n'y a par

conséquent aucune raison de conclure à atteinte au privilège à première vue dans cette affaire.

Je rappelle encore une fois à tous les députés que ce sont les comités eux-mêmes qui ont la responsabilité d'examiner les atteintes possibles de ce genre et, au besoin, d'en faire rapport à la Chambre. À cet égard, je renvoie les députés à la décision du Président Lamoureux, *Journaux*, 31 mars 1969, p. 873 et 874, et à la décision du Président Rhodes, *Journaux*, 1^{er} juillet 1919, p. 498.

●(1510)

[Français]

En outre, je crois utile de porter à l'attention des honorables députés les responsabilités qui leur incombent quant aux rapports de comités qui n'ont pas encore été déposés à la Chambre et aux délibérations de comités qui se tiennent à huis clos.

[Traduction]

Dans une décision rendue le 14 mai 1987, le Président Fraser a déclaré ce qui suit (*Débats*, 14 mai 1987, p. 6110):

[...] que toutes les délibérations d'un comité qui siège à huis clos [...] sont de nature strictement confidentielle. On attend de tous les députés présents lors d'une telle séance, et du personnel de soutien du comité, qu'ils respectent la confidentialité de tout ce qui se dit et se fait au cours de cette séance. L'observation des règles et des pratiques parlementaires de rigueur, et le sentiment de confiance mutuelle entre collègues députés, sont essentiels à la bonne marche de cette institution.

En portant cette question à l'attention de la Chambre, le député de St. Albert a indiqué que, selon lui, le député de Winnipeg-Centre avait utilisé des renseignements qu'il avait obtenus de façon confidentielle lorsqu'il était membre du Comité permanent des comptes publics. Le député d'Ottawa-Centre a allégué que d'autres membres du comité avaient déjà aussi, à d'autres occasions, violé la confidentialité des délibérations à huis clos.

[Français]

En l'absence d'un rapport du comité à ce sujet, il est en pratique impossible pour la présidence de déterminer s'il y a eu, à première vue, une atteinte aux privilèges en ce qui concerne ces accusations.

[Traduction]

Même si je comprends que les députés se sentent obligés d'exprimer leur point de vue sur des questions d'actualité, cela ne leur permet pas de passer outre à leur obligation de respecter la confidentialité des délibérations des comités. Le fait qu'il y a eu une fuite d'un rapport aux médias ne décharge pas les députés de leur obligation de ne pas divulguer les délibérations à huis clos d'un comité. Le député de Winnipeg-Centre a expressément invoqué ce principe lorsqu'il a fait part de sa décision d'annuler la conférence de presse qu'il avait convoquée le 10 février 2003.

En terminant, je tiens à souligner qu'à titre de Président, toute intervention de ma part sur ces questions se limite nécessairement aux questions relevant strictement de la procédure. Toutefois, étant donné la fréquence à laquelle ce problème semble se répéter—comme le démontre le nombre de fois où il a été porté à l'attention de la Chambre pendant la session en cours—et vu la frustration très évidente qu'il engendre des deux côtés de la Chambre chaque fois qu'il se produit, les députés voudront peut-être demander au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre d'examiner de nouveau toute la question des fuites de documents de comités et de délibérations à huis clos. Même si le comité a traité de la question dans son 73^e rapport lors de la 1^{re} session de la 36^e législature, la Chambre n'a pas choisi à ce moment de donner suite au rapport ou d'adopter les recommandations y figurant.

La présidence estime que, indépendamment du fait que le comité poursuive ou non la question, la capacité de la Chambre et de ses comités de fonctionner dans une ambiance de confiance et de respect mutuel continuera d'être compromise à moins que tous les partis et chaque député ne se fassent un point d'honneur de traiter le problème.

La présidence a reçu un avis de question de privilège du député de Mississauga-Ouest.

LA LETTRE DU DÉPUTÉ DE CALGARY-OUEST

M. Steve Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je vous surprendrai en disant qu'il ne s'agit pas des propos prononcés en cet endroit au sujet de ce que j'ai fait hier. Il s'agit d'une lettre que beaucoup d'entre nous, en fait je pense chacun d'entre nous, ont reçue du député de Calgary-Ouest. L'objet de cette dernière importe peu, bien qu'il y parle du Falun Gong, un dossier pour lequel j'éprouve quelque sympathie.

Par cette lettre, il me demande, en ma qualité de député, et je présume qu'il le demande à nous tous, d'envoyer une lettre au premier ministre le pressant d'intervenir dans ce dossier sur la scène internationale. Il s'exprime en ces termes: «Veuillez signer la lettre ci-jointe et l'envoyer au premier ministre».

Monsieur le Président, j'aimerais que vous vous prononciez sur cette lettre car je pense qu'elle viole nos privilèges. C'est une lettre adressée au premier ministre sur du papier à en-tête de la Chambre des communes. Au bas de la lettre, un espace est réservé à notre signature, entre les salutations d'usage et le nom de notre circonscription, en l'occurrence Mississauga-Ouest. Je suppose que chacun d'entre nous l'a reçue et que nos noms figurent sur ce document qui circule.

Je trouve franchement mal à propos qu'un député décide de son propre chef de rédiger une lettre sur du papier à en-tête de la Chambre des communes. Si elle avait été rédigée sans en-tête, je n'aurais pas soulevé la question de privilège. Nous avons tous vu des lettres signées par quelqu'un au nom du député quand ce dernier est absent ou frappées d'un tampon indiquant que l'original a été signé par untel.

En l'occurrence, je trouve franchement que c'est un affront à tous les députés, peu importe le sujet—et j'insiste là-dessus, cela n'a rien à voir avec le sujet de la lettre. Ça pourrait être n'importe quoi. La prochaine fois ce sera le contrôle des armes à feu ou tout autre sujet. Si je veux écrire une lettre au premier ministre sur du papier avec mon en-tête, je le ferai. Je n'ai aucune objection à ce qu'un député me le demande, mais je m'insurge violemment contre le fait qu'un député soit assez présomptueux pour écrire une lettre sur du papier à en-tête de la Chambre des communes et la faire circuler.

Recours au Règlement

Je vous demanderais d'étudier la question et de décider si oui ou non le député a agi correctement ou s'il a violé nos privilèges ou, à tout le moins, s'il ne devrait pas être réprimandé et sommé de ne pas recommencer.

• (1515)

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je reçois beaucoup de lettres de députés d'autres partis qui me demandent d'appuyer leur cause, et ces lettres ne sont pas signées. Si je signe quelque chose pour un député alors que ce député n'a pas lui-même signé, je ne m'attends pas à ce que ce soit quelque chose qu'il appuie. En fait, je viens de signer aujourd'hui une lettre qu'un autre député a fait parvenir à mon bureau et qui doit être envoyée au premier ministre. Ce n'était pas sur le même sujet.

Je sais que mon collègue aime toujours soulever des questions, mais le député a peut-être imprimé la lettre parce qu'il pensait que certaines personnes ne pourraient pas la lire autrement.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai reçu un certain nombre de lettres d'autres députés à la Chambre concernant des modifications à la législation sur le travail, le coût du bilinguisme, la sécurité nationale, les réductions d'impôts et toutes sortes de choses. Des lettres circulent partout ici pour encourager les députés à prendre position sur des questions en particulier. Cela fait partie de la nature de notre travail.

J'essayais de promouvoir une initiative de la même façon que tous les députés le font pour les projets de loi d'initiative parlementaire et d'autres questions. Nous faisons cela régulièrement.

Franchement, je suis scandalisé de voir que le député a soulevé la question de privilège à cet égard. Je peux examiner l'affaire et en reparler à la Chambre, mais je ne vois pas ce que cela a à voir avec la question de privilège.

Le Président: La présidence prendra la question en délibéré et rendra une décision à la Chambre en temps opportun. Je remercie les députés pour leurs interventions sur cette question.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député de Calgary-Centre est intervenu plus tôt aujourd'hui et a allégué que le cabinet du premier ministre ou le premier ministre avait modifié dans le hansard une déclaration faite par ce dernier.

J'ai ici un exemplaire du document envoyé au cabinet du premier ministre et un exemplaire du hansard. Je suis disposé à déposer les deux documents pour montrer qu'aucun changement n'a été apporté à la suggestion du cabinet du premier ministre.

Par conséquent, si le mot «apparemment» a été déplacé dans la phrase, c'est peut-être à la suite d'une modification apportée par les éditeurs du hansard ou par quelqu'un d'autre, mais personne au cabinet du premier ministre n'a même recommandé un changement ou apposé ses initiales pour proposer un changement à cette fin. Je suis disposé à déposer ces deux documents.

Le budget

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, si le député veut bien se reporter au hansard, je pense qu'il constatera très clairement que le très honorable député de Calgary-Centre n'a pas dit que le document avait été modifié par le cabinet du premier ministre. Il a dit douter que les propos tenus par le premier ministre et ceux figurant dans le hansard soient les mêmes, et je crois qu'il vous a demandé de vous reporter à la bande audio et au hansard. Vous avez accepté de le faire et nous respectons votre jugement, monsieur.

Le Président: J'apprécie l'intervention du député de St. John's-Ouest et je remercie le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir fourni à la table les documents dont la présidence voudrait d'une façon ou d'une autre prendre connaissance. Cette intervention a en quelque sorte court-circuité le système, et je suis ravi de l'aide qui m'est apportée. Nous remercions tous les députés de leur aide constante sur ce type de questions.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE PROJET DE LOI C-15

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, dans un souci d'accélérer le vote ce soir et après consultation avec les divers partis, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que soient retirées les motions n^{os} 2 et 3 figurant présentement à l'ordre du jour dans le cas du projet de loi C-15. Il ne resterait plus alors que la motion n^o 1 à faire l'objet d'un vote ce soir.

• (1520)

Le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot retire les deux motions?

Des voix: D'accord.

(Les motions n^{os} 2 et 3 sont retirées.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

Le Président: Lorsque la Chambre a interrompu le débat pour passer à la période des questions, le député de Cumberland—Colchester disposait encore de cinq minutes pour poser des questions et faire des observations.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Cumberland—Colchester pour son intervention sur le budget, et plus particulièrement pour ses propos très pertinents sur toute la question des crédits d'impôt pour personnes handicapées

En ma qualité de comptable agréé avant d'entrer en politique, j'ai fait beaucoup de déclarations de revenus et j'ai conseillé aussi de nombreuses personnes en matière de crédit, de sorte que je connais très bien cette question. Je sais qu'à l'époque, recevoir le formulaire et le faire remplir et signer par un médecin n'était qu'une simple formalité compte tenu de la latitude qu'offrait le formulaire.

J'ai eu l'impression, et je crois avoir compris, d'après ce qu'ont dit des représentants du ministère des Finances, qu'un examen du système avait révélé des abus. Sauf erreur, en plus des abus, environ 30 p. 100 des réclamations étaient non fondées, ce qui a donné lieu à certaines réformes.

Je pense qu'il y a eu un retour complet du balancier. Je suis heureux de constater que les derniers budgets modifient les propositions budgétaires dans l'intérêt des personnes handicapées au Canada.

À ce que je comprends, et le député l'a assez bien expliqué, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour rétablir l'équilibre en faveur des personnes handicapées.

Le député considère-t-il que les mesures budgétaires prises permettront de traiter équitablement les personnes handicapées et de faire en sorte que les Canadiens qui ont droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées disposeront maintenant des instruments leur permettant de bénéficier de cet important crédit d'impôt?

M. Bill Casey: Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire que la question est effectivement abordée dans le budget. Celui-ci mentionne certains des points importants, mais n'entre pas encore assez dans les détails. C'est toujours des menus détails que surgissent les difficultés, et le budget ne précise pas comment les choses vont se passer. On y fait état du problème et mentionne certaines choses dont on va s'occuper, mais la question est bien trop importante pour qu'on se contente d'un concept dont on énonce les grandes lignes dans le budget.

Je viens de recevoir une réponse à une autre demande d'accès à l'information. Je voulais savoir combien de décisions sont renversées à la suite d'un appel. Je n'ai pas les chiffres précis, mais 6 400 des quelque 6 900 appels portés devant le ministère ont donné lieu à l'annulation de la décision, soit un taux d'annulation de 94 p. 100. Cela veut dire que, dans 94 p. 100 des cas, la décision de refuser le crédit d'impôt pour personnes handicapées était erronée. Quel incroyable taux d'échec qui dénote des ratés dans le système.

Il reste à voir si les modifications apportées dans le budget corrigeront la situation mais, chose certaine, comme le député le disait, le système est loin d'être parfait, mais au moins on en parle. Le problème a été exposé, nous en sommes tous conscients et nous l'aurons à l'esprit dans notre démarche visant à faire en sorte que les personnes handicapées soient traitées équitablement.

L'hon. Stephen Owen (secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien), Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui à propos du budget. Je partagerai mon temps de parole avec le député de Toronto—Danforth.

Le budget

Le ministre des Finances, le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales et nombre d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre ont parlé de l'importance de ce budget. Permettez-moi de renforcer mes arguments en affirmant que c'est grâce à la vigueur extraordinaire de l'économie canadienne que le gouvernement a pu présenter ce budget réussi, équilibré et solide. Ce ne sont pas uniquement les députés de ce côté-ci de la Chambre qui sont de cet avis puisque le FMI et l'OMC ont également reconnu la vigueur exceptionnelle de notre économie. La société PricewaterhouseCoopers a souligné le haut niveau d'investissement étranger dans des actions au Canada. Pour sa part, la société KPMG a noté qu'au Canada, les coûts de fonctionnement des entreprises sont peu élevés. La croissance de notre économie est considérée comme l'une des plus forte des pays du G-7. En outre, les impôts continuent de baisser et, dans le budget, on a annoncé de nouveaux allègements fiscaux, en plus de la réduction de 100 milliards de dollars, annoncée dans le budget de 2000.

Grâce à la vigueur et à la croissance de l'économie canadienne, le Canada enregistre excédent après excédent et a pu faire baisser le rapport dette-PIB de 71 p. 100 à 45 p. 100, soit une réduction de près de 50 p. 100. Ce sont ces points forts qui nous ont permis de présenter ce budget solide pour le bénéfice de tous les Canadiens.

Permettez-moi d'aborder brièvement quelques aspects particuliers du budget qui s'avèrent particulièrement importants à l'égard de mes responsabilités, la Diversification économique de l'Ouest canadien et les Affaires indiennes et du Nord canadien.

La vigueur de notre économie a permis de stabiliser pour une période de quatre ans le budget alloué au titre de la diversification de l'économie de l'Ouest. Cet état de fait me permettra, en tant que ministre, de conclure des ententes de partenariat avec les quatre provinces de l'Ouest. Les premiers ministres de ces provinces ont exprimé le désir de conclure de tels accords, échelonnés sur plusieurs années en vue d'assurer la diversification et le développement de l'économie de l'Ouest, de même que des ententes de développement urbain et de développement du Nord. Cette stabilisation du budget pour une période de quatre ans donne la possibilité aux divers paliers de gouvernement de planifier ensemble, de collaborer et de trouver des objectifs et des intérêts communs qui favorisent la diversification économique de l'Ouest.

J'aimerais parler des quelque trois milliards de dollars, qui s'ajoutent aux autres initiatives de développement durable, consacrés à la mise en oeuvre du protocole de Kyoto. La ratification du protocole vers la fin de l'année dernière, vue dans une perspective de dix ans, pourrait être considérée comme la plus importante décision de principe prise peut-être depuis les 30 dernières années, depuis la signature de la Charte des droits et libertés. De nombreuses façons, c'est un témoignage de leadership exceptionnel de la part du Canada, mais avant tout un témoignage d'une grande valeur morale. Nous parlons des droits de nos enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants et de leur qualité de vie. Nous parlons également des répercussions du changement climatique sur les plus démunis de planète. Ça aussi, c'est une question de valeur morale.

C'est également une question scientifique. La prépondérance accablante des preuves fournies par les scientifiques dans le monde est que les conséquences du changement climatique sont graves. Elles sont le résultats de l'activité humaine et entraîneront des coûts énormes pour les économies dans le monde.

C'est donc aussi une question économique. C'en est une puisque le changement climatique, des événements imprévus et catastrophiques dans certains cas, nous coûtent cher à tous étant donné l'augmenta-

tion des primes d'assurance. Si nous pouvons réduire notre consommation d'énergie en trouvant de nouvelles technologies, nous réduirons les coûts de nos industries et nous serons plus concurrentiels. Nous pourrions également exporter ces technologies environnementales dans le reste du monde puisque d'autres pays s'emploient à élaborer les mêmes normes que nous et s'attendent à ce que nous leur fournissions les technologies dont ils ont besoin.

● (1525)

C'est aussi une question de santé. La pollution par le gaz carbonique qui entraîne des changements climatiques s'associe aussi à d'autres types de pollution atmosphérique et cause des problèmes respiratoires. Nous devons agir. Ce qui est plus important encore c'est qu'il s'agit d'une question d'ordre moral et que nous sommes en mesure d'être un chef de file au niveau international dans ce secteur.

En ce qui a trait à l'initiative prévue dans le budget pour les villes, des maires d'un peu partout au pays se sont plaints que celle-ci ne leur donne pas assez d'argent pour leurs programmes. En fait, cette initiative fait beaucoup pour les centres urbains au pays. Il s'agit non pas de mesures fédérales au niveau des affaires municipales, mais bien d'initiatives qui s'adressent aux villes et aux provinces. Il s'agit d'un programme urbain national.

Plus de 80 p. 100 de notre population vit dans des villes. Les 3 milliards de dollars qui viennent s'ajouter aux 5 milliards de dollars déjà engagés dans le cadre des programmes antérieurs d'infrastructure sont destinés aux villes afin que, de concert avec les provinces et le gouvernement fédéral, elles construisent des infrastructures qui intéresseront les gens qui vivent dans les villes et qui amélioreront leur qualité de vie. Évidemment, 80 p. 100 des Canadiens qui vivent dans des villes bénéficieront des 35 milliards de dollars supplémentaires affectés à la santé. Les gens vivent en milieu urbain. Certains sont malades et c'est surtout là que cet argent sera dépensé.

Les universités et les centres de recherche sont situés dans les villes. Nous avons plus d'un milliard de dollars supplémentaires pour les conseils subventionnaires, pour la Fondation canadienne pour l'innovation, pour les bourses d'études supérieures et pour la recherche et le développement, ce qui aidera les villes. Les universités et les centres de recherche sont les moteurs de la croissance de nos villes.

Il y a aussi des enfants qui vivent dans les villes. Pour les enfants qui vivent dans la pauvreté, le budget prévoit un montant additionnel de 965 millions de dollars qui servira à doubler la prestation fiscale pour enfants. Nous ajoutons aussi un montant de 935 millions de dollars sur cinq ans pour le développement de la petite enfance et les garderies.

Ces Canadiens vivent dans des villes et ils vont bénéficier, en plus des avantages de la stratégie urbaine nationale, de ces dépenses ainsi que d'un grand nombre d'autres initiatives semblables.

Le budget

Tandis que je parle des villes, j'en profite pour faire part d'un événement extrêmement important qui se tiendra à Vancouver en 2006, soit le Colloque mondial des villes. Ce colloque réunira des ONG internationaux, des représentants de pays et des représentants de grandes villes de pays en développement et de pays développés. Ces gens viendront à Vancouver pour présenter des pratiques exemplaires et traiter de toutes sortes de questions, qu'il s'agisse de l'agriculture en milieu urbain dans les pays en développement, de la haute technologie et des transports en commun dans les pays développés, sans oublier la planification des espaces verts et les considérations liées à la densité de population. Tout cela va améliorer la vie des 80 p. 100 de Canadiens qui vivent en milieu urbain et, par voie de conséquence, celle de tous les Canadiens.

Je voudrais dire quelques mots sur mes responsabilités ministérielles à l'égard des autochtones. Le budget prévoit 2,2 milliards de dollars pour aider les autochtones et améliorer leur qualité de vie, ce que souhaitent tous les députés et les Canadiens de tout le pays. Là-dessus, 1,3 milliard servira à offrir de meilleurs soins de santé aux autochtones et 600 millions de dollars, plus les 225 millions de dollars par année, seront investis dans les canalisations d'aqueduc et d'égout des collectivités autochtones.

Ce qui me semble particulièrement important, toutefois, ce sont les 72 millions de dollars qui serviront au cours des deux prochaines années à améliorer les résultats scolaires des enfants autochtones, à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves. Cela s'ajoute au 1,3 milliard de dollars qui vont chaque année à l'éducation primaire, secondaire et postsecondaire des enfants des premières nations. C'est extrêmement important. Un groupe de travail national composé de 15 éducateurs de profession conseille le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et moi-même et collaborera avec les provinces et les chefs des premières nations à améliorer les résultats scolaires des jeunes autochtones.

Nous comprenons tous au fond qu'une bonne éducation pour tous les enfants est le fondement d'une bonne qualité de vie et, toujours, d'une économie forte et en expansion.

• (1530)

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations du député et je tiens d'abord à le féliciter de la clarté de ses propos au sujet du programme urbain.

On peut dire sans risquer de se tromper qu'il n'existait aucun programme urbain avant que le gouvernement n'accède au pouvoir en 1993. Bien sûr, c'est le gouvernement qui a mis en oeuvre les trois programmes nationaux de travaux d'infrastructure, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les municipalités. Le député a parlé des populations urbaines, et 80 p. 100 des Canadiens sont des citadins.

Le député vient de Vancouver. J'ai entendu les observations très positives, en général, que le maire de Vancouver a faites au sujet du budget et de ses effets sur les pauvres et sur les infrastructures de sa localité.

Le député pourrait-il nous donner des exemples précis des effets du budget des municipalités sur la qualité de la vie dans des centres urbains comme Vancouver?

• (1535)

L'hon. Stephen Owen: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de parler précisément de la ville de Vancouver. J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Vancouver Quadra.

L'Accord de Vancouver est un processus touchant le développement et la qualité de vie dans nos centres urbains, processus qui suscite un vif intérêt aux quatre coins du Canada. Il rassemble les gouvernements fédéral et provincial ainsi que les gouvernements municipaux autour des questions urbaines. Il permet à ces trois intervenants d'intégrer les services dans leurs propres ministères et directions et d'en partager la coordination entre eux. Cela est essentiel car les questions urbaines sont des questions de gouvernance au sens large qui exigent une réponse de chaque niveau de gouvernement.

Dans sa phase initiale, l'Accord de Vancouver, d'une durée de cinq ans, vise d'abord les problèmes cruciaux de la zone englobant l'est du centre-ville de Vancouver. Il s'agit de problèmes de santé, de toxicomanie et de sécurité personnelle. Le besoin de développement économique et le besoin de solutions à l'itinérance se font sentir. Notre collègue, la ministre du Travail, a ouvert la voie pour ce qui est des solutions à l'itinérance dans les villes.

En terminant, je me permets de corriger légèrement mon ami. Il y a eu une stratégie urbaine nationale dans les années 1970 sous la gouverne libérale. Il y avait alors un ministre d'État et un sous-ministre, Peter Oberlander, aux affaires urbaines. Ce dernier est le savant urbain et l'urbaniste le plus en vue au Canada. Il travaille avec le gouvernement du Canada et d'autres paliers gouvernementaux à l'élaboration du forum urbain mondial qui aura lieu à Vancouver en 2006. Cette année-là marquera le 30^e anniversaire d'Habitat, tenu à Vancouver en 1976, événement où a été pensée et créée la Commission des établissements humains des Nations Unies. Nous continuerons dans cet esprit à Vancouver en 2006.

M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député étant de Vancouver, je lui fais remarquer l'existence dans cette ville d'une société très florissante appelée Rocky Mountaineer. C'est un véritable modèle à suivre dans le secteur privé. Cette société amène beaucoup de touristes étrangers au portefeuille bien garni au Canada et à Vancouver. Elle a probablement un impact dans sa circonscription.

Le ministre des Transports envisage maintenant de rétablir le service de Via Rail sur la route du sud franchissant la Colombie-Britannique, ce qui placerait Via en compétition directe avec Rocky Mountaineer, à qui elle avait vendu son itinéraire. Dans son discours sur le budget, le ministre des Finances a dit qu'il fallait réduire les dépenses du programme et qu'il s'attendait à une économie d'un milliard de dollars dans les transports. Via Rail s'est vu accorder 3 milliards de dollars par le gouvernement depuis que les libéraux ont pris le pouvoir en 1993. Elle reçoit en subventions un demi-million de dollars par jour.

Puisqu'elle fera directement concurrence à une société de Vancouver et que le ministre souhaite réduire les dépenses de son programme, ne croit-il pas qu'il faudrait commencer par mettre fin à ces subventions que reçoit Via Rail et s'adresser ensuite au secteur privé qui s'est dit intéressé à administrer Via et laisser agir les forces du marché, de la façon dont le ministre affirme que les choses devraient fonctionner dans le secteur des transports?

L'hon. Stephen Owen: Monsieur le Président, le député d'en face soulève un très bon exemple d'esprit d'entreprise. La société Rocky Mountaineer Railtours s'est vu offrir l'occasion de créer un service touristique il y a plus de 10 ans et en a fait une réussite extraordinaire. Elle a profité de l'occasion que lui a donnée le gouvernement fédéral et a su monter une entreprise très profitable. Elle a constitué un ajout important à l'industrie du tourisme en Colombie-Britannique et dans toute la partie ouest du pays.

Le budget

Cela ne devrait pas empêcher la concurrence, surtout dans les services de train de banlieue offerts par Via Rail. Celle-ci n'est pas en concurrence directe avec des services touristiques comme ceux offerts par Rocky Mountaineer Railtours, qui ont beaucoup de succès et qui continueront d'en avoir.

• (1540)

M. Dennis Mills (Toronto—Danforth, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord signaler la présence de trois de mes électeurs à la tribune aujourd'hui. Ils ont aidé notre équipe à élaborer et créer une idée découlant du budget relativement à la ville verte pour le sport et la culture. Il s'agit de MM. Michael Wong, Paul Figueiredo et Stephen Carter. C'est important car...

Le président suppléant (M. Bélair): Je suis désolé, le député a dit qu'ils étaient à la tribune. En plus de cela, il a mentionné leur nom. Je pense que le député sait pertinemment que nous ne pouvons identifier qui que ce soit à la tribune et je l'invite à s'en abstenir.

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, il est important de mentionner leurs noms dans mes observations. Je siège à la Chambre depuis 1988 en tant que député de Toronto. Plus particulièrement, depuis notre arrivée au pouvoir en 1993, j'ai travaillé sans cesse avec des députés du Grand Toronto. En 1993, le climat économique était très difficile. Nous vivions une forte récession et la situation était difficile. Malgré toutes les difficultés auxquelles notre exécutif et notre ministre des Finances avaient à faire face pour essayer de mettre de l'ordre dans les finances publiques, les députés de Toronto ont toujours veillé à ce que le gouvernement fournisse le soutien économique nécessaire à Toronto et nous continuons de le faire. C'est un facteur essentiel pour le moteur économique de notre pays. Comme les députés le savent, une ville de Toronto saine sur le plan économique est essentielle au reste du pays.

Nous en arrivons maintenant à ce budget où notre situation est enfin bonne. Au cours de la dernière année seulement, nous avons consacré plus de 24 milliards de dollars de deniers publics à l'agglomération de Toronto. C'est beaucoup d'argent, mais deux jours après la présentation du budget, j'ai ouvert mon *Toronto Star* et j'ai vu une manchette qui disait que les libéraux arrogants devaient apprendre à la dure. Le journaliste en question, Royson James, a déclaré:

Je respecte le parti du regretté Pierre Elliott Trudeau, mais je ne voterais pas pour cette bande, sous sa direction opposée à la ville, tant qu'il y aura un candidat alianciste, conservateur, néo-démocrate ou vert.

Si j'avais le choix entre un libéral et un tenant de la suprématie blanche au cours des prochaines élections, je serais forcé d'annuler mon vote—et je vous demande de me pardonner.

Ensuite, aujourd'hui, toujours dans le *Toronto Star*, l'éditorialiste en chef, Robert Hepburn, dit ceci:

Cette région a envoyé 41 libéraux à Ottawa au cours des dernières élections. Manifestement, certains d'entre eux sont là depuis trop longtemps. Ils sont arrogants, inefficaces et il semble qu'ils se fichent des besoins du Grand Toronto. Ils doivent croire qu'à la suite de leur victoire en l'an 2000 avec de fortes majorités, ils n'ont pas à s'inquiéter de leur réélection en 2004.

Si les électeurs du grand Toronto ont élu l'équipe libérale lors des dernières élections, c'est pour la bonne raison qu'ils ont reconnu, au contraire des éditorialistes du *Toronto Star*, et notamment de Royson James, que l'équipe torontoise avait bien représenté notre ville. Il convient de rappeler que les députés de Toronto sont tenus de servir les intérêts de leur localité, certes, mais qu'ils sont également tenus de partager avec le reste du pays ses ressources financières considérables.

C'est ce qu'on appelle la politique nationale. Il faut éviter de ne penser qu'à sa propre localité. Si nous nous en sortons bien, nous

devons faire en sorte de partager une partie de nos ressources avec les régions qui n'ont pas aussi bien réussi. En fait, les habitants du grand Toronto versent au Trésor quelque 32 milliards de dollars par an dont il ne nous revient cependant, en activités économiques, que 24 milliards de dollars. La différence est versée aux régions éloignées, en paiements de péréquation. Elle sert aussi au remboursement de la dette et à la résorption de notre part du déficit. C'est à cela que sert un gouvernement national. Il ne faut pas avoir l'esprit de clocher.

Je ne comprends tout simplement pas pourquoi le conseil d'administration du quotidien le plus important au Canada croit que les députés de Toronto devraient ne penser qu'à servir les intérêts de leur ville. Nous n'avons pas été envoyés à Ottawa que pour nous occuper de notre région, mais bien pour la représenter sur la scène nationale.

• (1545)

Nous avons la responsabilité de veiller à ce que la richesse générée dans notre ville soit partagée avec le reste de notre pays. Je sais qu'il y a des députés qui ne partagent pas cette façon de voir. Ils croient que si l'on verse un dollar à Ottawa, on doit récupérer un dollar. Je n'ai jamais pensé cela. Il est intéressant de signaler que, lorsque j'ai parlé du principe du partage, par le biais des paiements de péréquation, dans d'autres régions de notre pays qui ne se portent pas trop bien et avec lesquelles il nous faut partager, je n'ai jamais entendu un seul électeur dénoncer cette idée.

Le *Toronto Star* est le seul à le faire. Ce qui me rend fou au sujet du *Toronto Star*, c'est que ce journal est épais comme cela. Il y a des députés à cet endroit qui ne sont pas originaires de Toronto. S'ils venaient à Toronto, ils auraient du mal à soulever l'édition du samedi du *Toronto Star*. Elle compte parfois près de 200 pages. Ce journal est très volumineux parce qu'il contient beaucoup de messages publicitaires de petites et moyennes qui ont bénéficié du budget ainsi que de grandes sociétés qui achètent des pleines pages de publicité en couleurs.

Le *Toronto Star* est, parmi les médias, celui qui a le plus de succès et qui a bénéficié le plus du budget, mais il prétend que cela ne suffit pas. Le *Toronto Star* devrait avoir honte. Ce journal devrait revenir à l'optique dans laquelle M. Honderich situait le *Star*. C'était censé être un médium qui veillait à ce que nous partagions la richesse de Toronto avec le reste du pays. Je pense que ce qui se passe actuellement dans ce riche journal de Toronto est vraiment injuste.

Il est injuste de projeter l'idée selon laquelle les députés fédéraux du grand Toronto ne devraient penser qu'à eux, à leur collectivité, à leur ville. Les habitants de Toronto, qui sont bien plus évolués que le *Toronto Star*, nous envoient ici pour les représenter, pas seulement dans leur petit milieu, mais à l'échelle nationale.

Cet insignifiant de Royson James dit qu'il préférerait voter pour un suprémaciste blanc ou n'importe qui d'autre plutôt que de voter pour un libéral, et il devrait avoir honte. Mais qu'importe. Le Parti libéral continuera de s'assurer que nous nous préoccupons des autres et que nous partageons nos richesses non seulement dans notre milieu, mais avec le reste du Canada. C'est ce que nous continuerons de faire.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je prends bonne note des commentaires du député de Toronto—Danforth, un orateur passionné.

Le budget

Je suis tout à fait d'accord avec lui pour dire que la tâche des députés est difficile. Nous pensons souvent, à tort, que notre travail consiste seulement à défendre les intérêts de nos communautés ou de nos provinces respectives. Or, nous sommes tous et chacun membres d'une assemblée législative nationale, et toutes les décisions que nous prenons affectent également toutes les régions du pays. C'est un fait.

En tant que porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, je voudrais poser au député une question précise. Le ministre des Transports vient de Toronto et il me semble, mais le député me corrigera si je me trompe, que le ministre n'en a que pour les intérêts de Toronto en matière de transports. Par exemple, il favorise systématiquement Air Canada au détriment de WestJet et d'autres transporteurs. Il défend aussi le projet de lien ferroviaire entre Windsor, le centre-ville de Toronto et la ville de Québec. On fait le même constat dans le cas du lien ferroviaire entre le centre-ville de Toronto et l'aéroport Pearson.

On ne semble pas accorder, même de loin, autant d'intérêt aux transports dans le reste du Canada qu'à Toronto. J'aimerais savoir ce qu'en pense le député.

J'aimerais également connaître le point de vue de mon collègue au sujet de la relation inverse que préconise Jack Layton et que le député et moi partageons en tant que membres d'une assemblée législative nationale.

• (1550)

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, j'aimerais parler de la question du système de transport national.

Je suis un fervent partisan de notre transporteur national, Air Canada. L'une des raisons pour lesquelles notre transporteur national éprouve autant de difficultés financières, c'est que la réglementation l'oblige à desservir des régions éloignées plusieurs fois par jour. Cela fait partie de son mandat. Air Canada est une quasi-société d'État. Il ne pourrait pas s'autofinancer lui-même et s'en tirer sans le soutien du Conseil du Trésor. Tous les députés en sont certainement conscients.

J'aimerais revenir à la question du transport ferroviaire. Je crois que le transport ferroviaire dans tous les grands centres urbains posera un défi à la Chambre des communes dans l'avenir. Nous devons faire un effort. Même si nous disposons de ressources limitées, je crois que nous devons vraiment faire un effort à l'égard des grands centres urbains et appuyer les réseaux ferroviaires encore plus que nous ne le faisons à l'heure actuelle.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié le discours du député. Je comprends sa passion pour le bon et le mauvais journalisme.

Je tiens à parler précisément de Toronto. Tout d'abord, depuis dix ans que je siège en cette Chambre, j'ai passé plusieurs nuits à Toronto sur le siège arrière d'une auto-patrouille. Je n'étais pas en état d'arrestation, j'observais la vie dans cette ville. Durant toute cette période de dix ans, les services policiers ont toujours demandé du personnel additionnel parce que les effectifs n'ont jamais été suffisants. Les policiers ont toujours été déçus de devoir accepter un haut niveau de criminalité tout simplement parce qu'ils devaient choisir les priorités et les façons de s'attaquer aux problèmes.

Ce qui me trouble le plus est de savoir que les policiers en poste dans cette ville font un travail extraordinaire pour contrer la pornographie juvénile qui atteint des proportions inquiétantes à Toronto. Ils demandent haut et fort une stratégie nationale à l'égard

de cette horrible exploitation de nos enfants au pays. D'autres policiers font la même chose dans d'autres villes.

J'ai bien cherché dans le budget. Je n'y ai rien trouvé au sujet d'une stratégie nationale sur la pornographie juvénile comme l'ont demandé les policiers. Le député pourrait-il trouver des données à ce sujet et nous dire quand cette stratégie sera mise en oeuvre? Je parlais aux agents des premières lignes il y a à peine quelques minutes et ils disent que rien ne se passe. Pourquoi?

M. Dennis Mills: Monsieur le Président, tout d'abord, la Police de la communauté urbaine de Toronto est l'un des meilleurs corps policiers du pays. Tous les députés de Toronto au caucus accepteraient volontiers d'essayer d'augmenter l'effectif policier de cette ville. Nous l'avons fait indirectement, en créant la Section de surveillance étroite des récidivistes. Nous avons obtenus les fonds nécessaires auprès du solliciteur général. Nous sommes entièrement d'accord avec le député sur ce point.

Je dois faire remarquer au député de Wild Rose que, dans ce budget, sous «justice», une somme additionnelle de 75 millions de dollars est réservée aux jeunes...

Une voix: Pour le registre des armes à feu.

M. Dennis Mills: Non, ce n'est pas pour le registre des armes à feu, c'est pour les jeunes à risque. On parle bien des jeunes à risque dans le budget.

• (1555)

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam.

C'est avec plaisir que je prends la parole sur le budget. Je dirai d'abord que parler de surplus dans ma circonscription constitue sans doute un vrai paradoxe. En effet, là d'où je viens, quand les gens ont atteint la limite de leur carte de crédit et qu'ils ont 100 \$ en poche, ils n'ont pas un surplus. Ce qu'ils devraient plutôt faire, c'est se servir de ces 100 \$ pour rembourser leur carte de crédit.

Le gouvernement parle sans cesse de ce surplus. C'est bien sûr en faisant preuve d'une trop grande prudence qu'il dégage des surplus. C'est en ponctionnant les contribuables qu'il dégage des surplus. Mais nous avons toujours une dette de 563 milliards de dollars. Nous payons toujours 43 milliards de dollars par année en intérêts.

Les habitants de ma circonscription ont bien du mal à comprendre comment on peut avoir un surplus qu'il faut dépenser. Ils pensent que c'est irresponsable. Ils estiment que le gouvernement ne pense pas à nos enfants et à nos petits-enfants. Ils croient que le gouvernement fédéral succombe toujours à ses vieux démons, qui consistent à dépenser sans compter et à prélever des impôts excessifs.

Nous ne pensons pas qu'il y a un surplus. Nous ne pensons pas que nous devrions dépenser tout cet argent. Nous croyons au contraire que nous devrions tout évaluer avec soin, demander des comptes pour les dépenses et nous assurer de deux choses: laisser de l'argent aux gens et essayer de mettre un terme au gaspillage pour que l'argent récupéré serve à éponger la dette jusqu'à sa disparition complète.

Le budget

Nous ne comprenons pas non plus comment le gouvernement peut recueillir 45 milliards de dollars en cotisations à l'assurance-emploi et les verser dans le trésor. Cet argent était censé profiter aux prestataires de l'assurance-emploi, et non servir de caisse occulte. Nous ne comprenons pas comment le gouvernement peut percevoir une taxe de 24 \$ pour la sécurité aérienne et que rien ne change, que cet argent ne soit pas dépensé pour cela. Nous ne comprenons pas comment il peut prélever une taxe sur l'essence, mais que les recettes tirées de cette taxe ne servent pas à la réfection des routes, mais qu'elles sont plutôt versées au trésor.

De façon générale, lorsque nous considérons la situation et entendons le gouvernement prétendre: «Nous tenons à continuer de prélever de l'argent, parce que nous savons comment le dépenser,» nous pouvons faire une évaluation très claire. Dans ma circonscription, ce qui vient immédiatement à l'esprit, c'est que le gouvernement a prétendu que le registre des armes à feu coûterait 129 millions de dollars, qu'il percevrait 127 millions de dollars en recettes, et qu'il n'aurait que 2 millions de dollars à déboursier. Il se trouve que nous sommes maintenant rendus à un milliard. On ne peut pas vraiment dire que c'est une très bonne gestion, une très bonne budgétisation, ni un très bon plan d'activité.

Considérons le scandale des contrats de publicité. Nous avons dépensé de l'argent pour des choses que nous n'avons jamais reçues. Nous avons même dépensé deux ou trois fois l'argent pour des choses que nous n'avons jamais obtenues. Il y a aussi l'affaire de DRHC, où on a dépensé un milliard de dollars sans aucune formalité administrative, distribué des chèques sans savoir pour quoi ni pour qui. Il y a encore le Shawinigate. Quand nous voyons tous ces problèmes, nous n'arrivons pas à croire que notre argent soit entre bonnes mains lorsque nous l'envoyons à Ottawa.

Ce qu'il nous faut vraiment, c'est une vision à long terme pour le Canada, une vision qui favorise l'innovation, traduise une authentique volonté de réduire la dette, comme ma Chambre de commerce le dit. Elle souhaiterait que la dette représente seulement 25 p. 100 du PIB. Mais le gouvernement n'a aucun objectif de cet ordre.

La Chambre de commerce voudrait qu'on recentre les programmes gouvernementaux pour réduire le double emploi et le gaspillage. Elle voudrait que nous réduisions les cotisations à l'assurance-emploi et que nous en fassions un vrai régime d'assurance dans lequel les cotisations correspondraient aux dépenses.

La Chambre de commerce voudrait que l'impôt sur le capital disparaisse immédiatement. Il a été instauré par le gouvernement précédent pour combler les déficits. Ce gouvernement est disparu depuis longtemps et voici que nous éliminons cet impôt progressivement sur cinq ans. C'est irresponsable.

La Chambre de commerce souhaiterait une diminution de l'impôt sur le revenu simplement parce que, selon elle, le contribuable sait mieux dépenser cet argent.

• (1600)

En tant que principal porte-parole de notre parti en ce qui concerne l'environnement, je dois insister aujourd'hui sur le programme d'aide à l'environnement. À mon avis, nous pourrions y consacrer 3 milliards de dollars et plus. Nous pourrions collaborer avec les provinces et les municipalités et probablement prendre des mesures très novatrices que les Canadiens appuieraient. Or, lorsque j'examine ce programme et que je regarde les dépenses prévues dans le budget au sujet de l'environnement, je ne peux m'empêcher de me poser de sérieuses questions.

Par exemple, je songe aux 175 millions de dollars prévus sur deux ans pour décontaminer les sites industriels, comme les mines

abandonnées et des choses de ce genre. Aujourd'hui, j'ai lu un rapport provenant de Sydney, en Nouvelle-Écosse, où l'on dit qu'il faudrait 11 ans et 440 millions de dollars pour décontaminer les étangs bitumineux. Nous avons déjà consacré des millions de dollars à tenter de résoudre ce problème. Nous pourrions nous rendre au nord de la Saskatchewan ou dans toutes les régions du pays et trouver des sites désaffectés qui appartiennent au gouvernement, au secteur privé, et ainsi de suite.

Lorsque nous songeons à ces 175 millions, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander où ils seront dépensés. Changeront-ils vraiment quoi que ce soit? Dans l'affirmative, nous voulons en avoir la preuve, nous voulons être favorables à cela, mais nous voulons qu'on rende des comptes. C'est la grande préoccupation que je ne cesserai de réitérer.

Nous voyons que 40 millions de dollars sont prévus pour améliorer la qualité de l'air dans les bassins atmosphériques dans la région de la Colombie-Britannique et de l'État de Washington et dans la région des Grands Lacs. Nous venons de cerner les deux bassins atmosphériques les plus pollués au Canada, soit le sud de l'Ontario et la vallée du Fraser. Donc, 40 millions de dollars sont prévus et nous n'avons pas vraiment de détails sur les mesures que nous prendrons.

Ayant été un intervenant dans le projet Sumas 2, dans l'État de Washington, et m'étant vu refuser le statut d'intervenant dans l'examen du projet au Canada, je désire annoncer à la Chambre que j'ai obtenu le statut d'intervenant, non pas avec l'aide du gouvernement, mais par d'autres moyens, aux niveaux un et deux. Je pourrai intervenir au nom des Canadiens.

Il est curieux que les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta aient obtenu le statut d'intervenant, mais qu'on me l'ait refusé parce que je n'habite pas en Colombie-Britannique. C'est un peu curieux, mais je faisais une parenthèse.

Le gouvernement consacrera 40 millions de dollars à l'assainissement de l'atmosphère. Le deuxième bassin atmosphérique le plus pollué se trouve en Colombie-Britannique. Qu'a fait le gouvernement fédéral à cet endroit?

Même si le ministre aime dire qu'il est un bon ami de M. Locke, le gouverneur de l'État de Washington, et qu'il joue au golf avec lui, et ainsi de suite, les porte-parole que j'ai rencontrés dans le bureau du gouverneur m'ont dit qu'ils n'étaient pas intéressés à tenir des discussions avec nous tant que les eaux usées de Victoria atteindraient le littoral à Seattle.

Il n'est pas exact de dire que nous entretenons d'excellentes relations ou que le gouvernement fédéral agit dans ce dossier. D'après mes observations et celles de la population d'Abbotsford dans la vallée du Fraser, le gouvernement fédéral ne fait absolument rien en vue de régler ce problème. À quoi serviront ces 40 millions de dollars? Le gouvernement fédéral se décidera-t-il un jour d'intervenir au nom des Canadiens?

Je me dois également de mentionner la somme de 1,7 milliard de dollars prévue pour le changement climatique. Le ministre propose de créer un comité de ministres qui ne seraient pas intéressés à dépenser cet argent. Je n'en connais pas beaucoup qui ne seraient pas intéressés à le dépenser. À mon avis, ils auraient tort s'ils n'étaient pas intéressés à dépenser une partie de cette somme.

Comment cet argent sera-t-il dépensé? Qui mettra la main sur cet argent? Quels ministres l'administreront? Faut-il être député du Parti libéral pour y avoir accès? Dans quelle mesure est-il accessible? Comment sera-t-il dépensé? Le budget ne le précise pas.

Le budget

Malgré certains bons points, je m'interroge sur l'imputabilité du gouvernement en ce qui concerne ce budget.

• (1605)

M. Paul Bonwick (Simcoe—Grey, Lib.): Monsieur le Président, en entendant le député faire état de ce qu'il considère comme des lacunes dans ce budget, je ne peux m'empêcher d'éprouver une irritation extrême.

Le négativisme continu des députés de l'Alliance canadienne est non seulement peu convaincant pour les autres députés de la Chambre, mais aussi pour les Canadiens. Ces députés ont changé d'avis plus souvent qu'ils ont changé de nom de parti.

En 1997, les députés de ce qui était alors le Parti réformiste avaient pris l'engagement de réduire la dette de manière structurée, et ils avaient déclaré que nous faisons moins bien qu'ils ne le feraient eux-mêmes. Le parti avait pris l'engagement de réduire la dette de manière structurée, mais nous avons dépassé de beaucoup leurs projections.

En 1998 ou 1999, alors que le parti s'appelait le Parti de l'alternative unie, les députés avaient présenté une nouvelle approche structurée de réduction accrue de la dette, et là encore, nous sommes allés plus loin qu'eux. Lorsque ce parti est devenu le Parti conservateur réformiste de l'Alliance canadienne, il a de nouveau présenté un plan de remboursement destiné à assurer une réduction structurée de la dette et, une fois de plus, nous avons fait mieux.

Je me demande si le député pouvait se lever, pour une fois, et reconnaître devant la Chambre l'excellent travail qu'a réalisé le gouvernement en matière de réduction de la dette, car il mine la confiance des Canadiens et il devrait se lever pour rendre à César ce qui lui appartient. Les Canadiens ont...

Le président suppléant (M. Bélair): Le député de Red Deer a la parole.

M. Bob Mills: Monsieur le Président, je trouve intéressant que ce parti nous sermonne en nous disant que nous ne pouvons pas nous en tenir à une position. Et si nous parlions de la position adoptée à l'égard de la TPS, par exemple.

Parlons-en, de la dette. Au début des années 1970, la dette était de l'ordre de 18 milliards de dollars. En 1984, elle avait atteint environ 189 milliards de dollars. À l'époque, on avait élu quelqu'un qui avait promis de la réduire, alors qu'il l'a faite grimper à 489 milliards de dollars. C'est pour cela qu'il y avait le Parti réformiste et le Parti de l'Alliance. Nous avons toujours plaidé en faveur de la réduction du fardeau de la dette.

Qu'a fait le gouvernement? Il a fait passer la dette de 489 à 563 milliards aujourd'hui. Le gouvernement laisse cette dette à nos enfants et à nos petits-enfants. Nous ne sommes pas ici pour cela. Nous avons toujours pris position en faveur d'une réduction et d'un remboursement de la dette.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai apprécié les propos du député de Red Deer parce qu'il a tout à fait raison.

C'est un fait établi que le Canada accumule une dette depuis 30 ou 40 ans. D'abord, ce furent les libéraux puis ensuite, les conservateurs et nous sommes revenus aux libéraux, puis de nouveau aux conservateurs. C'est parce que les Canadiens exigeaient sans cesse qu'on mette un terme à cette situation que le Parti réformiste a vu le jour. Les réformistes ont été envoyés à la Chambre précieusement dans ce but. Je pense que le député est d'accord avec cela.

J'aimerais que le député commente une autre question. En 1993, dans son premier budget, le gouvernement s'est engagé à venir en

aide au million d'enfants canadiens vivant dans la pauvreté. Est-ce que le député se rappelle des discours du budget au fil des ans? En a-t-on parlé dans le dernier? Le gouvernement promet maintenant qu'il se penchera sur la situation des enfants pauvres parce qu'ils sont plus d'un million au Canada. Pourtant, jusqu'ici, il n'a encore rien fait à ce chapitre.

Combien de ses promesses le gouvernement a-t-il tenues ou respectées un tant soit peu?

M. Bob Mills: Monsieur le Président, comme nous siégeons ici depuis dix ans, nous avons appris que le gouvernement veut ménager la chèvre et le chou, ne prend jamais de position véritable, parle énormément, fait toutes sortes de déclarations, promet qu'il éliminera la TPS, affirme qu'il fera ceci ou cela, mais n'accomplit en fin de compte jamais rien.

Le gouvernement promet depuis 30 ans aux citoyens de Sydney qu'il se débarrassera des étangs bitumineux, mais il en est resté aux paroles. Le gouvernement lance un million de dollars à gauche et un autre à droite, mais rien ne change.

Voilà le gouvernement. Il se tient au milieu de la route, ne prend position pour rien et ne prône aucun principe. L'Alliance canadienne sait ce qu'elle veut. Elle veut moins d'intervention gouvernementale, une réduction des impôts et l'élimination de la dette.

• (1610)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans ce débat sur le budget. Il est toujours intéressant de constater que le débat est plus enflammé lorsque les micros de l'orateur désigné ne sont pas branchés. Toutefois, c'est parfois ce qui se produit lorsque le député de Simcoe—Grey joue son petit rôle à la Chambre.

Je voulais dire quelques mots sur la question de la dette dont mon collègue de Red Deer a parlé. Il est vrai que la dette publique nette a cru de 27 milliards de dollars dans le dernier budget, passant de 536 milliards à 563 milliards de dollars.

J'aimerais souligner que je suis le plus jeune des députés de la Chambre des Communes puisque j'ai été élu à l'âge de 24 ans et que j'en ai maintenant 26, et que l'Alliance canadienne est le plus jeune parti à la Chambre et compte les plus jeunes députés dans ses rangs. Le fait que la dette continue de croître sous l'administration libérale constitue un grave problème pour les jeunes Canadiens.

La dette est une grave préoccupation pour les jeunes Canadiens qui sortent de l'université avec des dettes d'études et autres dettes connexes pouvant atteindre les 15 ou 20 000 \$. Ces jeunes doivent aussi de l'argent aux membres de leurs familles, à Visa et à MasterCard. De plus, les gouvernements provinciaux et fédéraux les frappent en plein fouet en leur disant qu'il y a une autre dette dont ils devront s'occuper. C'est un énorme problème.

Le député de Simcoe—Grey disait que le gouvernement fédéral avait atteint un certain équilibre. C'est vrai. On constate une approche équilibrée en matière de politique fiscale de la part des libéraux. L'équilibre ainsi atteint se traduit par le fait que, depuis 1993, les impôts ont augmenté, la dette a augmenté et la taille du gouvernement a augmenté. Un bel équilibre! Aujourd'hui, le gouvernement a pris de l'importance, les libertés personnelles en ont perdu, les impôts augmentent et c'est loin d'être une bonne façon d'envisager l'avenir.

Le budget

J'aimerais parler plus précisément de certaines de ces augmentations de dépenses. Les dépenses globales effectuées au cours d'un seul exercice financier ont augmenté de 11,5 p. 100 au cours du dernier budget. En fait, les dépenses de programme ont augmenté de 31,5 p. 100 depuis que les libéraux ont équilibré leur budget en 1997-1998.

L'exercice de 1969 a été le dernier avant celui de 1997-1998 où un gouvernement fédéral a équilibré son budget. L'année 1968 était celle de la trudeumanie, et Pierre Trudeau avait été élu avec le mandat d'instaurer sa «société juste». Il avait obtenu le mandat de le faire. La vaste majorité des Canadiens regrettent l'élément budgétaire de cette réalité.

La réalité budgétaire de l'héritage de Pierre Trudeau a été encore une fois celle de colossales hausses des impôts, de l'inflation débridée de la fonction publique, des hausses de dépenses énormes et d'un endettement fantastique. Dans les années 1980, l'endettement s'est multiplié dans la foulée des hausses vertigineuses des taux d'intérêt. Les intérêts sur la dette et les déficits accumulés ont propulsé la dette vers des sommets inégalés. C'est pour cela que le Parti progressiste-conservateur fédéral a instauré la taxe sur les produits et services en remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants.

Le gouvernement libéral a dit qu'il contrôlerait les dépenses et supprimerait la TPS. Il n'a fait ni l'un ni l'autre. La TPS est toujours là. Elle continue de dépouiller les Canadiens, touchant les Canadiens à moyen et à faible revenu, alors que les dépenses n'ont pas été réduites. Au contraire, elles ont augmenté. Les dépenses ont augmenté dans ce budget, celui qui fait l'objet d'un débat aujourd'hui, le budget du député d'Ottawa-Sud, le ministre des Finances.

Ce budget est le plus gros depuis l'ère Trudeau. C'est le plus gros dans toute une génération. Il augure mal pour les jeunes Canadiens et pour l'avenir de notre pays.

Certaines dépenses sont carrément mal orientées. Voyons voir quelques-unes des dépenses que les libéraux engagent dans des sociétés parasites et dans des projets insensés. Voici quelques chiffres. Les crédits versés aux sociétés, lire les sociétés parasites, totalisent 6,3 milliards de dollars dans le budget, ce qui représente une hausse de 12,5 p. 100 depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir en 1993.

Le financement de la Banque de développement du Canada a augmenté. Les transferts et subventions de plus de 2,6 milliards de dollars à diverses sociétés d'État et à une légion d'autres programmes de développement régional ont également augmenté. Les dépenses augmentent dans des secteurs où ça n'a pas de sens. Toutefois, là où il faudrait dépenser, on ne dépense pas.

Je vais donner un exemple d'un secteur où les dépenses sont nécessaires, mais où elles n'augmentent pas. J'en ai parlé à la Chambre aujourd'hui quand j'ai fait ma déclaration en vertu de l'article 31 du Règlement. La ville de Coquitlam, la plus importante des cinq villes que compte ma circonscription, dépense 17 millions par an en services de police et ce, en raison des tragédies qui ont frappé ma circonscription. L'affaire Robert Pickton et l'enquête d'envergure qui l'entoure se passent dans ma circonscription.

• (1615)

Une jeune fille de 17 ans qui était handicapée physique a été assassinée. Un type l'a attaquée; il l'a déshabillée, battue, tuée et jetée dans une rivière. Un élève du secondaire âgé de 17 ans a été battu et tué d'un coup de feu dans un cybercafé de Coquitlam.

Ma circonscription a été durement touchée par la réalité du crime. La ville de Coquitlam consacre 17 millions de dollars aux services de police. Elle n'arrive pas à poursuivre les truands à la sauvette ou les petits criminels. Au cours des six derniers jours seulement, deux hommes masqués armés d'un fusil et d'un répulsif contre les ours ont dévalisé un McDonald dans ma circonscription. Une élève qui se rendait à l'école à Port Moody a été saisie par un assaillant. Heureusement, elle s'est échappée, mais malheureusement son assaillant s'est échappé lui aussi. Une jeune femme de 18 ans risque de perdre la vue après avoir été attaquée par un adolescent. Des voleurs se sont introduits dans quatre résidences à Port Moody, sur la rue Jane, juste derrière mon bureau de circonscription. Tout ça dans les six derniers jours seulement.

La ville de Port Moody, la ville de Coquitlam et la GRC n'ont pas les ressources nécessaires pour faire respecter la loi, réprimer le crime, punir les coupables, mettre la main sur les criminels et enquêter de manière à faire condamner les gens qui ont été arrêtés.

Nous pouvons situer le problème dans le contexte suivant. La ville de Coquitlam est l'une des plus importantes de Colombie-Britannique, la troisième province en importance au Canada. La ville de Coquitlam consacre 17 millions de dollars par an aux services de police. Dans leur budget, les libéraux fédéraux ont trouvé 114 millions de dollars pour une nouvelle initiative en matière de langues officielles, comme si on en avait besoin.

[Français]

Je suis bilingue, je parle les deux langues officielles, mais ce n'est pas parce que le gouvernement fédéral m'a donné de l'argent ni parce qu'il a donné de l'argent à mon école. Je suis capable de parler français parce que mes parents m'ont dit qu'il était important d'apprendre deux langues quand j'étais jeune. Ce sont mes parents qui m'ont forcé à parler français et à apprendre une nouvelle langue, ce n'est pas le gouvernement fédéral.

[Traduction]

Pourtant, le gouvernement fédéral dit qu'il faut investir encore 114 millions dans les langues officielles. Encore une fois, nous pouvons comparer cela aux 17 millions pour l'application des lois et les problèmes que nous connaissons dans certaines des circonscriptions de banlieue qui poussent comme des champignons.

Les libéraux fédéraux dépensent 172 millions de dollars pour un centre de cultures autochtones et 150 millions de dollars de plus que ce qu'ils dépensent déjà pour la production télévisuelle au Canada, mais ils ne consacrent pas un cent à de nouvelles initiatives d'application de la loi pour aider les petites et moyennes collectivités, ou même les plus grandes comme la mienne. Ma circonscription vient en fait au troisième rang au Canada pour ce qui est du nombre d'habitants. Mais va-t-on nous aider à régler les problèmes réels d'application de la loi?

On est très généreux envers les entreprises parasites. Les impôts nets ont augmenté. La dette nette a augmenté. Les dépenses ont augmenté. Cela veut dire que les dettes que devra payer ma génération sont plus élevées que jamais auparavant dans l'histoire du Canada. Je comprends que les libéraux sont fiers de leurs exploits, mais la réalité pure et simple est que, bien après que la plupart des députés auront terminé leur carrière, les jeunes Canadiens comme moi et comme les pages à la Chambre paieront encore les dettes accumulées par le gouvernement libéral. Les libéraux font cela avec de bonnes intentions. Ils le font parce qu'ils veulent aider les gens. Ils le font parce qu'ils sont généreux. Je respecte cela et je respecte le fait que les libéraux croient qu'ils agissent dans l'intérêt du pays.

Le budget

Cependant, ce n'est pas le cas, et les jeunes Canadiens devront payer cher et pendant très longtemps. C'est un héritage destructeur, soit des impôts élevés et des dépenses élevées. En fait, c'est le budget où les dépenses sont le plus élevées depuis les erreurs commises par Pierre Trudeau.

M. Paul Bonwick (Simcoe—Grey, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser à mon collègue d'en face, mais je voudrais auparavant apporter une précision. Il me semble qu'on ait fourni au député des renseignements inexacts, puisqu'il a allégué que la dette, loin de diminuer, ne cessait de croître. Je tiens donc à préciser que, depuis 1996-1997, la dette a été réduite de 47,6 milliards \$, en dollars d'aujourd'hui, un fait que les Canadiens de toutes les régions du pays reconnaissent, et que le rapport dette-PIB n'est plus que de 46,5 p. 100 par rapport à 66,4 p. 100 en 1997. Voilà des chiffres exacts.

En ce qui a trait plus précisément au financement des services de police au Canada, j'ai deux questions à poser au député. Premièrement, croit-il que les conseils municipaux devraient investir dans ce qu'on appelle généralement des infrastructures souples, comme des installations récréatives, des terrains de balle, des terrains de soccer, ainsi de suite, au lieu d'investir dans l'une de leurs responsabilités, c'est-à-dire la prestation de services de police à l'échelle locale?

Deuxièmement, le député pourrait-il me dire comment nous pourrions nous y prendre, sur le plan constitutionnel, pour créer un mécanisme nous permettant de verser une contribution fédérale à une force de police locale afin d'assumer une partie de ses coûts opérationnels?

M. James Moore: Certainement. Monsieur le Président, la façon facile pour le gouvernement de le faire tout en respectant la Constitution serait d'agir de la manière que l'Alliance canadienne propose depuis longtemps, c'est-à-dire de redonner aux provinces les recettes de la taxe sur l'essence. Les provinces pourraient à leur tour remettre ces recettes aux municipalités.

Une voix: Des garanties?

M. James Moore: Cela peut se faire. Le député de Simcoe dit qu'il n'y a pas de garantie, que cela pourrait se faire, mais qu'il n'y a pas de garantie. En fait, il n'y a absolument aucune possibilité que cela se fasse sous le gouvernement libéral actuel. Nous savons cela. Son dossier parle de lui-même. Le gouvernement libéral ne donne pas cet argent aux provinces.

Voici certains faits pour la gouverne du député de Simcoe. Les taxes représentent la moitié du coût total du litre d'essence. Le gouvernement fédéral perçoit la moitié de ces taxes et les provinces perçoivent l'autre moitié. À peu près 97 p. 100 des recettes de la taxe sur l'essence perçue par Ottawa sont versées aux recettes générales, et ne sont pas affectées à la construction ou à la réfection de routes. Par ailleurs, 91 p. 100 des recettes de la taxe sur l'essence perçue par les provinces sont affectées aux routes.

Par conséquent, l'Alliance fait valoir qu'au lieu de maintenir le statu quo, ce qui est intolérable pour l'infrastructure de transport, le gouvernement doit opter pour l'une de trois options. Nous avons une préférence, mais le gouvernement devrait choisir une option parmi les trois solutions de rechange au statu quo, qui n'est pas acceptable. Les trois options sont: premièrement, affecter les recettes tirées des taxes sur l'essence à la réfection des routes; deuxièmement, collaborer de façon étroite et transparente avec les provinces et préciser combien d'argent est perçu pour la réfection des routes et les travaux liés à des projets; troisièmement, éliminer les taxes sur l'essence et laisser ce champ fiscal aux provinces, afin qu'elles

remettent les recettes tirées de la taxe sur l'essence aux municipalités, qui les affecteront à leurs services policiers. C'est exactement ce qui devrait se produire.

Je vois que le député de Simcoe se moque de ce que je dis. Sa brève visite annuelle à la Chambre est plutôt énergique, mais il ne semble pas comprendre que ce que le gouvernement fédéral libéral peut faire, c'est de financer adéquatement la GRC...

• (1620)

Le président suppléant (M. Bélair): Je suis désolé d'intervenir. J'ai laissé passer la première fois, mais je ne peux l'accepter cette fois. Le député sait parfaitement qu'il ne peut faire état de la présence ou de l'absence d'un député à la Chambre. Je lui demande donc de faire attention. Il y a un autre député qui veut poser une question, alors s'il veut être bref, il pourrait avoir l'occasion de répondre à deux questions. Pour l'instant, le député répond à son collègue de Simcoe—Grey.

M. James Moore: Monsieur le Président, il ne me reste pas beaucoup de temps, mais le député demande ce que que le gouvernement pourrait faire en ce qui a trait aux services de police.

Une voix: Qu'il leur donne de l'argent.

M. James Moore: Certainement, qu'on investisse davantage dans les services de police. On pourrait donner plus de fonds à la GRC, mais celle-ci n'est pas présente dans toutes les villes canadiennes, notamment à Port Moody, la troisième ville en importance sur les cinq grandes villes de ma circonscription. Une force municipale assure les services de police à cet endroit. Comme l'argent doit être recueilli localement, on devrait leur accorder une plus grande marge fiscale. Il faut cesser de détrousser les Canadiens à la pompe et laisser les municipalités percevoir des taxes sur l'essence pour subvenir à leurs besoins.

Le gouvernement fédéral trouve avantageux de percevoir une taxe sur l'essence et de s'en servir pour investir dans des projets qui n'ont rien à voir avec les infrastructures. Pourquoi, en accord avec ce principe, ne laisse-t-il pas les municipalités imposer des taxes sur l'essence pour financer ce que bon leur semble? La protection des citoyens demeure la première responsabilité de l'État. Le gouvernement dépouille les citoyens et ne fait rien pour les protéger. Il a laissé tomber les jeunes Canadiens et il est en train de couvrir ma génération de dettes et de taxes qui paralyseront les jeunes Canadiens de demain.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je veux parler des dépenses. Malheureusement, le député fait complètement erreur, mais je veux faire une observation concernant la taxe sur l'essence. C'est le gouvernement actuel qui, en mars 2002, a proposé de suspendre la TPS sur l'essence. Nous avons écrit à chaque province. Combien d'entre elles ont répondu? Une seule, parce que les provinces refusaient de suspendre la TPS. Il n'y a aucun document prouvant que, si nous suspendions cette taxe sans que les provinces fassent de même, les prix chuteraient. Le Nouveau-Brunswick en est d'ailleurs un excellent exemple; la province a réduit la taxe de 2 p. 100, et les pétrolières ont augmenté les prix.

M. James Moore: Monsieur le Président, la réalité est que les provinces n'ont probablement pas accepté de réduire elles aussi cette taxe parce qu'elles doivent payer des soins de santé et d'autres choses alors que le gouvernement fédéral les prive du financement nécessaire à cet égard.

Une voix: Il a réduit le financement de 25 p. 100.

Le budget

M. James Moore: Comme mon collègue vient de le dire, le gouvernement fédéral prive les provinces de fonds pour les soins de santé, les infrastructures en matière de transport et d'autres choses dont elles ont besoin, parce qu'il impose allègrement les contribuables, qu'il engage allègrement des dépenses et qu'il mène allègrement les Canadiens à leur perte.

Le président suppléant (M. Bélair): Laissons les esprits se calmer un peu. En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, à savoir: le député de Cumberland—Colchester, Les pêches et les océans; la députée de Winnipeg-Centre-Nord, L'assurance-emploi.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis et je pense que vous constaterez qu'il y a un consentement unanime pour la motion suivante. Je propose:

Que, relativement à son étude sur la sécurité à la frontière et l'exécution de la loi, un groupe composé de deux membres du gouvernement et d'un membre de chaque parti de l'Opposition du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration soit autorisé à se rendre à Washington, D.C., en mars 2003, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Le Président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il un consentement unanime pour déposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président suppléant (M. Bélair): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1625)

[Traduction]

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

M. Paul Bonwick (Simcoe—Grey, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole en réponse au budget présenté la semaine dernière. Je veux en outre profiter de l'occasion pour féliciter le ministre des Finances pour l'excellent travail qu'il a fait, et je crois que la plupart des Canadiens partagent mon avis.

Avant de parler du budget, cependant, je voudrais faire une mise au point. Je sais que je dois me confiner à employer des termes parlementaires. Je vais comparer ma fiche de présence et de vote à la Chambre et au comité à celle du député qui a fait des remarques à propos du temps que je passe à la Chambre. Je le ferai avec grand plaisir, car mon assiduité est telle que, lorsque la Chambre siège, je

quitte ma famille du dimanche au jeudi ou au vendredi pour venir défendre les intérêts de ma circonscription et essayer d'accomplir les bonnes choses dont la responsabilité incombe au gouvernement. Je n'aime guère me faire accuser de ne pas être au poste, à Ottawa, pour représenter les résidents de Simcoe—Grey quand, en fait, j'y suis. J'y vois un affront de la part du député, mais ce genre de commentaire est monnaie courante chez ces gens-là. C'est une honte; cela me déçoit tellement, de la part de ce député en particulier.

J'estime que nous sommes dans une situation très unique, une situation terriblement unique comparativement aux autres pays développés et industrialisés. C'est le défi que j'essayais de lancer à l'Alliance canadienne: que ses députés prennent la parole pour raviver la confiance des Canadiens et leur rappeler l'excellence santé financière du pays par rapport à celle d'il y a cinq ou six ans, car notre situation est vraiment unique. Elle est unique non seulement grâce au dur labeur du ministre des Finances et au budget qu'il a présenté la semaine dernière, mais encore grâce au leadership du premier ministre et des députés libéraux d'un bout à l'autre du pays.

C'est un budget canadien. Les Canadiens ont parlé. Ils nous ont parlé dans nos circonscriptions. Ils nous ont parlé au moyen de sondages. Ils nous ont parlé sur les lignes ouvertes. Ils nous ont parlé en comparant devant les comités. Et le gouvernement les a écoutés. Qu'a-t-il fait? Il a augmenté de 35 milliards de dollars les dépenses en santé.

Monsieur le Président, montrez-moi quelqu'un dans notre pays qui ne pense pas qu'une hausse de 35 milliards de dollars des dépenses en santé sur cinq ans contribuera à améliorer la qualité de vie au Canada. Il est clair qu'elle le fera, tant dans les villes que dans les campagnes.

Dans Simcoe—Grey, ma circonscription, les trois hôpitaux en bénéficieront directement, à la condition, bien sûr, que la province transfère l'argent en temps opportun. Ils en profiteront directement. Si nous sommes en mesure de les aider, ce n'est pas uniquement grâce au budget et à tout le travail abattu au nom de mes collègues. Je crois qu'il y a également tout lieu de nous incliner devant l'ancien ministre des Finances, car c'est sous son égide que nous avons totalement enrayer le déficit annuel de 43 milliards de dollars, que nous avons vraiment commencé à réduire la dette, que nous avons vu l'économie prospérer et le rapport entre la dette et le PIB diminuer encore davantage, passant de 66 p. 100 qu'il était à l'origine à 46 p. 100 qu'il est aujourd'hui.

Voilà bien des années que le Canada n'avait pas connu meilleure situation financière en comparaison avec ses alliés, ou les pays membres du G-7. Il faut que les Canadiens le sachent. Notre économie est vigoureuse. Elle est stable. À vrai dire, nous ne serions pas en mesure d'investir autant que l'a fait le gouvernement dans son budget si nous n'avions pas cumulé de tels excédents.

Le budget

J'ai été très favorablement impressionné par bon nombre des mesures prises dans le budget. Je l'ai été pour ce qui concerne la santé, cela est évident. Mais je voudrais parler aussi de certaines autres mesures que le gouvernement a prises, par exemple pour le compte du ministère de la Défense nationale. La base militaire de Borden, qui se trouve dans ma circonscription, est la plus importante au Canada. Il n'y a pas d'hommes et de femmes dont je puisse m'enorgueillir autant que de ceux qui font partie de nos forces armées.

J'ai régulièrement la possibilité de visiter cette base et d'y rencontrer ces gens qui me racontent leur vie. Je puis affirmer à la Chambre que le pays est bien servi par ces hommes et ces femmes. Je suis très fier et très heureux qu'on ait augmenté le budget de la Défense nationale de 1,6 milliard de dollars sur deux ans, augmentation qui sera suivie d'une nouvelle augmentation annuelle de 800 millions de dollars les trois années suivantes. Ce n'est pas de la roupie de sansonnet. Il s'agit de 4 milliards de dollars. C'est une somme considérable pour nos militaires et je suis très content qu'ils reçoivent autant, car ils le méritent.

•(1630)

Nous parlons entre autres du programme d'infrastructure. J'ai présidé le caucus du sud-ouest de l'Ontario pendant deux ans et mon équipe était fière, à l'instar de nombreux autres caucuses, de présenter l'infrastructure comme une priorité à la Chambre et de dire au gouvernement qu'un programme d'infrastructure était nécessaire et qu'il fallait partager les coûts de certaines demandes auxquelles les municipalités doivent maintenant répondre.

Les députés savent-ils ce qui s'est produit? Le gouvernement a écouté. Il a investi plus de 5 milliards de dollars dans l'infrastructure avant ce budget. Cette mesure a eu une incidence énorme d'un océan à l'autre. Dans le secteur rural de l'Ontario, ma circonscription est vraisemblablement l'une de celles qui en a le plus bénéficié. Depuis cinq ans, nombre des projets fantastiques annoncés ont clairement amélioré la qualité de vie des citoyens et ont créé un environnement dans lequel les entreprises veulent investir. Cette situation a eu une incidence considérable sur l'économie. Nous avons demandé et le gouvernement nous a écoutés.

Maintenant, les municipalités veulent un programme d'infrastructure viable à long terme, et non pour un an ou deux. Elles l'ont obtenu puisque le programme s'échelonne sur dix ans. Je conviens que 3 milliards de dollars ne suffiront peut-être pas pour toute cette période, mais il ne faut pas perdre de vue que le programme obtiendra l'appui du secteur public, des administrations municipales et provinciales et du secteur privé. Nous ne parlons pas tout d'un coup de 3 milliards de dollars, mais bien de 10 milliards de dollars ou plus. Par conséquent, ce programme aura une incidence considérable au cours des dix prochaines années.

Comme le gouvernement l'a montré à maintes reprises, lorsqu'il a des ressources à distribuer, il le fait. Comme la demande existe et comme les municipalités doivent relever des défis, dans le secteur rural ou urbain, le gouvernement les appuiera et mettra l'épaule à la roue, comme il l'a fait dans le passé. Je défie n'importe qui à la Chambre de prétendre que les fonds investis dans notre grand pays, notamment dans ma circonscription, Simcoe—Grey, n'ont pas eu des retombées considérables.

Quand je parle des éléments fantastiques contenus dans le budget, j'espère vraiment que tous les partis à la Chambre reconnaîtront que ce budget créera le niveau de confiance que les Canadiens, à juste titre, veulent et méritent d'avoir.

Lorsque j'entends dire que 985 millions de dollars seront consacrés à un programme national de garderies, je dis bravo. Cette mesure s'adresse à la famille de la classe ouvrière. Lorsque ma femme et moi élevions l'aîné de nos garçons, il y a 14 ans, c'est le genre de programme dont nous avons besoin. Il aurait certes contribué à améliorer notre qualité de vie et à assurer un environnement plus stable pour notre enfant. Nous ne pouvons retourner en arrière et agir de façon rétroactive, mais je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui a la clairvoyance de reconnaître que ce genre de mesure doit parfois prendre le pas sur une route ou un système d'égout.

La réalité, c'est que les sommes prévues dans ce budget sont affectées à ce qui compte le plus pour un gouvernement: sa population. J'ai éprouvé la plus grande fierté qu'on puisse imaginer en entendant certaines des mesures annoncées dans le budget de la semaine dernière.

Des gens d'en face ont évoqué un certain manque d'imputabilité en ce qui concerne les dépenses du gouvernement au fil des ans.

Monsieur le Président, j'ai oublié d'en faire mention au début de mon allocution, mais je partagerai mon temps de parole avec le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot.

Les députés d'en face ont fait une excellente observation. Selon moi, l'opposition officielle joue bien son rôle lorsqu'elle souligne les lacunes du gouvernement et des programmes de dépenses. Je les félicite de l'avoir fait. En tant que députés d'arrière-banc, nous faisons la même chose. Si nous relevons des cas de mauvaise gestion, si nous constatons que le Cabinet et le gouvernement n'utilisent pas au mieux l'argent des contribuables, nous intervenons et nous demandons que des mesures correctives soient adoptées.

•(1635)

Le quatrième principe autour duquel s'articule ce budget, et qui m'a ravi au plus haut point, c'est celui d'une comptabilité d'exercice claire et transparente. Par suite d'une recommandation de la vérificatrice générale, les Canadiens sauront désormais plus clairement que jamais au cours des dernières années quelle est la situation du pays sur le plan de la gestion.

Que pourraient-ils demander de plus: nous investissons dans les soins de santé, dans la sécurité en cette période trouble, dans les garderies, dans la lutte contre la pauvreté et dans nos enfants. Nous faisons tout cela en continuant d'équilibrer le budget et de mettre de l'argent de côté pour réduire la dette. Je dis bravo au ministre des Finances, au premier ministre et à tous les Canadiens qui bénéficieront de ce budget.

M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je ne soulèverai que quelques points, mais je suis persuadé que mes collègues en soulèveront d'autres.

Je ne peux pas croire que le député a eu le front de soulever la question du financement des soins de santé. Lorsque son gouvernement s'est engagé dans le dossier des soins de santé au cours des années 1960, il a promis de rembourser la moitié des coûts qui seraient engendrés. Il n'en rembourse plus maintenant que 13 p. 100. Le dernier budget fera passer ce pourcentage à 18 p. 100 sur plusieurs années, au lieu des 50 p. 100 promis. Le député a le front de dire que son gouvernement fait un très bon travail dans le dossier des soins de santé alors qu'il verse moins de la moitié des sommes qu'il avait promises au moment où l'entente a été signée avec les provinces. C'est dégoûtant.

Le budget

L'autre question que j'aimerais soulever est celle de la dette. Le député a affirmé plus tôt que son gouvernement avait en fait réduit la dette. Si nous comparions les documents portant sur le budget de l'an dernier à ceux de l'année en cours, nous nous rendrions compte que la dette nationale est plus élevée cette année qu'elle ne l'était l'an dernier.

M. Paul Bonwick: Monsieur le Président, il a soulevé deux points, mais je vais parler d'abord des services de santé.

Je me demande vraiment comment nous pouvons transmettre un message clair aux Canadiens, puisque les gens d'en face tiennent des propos absolument insensés. Ils disent le contraire de la vérité.

Les députés ne tiennent pas compte d'éléments comme les points d'impôt. Je peux dire que les provinces en ont certainement tenu compte lorsqu'elles les ont acceptés. Lorsque nous avons transféré ces points d'impôt, il s'agissait de recettes fiscales que nous étions censés percevoir. Toutefois, pour alléger l'appareil bureaucratique, nous leur avons permis de les percevoir pour nous. Ce sont des milliards de dollars qui sont en cause.

Le député affirme que nous avons promis, dans les années 60, de financer 50 p. 100 des coûts de la santé. Je le mets au défi de trouver un bout de papier où cela serait écrit. Je suis d'autant plus à l'aise pour le faire que, avec les augmentations prévues dans le dernier budget, soit 35 milliards de dollars sur les cinq prochaines années, nous paierons plus que notre part des soins de santé.

Nous avons transféré des fonds à l'Ontario. Les députés le savent. La province les a versés au Trésor. Elle ne les a pas dépensés de façon opportune pour réinvestir dans la santé.

J'affirme que le gouvernement tient à un programme national de soins de santé.

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais que le député nous parle de responsabilité dans le cadre d'un autre dossier dont les Canadiens ont bien pris connaissance récemment. Il s'agit du dossier des sans-abri où l'on a dépensé 753 millions de dollars au cours des trois dernières années sans faire quoi que ce soit pour les centres de vie autonome. Le financement de 753 millions de dollars a été consacré à un système et, cet hiver, des gens dorment encore dans les rues. À Edmonton, nous devons ouvrir les stations du train léger pour y loger les sans-abri. Voilà ce que nous avons gagné après trois ans d'investissement dans le système.

Si les 753 millions de dollars ont été dépensés et que le nombre de sans-abri a augmenté de 60 p. 100, jusqu'à quel sommet les 400 millions de dollars prévus dans le budget vont-ils faire grimper le nombre de sans-abri?

• (1640)

M. Paul Bonwick: Monsieur le Président, je suis très heureux que le député soulève précisément ces points. Je dois les aborder de deux façons.

Premièrement, je dois rappeler ce que les députés de l'Alliance ou du Parti réformiste, peu importe comment on l'appelait à l'époque, ont dit au sujet de ces filets de sécurité sociale, de ces programmes précaires comme ils définissaient l'investissement dans les mesures pour les sans-abri. Le gouvernement a continuellement appuyé les initiatives visant à régler le problème des sans-abri en appuyant l'initiative de partenariats communautaires. Nous y avons investi des sommes importantes.

Dans bien des domaines comme celui-ci, les gens d'en face proposent tout simplement d'abolir le financement; ils demandent qu'on réduise les impôts pour les riches et qu'on cesse de se

préoccuper de ces programmes de sécurité sociale que le gouvernement préconise.

Je suis ici pour affirmer que nous allons travailler de concert avec les municipalités comme Collingwood, Wasaga Beach, Stayner et Clearview dans le but de régler ce problème, car c'est effectivement une vraie honte d'habiter l'un des pays les plus riches du monde et d'y voir encore des sans-abri. Toutefois, ce sera différent de ce côté car, au lieu de nous limiter aux paroles, nous allons y joindre le geste.

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, il n'y avait pas une heure et demie que j'étais assis à mon siège quand je me suis retrouvé immédiatement derrière le député de Toronto—Danforth, qui a parlé d'éditoriaux et de contenus d'éditoriaux qui s'attaquaient aux libéraux parce qu'ils n'avaient pas investi massivement dans la région métropolitaine de Toronto. Cela m'a vraiment étonné, parce que, coïncidence, je suis un ancien employé du *Toronto Star*. J'ai été rédacteur du *Toronto Star* à la fin des années 70 et au début des années 80. J'aurais aimé dire au député de Toronto—Danforth que cet esprit de clocher, cette idée que les députés existent pour obtenir de l'argent pour leur circonscription, en l'occurrence, une des régions les plus riches du pays, ne représente pas le *Toronto Star* que j'ai connu.

Le *Toronto Star* est un grand quotidien. Il est reconnu comme un des grands quotidiens au monde. Certes, au début des années 80, il était considéré comme un des 25 meilleurs quotidiens au monde.

À l'époque où je travaillais au *Toronto Star*, il jouissait d'une excellente réputation. Tout d'abord, il avait un immense tirage, de sorte qu'il exerçait une énorme influence, mais il était aussi grandement axé sur la collectivité. C'était un journal local, dans le sens où il couvrait les informations concernant la région métropolitaine de Toronto. Nous, les rédacteurs, avions pour tâche de faire en sorte que le *Globe and Mail* ou le *Toronto Sun* ne nous dament jamais le pion au sujet d'un reportage concernant Toronto.

En dépit de cela, le *Toronto Star* avait alors une vision. En portant son attention sur le Canada que représentait Toronto, il a étendu sa vision sur tout le pays. Par conséquent, à mon avis, à cette époque-là, le *Toronto Star* contenait les meilleurs articles nationaux et étrangers. Il comptait des correspondants à l'étranger qui parcouraient le monde et rédigeaient des articles pour le *Toronto Star*. Mais l'important, c'est que, à cette époque-là, le *Toronto Star* avait un véritable sentiment de nationalisme.

Je constate en lisant le *Toronto Star* d'aujourd'hui que les éditorialistes critiquent le budget fédéral parce qu'il ne prévoit pas le transfert direct de fonds aux municipalités. Comme quelqu'un d'autre l'a dit plus tôt aujourd'hui, quelque trois milliards de dollars ont été versés aux municipalités au cours des dix dernières années. Ce n'est pas une grosse somme, mais le budget contient beaucoup d'autres dispositions permettant d'affecter des fonds aux infrastructures municipales. Toronto étant le cœur économique du pays, comme nous le savons, la ville reçoit indirectement beaucoup d'argent.

Le point important que je veux faire valoir et la raison pour laquelle j'ai été déçu d'entendre que la plainte du député de Toronto—Danforth ont bien été exprimés par le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, lorsqu'il a pris la parole durant la période des questions et commentaires pour dire qu'en tant que députés nous ne représentons pas uniquement les municipalités et nos circonscriptions. Il a affirmé que chacun de nous représente le pays d'abord et avant tout.

Le budget

Ce qui est bon dans le budget et ce qui fait défaut dans la critique du *Toronto Star* et fait que le *Toronto Star* n'est plus le journal qu'il était est l'idée que tous en tant que nous sommes, que nous soyons député fédéral ou journaliste de l'un des meilleurs quotidiens au pays, ne devons pas nous contenter de prêcher pour notre paroisse, d'essayer d'obtenir des votes ou de vendre des journaux dans nos collectivités. Nous devons travailler pour le bien du pays tout entier. À mon avis, c'est ce que fait le budget.

Nous avons tous entendu les commentaires d'autres députés qui, abstraction faite des trois milliards de dollars prévus pour les infrastructures, ont parlé des programmes d'aide pour les étudiants et les universités. C'est un progrès extraordinaire. Je pense au programme de bourses d'études pour les diplômés. Je crois que 1,6 milliard de dollars sont prévus pour les divers conseils de recherche dans les domaines des sciences, des sciences sociales et des sciences humaines. C'est le genre de chose dans lequel un gouvernement progressiste investit. Il investit dans l'avenir de tous les Canadiens en investissant dans notre jeunesse.

J'ai vraiment été déçu de penser que quiconque ait à faire appel à nous d'un côté de la Chambre ou de l'autre. Je sais que l'opposition ne partage pas cela. L'opposition va reconnaître que nous devrions prendre le pays dans son ensemble et pas simplement Calgary, Toronto, Fredericton ou une autre ville. Nous devrions chercher à agir dans l'intérêt de tout le pays.

• (1645)

L'autre grande lacune dans l'argument défendu dans le *Toronto Star*, c'est la suggestion voulant que les 40 députés du Grand Toronto doivent avantager l'agglomération de Toronto. La réalité, c'est que, si nous devons investir dans les municipalités, faisons-le dans les municipalités qui en ont désespérément besoin. Winnipeg, par exemple, est dans ce cas. Ma propre région de Hamilton a désespérément besoin d'un renouvellement de son infrastructure municipale. Il y a d'autres régions dans tout le pays. Prenons le Canada rural, prenons la Saskatchewan où l'infrastructure routière s'est complètement détériorée et la province n'a pas l'argent nécessaire pour rénover le réseau.

C'est le genre de vision qu'un budget devrait avoir. Je pense que le budget répond dans une large mesure aux attentes des Canadiens et essaie d'aider les Canadiens qui en ont besoin. C'est notre première préoccupation.

Nous nous préoccupons ensuite d'investir dans notre capacité d'être compétitifs. Je voudrais adresser une critique directe au budget. Je préférerais que le budget ait donné davantage de détails sur de meilleurs mécanismes pour assurer la reddition de comptes et la transparence. Le budget dit de belles choses sur la façon dont le gouvernement va essayer de parvenir à une meilleure transparence relativement à la prestation des services de santé. Il est question d'une meilleure transparence pour le secteur privé du Canada. Cependant, ce qu'on ne retrouve pas dans le budget, ce sont les détails.

J'aurais voulu voir un engagement à l'égard d'une réforme de la Loi sur l'accès à l'information ou d'un examen de la Loi sur les corporations canadiennes pour imposer de nouvelles règles qui exigent des normes plus élevées de reddition de comptes de la part des entreprises et, plus particulièrement, des organismes sans but lucratif et des organismes caritatifs. Il y a d'énormes économies à réaliser dans ce domaine.

Dans l'ensemble, c'est un budget qui, selon moi, s'occupe des Canadiens et atteint un certain plateau. Je voudrais sincèrement qu'il

atteigne un plateau plus élevé, mais peut-être que ce sera le cas la prochaine fois.

Je pense que quoi que ce soit qu'on dise au sujet du budget, il n'en demeure pas moins qu'il ne reflète pas un esprit de clocher. Il n'est pas question d'obtenir des votes pour des députés en particulier, parce qu'ils siègent au gouvernement et viennent de l'une des plus grandes villes du pays et l'une des régions les plus riches. C'est exactement ce qu'il ne devrait pas faire et c'est ce qu'il ne fait pas.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie le député de son discours sur le budget. Je conviens que le budget pourrait certes atteindre un plateau plus élevé. Je voudrais poser au député certaines questions sur des faits, de véritables faits.

Premièrement, en 1993, lorsque j'ai été élu député, un appel à l'aide a été lancé, appel qui a été lancé de nouveau chaque année au cours des dix dernières années. Il s'agit de la rénovation de sections de l'autoroute nationale, la route n° 1, une route à deux voies qui va au-delà de Banff et traverse la Colombie-Britannique. C'est toujours une route à deux voies. Nous avons réclamé l'amélioration de cette route, nous nous sommes battus pour cela. Entre-temps, des centaines de personnes ont perdu la vie dans des accidents tragiques sur cette route atrocement surfréquentée.

Deuxièmement, depuis que nous avons été élus, nous réclamons de l'aide pour les problèmes de pauvreté dans les réserves. Les Nations Unies ont déclaré que le Canada était le meilleur endroit au monde où vivre, mais si les réserves avaient été prises en compte, il occuperait le 38^e rang, car des conditions dignes du tiers monde minent les réserves. En 2003, de telles conditions existent encore dans plusieurs des réserves de ma circonscription.

Je suis très préoccupé par ces graves problèmes, d'autant plus qu'ils sont portés à l'attention du gouvernement depuis plus de dix ans. Rien n'a été fait. Pourquoi?

• (1650)

M. John Bryden: Monsieur le Président, au sujet du premier point, je rappellerai à mon collègue d'en face que la construction des routes relève entièrement des provinces en vertu de la Constitution, même la transcanadienne. Celle-ci a été construite avec des fonds fédéraux qui ont été versés aux provinces à cette fin.

Le point que je veux faire valoir est que, si le gouvernement fédéral veut dépenser de l'argent pour le réseau routier, je préférerais qu'il fasse ce genre d'investissement dans les provinces qui n'ont pas les moyens de le faire elles-mêmes.

L'Alberta est l'une des provinces les plus riches. Si la route de Banff a besoin d'améliorations, alors l'Alberta devrait s'en occuper et laisser le gouvernement fédéral faire ses investissements en Saskatchewan. Les agriculteurs de cette province ont beaucoup de difficulté à transporter leurs céréales jusqu'aux marchés à cause du mauvais état de l'infrastructure routière.

Pour ce qui est du deuxième point soulevé par le député, je reconnais que nous n'avons pas fait suffisamment de progrès relativement aux problèmes qui existent dans les réserves indiennes. Cependant, ce n'est pas une question d'argent. Nous avons plutôt besoin du genre de mesures législatives qui ont été présentées à la Chambre et qui apporteront la transparence et l'obligation de rendre compte à ces bandes, à ces réserves et à ces communautés qui, jusqu'à maintenant, recevaient de l'argent du gouvernement fédéral sans qu'il y ait aucune transparence ni obligation de rendre compte.

Le budget

Le député sait très bien que c'est probablement là le principal problème relatif à la gestion des peuples autochtones du Canada, et le gouvernement prend enfin des mesures à cet égard. Je sais que le député appuiera les projets de loi du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien dont la Chambre est actuellement saisie.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur un problème déjà soulevé en Chambre et qui concerne les dépenses. Je sais que mon collègue est soucieux de la saine gestion financière.

En 2000-2001, les dépenses représentaient 11 p. 100 du PIB. En 2003, elles seront de 12,2 p. 100, le plus bas niveau depuis 1950. La raison de cette augmentation tient aux 34,8 milliards de dollars que nous avons injectés dans la santé, comme nous avions demandé de le faire les députés d'en face. Dès que nous livrons la marchandise, ils ne sont pas contents. D'après nos projections budgétaires, ce pourcentage tombera en-dessous des 12 p. 100 au cours des deux prochains exercices. Nous sommes le seul pays du G-7 à rembourser sa dette publique. Celle-ci est passée de 71,5 p. 100 à 44,5 p. 100 en 2003. Je crois qu'elle descendra sous la barre des 40 p. 100 en 2005.

Le député pourrait-il nous dire comment il juge la capacité du gouvernement fédéral à équilibrer le budget, à financer le système de santé et à continuer d'offrir une bonne qualité de vie aux Canadiens?

M. John Bryden: Monsieur le Président, c'est une question d'équilibre. Parfois, il faut affronter les obstacles comme l'a fait ce gouvernement quand il a entrepris de sabrer dans les dépenses au milieu des années 1990. Grâce à cela, le Canada affiche aujourd'hui des excédents importants. J'ai tendance à être l'un des libéraux les plus conservateurs de ce côté-ci de la Chambre, et j'ai toujours considéré la réduction de la dette comme une grande priorité.

Nous ne pouvons pas tourner le dos au Canadien moyen qui s'inquiète de sa propre santé physique. C'est ce que je disais au départ. Nous devrions nous départir de l'esprit de clocher et voir le budget comme un moyen d'aider l'ensemble des Canadiens, et c'est exactement ce que nous avons fait en investissant dans les soins de santé.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec le député de Yellowhead.

Je parlerai aujourd'hui, au nom des habitants d'Edmonton-Sud-Ouest et en ma qualité de porte-parole de l'opposition en matière d'industrie, du budget proposé la semaine dernière par le ministre des Finances.

Je ferai tout d'abord une analyse générale du budget, et commenterai ensuite certaines mesures précises touchant l'industrie. Enfin, je parlerai de la solution de rechnage proposée par l'Alliance canadienne.

Premièrement, et de façon générale, ce budget est un modèle d'occasions ratées, en raison des nombreuses mesures qu'il ne contient pas.

Je suis le premier à reconnaître l'existence d'indices financiers et économiques encourageants au Canada. Notre économie est relativement forte et nos taux d'intérêt sont faibles. L'emploi affiche un taux de croissance relativement fort et les recettes du gouvernement sont plus élevées que prévu. Le moment est venu, pour notre pays, de tirer profit de nos atouts en nous attaquant aux points faibles, à savoir la productivité, qui est la plus faible des pays du G-7 au cours des 25 dernières années, une monnaie faible, une dette publique élevée et des taux d'impôt élevés et punitifs.

Ce budget aurait dû propulser le Canada en première ligne des pays les plus innovateurs et les plus productifs, en réduisant substantiellement la dette nationale, en accordant aux Canadiens et aux entreprises, qui travaillent d'arrache-pied, de véritables réductions d'impôt et en réorientant les priorités de dépenses au profit des soins de santé plutôt qu'au profit des entreprises.

Or, le ministre des Finances a non seulement suivi les traces de son prédécesseur, qui avait accru considérablement les dépenses publiques, mais il a intensifié ce processus. Le budget annonce de nouvelles dépenses de 17,4 milliards de dollars sur trois ans mais une seule mesure de réduction des dépenses gouvernementales.

Le budget aurait dû faire trois choses. Premièrement, réduire substantiellement les impôts. Ce sont les Canadiens, et non pas le gouvernement ou le Cabinet, qui équilibrent les budgets, et ce gouvernement libéral rapace devrait leur accorder les allègements d'impôt auxquels ils ont droit.

Deuxièmement, il faudrait réduire la dette et établir un plan de remboursement à long terme. Nous avons des excédents budgétaires annuels, mais notre dette publique demeure énorme et nous accusons toujours un passif non comptabilisé dans le cas du RPC. Il serait non seulement peu judicieux sur le plan financier mais moralement condamnable de refiler la dette aux générations futures.

Troisièmement, les priorités en matière de dépenses devraient être modifiées. Il n'y a pas eu de réduction des dépenses, particulièrement en ce qui concerne les subventions aux entreprises parasites. Le gouvernement bouche les trous dans le financement de la santé et, quant au changement climatique, il procède de manière absurde en matière de financement; il n'a absolument aucun plan pour atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. Il n'a aucune vision à long terme dans les dossiers comme les pension ou les cotisations d'AE.

J'aimerais commenter certaines initiatives qui relèvent du portefeuille de l'Industrie.

Premièrement, l'impôt sur le capital. Suivant la recommandation de l'Alliance dans les deux derniers rapports du Comité des finances et dans le rapport du Comité de l'industrie de juin 2001, le ministre a indiqué qu'il éliminerait cette taxe. Son élimination sur cinq ans n'a aucun sens. Elle devrait être éliminée en un an.

Deuxièmement, la réduction du taux d'imposition des revenus tirés des richesses naturelles l'alignera sur celui qui s'applique aux sociétés dans les autres secteurs. Nous sommes d'accord. Par contre, ce changement pourrait être accéléré à lieux d'être étalé sur cinq ans comme prévu.

Troisièmement, nous appuyons l'octroi de fonds supplémentaires aux conseils subventionnaires de la recherche. Nous appuyons l'aide au titre des coûts indirects de la recherche, comme l'a demandé le Comité de l'industrie dans deux rapports successifs. C'est tout simplement reconnaître que les universités en ont besoin pour maintenir le niveau de service à tous les étudiants.

Nous avons le programme canadien d'aide aux étudiants diplômés. Nous savons que cette initiative a été bien reçue dans la majorité des milieux. J'aimerais offrir une perspective différente. Je sais que cette initiative est bien intentionnée, mais à notre avis, ce n'est pas la bonne façon de s'y prendre en matière d'éducation.

Le budget

Au lieu d'investir dans l'éducation ou de transférer des fonds aux provinces, le gouvernement fédéral crée des programmes destinés aux étudiants de maîtrise ou de doctorat. Il est en train de mettre sur pied le fonds des bourses du millénaire et, l'an dernier, il a créé la Fondation Trudeau. Le gouvernement prend de l'argent qui devrait aller aux étudiants qui sont à l'université et le met dans ces programmes prestigieux, accroissant la bureaucratie.

Si le gouvernement fédéral veut appuyer l'éducation, il devrait le faire au moyen d'un simple transfert aux provinces et laisser les provinces et les universités la financer. Étant plus près des étudiants, elles savent mieux que le fédéral comment procéder. S'il veut également appuyer la recherche et le développement, qu'il le fasse par l'intermédiaire de ses conseils subventionnaires, qu'il le fasse par l'intermédiaire du CNR, du CRSNG ou du CRSH au lieu de mettre sur pied d'autres programmes comme la Fondation Trudeau.

•(1655)

Ceci m'amène à parler de l'approche de l'Alliance canadienne. Je veux présenter la solution de rechange que nous prônons à la politique industrielle et à la recherche et au développement.

Premièrement, il faut éliminer les entreprises parasites. Il faut délaissier la politique industrielle en vertu de laquelle le gouvernement essaie de choisir des gagnants et des perdants, et sélectionne certaines compagnies au sein de certaines industries du marché. Au lieu d'agir de la sorte, nous devrions utiliser nos fonds publics pour financer la recherche fondamentale et la recherche de développement, de préférence par l'entremise des conseils subventionnaires fédéraux.

L'Alliance canadienne fait une distinction entre les subventions et les prêts consentis à des compagnies précises, et le financement accordé par l'entremise des conseils subventionnaires. Cette distinction devrait toujours être faite. Chaque fois que nous critiquons les dépenses publiques faites pour la recherche et le développement par l'entremise d'entreprises parasites, le gouvernement dit toujours que nous éliminerions des programmes du CNRC et du CRSNG. C'est tout à fait faux. Ce n'est pas vrai.

En fait, nous appuyons la recherche, pourvu que celle-ci soit financée par l'entremise des organismes subventionnaires et qu'elle fasse l'objet d'un contrôle par des pairs. Nous avons toujours appuyé un processus de contrôle par des pairs, puisqu'un tel processus est non politique et qu'il garantit que des collègues s'assurent que la recherche en question est justifiée.

Nous avons toujours appuyé les investissements prudents en matière d'innovation et de technologie. Comme je l'ai mentionné, nous appuyons la recherche fondamentale et la recherche de développement. Nous avons demandé, notamment lors de la dernière campagne électorale, un financement accru pour les conseils subventionnaires.

Nous simplifierions aussi le financement de la recherche et du développement.

J'ai signalé, au chapitre de l'éducation, comment le gouvernement complique tout en alourdissant la bureaucratie. Pour ce qui est des activités de recherche et de développement, il pourrait simplifier les choses en supprimant le double emploi que constituent les organismes régionaux.

Au Canada, les organismes régionaux financent les activités de recherche et de développement. Le gouvernement justifie ainsi l'existence des organismes régionaux. Il s'en sert comme d'un programme de subvention des entreprises et d'un véhicule de financement des activités de recherche et de développement. Dans le

cadre du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, il verse beaucoup de subventions à certaines entreprises tout en finançant le synchrotron de l'Université de la Saskatchewan.

Chaque fois que nous, alliancistes, condamnons le recours à des organismes régionaux de développement de ce genre pour subventionner certaines entreprises, on nous reproche de vouloir mettre fin au financement du synchrotron. C'est absolument faux. Le synchrotron devrait être financé par l'intermédiaire du Conseil national de recherches du Canada, comme c'est le cas à l'heure actuelle. En finançant le synchrotron par l'intermédiaire du Conseil national de recherches du Canada et du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, on crée un double emploi, une double bureaucratie. Ce n'est pas nécessaire. Deux ou trois députés ministériels l'ont même reconnu publiquement.

Nous, alliancistes, réclamons depuis toujours un cadre de financement des sciences et de la technologie, comme le faisait l'ancien vérificateur général dans son rapport de 2000. Malheureusement, de nombreux secrétaires d'État chargés des sciences et de la technologie et de nombreux ministres de l'Industrie ont fait fi de ce conseil et n'ont pas établi un tel cadre. Le comité recommandait cela dans son rapport de juin 2001. Le ministère de l'Industrie a encore fait fi de cette recommandation. Dans son rapport de 2000, le vérificateur général le recommandait en des termes très explicites:

Pour les grands projets scientifiques, le gouvernement devrait veiller à ce que: une autorité fédérale unique soit établie aux fins de la reddition de comptes; cette autorité rende compte annuellement au Parlement de l'état d'avancement du projet, au nom de tous les participants fédéraux.

Le gouvernement a rétorqué que ce n'était pas nécessaire, que le programme fonctionnait très bien dans sa forme actuelle. C'est tout à fait faux. Il ne fonctionne pas bien.

Arrêtons-nous par exemple à la Coalition canadienne de l'astronomie. Elle s'est adressée au Comité des finances, au Comité de l'industrie, au ministre des Finances et au ministre de l'Industrie. Elle s'est adressée à ces deux ministères. Elle s'est aussi adressée au CNRC et à la FCI. Cinq ans plus tard, la Coalition croit avoir assez d'argent. Elle a dû s'adresser à tous ces endroits au lieu de compter sur un guichet où elle aurait pu présenter le projet et le faire approuver ou non en fonction de ses qualités intrinsèques. C'est ce qu'il faudrait. C'est ce que la vérificatrice générale et l'Alliance canadienne ont recommandé. C'est ce que le gouvernement a jusqu'à ce jour refusé de mettre en oeuvre.

Nous espérons également que le gouvernement nommera un scientifique en chef du Canada. C'est une mesure que nous avons réclamée au cours des deux dernières élections. Cette personne coordonnerait les activités scientifiques dans tous les ministères, aiderait les scientifiques à communiquer leurs résultats et contribuerait à réduire l'écart entre les scientifiques, les bureaucrates et les élus.

De plus, le gouvernement ne s'est pas attaqué dans ce budget au problème du crédit d'impôt pour la recherche et le développement. Sur le papier, ce crédit d'impôt est un des plus généreux dans le monde. Toutefois, si l'on s'adressait aux chercheurs et aux comptables, on constaterait qu'il est tout simplement inefficace. On a demandé au gouvernement de s'attaquer à ce problème dans le programme d'innovation. Il n'en a même pas fait mention dans le budget.

Ma dernière intervention concerne le développement des infrastructures. On a discuté plus tôt du mode de financement des infrastructures. La réalité, c'est que les provinces et les municipalités ont besoin d'une certaine garantie de financement à long terme.

Le budget

• (1700)

Selon l'Alliance, la façon d'y parvenir consisterait à transférer aux provinces une partie de la marge fiscale créée par la taxe sur l'essence et la taxe fédérale d'accise et à leur permettre de déterminer au mieux leurs besoins en matière d'infrastructures. Ce serait une source de financement stable et à long terme sur laquelle les provinces et les municipalités pourraient compter.

En conclusion, je tiens à réitérer le fait que c'est un budget des occasions manquées. En raison de certaines des bonnes conditions économiques qui prévalent, nous aurions pu vraiment nous attaquer à des problèmes fondamentaux comme ceux de la productivité, de la dette élevée et du haut niveau d'imposition. Nous aurions pu nous y attaquer et nous propulser vers les sommets. Malheureusement, nous n'avons pas agi de la sorte et c'est pourquoi le budget est si décevant.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, à propos de l'infrastructure, la dernière question dont le député ait parlé, nous avons en fait annoncé la mise en place d'un programme décennal qui permettra aux provinces et aux municipalités d'aller chercher 1 milliard de dollars.

Si j'estime peu intéressante la proposition du député, c'est que, d'après mon expérience, je puis lui dire que, lorsqu'une province comme l'Ontario reçoit les transferts, elle a tendance à gaspiller l'argent. Certaines localités ontariennes déplorent que la province se décharge tout simplement de ses responsabilités. Ces localités ne touchent rien. Voici un bon exemple de ce que j'avance. Dans le cas du programme de logements abordables, nous avons accordé des fonds, mais l'Ontario n'a pas allongé un sou. Elle s'est contentée de laisser les municipalités verser leur part au lieu de faire la sienne. Or, mon gouvernement croit au principe du partenariat et de la collaboration efficace.

Le député a soulevé des questions importantes à propos de compétences et d'innovation. Le gouvernement a certainement formulé des propositions intéressantes à ces deux égards. Nous y sommes parvenus en équilibrant nos comptes, en évitant les situations déficitaires et en continuant à réduire la dette nationale. Notre pays est le seul membre du G-7 à avoir réussi cet exploit, à avoir ramené le rapport entre la dette et le PIB à 44,5 p. 100, rapport qui passera en dessous de la barre des 40 p. 100 d'ici 2005.

La santé est la principale question à préoccuper les Canadiens. Or, nous avons créé des partenariats avec les provinces et les territoires. Comme les crédits consacrés à ce secteur étaient les plus importants dans le budget, je voudrais savoir ce que le député aurait fait, ou évité de faire en l'occurrence, en matière de soins de santé. Quelles auraient été ses priorités?

Nous avons déduit que la santé était prioritaire, suivie de l'équilibre des comptes. Nous avons jugé que c'était extrêmement important car nous ne voulons plus jamais nous retrouver avec un déficit.

• (1705)

M. James Rajotte: Madame la Présidente, je dois d'abord dire que je ne partage pas l'avis du député quant au palier de gouvernement qui s'est montré le plus responsable dans l'octroi de financement pour répondre à des besoins d'infrastructure fondamentaux.

Si l'on examine les taxes de base sur l'essence, on constate, comme l'a expliqué le porte-parole de mon parti en matière de transports, que les provinces dépendent dans les infrastructures plus de 90 p. 100 des taxes sur l'essence qu'elles prélèvent. À l'échelle

fédérale, c'est moins de 5 p. 100. Moins de 5 p. 100 des taxes fédérales sur l'essence ont été investis dans le réseau routier. Voilà la situation.

En quel palier de gouvernement ai-je le plus confiance pour répondre aux besoins en matière d'infrastructure? Je fais confiance au palier de gouvernement qui est le plus près de la population, qui comprend le mieux les besoins au chapitre des infrastructures, que ce soient les besoins d'Edmonton, d'Ottawa ou des petites localités canadiennes. Plus un palier de gouvernement est près de la population, mieux il comprend ses besoins directs en matière d'infrastructure.

Pour ce qui est de la dette, bien des députés d'en face ont dit que le gouvernement avait réduit la dette depuis 1996-1997. Le gouvernement a été porté au pouvoir en 1993. En fait, il a accru la dette depuis 1993, et je pense qu'il y a lieu de le signaler encore et encore. Le rapport dette-PIB a diminué, mais comme je l'ai déjà dit, c'est lorsque les choses vont relativement bien que nous devrions consacrer une somme importante au remboursement de notre dette.

En ce qui concerne les soins de santé, je sais que le porte-parole de notre parti en matière de santé prononcera un discours important que le député pourra certainement écouter.

Par rapport à la situation fiscale, le plus décevant dans ce budget, c'est que le gouvernement n'a pas réduit d'un dollar l'impôt des sociétés. Il n'a pas réglé tout le cafouillage administratif du registre des armes à feu et ne s'est pas occupé des vérifications de la TPS ni d'autres questions qui lui auraient permis de réaliser de véritables économies. Comme je l'ai déjà dit, il faut cesser d'aider les entreprises parasites et investir l'argent dans des secteurs prioritaires comme les soins de santé. Voilà ce que le gouvernement aurait dû faire dans ce budget, mais ce qu'il n'a malheureusement pas fait.

M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.): Madame la Présidente, je remercie mon ami d'Edmonton de ses observations. J'aimerais cependant mettre en contexte certains des points qu'il a soulevés.

Il a mentionné à quelques reprises que nous n'avions pas réussi à régler le problème des entreprises parasites. Comme il n'a pas indiqué de quoi il s'agit, j'ignore ce qu'il entend par «entreprises parasites».

Le député vient de l'Alberta. Nous savons tous que l'industrie pétrolière dans cette province jouit d'arrangements fiscaux très favorables. Je ne suis pas contre cela. Croit-il qu'on devrait couper l'herbe sous le pied à l'industrie pétrolière en Alberta? J'en doute, mais j'aimerais entendre ce qu'il a à dire à ce sujet.

Il a prétendu que nous n'avions pas de vision à long terme en ce qui a trait à l'assurance-emploi. Je fais remarquer que nous avons procédé à 10 réductions annuelles des cotisations d'assurance-emploi depuis 1993. Je dirais que cela découle d'une certaine vision. Il s'agit d'une réduction totale de plusieurs milliards de dollars. Une chose encore: le député a dit que le budget ne prévoyait aucune coupure. Je me souviens que, au milieu des années 90, lorsque nous sabrions dans les contributions aux provinces, l'Alliance ne cessait de pousser les hauts cris.

Nous, les libéraux de l'Ouest, nous sommes opposés aux coupures proposées par le ministère de l'Environnement dans les stations météorologiques de Kelowna, Saskatoon et Winnipeg. Je me demande si le député d'Edmonton aimerait qu'on supprime ces stations.

Le budget

• (1710)

M. James Rajotte: Madame la Présidente, je suis convaincu que les députés d'en face attendent ma réponse avec impatience.

En premier lieu, en ce qui concerne les entreprises parasites, je croyais en avoir donné la définition dans mon intervention. Ce sont celles que le gouvernement a choisies, dans certaines industries, pour leur offrir des subventions gouvernementales. Par exemple, on peut constater que le programme Partenariat technologique Canada permet d'investir des millions de dollars dans des entreprises sélectionnées. Ces soi-disant prêts ou investissements, selon les dires du ministre de l'Industrie, ont été remboursés dans une proportion de 1,6 p. 100.

Les députés et les Canadiens qui sont dans la tribune peuvent-ils voir quel montant a été remboursé? Non, parce que nous ne sommes pas censés consulter les livres de ces entreprises auxquelles les contribuables qui sont ici présents ont prêté de l'argent. Voilà donc un cas où le gouvernement a donné des milliards de dollars à des entreprises précises dans des secteurs précis. Ces pratiques doivent cesser ou du moins être transparentes et faire l'objet d'une reddition de comptes.

Pour ce qui est du régime fiscal s'appliquant aux pétrolières, je ne sais pas si le député parle du taux d'impôt s'appliquant aux sables bitumineux qu'avait consenti l'ancienne ministre des Ressources naturelles, aujourd'hui ministre de la Santé, ou s'il parle du niveau d'imposition dans le secteur des ressources qui est dorénavant le même que celui des sociétés. Nous sommes certainement d'accord avec cette mesure. On ne peut parler d'entreprises parasites lorsque le régime fiscal est identique à celui des autres sociétés canadiennes.

Si le gouvernement considère que la réduction de 2 cents appliquée aux cotisations d'assurance-emploi s'inscrit dans une vision nationale, je pense malheureusement qu'il fait fausse route.

Il faut établir des priorités en matière de dépenses. Il faut transférer les fonds consentis à des programmes comme Partenariat technologique Canada, parce qu'il y a là des exemples évidents d'entreprises parasites, et investir ces fonds dans d'autres secteurs prioritaires notamment pour réduire la dette, réduire les impôts des Canadiens et améliorer les soins de santé.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Madame la Présidente, c'est pour moi un privilège et un plaisir d'intervenir aujourd'hui pour parler du budget fédéral. En tant que député de Yellowhead et porte-parole de l'opposition en matière de Santé, mon intervention portera sur le plus important poste du budget, l'argent que l'on entend dépenser pour les soins de santé et l'avenir des Canadiens.

Le gouvernement a un bilan désastreux dans le secteur de la santé parce qu'il n'a vraiment rien fait sauf en retirer tout l'argent au milieu des années 90 et le regarder se débattre alors que les provinces étaient confrontées à des difficultés et des pressions énormes en essayant de s'acquitter de leur mandat de fournir des services de santé aux Canadiens.

Les soins de santé sont prioritaires pour les Canadiens. Pourtant, le gouvernement n'en a pas tenu compte au fil des années. Dans ce budget, le gouvernement a manqué sa chance d'assurer l'imputabilité et la durabilité du régime de santé. Je reviendrai sur ce point au cours de mon intervention.

Il faut comprendre où se situent les soins de santé actuellement. En examinant les faits et les chiffres, nous constatons que les délais ont augmenté. Des dizaines de milliers de Canadiens n'ont pas accès à un médecin de famille. Le Canada est actuellement aux prises avec

un énorme problème de ressources humaines en santé. En examinant le budget et en examinant l'entente, et que celle-ci ait été signée ou non n'a pas vraiment d'importance, que les provinces et le gouvernement fédéral soient d'accord ou non n'a pas vraiment d'importance, nous constatons à quel point rien n'a été fait pour régler le problème.

Il ne faut pas s'étonner si le ministre des Finances au début de l'année a été obligé d'admettre avoir échoué dans sa dernière tentative de transférer des fonds dans le système de santé, et je parle de l'entente de septembre, puisque les listes d'attente ne sont pas plus courtes et que les soins de santé ne sont pas beaucoup plus accessibles. À mon avis, nous serons encore ici dans un an ou deux à débattre des mêmes problèmes, face aux mêmes dilemmes en ce qui concerne les ressources humaines en soins de santé.

De l'argent frais est maintenant sur la table et il est temps de procéder à une véritable réforme des soins de santé. L'Alliance canadienne va tenir les gouvernements fédéral et provinciaux responsables pour ce qui est de veiller à ce que le nouveau financement en santé et les nouvelles dépenses dans ce domaine permettent une véritable réforme au lieu de maintenir le statu quo qui n'est pas viable. Lorsqu'on regarde les problèmes démographiques qui vont frapper le système de santé et le nombre important de personnes qui vont avoir 65 ans et plus, on s'aperçoit que nous ne commencerons pas à assister à un relâchement de ces pressions découlant du vieillissement de la population avant 2040.

Ainsi, nous devons bien discerner l'intense dilemme dans lequel nous allons être plongés au cours des 20, 30 ou 40 prochaines années. Ce faisant, nous devons faire de notre mieux pour maintenir le système de santé. Étant donné cela, nous devons déterminer si les dollars investis en santé dans ce budget ont été affectés aux bonnes choses et si on rend les comptes voulus à cet égard.

L'opposition officielle voit d'un bon oeil l'accord sur la santé. Nous devons comprendre que c'était vraiment le budget de la santé. L'accord sur la santé se reflétait dans le budget; les deux documents n'étaient séparés que de deux semaines. Quoi qu'il en soit, on a mis de l'avant un programme national de réforme des soins de santé.

D'abord et avant tout, nous pensons que les Canadiens en profiteront lorsque les gouvernements fédéral et provinciaux cesseront de se quereller et mettront fin à leurs conflits de compétence en santé pour se concentrer sur la prestation des services. Si nous regardions les chiffres, au lendemain de l'accord, il y avait une certaine confusion au Canada sur l'argent qu'on allait consacrer en fait à la santé. Nous ne devrions pas vraiment nous inquiéter de cela, car si nous n'aimions pas les chiffres que nous voyions dans un journal, il suffisait de prendre un autre journal pour en voir d'autres. Cela semait la confusion. Après avoir examiné cette initiative de la santé contenue dans le budget et dans l'accord, il y a encore une certaine confusion, car il y a encore beaucoup de négociations et beaucoup de zones floues qui doivent être éclaircies au cours des prochaines années. Quoi qu'il en soit, nous savons qu'on consacre au moins 12 milliards de dollars à une réforme des soins primaires.

Le budget

•(1715)

La véritable mutation, le vrai changement de paradigme dont nous avons besoin dans le domaine des soins de santé en ce XXI^e siècle est de placer au premier plan les intérêts des patients. Nous devons agir en ce sens et mettre fin à ces discussions entre gouvernements fédéral et provinciaux pour savoir qui fournit les dollars consacrés aux soins de santé. Essayons de nous concentrer sur certains éléments issus de l'accord que nous avons conclu. J'aimerais mentionner brièvement cinq d'entre eux, expliquer pourquoi ils sont si importants et pourquoi nous sommes d'accord avec ces points.

Premièrement, la nouvelle injection de fonds est très importante. J'ai parlé des 12 milliards de dollars qui seront consacrés à la réforme des soins de santé primaires. Il faut discerner s'il s'agit bien de 12 milliards de dollars car, de ce total, 3,9 milliards étaient déjà prévus dans l'entente sociale intervenue avant les dernières élections. Le gouvernement fédéral essaie encore de faire de la petite politique avec l'argent en annonçant des sommes déjà annoncées antérieurement. Je ne sais pas comment il a déterminé que c'est une façon éthique de gérer l'argent des contribuables, mais peu importe, nous devons cesser d'ergoter sur ce chiffre. Disons tout simplement qu'il s'agit de 12 milliards de dollars de plus, même si les 3,9 milliards de dollars avaient été annoncés antérieurement et que 8,1 milliards de dollars seront réellement consacrés à la réforme des soins de santé primaires.

C'est absolument navrant de voir l'argent qui est maintenant investi et de se rendre compte qu'il s'agit de la première véritable infusion d'argent frais depuis le milieu des années 90, où 25 milliards de dollars ont été retirés du système. Maintenant, dans les provinces, 40 p. 100 de chaque dollar provincial est consacré à la santé, alors que, selon le rapport Romanow, le gouvernement fédéral n'a contribué que 12 cents par dollar provincial à la santé l'an dernier.

Nous avons maintenant cette grande injection. Certains de mes collègues libéraux diraient que ce n'est pas tout à fait vrai parce qu'ils ont mis tout cet argent dans l'accord de septembre, mais pas vraiment, parce que c'était un accord s'échelonnant sur cinq ans et que pas un cent des fonds prévus pour la réforme de la santé n'a été versé avant le mois d'avril de la première année. Nous arrivons presque à la troisième année. Il reste encore deux ans à cet accord, et nous annonçons encore de nouveaux fonds.

Un facteur important est la souplesse quant à l'affectation des fonds qui est accordée dans le budget et cet accord relativement aux nouveaux programmes. Comme ce sont les provinces qui fournissent les services de santé en première ligne, il est très important qu'elles disposent de la souplesse voulue pour affecter les fonds là où ils répondent le mieux à leurs besoins.

Prenons par exemple le Nouveau-Brunswick, où il y a un programme très développé de soins à domicile. La province peut affecter comme bon lui semble les fonds censés servir aux soins à domicile. Les provinces jouissent de cette souplesse et nous les félicitons d'avoir défendu leur droit constitutionnel en matière de fourniture de services de santé et d'avoir empêché le gouvernement fédéral d'enlever cela de l'accord et du budget.

Le troisième point que je voulais soulever concerne le rétablissement du financement de base de la santé. Il est très important que ce financement de base soit appliqué là où les besoins sont les plus grands. Il est vraiment intéressant pour moi de constater que le gouvernement a dépensé 243 millions de dollars uniquement pour étudier les soins de santé depuis 10 ans. C'est toute une étude.

À la suite de son étude, qui a duré 18 mois, M. Romanow dans son rapport passe quasiment sous silence l'un de nos plus grands

défis en matière de santé: les longues listes d'attente. Plus de 1 million de Canadiens attendent simplement pour avoir accès aux services et aux soins de santé. Il y a pénurie de médecins et d'infirmières un peu partout dans notre système de soins de santé. Je viens juste de participer à une rencontre avec des médecins qui m'ont dit que le problème est beaucoup plus grave que ce que l'on croyait à l'origine.

Il faut absolument parler de la diversification des modes de prestation des services et de la souplesse à accorder aux provinces pour qu'elles puissent offrir les services. Les monopoles, qu'ils soient privés ou publics, ne fonctionnent jamais. Nous devons veiller à ce que les provinces puissent appliquer les principes d'efficacité, de reddition de comptes et de durabilité à notre régime de soins de santé. Dieu merci, ces concepts ont été préservés dans l'accord.

Nous sommes très heureux d'apprendre qu'un transfert réservé uniquement à la santé sera créé d'ici l'an fin de la prochaine année. D'ailleurs, à ce sujet, la vérificatrice générale a déclaré que nous ne savons même pas à combien s'élève la contribution du gouvernement fédéral, parce que les données concernant le TCSPS sont plus que flous. Le transfert sera fragmenté. Pour pouvoir mieux justifier les fonds consacrés au régime de soins de santé, nous devons être en mesure de savoir combien d'argent est réellement dépensé au titre de la santé.

•(1720)

Il est bon d'avoir l'assurance que nous sommes sur la bonne voie, mais maintenant que nous savons vers quoi nous nous dirigeons, nous devons absolument accorder la priorité aux patients en ce début de XXI^e siècle, afin de pouvoir préserver notre régime de soins de santé.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député et lui sais gré de ses observations, notamment au sujet des soins de santé. Je lui souligne que cet accord est très important. C'est le deuxième accord important que le gouvernement a réussi à conclure avec les provinces, le premier étant celui de 23,5 milliards de dollars en septembre 2002. Le plus récent a été conclu plus tôt ce mois-ci.

Le député a tout à fait raison de dire que ce sont les provinces qui assurent les soins de santé, sauf que le gouvernement fédéral s'en charge en ce qui concerne les autochtones et les forces armées. C'est tout à fait exact. En outre, l'aspect de l'accord qui concerne la reddition de comptes est extrêmement important pour les Canadiens, et non pas pour les gouvernements. Il est très important pour les Canadiens de comprendre. Nous pourrions parler des 14 p. 100 et des 40 p. 100, et j'ai tous les chiffres et je serais ravi d'en parler, mais le véritable enjeu, ce sont les soins de santé qui sont offerts aux Canadiens. Ils veulent savoir qu'ils ont un système de santé sur lequel ils peuvent compter.

Je voudrais que le député ait l'obligeance de commenter l'aspect qui concerne la reddition de comptes. Comme ces transferts iront aux provinces et qu'elles devront rendre compte de ces fonds, comment les services seront-ils améliorés dans sa localité?

Le budget

M. Rob Merrifield: Madame la Présidente, je suis reconnaissant au député de sa question, car je n'ai pas eu le temps d'aborder sérieusement ce sujet pendant mes dix minutes. J'espère que je saurai répondre de façon que le député comprenne que le gouvernement a laissé passer une occasion en débloquant cet argent. Non seulement il a laissé filer une occasion au moment de l'accord de septembre 2000, lorsque, deux ou trois mois avant les élections, il était censé injecter 23 milliards de dollars dans le système des soins de santé, mais cet argent n'est venu qu'au mois d'avril suivant. C'était un tour de passe-passe, aucune condition rattachée à ce versement.

Dans le dernier accord, le gouvernement fédéral était censé imposer des conditions. Je vais dire quelque chose au député. Lorsque les conditions sont imposées d'en haut, cela ne peut pas marcher. Ce que nous devons faire, c'est exiger que les provinces expliquent comment l'argent est dépensé pour assurer la pérennité, l'efficacité et la responsabilité du système. Puis, nous devons nous assurer que les provinces fixent des repères pour que nous sachions exactement où elles devraient en être, et ensuite exiger des comptes au nom des Canadiens. C'est une approche qui part de la base et permettez-moi de dire qu'il sera très difficile aux provinces de renier un accord par lequel elles acceptent de l'argent et s'engagent à l'injecter là où il faut.

Les provinces sont bien mieux placées que les autorités fédérales pour affecter ces fonds. Elles n'ont pas besoin que le gouvernement fédéral leur dise où l'argent doit aller, alors qu'elles sont tout à fait exaspérées et ne peuvent utiliser l'argent là où il ne faudrait. Le gouvernement fédéral a une bonne idée, mais il l'applique à l'envers, et l'échec est assuré. Remarquez bien ce que je dis. Dans deux ans d'ici, nous serons au même point. Nous n'aurons pas su assurer la pérennité du système, comme nous devrions le faire. C'est regrettable.

• (1725)

M. Bryon Wilfert: Madame la Présidente, j'entends souvent parler de la question des dépenses et de la dette. En réalité, le Canada est le seul pays du G-7 qui rembourse sa dette nationale. Je me souviens qu'il y a un certain nombre d'années, l'opposition officielle parlait d'un article du *New York Times* dans lequel on disait que notre situation économique était la plus désastreuse des pays du G-7. Nous faisons maintenant l'envie de nos partenaires du G-7. Le rapport entre notre dette nationale et notre PIB est passé de 71,5 p. 100 à 44,5 p. 100, et nous allons le ramener à 40 p. 100. Il n'a jamais été aussi bas depuis 1984.

Nous avons pu faire des investissements stratégiques dans des secteurs qui préoccupent grandement le député, par exemple, les soins de santé. L'autre député s'inquiétait du perfectionnement des compétences, et nous avons pu faire des investissements considérables dans ce domaine. Nous avons pu faire des investissements prudents dans les familles, tout en équilibrant le budget. C'est tout un exploit, tout comme le fait d'avoir présenté six budgets équilibrés, et je mets quiconque au défi de dire qu'un autre gouvernement a réussi à faire cela. En fait, nous avons surveillé notre situation financière de très près.

Je voudrais poser au député une question sur la dette. Une observation a été faite au sujet du montant consacré au remboursement de la dette. Cette année, il se pourrait que nous remboursions encore une somme importante de 3 ou 4 milliards de dollars. De l'avis du député, nous ne remboursions pas la dette assez vite. Que propose-t-il de faire pour que nous accélérions le remboursement de la dette qui a déjà diminué de près de 30 p. 100 depuis cinq ans?

M. Rob Merrifield: Madame la Présidente, le député veut que je parle de la dette. On a adopté dans le budget un système intégral de comptabilité d'exercice. À cause de cela, la dette est passée du jour au lendemain de 536 à 563 milliards de dollars.

Le député dit que cela ne nous fait pas perdre du terrain et que nous n'accusons aucun déficit. La seule raison en est l'existence de l'excédent, qui témoigne d'une imposition excessive. Le gouvernement ne priorise pas les soins de santé, qui représentent la toute première priorité des Canadiens. Il ne fait que piger dans l'excédent, qui constitue une imposition excessive, pour essayer de résoudre le problème. C'est une véritable abomination qui ne donnera aucun résultat durable.

Si le gouvernement ne rembourse pas sa dette en période de vaches grasses et d'excédents, quand le fera-t-il? Cette dette ne sera jamais remboursée.

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Madame la Présidente, en dépit des critiques de l'opposition officielle et des distorsions qui accompagnent inévitablement le négativisme inhérent au rôle d'opposition officielle, je dirai que ce budget est dans la plus pure tradition libérale. En un sens, c'est un budget historique pour les enfants et les familles. C'est un document important pour la cohésion sociale et la reconnaissance des besoins et des aspirations des Canadiens.

Il place le Canada au rang des pays avancés en visant des progrès aux plans social, économique et environnemental. Tels sont les trois ingrédients du développement durable. C'est aussi un aspect encourageant et positif du budget que les trois soient mentionnés ensemble. Le budget ne s'intéresse pas seulement à l'économie ou à divers aspects de l'économie, mais vise des objectifs tout à la fois sociaux, économiques et environnementaux.

On a déjà beaucoup parlé de la santé aujourd'hui. J'aimerais simplement ajouter que la dimension de la responsabilité provinciale dans le domaine des dépenses relatives à la santé constitue une réelle victoire pour les Canadiens et pour un fédéralisme fort. À cet égard, le rapport Romanow a été très utile pour établir les éléments du budget portant sur les soins de santé. Nous en sommes très reconnaissants à l'ancien premier ministre de la Saskatchewan et je suis persuadé que les Canadiens qui ont tiré profit de ses recherches, de ses enquêtes et de son rapport lui sont également reconnaissants.

Le Conseil canadien de développement social a dit:

Le gouvernement fédéral fait preuve de leadership dont bénéficieront les parents et les enfants.

Le Conseil souligne que 70 p. 100 des femmes qui ont des enfants d'âge préscolaire ont aussi un emploi hors du domicile au Canada et que pourtant, seulement 12 p. 100 des enfants ont accès à des services de garde agréés. Il souligne également que:

De plus, la recherche montre clairement que la qualité des services éducatifs et des programmes de garde pendant la petite enfance se traduit par une différence positive dans la croissance et le développement des enfants, surtout ceux des familles à faible revenu.

Marcel Lauzière, le président du Conseil canadien de développement social affirme:

Nous sommes très contents de cette annonce, mais nous sommes préoccupés de voir qu'à peine 25 millions de dollars ont été réservés pour la première année. Étant donné que le Québec à lui seul a dépensé 1,1 milliard de dollars en services de garde en 2001, et que l'ardoise générale d'un régime national de services de garde de qualité est estimé à 10 milliards de dollars, nous ne pouvons qu'espérer que tous les gouvernements vont s'engager à augmenter leur soutien aux services de garde dans les années à venir.

Le budget

En ce qui a trait à la prestation nationale pour enfants, le Conseil canadien de développement social écrit:

La PNE a fourni une aide financière aux familles à faible revenu au Canada, mais pendant bien trop longtemps n'a pas atteint beaucoup des enfants les plus pauvres au Canada—environ dans les 700 000 en 2000—qui vivent dans les familles ayant recours à l'assistance sociale. Ces enfants ont été de plus en plus défavorisés, à mesure que les prestations de l'assistance sociale de ces familles ont chuté de 23% depuis 1991, et que la PNE a été récupérée par la plupart des provinces.

C'est particulièrement inquiétant. Le conseil poursuit en disant:

Avec l'annonce de ce budget, la valeur combinée de la Prestation fiscale canadienne pour enfants va totalement remplacer les prestations pour enfants dans le cadre de l'assistance sociale. Pour la première fois, les enfants des familles les plus pauvres au Canada devraient bénéficier d'une augmentation au revenu de leur famille.

● (1730)

Selon Mme Katherine Scott, chercheur principal en politiques auprès du conseil:

Leur tâche n'est pas finie sur le plan fiscal pour les enfants. Le gouvernement fédéral doit continuer à faire de nouveaux et d'importants investissements dans la Prestation fiscale canadienne pour enfants, y compris la PNE. La prestation devrait aller au moins jusqu'à 4 200 \$ par enfant avant que nous puissions voir une baisse significative du taux et de la profondeur de la pauvreté chez les enfants au Canada.

Le conseil reconnaît que le budget contient des mesures en matière de logement et qu'il répond à l'un des besoins les plus pressants de nombreux Canadiens, à savoir l'accès à un logement abordable. Le conseil ajoute qu'environ 200 000 Canadiens sont sans-abri et que 1,7 million de familles ont un besoin impérieux de logement. Le président du conseil, M. Lauzière, déclare:

L'allocation budgétaire de 320 millions de dollars sur cinq ans sera insuffisante pour construire le nombre de logements que l'on estime nécessaire, mais au moins c'est une admission qu'il y a un problème que l'on ne peut plus ignorer. Nous approuvons aussi les 270 millions de dollars alloués pour lutter contre la vie sans-abri, par le biais d'une extension à l'initiative de soutien aux partenariats communautaires.

Selon le conseil, le budget fédéral de 2003 représente le premier budget de l'époque Chrétien comportant une véritable orientation sociale. Il joute que les nouveaux investissements à l'égard des familles au Canada vont commencer à faire reculer la disparité croissante entre les riches et les pauvres.

Pareilles observations, venant d'un organisme indépendant, me semblent pertinents et encourageants. Cette institution a bien servi le Canada et est connue pour son esprit d'indépendance.

Je voudrais parler brièvement du budget et de l'environnement, du changement climatique et du Protocole de Kyoto, des sujets qui ont reçu beaucoup d'attention jusqu'à maintenant, cela grâce à un plan d'action proposé en octobre dernier et à la ratification de l'accord de Kyoto, que la Chambre des communes a appuyé massivement le 10 décembre dernier.

Le budget est positif du point de vue des sommes qui sont allouées, soit un montant considérable de 1,7 milliard de dollars. Cette somme permettra au Canada d'honorer les engagements qu'il a contractés en vertu du Protocole de Kyoto. Il reste maintenant à décider précisément comment l'argent sera dépensé. Cette décision sera probablement prise dans un avenir rapproché.

Je signale que quatre ministres, à savoir le ministre de l'Environnement, le ministre des Ressources naturelles, le ministre de l'Agriculture et le ministre des Transports ont accès à ces fonds. Il semble, d'après des déclarations publiques, que ces ministres doivent se faire concurrence pour y avoir accès.

Le ministre de l'Environnement a déjà parlé du danger de ce processus la semaine dernière. Les fonds pour les engagements contractés en vue de la réduction des gaz à effet de serre pourraient être dépensés par d'autres ministres pour des dadas ou des marottes

qui n'auraient pas nécessairement le même impact et la même priorité que la réduction des émissions polluantes exige.

● (1735)

Il serait peut-être souhaitable de recommander qu'une agence centrale soit responsable de l'allocation de ce fonds important. On pourrait peut-être charger le Bureau du Conseil privé du fonds de lutte contre les changements climatiques de manière à assurer qu'il soit utilisé de la meilleure façon qui soit en vue de la réductions des émissions polluantes au Canada.

Le budget propose divers programmes, qu'il est intéressant de parcourir, visant la réalisation de nos objectifs aux termes du Protocole de Kyoto. Il ne précise toutefois pas quels programmes seront mis en oeuvre.

Des programmes incitatifs visant par exemple à encourager les propriétaires de maison et les entreprises à rendre leur maison et leurs immeubles plus efficaces au plan énergétique contribueraient énormément à la réalisation des objectifs aux termes du Protocole de Kyoto. Des programmes qui visent à faire économiser l'énergie ne coûteraient pas cher et donneraient des résultats à moyen terme, voire à court terme, au plan de l'économie de l'énergie tant pour les propriétaires de maison que pour les entreprises.

J'attire l'attention de la Chambre sur le fait que la ville de Toronto, par exemple, a déjà un programme pilote de ce genre, le «Toronto atmospheric fund». Il s'agit d'un fonds renouvelable doté de 10 millions de dollars qui aurait apparemment suscité des économies au plan de l'énergie et des améliorations de l'ordre de 126 millions de dollars. Je suis certain que d'autres municipalités adoptent ce modèle ou pensent à s'engager dans cette voie.

Il y a beaucoup d'autres incitatifs qui pourraient grandement contribuer à faire avancer le Canada vers l'objectif fixé à Kyoto. L'augmentation de l'incitatif à la production d'énergie éolienne et l'expansion de ce dernier pour inclure toutes les formes d'énergie renouvelable seraient très utiles. Dans le dernier budget nous avons déjà un incitatif de 1,2¢ le kilowatt-heure. L'industrie a dit qu'il fallait accroître ce montant. J'imagine que c'est une mesure qu'il faudra bonifier dans le prochain budget.

Nous devons promouvoir la conservation de l'énergie et éduquer les consommateurs quant à l'efficacité énergétique et à une consommation plus réfléchie, ce sont des choses qui restent à spécifier dans le budget.

Je dois souligner que, consacrer des fonds importants à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre n'aurait qu'un effet limité à moins d'une refonte du régime fiscal. Le régime actuel a été conçu pour l'ère pré-Kyoto. Nous devons maintenant adopter un régime fait sur mesure pour que nous puissions atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto; autrement dit, un régime fiscal qui supprimera les obstacles à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le budget

Par exemple, à l'heure actuelle, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du régime fiscal, subventionne l'industrie des sables bitumineux, qui utilise un processus d'extraction pétrole qui produit des niveaux élevés de gaz à effet de serre. Le traitement fiscal préférentiel consiste à accélérer l'amortissement et à reporter le paiement des impôts. Une série considérable de mesures doit être revue et éliminée progressivement car cette industrie peut soutenir la concurrence, et fort bien, sans être subventionnée dans le cadre de ce qu'on pourrait appeler un régime socialiste, et cela en Alberta, de toutes les provinces. Autrement dit, il existe des subventions perverses qu'il faudrait éliminer.

● (1740)

Par conséquent, il faut uniformiser les règles du jeu afin de pouvoir s'attaquer aux sources de gaz à effet de serre. Supprimer ces subventions aurait pour effet de laisser les prix atteindre leur niveau naturel sur le marché, en fonction des coûts de production, sans être influencés par ce qui est en train de devenir rapidement un régime fiscal dépassé.

Je sais que ce ne sont probablement pas de très bonnes nouvelles pour les députés d'en face, mais je ne pense pas que les députés de l'Alberta doivent avoir peur. Cette industrie peut très bien se débrouiller sans subvention, sans aumône et sans l'aide du gouvernement albertain et, dans le cas du régime fiscal, sans l'aide du gouvernement canadien.

L'Alliance a pour principe, entre autres, de promouvoir la libre entreprise et une société capitaliste. Par conséquent, je n'arrive pas à comprendre pourquoi certains députés alliés tiennent tant aux subventions fiscales, qui sont en fait le produit d'une idéologie socialiste.

Entre 1996 et 2002, les dépenses fiscales du gouvernement dans l'industrie des sables bitumineux se sont élevées à environ 585 millions de dollars. L'élimination des subventions permettrait de faire économiser aux contribuables canadiens d'importantes sommes d'argent. C'est ce que nos amis de l'opposition officielle réclament toujours. Ils aimeraient voir une diminution des taxes, mais s'ils sont si attachés à ce principe, ils devraient aussi être en faveur de la suppression des subventions abusives qui nuisent à l'atteinte des objectifs dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Il convient aussi de souligner l'importance de l'innovation énergétique dans ce débat. Le budget y fait très brièvement allusion, mais j'aimerais dire, dans le peu de temps qui me reste, que deux ministères et deux ministres ont un rôle clé à jouer dans l'atteinte des objectifs du Canada en vertu du Protocole de Kyoto. L'un, comme je l'ai dit, est le ministre des Finances. L'autre est le ministre de l'Industrie, car si le programme d'innovation pouvait conférer un rôle central à l'innovation énergétique, il contribuerait considérablement à l'atteinte des objectifs de Kyoto.

Par conséquent, je profite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour demander au ministre de l'Industrie, présent ou à venir, de concevoir un programme d'innovation qui tiendrait compte de la nécessité impérieuse d'adopter et d'inclure une composante liée à l'innovation énergétique.

En faisant une refonte du système d'imposition et en adoptant une politique solide en matière d'innovation énergétique, nous pourrions envisager avec une certaine tranquillité l'année 2012, qui sera notre prochain rendez-vous avec le destin dans le cadre de la mise en oeuvre des engagements du Canada en vertu du Protocole de Kyoto.

● (1745)

[Français]

M. André Harvey (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de féliciter mon collègue de Davenport pour sa contribution extrêmement importante en ce qui a trait à toutes les considérations environnementales depuis de très nombreuses décennies. Notre collègue n'a pas attendu que nous vivions au jour le jour les conséquences de notre héritage sur le plan environnemental suite aux abus que nous avons pratiqués envers notre planète pour s'exprimer à cet égard. Je veux donc lui rendre hommage.

J'aimerais profiter de son expertise pour lui demander si ma perception sur le résultat de la signature du Protocole de Kyoto est juste. Je pense que d'ici une dizaine d'années, nous allons atteindre et même dépasser largement les objectifs du Protocole de Kyoto. Je considère ce qu'on voit actuellement, particulièrement dans l'industrie automobile, où on constate que beaucoup de gens veulent accélérer l'utilisation de combustibles autres que ceux que nous connaissons actuellement.

J'aimerais donc demander à mon collègue s'il est très optimiste sur l'atteinte et, j'ose l'espérer, le large dépassement des objectifs du Protocole de Kyoto.

● (1750)

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais remercier mon collègue de son intervention. La question qu'il a posée est très difficile à répondre. Je peux seulement lui répondre que l'accélération de l'utilisation d'autres combustibles est probablement une question clé pour arriver aux objectifs du Protocole de Kyoto.

Le ministre de l'Environnement a déjà formulé des propositions à l'industrie automobile recommandant la nécessité d'arriver, d'ici l'an 2010, à de nouveaux standards de performance pour les voitures produites.

C'est un aspect du budget qu'on devrait soulever et souligner parce que le domaine des transports en est un très important. Plus de 30 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre proviennent des activités dans le domaine des transports.

Le secrétaire parlementaire a soulevé une question très centrale. C'est une question clé concernant le débat sur notre performance à cet égard.

[Traduction]

M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Madame la Présidente, mon collègue sait que la majeure partie des travaux de recherche, particulièrement dans les régions urbaines, montrent que l'existence de polluants organiques persistants et les changements climatiques ont un effet indirect sur la santé. Cet effet indirect se traduit par des décès prématurés. Tout cela a été documenté de façon détaillée. Il y a des cas de bronchite chronique. On estime que le smog est à l'origine de 320 000 jours où les symptômes de l'asthme se sont manifestés et ont entraîné des visites à l'urgence. Cela est attribuable à la pollution environnementale.

Étant donné l'angoisse exprimée par les leaders urbains, le député pourrait-il nous dire, d'après sa connaissance du plan budgétaire, quels moyens seraient disponibles au cours des prochaines années pour s'attaquer sérieusement au problème du smog et de ses conséquences sur la santé, particulièrement dans les régions urbaines?

Le budget

L'hon. Charles Caccia: Madame la Présidente, un plan a été lancé en 2000, si je ne m'abuse, pour assainir l'air afin de régler le problème des décès prématurés auquel le député a fait allusion. Le ministre de l'Environnement a fait, à quelques reprises, des déclarations publiques sur l'opportunité de créer un environnement plus sain et d'améliorer la longévité des Canadiens au moyen d'initiatives visant à réduire la pollution atmosphérique.

À cet égard, nous, qui venons tous deux de l'Ontario, ne pouvons pas nous empêcher de penser à la centrale à charbon de Nanticoke, qui, avec une autre centrale, contribue considérablement à la mauvaise qualité de l'air dans le sud de l'Ontario, particulièrement durant les mois d'été. Il doit absolument y avoir, tôt ou tard, du moins je l'espère, une entente entre Ottawa et Queen's Park pour une initiative conjointe visant à moderniser ces deux centrales à charbon, à les transformer en centrales au gaz naturel ou à utiliser une autre technologie qui serait moins polluante. Nous pourrions peut-être affecter à cette fin certains des fonds mentionnés à la page 170 du plan budgétaire, afin d'améliorer la qualité de l'air que les électeurs de York-Sud—Weston et de Davenport doivent respirer à certaines occasions et qui nuit à leur santé.

• (1755)

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai écouté le discours de mon collègue, et il a fait des déclarations plutôt énergiques concernant le régime fiscal applicable à l'industrie du pétrole et du gaz. Je désire apporter quelques éclaircissements. Je crois que je connais la réponse, mais je veux que le député se prononce officiellement.

Le député appuie-t-il ou rejette-t-il à la proposition du ministre des Finances qui souhaite réduire la taxe sur les ressources pour la ramener au même niveau que d'autres taxes frappant les sociétés? Est-il ou non en faveur du régime d'imposition des sables bitumineux qui a été en grande partie mis en place par l'actuelle ministre de la Santé?

Au Comité de l'industrie, nous étudions la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto. Bien que nous ayons des vues opposées au sujet de l'accord, je crois que nous pouvons convenir qu'un certain plan de mise en oeuvre s'impose. On ne peut apposer sa signature sur un document sans avoir un plan.

Un membre du Sierra Club a dit très explicitement que si le gouvernement fédéral avait été préoccupé par l'accord de Kyoto, il aurait précisé de façon plus détaillée et explicite dans le budget fédéral comment il allait atteindre les objectifs de l'accord de Kyoto et quels crédits il accorderait aux propriétaires pour quelque motif que ce soit. Il est très décevant de voir cet important fonds, qui est tout simplement illimité. Estime-t-il que le ministre des Finances aurait dû être plus précis comme le Sierra Club l'a dit?

L'hon. Charles Caccia: Madame la Présidente, si je peux me permettre de répondre tout d'abord à la dernière question, je suis convaincu que tous voudraient que le ministre des Finances soit plus précis. À mon avis, les précisions dans le cas de l'accord de Kyoto viendront graduellement avec le prochain budget parce que l'appareil gouvernemental met du temps à s'adapter et que la ratification de l'accord de Kyoto n'est intervenu qu'en décembre. Nous ne pouvons remodeler le régime fiscal aussi rapidement, mais j'espère que le temps nous amènera certainement des précisions.

Pour ce qui est de la réduction de la taxe sur les ressources évoquée par le député et qui est, si je me rappelle bien, ramenée de 28 à 21 p. 100, cette mesure est le fruit d'une promesse. Nous avons mis le secteur des ressources naturelles en harmonie avec les autres secteurs industriels bénéficiant du même niveau de fiscalité. Je

souligne de nouveau au député que c'est à cause de cette réduction de 28 à 21 p. 100 que les subventions à l'industrie des sables bitumineux, totalisant 585 millions de dollars entre 1996 et 2002, pourraient maintenant être graduellement éliminées, parce que ces subventions encouragent la production de gaz à effet de serre, ceux-là dont nous aimerions réduire la production plutôt que de l'encourager.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, je commencerai mon discours sur le budget en spécifiant que le capital de sympathie et le capital d'engouement pour le budget du ministre des Finances, cette année, a sûrement battu un record car ce capital a été court.

Cela nous excite toujours, nous les députés, même ceux du gouvernement, de se préparer à la venue du ministre des Finances qui annoncera des choses que les gens espèrent intéressantes. Le ministre des Finances est venu ici avec une belle rose fraîche à la boutonnière. Je n'ai pas eu le temps de regarder ses souliers; la tradition veut qu'il faudrait aussi qu'il ait des souliers neufs.

Cela n'a pas tardé, les gens se sont rendu compte de plusieurs choses contenues dans le budget. La principale, c'est qu'il n'y avait pour eux aucun avantage dans ce budget. Je m'explique.

Les gens commencent à comprendre que cela fait plusieurs années que le ministre des Finances, intentionnellement, sous-estime le surplus à la fin de l'année. Lorsqu'arrive le surplus, comme cette année, une douzaine de milliards de dollars, les gens se disent que ces erreurs arrivent depuis plusieurs années. Au lendemain des budgets, je ne constate jamais de changement à mon chèque de paie; je ne constate pas de changement dans mon entourage. Cependant, je constate que s'il y a un surplus, sur mon chèque de paie et sur mes taxes, j'ai trop payé au gouvernement fédéral qui ne saisit pas l'occasion pour me le rendre. Il va faire des investissements—il faut s'entendre—, il va réduire la dette. C'est ce qu'il a fait au cours des dernières années.

Maintenant il fait pire encore, il hausse les dépenses dans des champs d'activité qui n'ont pas d'impact sur la classe moyenne ou sur les gens à faible revenu. Les gens se disent: «Le gouvernement fédéral a eu plus d'argent cette année encore, il y a eu un surplus de 12 ou 13 milliards de dollars. Cela ne change pas. Je ne constate rien dans mon entourage me faisant dire que cet argent est bien investi.»

Le capital de sympathie et d'engouement a été de très courte durée. Le lendemain, les gens constataient que rien n'avait changé. Lorsqu'ils recevront leur chèque de paie, ils constateront que rien n'a changé et lorsqu'ils feront des achats, ils verront aussi que rien n'a changé; les taxes n'ont pas baissé; elles sont toujours là.

Pourtant, le gouvernement avait des moyens à sa disposition pour aider le pilier des parlements, soit la classe moyenne. Ce sont les gens de cette classe qui contribuent le plus au budget des gouvernements. Cela n'est pas vrai seulement au fédéral, mais aussi dans les assemblées législatives, ou à l'Assemblée nationale. C'est la classe moyenne qui paie. Ces gens partent avec leur boîte à lunch pour aller travailler au garage, à l'hôpital ou dans le secteur privé. C'est cette classe qui paie, mais c'est aussi la classe qu'on oublie.

Le budget

Le gouvernement avait l'occasion de ne pas l'oublier. Qu'est-ce qu'il en aurait coûté au Trésor public à Ottawa de baisser la TPS? On peut parler de nos amis libéraux. On se rappelle tous de leur promesse de 1993: «On va scraper la TPS quand on sera élu.» C'était bon pour nous; c'était bon pour les contribuables de scraper la TPS. Cela pouvait mettre plus d'argent en circulation, plus d'argent dans les poches des électeurs et des contribuables. Cela aurait permis d'alimenter un peu l'économie régionale dans chacun des coins du pays.

Ce n'est pas ce qu'ils ont fait. Ils ont maintenu la TPS. Ils l'ont aussi maintenue dans le budget actuel. Depuis que les libéraux sont là, ils maintiennent la TPS et ils comptent sur ces fonds. Cela aurait permis de dire: «Plutôt que d'avoir un surplus de 12 milliards de dollars cette année, baissions la TPS de quelques points et donnons aux gens l'occasion de mettre cet argent dans leurs poches. Ils réactiveront l'économie locale.» Cela aurait peut-être même été bénéfique pour le Trésor public fédéral.

Une question de budget, c'est une question de choix politique. Tous les ans, dans le budget, ce gouvernement manque l'objectif, selon nous. Pourtant il y a des consultations. On ne peut pas dire que le gouvernement ne consulte pas.

Nous, les députés, consultons également. Cependant, quand c'est pour la classe moyenne et la classe des moins bien nantis, on dit souvent: «Faites attention. On est prêts à prendre ce que vous allez dire, mais c'est loin d'être sûr que le gouvernement fédéral, le gouvernement libéral va suivre dans vos demandes.»

● (1800)

Je dirais même que c'est la très rare exception lorsque le gouvernement suit. Donc, ils auraient eu l'occasion de baisser la TPS tranquillement et ils ne l'ont pas fait.

Il y a autre chose: l'assurance-emploi. Le ministre dit qu'il va baisser le taux de cotisation à 1,98 \$, alors qu'on sait que le système actuel est autosuffisant à 1,60 \$. Pourquoi le ministre fait-il cela? Encore une fois, c'est parce qu'il veut accumuler des surplus sur le dos des gens qui sont sans emploi.

On ne parle surtout pas de bonification du régime. Le régime va rester tel qu'il est actuellement et les cotisations vont baisser de quelques sous, le ministre ayant annoncé qu'elles passeraient de 2,10 \$ à 1,98 \$. Mais on avait déjà annoncé auparavant qu'elles seraient à 2 \$. On peut dire que les cotisations à l'assurance-emploi vont baisser d'à peu près 2¢.

Et le ministre attend pour avoir une autre consultation, plus tard. Pourquoi? Pour engranger encore des surplus sur le dos de ceux qui en ont le plus besoin et il y en a qui en ont besoin actuellement. Quand on pense que lorsque le gouvernement fédéral libéral a pris ce régime en main, sept personnes sur 10 se qualifiaient; aujourd'hui, il n'y en a que quatre sur 10 qui se qualifient.

Nous sommes loin d'avoir bonifié le régime, parce qu'on a réduit le nombre de semaines. On a parfois étiré les semaines de travail nécessaires pour pouvoir en bénéficier. Il y a même des étudiants aujourd'hui qui ne pourront jamais bénéficier du régime d'assurance-emploi et ils payent des cotisations. Imaginez tout l'argent que le gouvernement ramasse et qu'il ne redistribue pas aux gens.

Il y a d'autres exemples également quant au régime d'assurance-emploi. Qu'attend le gouvernement pour le rendre autonome? Le gouvernement ne paie pas. Ce sont les syndicats et les employeurs qui paient et c'est le gouvernement qui établit les règles. Il y a quelque chose d'inconcevable à cela.

Si on donnait cette caisse autonome à ceux qui y contribuent, aux travailleurs et aux employeurs, ne vous inquiétez pas, ils ajusteraient la caisse selon les demandes du régime. À ce moment-là, il y aurait des négociations entre les deux parties probablement pour le bonifier.

Je ne suis pas sûr si, pour une fois, on n'accepterait pas aussi, entre employeurs et travailleurs, de bonifier le régime parental au Québec, que nous demandons depuis je ne sais combien de temps. Le gouvernement du Québec est prêt à mettre un peu d'argent pour permettre aux jeunes femmes du Québec qui ont des enfants de prolonger un peu leur congé de maternité dans des conditions décentes.

Mais encore une fois, c'est un refus de la part du gouvernement fédéral parce que cela consiste à aider la classe moyenne et les moins nantis. Ceux qui sont multimillionnaires n'ont pas nécessairement besoin de cette aide. Mais le gouvernement fédéral dit à ceux qui en ont besoin qu'il ne la leur donnera pas.

C'est la même chose du côté des travailleurs autonomes et aussi du côté des travailleurs de la forêt qui sont aux prises avec le problème du bois d'oeuvre. On les néglige complètement.

Le gouvernement pourrait faciliter leurs affaires, pourrait faciliter la transition. C'est sûr qu'on nous annonce qu'ils ont donné 300 millions de dollars. Mais cette somme de 300 millions de dollars s'applique à tout le Canada.

Actuellement, il y a des villages au Québec qui ont de la difficulté à supporter la fermeture de leur scierie. On est obligé de supplier le gouvernement et de poser des questions tous les jours pour qu'il ouvre un peu les goussets qui débordent. Et il ne veut pas aider ces gens.

Ce sont des exemples sur lesquels le gouvernement aurait pu intervenir et par choix, il ne l'a pas fait.

Il y a un autre aspect bien intéressant, très d'actualité d'ailleurs, soit l'essence. Actuellement, dans mon comté, des gens me disent qu'ils ne sont pas capables de mettre plus que 40 \$ d'essence par deux semaines dans leur véhicule. Maintenant, ils vont être obligés de ranger leur véhicule quelques jours par semaine parce qu'il y a eu une explosion des prix de l'essence à la pompe.

Alors, qu'est-ce qu'on fait pour ces gens là? Le gouvernement fédéral, lorsqu'il accusait des déficits, avait imposé une taxe au déficit de 1,5¢ le litre. Cela fait cinq ou six ans qu'il n'y en a plus de déficit et la taxe est toujours là. Il serait peut-être temps d'enlever cette taxe. Bien sûr, on va nous répondre: «Oui, mais si on enlève cette taxe, cela va être récupéré par les grandes pétrolières.»

Eh bien, ça s'adonne que celui qui a juridiction sur la concurrence, sur la non-concurrence des pétrolières, c'est le gouvernement fédéral et il ne fait absolument rien. Cela fait déjà deux semaines qu'on le questionne, qu'on lui dit qu'il faudrait qu'il fasse une enquête et dise aux pétrolières qu'elles exagèrent. On a les preuves qu'elles exagèrent. Il s'agit d'être sur le coin d'une rue où il y a quatre stations-service pour voir que les prix vont tous changer en l'espace de trois minutes.

● (1805)

Il faut comprendre cela. Ce n'est pas compliqué à comprendre. Encore une fois, le gouvernement se ferme les yeux et les gens sont mal pris.

Le budget

Pourquoi le gouvernement ne le dit-il pas s'il ne veut pas enlever la TPS sur tous les produits? On pourrait l'enlever sur l'essence et aussi conditionner les pétrolières pour faire en sorte qu'elles ne récupèrent pas les 6,5 p. 100 ou les 7 p. 100 qu'on va enlever de la TPS. Le gouvernement ne fait pas cela. Il laisse tout cela aller, parce qu'il sait que plus le coût augmente, plus les revenus de la TPS sur l'essence et la taxe de 1,5 p. 100, qui était une taxe pour combler le déficit, vont remplir les goussets du gouvernement.

Qu'on ne vienne pas me dire que les députés du gouvernement libéral aident la classe moyenne. Ces gens ont souvent besoin de leur véhicule pour aller travailler. C'est sans compter le prix de l'essence et ce que cela va occasionner comme inflation et comme hausse des prix eu égard au panier de vivres qu'on va se procurer au dépanneur ou à l'épicerie. Quand on transporte les légumes et les fruits de la Floride et que les transporteurs doivent payer leur essence plus cher, à qui pensez-vous qu'ils refilent la facture? Ils la refilent aux consommateurs. Ces derniers vont payer leurs denrées alimentaires à un coût plus élevé. Ces gens sont déjà souvent en difficulté. La classe moyenne dit: «On paie tout et on ne nous redonne jamais rien.» Ce serait maintenant le temps de les aider. Toutefois, le gouvernement, eu égard à l'essence et à l'assurance emploi, manque l'objectif.

Il y a une autre catégorie de gens qui sont très pénalisés depuis une certaine période de temps, parce que le gouvernement leur a soutiré de l'argent ou ne leur a pas dit qu'ils avaient droit à de l'argent, ce sont les personnes âgées, les personnes du troisième âge. Mille d'entre elles, dans le comté de Saint-Jean, avaient le droit au Supplément de revenu garanti, et on ne le leur a pas dit.

Ce faisant, il a fallu que nous sollicitions les gens de l'âge d'or, ceux qu'on appelle les gens du troisième âge, les 3 x 20. On a tout fait bouger du côté des gens du troisième âge en leur disant: «Intéressez-vous à la question. Si vous connaissez des gens concernés, dites-leur qu'ils ont le droit au Supplément de revenu garanti.» Finalement, quelques personnes à Saint-Jean, peut-être une centaine ou deux, l'ont reçu. On a reçu des appels téléphoniques. Les gens nous remerciaient. Ils nous disaient: «Merci Monsieur Bachand de m'avoir aidé à recevoir mon Supplément de revenu garanti.» À ce moment-là, on a aussi demandé au gouvernement: «Réglez aussi l'injustice. Elle dure depuis neuf ans.» Eu égard à une personne qui a 75 ans et qui reçoit le Supplément de revenu garanti aujourd'hui, pourquoi ne reviendrait-on pas en arrière de neuf ans pour la rembourser rétroactivement?

C'est bizarre. Quand le fisc décide qu'il recule dans le temps, on n'a pas un mot à dire et on doit payer. Les gens de l'âge d'or avaient droit à leur Supplément de revenu garanti. Pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas présenté dans l'actuel budget? Il devrait reconnaître qu'il a créé une injustice et rembourser les gens rétroactivement.

Soit dit en passant, cela injecte de l'argent dans l'économie. C'est la même chose avec l'assurance-emploi. Si on aide les gens, ils vont dépenser cet argent dans l'économie régionale et cela va les aider. Le gouvernement a les moyens et il ne les aide pas.

Concernant les personnes âgées et le fameux PATA, le Programme d'aide aux travailleurs âgés, on constate qu'il n'y a absolument rien dans le budget. Pourtant, Dieu sait que dans les bureaux de députés on retrouve des gens âgés de 45 à 60 ans qui viennent nous rencontrer. Il y en a qui viennent me dire: «Monsieur Bachand, on a perdu notre emploi et personne ne veut nous embaucher.» On avait un excellent programme, mais ce programme a été aboli, et on n'a plus de signe de cela. En ce qui a trait à tous les programmes où le

gouvernement pouvait aider ces gens, il n'y a rien dans le budget. On ne retrouve absolument rien.

On a souvent parlé du déséquilibre fiscal. Cinquante millions seraient dus au Québec toutes les semaines; c'est 2,5 milliards de dollars par année. Que font les gens quand ils vont à l'hôpital? Ils voient que les salles d'urgence sont débordées et ils s'en prennent alors au gouvernement du Québec. Il faut leur dire et les convaincre que c'est Ottawa qui a l'argent. Il n'y aura pas de surplus à Québec cette année. C'est à Ottawa que sont les surplus et ce sont les provinces qui ont les dépenses. Dieu sait qu'on n'est pas les seuls à dire cela. La Commission Séguin le dit et M. Séguin n'est pas le plus grand souverainiste. Il y a aussi les députés à l'Assemblée nationale qui le disent. Ce ne sont pas seulement les «méchants séparatistes», comme le disent les libéraux. En effet, il y a des députés de l'ADQ et du Parti libéral à l'Assemblée nationale. Tout le monde dit qu'il y a une injustice à l'égard des provinces et à l'égard du Québec. Il n'y a que le gouvernement libéral à Ottawa qui ne reconnaît pas cette réalité et qui décide d'engranger les surplus et de ne pas aider les gens.

C'est dommage qu'on me fasse signe qu'il ne reste qu'une minute. J'aurais pu aborder la question des infrastructures où on aurait pu donner une occasion aux municipalités de se débourber. Je crois que seulement à Montréal, il y a des besoins en infrastructures de l'ordre de 10 milliards de dollars. Le gouvernement n'a presque rien donné. D'ailleurs, des questions sont posées tous les jours à cet égard.

• (1810)

Encore une fois, c'est une occasion manquée de la part du Parti libéral. On n'a pas aidé la classe moyenne et ceux qui sont moins bien nantis. On aurait pu le faire mais, comme d'habitude, on leur a dit: «Contentez-vous de payer, nous n'avons rien à vous donner.»

Il est bien évident que ce budget ne fait pas l'affaire du Bloc québécois. Malheureusement pour le Parti libéral et heureusement pour les gens qu'on défend, il nous fera plaisir de voter contre un budget qui n'a pas écouté les gens et qui n'aide pas la classe moyenne ni la classe moins bien nantie.

• (1815)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il est 18 h 15, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer du sous-amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

[Traduction]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur le sous-amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les non l'emportent.

*Le budget**Et plus de cinq députés s'étant levés:*

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Convoquez les députés.

● (1845)

[*Français*]

(Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote n° 42)

POUR

Députés

Abbott	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Barnes (Gander—Grand Falls)	Benoit
Bergeron	Bigras
Blaikie	Borotsik
Bourgeois	Breitkreuz
Burton	Cadman
Cardin	Casey
Casson	Clark
Comartin	Crête
Cummins	Dalphon-Guiral
Davies	Day
Desjarlais	Desrochers
Doyle	Dubé
Duceppe	Duncan
Elley	Epp
Fitzpatrick	Forseth
Gagnon (Québec)	Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gallant	Gaudet
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Goldring
Gouk	Grewal
Grey	Guay
Guimond	Hanger
Harper	Harris
Hearn	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Hill (Macleod)
Hilstrom	Hinton
Jaffér	Johnston
Laframboise	Lalonde
Lancôt	Lebel
Lill	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	Ménard
Meredith	Merrifield
Moore	Nystrom
Obhrai	Paquette
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Proctor	Rajotte
Reid (Lanark—Carleton)	Reynolds
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Skelton	Solberg
Sorenson	Spencer
St-Hilaire	Stoffer
Strahl	Thompson (Wild Rose)
Toews	Wasylycia-Leis
Wayne	White (North Vancouver)
Williams	Yelich — 104

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Allard	Anderson (Victoria)
Assad	Assadourian
Augustine	Bagnell
Bakopanos	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bevilacqua	Binet
Blondin-Andrew	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Caplan	Carignan

Carroll	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Charbonneau	Chrétien
Coderre	Collenette
Copps	Cotler
Cullen	Cuzner
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepolo
Drouin	Duplain
Easter	Eggleton
Eyking	Farrah
Finlay	Folco
Fontana	Frulla
Fry	Galloway
Goodale	Graham
Grose	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey	Ianno
Jackson	Jennings
Jordan	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
LeBlanc	Lee
Leung	Lincoln
Longfield	MacAulay
Macklin	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marcil
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCallum
McGuire	McKay (Scarborough East)
McTeague	Mills (Toronto—Danforth)
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Nault	Neville
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Owen
Pacetti	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Peschisolido	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pratt
Proulx	Provenzano
Redman	Reed (Halton)
Regan	Robillard
Rock	Saada
Savoy	Scherrer
Scott	Sgro
Shepherd	Simard
Speller	St-Jacques
St. Denis	Steckle
Stewart	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Tirabassi
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Venne
Wappel	Whelan
Wilfert	Wood — 148

PAIRÉS

Députés

Bertrand	Bonin
Gagnon (Champlain)	Loubier
McCormick	Tremblay — 6

Le Président: Je déclare le sous-amendement rejeté.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 février, de la motion: Que le projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté; ainsi que de l'amendement.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote différé par appel nominal sur l'amendement à la motion, à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-6.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je crois que vous obtiendrez le consentement de la Chambre pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant non.

Le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, les députés de l'Alliance canadienne voteront en faveur de cette motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois seront favorables à cette motion.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique votent non à cette motion. De plus, nous voudrions que soit rajoutée le nom de la députée de Halifax.

[Traduction]

M. Rick Borotsik: Monsieur le Président, le Parti progressiste-conservateur votera contre cette motion.

• (1850)

[Français]

M. Jean-Guy Carignan: Monsieur le Président, je vote non sur cette motion.

M. Ghislain Lebel: Monsieur le Président, je vote oui sur cette motion.

Mme Pierrette Venne: Monsieur le Président, je vote oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 43)

POUR

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bigras
Breitkreuz
Cadman
Casson
Cummins
Day
Dubé
Duncan

Anders
Asselin
Bailey
Bergeron
Bourgeois
Burton
Cardin
Crête
Dalphond-Guiral
Desrochers
Duceppe
Elley

Epp
Forsyth
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet
Girard-Bujold
Gouk
Grey
Guimond
Harper
Hill (MacLeod)
Hilstrom
Jaffer
Laframboise
Lancôt
Lunn (Saarich—Gulf Islands)
Marceau
Mayfield
Meredith
Moore
Paquette
Perron
Plamondon
Reid (Lanark—Carleton)
Rocheleau
Schmidt
Solberg
Spencer
Strahl
Toews
White (North Vancouver)
Yelich— 85

Fitzpatrick
Gagnon (Québec)
Gallant
Gauthier
Goldring
Grewal
Guay
Hanger
Harris
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Johnston
Lalonde
Lebel
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Ménard
Merrifield
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Rajotte
Reynolds
Sauvageau
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Thompson (Wild Rose)
Venne
Williams

CONTRE

Députés

Adams
Allard
Assad
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Binet
Blondin-Andrew
Borotsik
Bradshaw
Bryden
Byrne
Calder
Carignan
Casey
Cauchon
Charbonneau
Clark
Collenette
Copps
Cullen
Davies
DeVillers
Dion
Doyle
Duplain
Eggleton
Farrah
Folco
Frulla
Galloway
Goodale
Grose
Harb
Harvey
Herron
Jackson
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
LeBlanc
Leung
Lincoln
MacAulay
Macklin
Malhi
Manley
Marleau

Alcock
Anderson (Victoria)
Assadourian
Bagnell
Barnes (Gander—Grand Falls)
Bélair
Bellemare
Bevilacqua
Blaikie
Bonwick
Boudria
Brown
Bulte
Caccia
Caplan
Carroll
Catterall
Chamberlain
Chrétien
Coderre
Comartin
Cotler
Cuzner
Desjarlais
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Eyking
Finlay
Fontana
Fry
Godin
Graham
Guamieri
Harvard
Hearn
Ianno
Jennings
Keyes
Knutson
Lastewka
Lee
Lill
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney
Maloney
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)

Matthews
McDonough
McKay (Scarborough East)
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
Neville
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Paradis
Patry
Peschisolido
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Rock
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St. Denis
Stewart
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Wappel
Wayne
Wilfert

McCallum
McGuire
McTeague
Minna
Murphy
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Parrish
Peric
Peterson
Phinney
Pratt
Proulx
Redman
Regan
Robinson
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
Steckle
Stoffer
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vancielief
Wasylycia-Leis
Whelan
Wood — 168

PAIRÉS

Députés

Bertrand
Gagnon (Champlain)
McCormick

Bonin
Loubier
Tremblay — 6

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 février, de la motion: Que le projet de loi C-3, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-3.

[Français]

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, l'Alliance canadienne votera contre la motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois seront favorables à cette motion.

[Traduction]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les néo-démocrates voteront contre la motion.

[Français]

M. Rick Borotsik: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent oui sur cette motion.

M. Jean-Guy Carignan: Monsieur le Président, je vote oui sur cette motion.

M. Ghislain Lebel: Monsieur le Président, je vote non sur cette motion.

Mme Pierrette Venne: Monsieur le Président, je vote non sur cette motion.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 44)

POUR

Députés

Adams
Allard
Assad
Asselin
Bachand (Saint-Jean)
Bakopanos
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Binet
Bonwick
Boudria
Bradshaw
Bryden
Byrne
Calder
Cardin
Carroll
Catterall
Chamberlain
Chrétien
Coderre
Copps
Crête
Cuzner
Desrochers
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Duceppe
Easter
Eyking
Finlay
Fontana
Fry
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet
Girard-Bujold
Graham
Guarnieri
Guimond
Harvard
Hearn
Ianno
Jennings
Keyes
Knutson
Laframboise
Lancôt
LeBlanc
Leung
Longfield

Alcock
Anderson (Victoria)
Assadourian
Augustine
Bagnell
Barnes (Gander—Grand Falls)
Bélair
Bellemare
Bergeron
Bigras
Blondin-Andrew
Borotsik
Bourgeois
Brown
Bulte
Caccia
Caplan
Carignan
Casey
Cauchon
Charbonneau
Clark
Collenette
Cotler
Cullen
Dalphond-Guiral
DeVillers
Dion
Doyle
Dubé
Duplain
Eggleton
Farrah
Folco
Frulla
Gagnon (Québec)
Galloway
Gauthier
Goodale
Grose
Guay
Harb
Harvey
Herron
Jackson
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay

MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Macklin
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marceau	Marcel
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCallum
McGuire	McKay (Scarborough East)
McTeague	Ménard
Mills (Toronto—Danforth)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Nault
Neville	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Owen	Pacetti
Pagtakhan	Paquette
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Perron	Peschisolido
Peterson	Pettigrew
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Plamondon
Pratt	Proulx
Provenzano	Redman
Reed (Halton)	Regan
Robillard	Rocheleau
Rock	Saada
Sauvageau	Savoy
Scherrer	Scott
Sgro	Shepherd
Simard	Speller
St-Hilaire	St-Jacques
St. Denis	Steckle
Stewart	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Tirabassi
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Wappel
Wayne	Whelan
Wilfert	Wood— 186

CONTRE

Députés	
Abbott	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Bailey
Benoit	Blaikie
Breitkreuz	Burton
Cadman	Casson
Comartin	Cummins
Davies	Day
Desjarlais	Duncan
Elley	Epp
Fitzpatrick	Forseth
Gallant	Godin
Goldring	Gouk
Grewal	Grey
Hanger	Harper
Harris	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hinton	Jaffer
Johnston	Lebel
Lill	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	McDonough
Meredith	Merrifield
Moore	Nystrom
Obhrai	Penson
Proctor	Rajotte
Reid (Lanark—Carleton)	Reynolds
Robinson	Schmidt
Skelton	Solberg
Sorenson	Spencer
Stoffer	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Toews
Venne	Wasylcia-Leis
White (North Vancouver)	Williams
Yelich— 67	

PAIRÉS

Députés	
Bertrand	Bonin
Gagnon (Champlain)	Loubier
McCormick	Tremblay— 6

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

[Traduction]

LOI SUR LA GESTION FINANCIÈRE ET STATISTIQUE DES PREMIÈRES NATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 février, de la motion : Que le projet de loi C-19, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-47.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux votant oui.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder de la sorte?

Des voix: D'accord.

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, les députés de l'Alliance canadienne voteront contre la motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois seront favorables à cette motion.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. Rick Borotsik: Monsieur le Président, le Parti progressiste-conservateur votera contre la motion.

[Français]

M. Jean-Guy Carignan: Monsieur le Président, je vote oui sur cette motion.

M. Ghislain Lebel: Monsieur le Président, je vote non sur cette motion.

Mme Pierrette Venne: Monsieur le Président, je vote également non sur cette motion.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 45)

POUR

Députés	
Adams	Alcock
Allard	Anderson (Victoria)
Assad	Assadourian
Asselin	Augustine
Bachand (Saint-Jean)	Bagnell

Bakopanos
Bélair
Bellemare
Bergeron
Bigras
Blondin-Andrew
Boudria
Bradshaw
Bryden
Byrne
Calder
Cardin
Carroll
Cauchon
Charbonneau
Coderre
Coppes
Crête
Cuzner
Desrochers
Dhaliwal
Discepola
Dubé
Duplain
Eggleton
Farrah
Folco
Frulla
Gagnon (Québec)
Galloway
Gauthier
Goodale
Grose
Guay
Harb
Harvey
Jackson
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Matthews
McGuire
McTeague
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Paradis
Patry
Perron
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Rock
Sauvageau
Scherrer
Sgro
Simard
St-Hilaire
St. Denis
Stewart
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Whelan
Wood— 177

Beaumier
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Binet
Bonwick
Bourgeois
Brown
Bulte
Caccia
Caplan
Carignan
Catterall
Chamberlain
Chrétien
Collenette
Cotler
Cullen
Dalphond-Guiral
DeVillers
Dion
Drouin
Duceppe
Easter
Eyking
Finlay
Fontana
Fry
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet
Girard-Bujold
Graham
Guarnieri
Guimond
Harvard
Ianno
Jennings
Keyes
Knutson
Laframboise
Lanctôt
LeBlanc
Leung
Longfield
Macklin
Malhi
Manley
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McKay (Scarborough East)
Ménard
Minna
Murphy
Nault
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Paquette
Parrish
Peric
Peschisolido
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Proulx
Redman
Regan
Rocheleau
Saada
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St-Jacques
Steckle
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Wappel
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Barnes (Gander—Grand Falls)
Blaikie
Breitkreuz
Cadman
Casson
Comartin
Davies
Desjarlais
Duncan
Epp
Forseth
Godin
Gouk
Grey
Harper
Hearn
Hill (Macleod)
Hilstrom
Jaffer
Lebel
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mayfield
Meredith
Moore
Obhrai
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Robinson
Skelton
Sorenson
Stoffer
Thompson (Wild Rose)
Venne
Wayne
Williams

Anders
Bailey
Benoit
Borotsik
Burton
Casey
Clark
Cummins
Day
Doyle
Elley
Fitzpatrick
Gallant
Goldring
Grewal
Hanger
Harris
Herron
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Johnston
Lill
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McDonough
Merrifield
Nystrom
Penson
Rajotte
Reynolds
Schmidt
Solberg
Spencer
Strahl
Toews
Wasylycia-Leis
White (North Vancouver)
Yelich— 76

PAIRÉS

Députés

Bertrand
Gagnon (Champlain)
McCormick

Bonin
Loubier
Tremblay— 6

Le Président: Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

● (1855)

[Traduction]

LA LOI SUR LE DIVORCE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 février de la motion: Que le projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions, la Loi sur les juges et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-22.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à ce que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux votant oui.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Il n'y a pas consentement.

● (1905)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 46)

POUR

Députés

Adams
Allard
Assad
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Bélangier
Bennett
Binet
Blondin-Andrew
Borotsik
Bradshaw
Bryden
Byrne
Calder
Carignan
Casey
Cauchon
Chrétien
Coderre
Comartin
Cotler
Cuzner
Desjarlais
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Farrah
Folco
Frulla
Godin
Graham
Harb
Harvey
Herron
Jackson
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
LeBlanc
Leung
Lincoln
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney
Maloney
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)
Matthews
McDonough
McKay (Scarborough East)
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
Neville
O'Reilly
Pacetti
Paradis
Peschisolido
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Rock
Savoy
Scott
Shepherd
Speller

Alcock
Anderson (Victoria)
Assadourian
Bagnell
Barnes (Gander—Grand Falls)
Bélair
Bellemare
Bevilacqua
Blaikie
Bonwick
Boudria
Brown
Bulte
Caccia
Caplan
Carroll
Catterall
Charbonneau
Clark
Collenette
Coppes
Cullen
Davies
DeVillers
Dion
Doyle
Duplain
Eyking
Finlay
Fontana
Fry
Goodale
Grose
Harvard
Hearn
Ianno
Jennings
Keyes
Knutson
Lastewka
Lee
Lill
MacAulay
Macklin
Malhi
Manley
Marleau
Masse
McCallum
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Nault
Nystrom
Owen
Pagtakhan
Patry
Peterson
Phinney
Pratt
Proulx
Redman
Regan
Robinson
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques

St. Denis
Stoffer
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Wappel
Wayne
Wilfert

Stewart
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Vanclief
Wasylycia-Leis
Whelan
Wood— 158

CONTRE

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bigras
Breitkreuz
Cadman
Casson
Crête
Dalphond-Guiral
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Gagnon (Québec)
Gallant
Gaudet
Girard-Bujold
Grewal
Guay
Hanger
Harris
Hill (Macleod)
Hinton
Johnston
Lalonde
Lebel
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McTeague
Meredith
Moore
O'Brien (London—Fanshawe)
Paquette
Peric
Picard (Drummond)
Rajotte
Reynolds
Sauvageau
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Strahl
Toews
Venne
Williams

Anders
Asselin
Bailey
Bergeron
Bourgeois
Burton
Cardin
Chamberlain
Cummins
Day
Dubé
Duncan
Epp
Forseth
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Galloway
Gauthier
Goldring
Grey
Guimond
Harper
Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom
Jaffer
Laframboise
Lanctôt
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Marceau
Mayfield
Ménard
Merrifield
O'Brien (Labrador)
Obhrai
Penson
Perron
Plamondon
Reid (Lanark—Carleton)
Rocheleau
Schmidt
Solberg
Spencer
Steckle
Thompson (Wild Rose)
Valeri
White (North Vancouver)
Yelich— 92

PAIRÉS

Députés

Bertrand
Gagnon (Champlain)
McCormick

Bonin
Loubier
Tremblay— 6

Le Président: Je déclare la motion adoptée. En conséquence, ce projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

[Traduction]

LOI SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIOÉCONOMIQUE AU YUKON

La Chambre reprend l'examen, interrompu le 20 février, du projet de loi C-2, Loi instaurant un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socioéconomique au Yukon, dont le comité a fait rapport avec des amendements, et de la motion n° 1.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal sur la motion d'approbation du projet de loi C-2 à l'étape du rapport. Le vote porte sur la motion n° 1.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant oui, à l'exception du député d'Ottawa Centre.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, l'Alliance canadienne votera contre la motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois seront favorables à cette motion.

[Traduction]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent oui sur la motion.

M. Rick Borotsik: Monsieur le Président, le Parti progressiste-conservateur votera non sur la motion.

M. Jim Gouk: Monsieur le Président, je ne crois que mon vote ait été compté la dernière fois. Je vote contre la motion.

[Français]

M. Jean-Guy Carignan: Monsieur le Président, je vote oui sur cette motion.

M. Ghislain Lebel: Monsieur le Président, je vote oui sur cette motion.

Mme Pierrette Venne: Monsieur le Président, je vote non sur cette motion.

[Traduction]

M. Tony Valeri: Monsieur le Président, je voudrais être enregistré comme ayant voté en faveur de la motion.

M. Roger Gallaway: Monsieur le Président, j'aimerais être enregistré comme ayant voté en faveur de la motion.

Mme Judi Longfield: Monsieur le Président, j'aimerais être enregistrée comme ayant voté en faveur de la motion.

[Français]

M. Dan McTeague: Monsieur le Président, j'aimerais être enregistré comme ayant voté en faveur de la motion.

[Traduction]

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, j'aimerais être enregistré comme ayant voté en faveur de la motion.

Mme Carolyn Parrish: Monsieur le Président, j'aimerais être enregistrée comme ayant voté en faveur de la motion.

M. Janko Peric: Monsieur le Président, j'aimerais être enregistré comme ayant voté en faveur de la motion.

L'hon. Art Eggleton: Monsieur le Président, je vote en faveur de la motion.

Mme Brenda Chamberlain: Monsieur le Président, je vote en faveur de la motion.

Mme Albina Guarnieri: Monsieur le Président, j'aimerais être enregistrée comme ayant voté en faveur de la motion.

● (1910)

[Français]

(La motion n° 1, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 47)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Allard	Anderson (Victoria)
Assad	Assadourian
Asselin	Augustine
Bachand (Saint-Jean)	Bagnell
Bakopanos	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bergeron	Bevilacqua
Bigras	Binet
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonwick	Boudria
Bourgeois	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Caplan	Cardin
Carignan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Charbonneau
Chrétien	Coderre
Collenette	Comartin
Copps	Cotler
Crête	Cullen
Cuzner	Dalphond-Guiral
Davies	Desjarlais
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Drouin
Dubé	Duceppe
Duplain	Easter
Eggleton	Eyking
Farrah	Finlay
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Gagnon (Québec)
Galloway	Gaudet
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Goodale
Graham	Grose
Guarnieri	Guay
Guimond	Harvard
Harvey	Ianno
Jackson	Jennings
Jordan	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Laframboise
Lalonde	Lauctôt
Lastewka	Lebel
LeBlanc	Lee
Leung	Lill
Lincoln	Longfield
MacAulay	Macklin
Mahoney	Malhi

Maloney
 Marceau
 Marleau
 Masse
 McCallum
 McGuire
 McLellan
 Ménard
 Minna
 Murphy
 Nault
 Nystrom
 O'Reilly
 Pacetti
 Paquette
 Parrish
 Peric
 Peschisolido
 Pettigrew
 Picard (Drummond)
 Plamondon
 Proctor
 Provenzano
 Reed (Halton)
 Robillard
 Rocheleau
 Saada
 Savoy
 Scott
 Shepherd
 Speller
 St-Jacques
 Steckle
 Stoffer
 Telegdi
 Thibeault (Saint-Lambert)
 Tonks
 Ur
 Vanclief
 Wasylcyia-Leis
 Wilfert

Manley
 Marcil
 Martin (LaSalle—Émard)
 Matthews
 McDonough
 McKay (Scarborough East)
 McTeague
 Mills (Toronto—Danforth)
 Mitchell
 Myers
 Neville
 O'Brien (London—Fanshawe)
 Owen
 Pagtakhan
 Paradis
 Patry
 Perron
 Peterson
 Phinney
 Pickard (Chatham—Kent Essex)
 Pratt
 Proulx
 Redman
 Regan
 Robinson
 Rock
 Sauvageau
 Scherrer
 Sgro
 Simard
 St-Hilaire
 St. Denis
 Stewart
 Szabo
 Thibault (West Nova)
 Tirabassi
 Torsney
 Valeri
 Wappel
 Whelan
 Wood— 190

CONTRE

Députés

Abbott
 Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
 Barnes (Gander—Grand Falls)
 Borotsik
 Burton
 Casey
 Clark
 Day
 Duncan
 Epp
 Forseth
 Goldring
 Grewal
 Hanger
 Harris
 Herron
 Hill (Prince George—Peace River)
 Hinton
 Johnston
 Lunney (Nanaimo—Alberni)
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
 Meredith
 Moore
 Penson
 Reid (Lanark—Carleton)
 Schmidt
 Solberg
 Spencer
 Thompson (Wild Rose)
 Venne
 White (North Vancouver)
 Yelich— 63

Anders
 Bailey
 Benoit
 Breitreuz
 Cadman
 Casson
 Cummins
 Doyle
 Elley
 Fitzpatrick
 Gallant
 Gouk
 Grey
 Harper
 Hearn
 Hill (Macleod)
 Hilstrom
 Jaffer
 Lunn (Saanich—Gulf Islands)
 MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
 Mayfield
 Merrifield
 Obhrai
 Rajotte
 Reynolds
 Skelton
 Sorenson
 Strahl
 Toews
 Wayne
 Williams

PAIRÉS

Députés

Bertrand
 Gagnon (Champlain)
 McCormick

Bonin
 Loubier
 Tremblay— 6

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) propose: Que le projet de loi soit agréé avec un amendement supplémentaire.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je pense que vous obtiendrez le consentement de la Chambre pour que ceux qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur cette motion, en sachant que les députés libéraux ont voté pour cette motion.

Le Président: Ai-je le consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

Des voix: Oui.

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, les députés de l'Alliance canadienne s'opposent à cette motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois seront favorables à cette motion, en ajoutant en plus le nom du député de Manicouagan.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent oui sur cette motion.

M. Rick Borotsik: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent oui sur cette motion.

M. Jean-Guy Carignan: Monsieur le Président, je vote oui sur cette motion.

M. Ghislain Lebel: Monsieur le Président, je vote non sur cette motion.

Mme Pierrette Venne: Monsieur le Président, je vote non sur cette motion.

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 48)

POUR

Députés

Adams	Alcoek
Allard	Anderson (Victoria)
Assad	Assadourian
Asselin	Augustine
Bachand (Saint-Jean)	Bagnell
Bakopanos	Barnes (Gander—Grand Falls)
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bergeron
Bevilacqua	Bigras
Binet	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bourgeois	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Caplan	Cardin
Carignan	Carroll
Casey	Catterall
Cauchon	Chamberlain

Charbonneau	Chrétien
Clark	Coderre
Collenette	Comartin
Copps	Cotler
Crête	Cullen
Cuzner	Dalphond-Guiral
Davies	Desjarlais
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Doyle
Drouin	Dubé
Duceppe	Duplain
Easter	Eggleton
Eyking	Farrah
Finlay	Folco
Fontana	Fournier
Frulla	Fry
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Gagnon (Québec)
Galloway	Gaudet
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Goodale
Graham	Grose
Guamieri	Guay
Guimond	Harvard
Harvey	Hearn
Herron	Ianno
Jackson	Jennings
Jordan	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Laframboise
Lalonde	Lanctôt
Lastewka	LeBlanc
Lee	Leung
Lill	Lincoln
Longfield	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Macklin
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marceau	Marcil
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Masse	Matthews
McCallum	McDonough
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	McTeague
Ménard	Mills (Toronto—Danforth)
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Nault	Neville
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Owen
Pacetti	Pagtakhan
Paquette	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Perron
Peschisolido	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Plamondon	Pratt
Proctor	Proulx
Provenzano	Redman
Reed (Halton)	Regan
Robillard	Robinson
Rocheleau	Rock
Saada	Sauvageau
Savoy	Scherrer
Scott	Sgro
Shepherd	Simard
Speller	St-Hilaire
St-Jacques	St. Denis
Steckle	Stewart
Stoffer	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Tirabassi
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Wappel
Wasylcia-Leis	Wayne
Whelan	Wilfert
Wood— 199	

CONTRE

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Benoit
Burton
Casson

Anders
Bailey
Breitkreuz
Cadman
Cummins

Day	Duncan
Elley	Epp
Fitzpatrick	Forsyth
Gallant	Goldring
Gouk	Grewal
Grey	Hanger
Harper	Harris
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hinton
Jaffer	Johnston
Lebel	Lunn (Saanic—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	Meredith
Merrifield	Moore
Obhrai	Penson
Rajotte	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Schmidt
Skelton	Solberg
Sorenson	Spencer
Strahl	Thompson (Wild Rose)
Toews	Venne
White (North Vancouver)	Williams
Yelich — 55	

PAIRÉS

Députés

Bertrand	Bonin
Gagnon (Champlain)	Loubier
McCormick	Tremblay— 6

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 février, du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement, et de la motion n° 1.

Le Président: La Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi C-15.

Le vote porte sur la motion n° 1.

● (1925)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 49)

POUR

Députés

Abbott	Alcock
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Assad	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Beaumier	Bélangier
Bellemare	Benoit
Bergeron	Bigras
Blaikie	Bourgeois
Breitkreuz	Brown
Bryden	Burton
Caccia	Cadman
Cardin	Casson

Chamberlain
Comartin
Cullen
Dalphond-Guiral
Day
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Forseth
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gallant
Gauthier
Godin
Grewal
Guay
Hanger
Harris
Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom
Jaffer
Laframboise
Lanciôt
Lill
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
Ménard
Merrifield
Moore
O'Brien (Labrador)
Paquette
Peric
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Reid (Lanark—Carleton)
Robinson
Sauvageau
Shepherd
Solberg
Spencer
Steckle
Strahl
Telegdi
Toews
Wappel
White (North Vancouver)
Yelich — 121

Charbonneau
Crête
Cummins
Davies
Desjarlais
Dubé
Duncan
Epp
Folco
Fournier
Gagnon (Québec)
Gaudet
Girard-Bujold
Goldring
Grey
Guimond
Harper
Harvard
Hill (MacLeod)
Hinton
Johnston
Lalonde
Lebel
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Marceau
Masse
McDonough
Meredith
Mills (Toronto—Danforth)
Nystrom
Obhrai
Penson
Perron
Picard (Drummond)
Plamondon
Rajotte
Reynolds
Rocheleau
Schmidt
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Stoffer
Szabo
Thompson (Wild Rose)
Venne
Wasylcia-Leis
Williams

McLellan
Minna
Myers
Neville
O'Reilly
Pacetti
Paradis
Patry
Peterson
Pratt
Provenzano
Regan
Rock
Savoy
Scott
Simard
St-Jacques
Stewart
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wilfert
McTeague
Mitchell
Nault
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Parrish
Peschisolido
Pettigrew
Proulx
Redman
Robillard
Saada
Scherer
Sgro
Speller
St. Denis
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Whelan
Wood — 116

PAIRÉS

Députés

Bertrand
Gagnon (Champlain)
McCormick
Bonin
Loubier
Tremblay — 6

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.) propose: Que le projet de loi modifié soit agréé à l'étape du rapport et lu pour la deuxième fois.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre pour que tous ceux qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant oui.

Le Président: Pour que tous les députés comprennent bien, je suppose que lorsque madame le whip en chef du gouvernement parle de tous ceux qui ont voté, elle veut dire tous les votes tels qu'exprimés sur la motion précédente. Est-ce exact?

Mme Marlene Catterall: Merci de cette clarification, monsieur le Président.

Le Président: Je croyais qu'il serait utile de clarifier la situation pour gagner du temps. Consent-on à l'unanimité à procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, les députés de l'Alliance canadienne présents votent non.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront non sur cette motion.

[Traduction]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent en faveur de la motion.

CONTRE

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Augustine
Bakopanos
Bennett
Binet
Bonwick
Bradshaw
Byrne
Caplan
Carroll
Cauchon
Coderre
Coppes
DeVillers
Dion
Duplain
Eggleton
Farrah
Fontana
Fry
Goodale
Grose
Harb
Ianno
Jennings
Keyes
Knutson
Lastewka
Lee
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marleau
McCallum

Allard
Assadourian
Bagnell
Bélair
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Boudria
Bulte
Calder
Carignan
Catterall
Chrétien
Collenette
Cuzner
Dhaliwal
Drouin
Easter
Eyking
Finlay
Frulla
Galloway
Graham
Guarnieri
Harvey
Jackson
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
LeBlanc
Leung
Macklin
Malhi
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire

M. Rick Borotsik: Monsieur le Président, tous les députés du Parti progressiste-conservateur qui sont présents voteront en faveur de la motion.

[Français]

M. Jean-Guy Carignan: Monsieur le Président, je vote oui sur cette motion.

M. Ghislain Lebel: Monsieur le Président, je vote non sur cette motion.

Mme Pierrette Venne: Monsieur le Président, je vote également non sur cette motion.

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 50)

POUR

Députés

Adams
Allard
Assad
Augustine
Bakopoulos
Beaumier
Bélangier
Bennett
Binet
Blondin-Andrew
Borotsik
Bradshaw
Bryden
Byrne
Calder
Carignan
Casey
Cauchon
Charbonneau
Clark
Collenette
Coppes
Cuzner
Desjarlais
Dhaliwal
Doyle
Duplain
Eggleton
Farrah
Folco
Frulla
Galloway
Goodale
Grose
Harb
Harvey
Herron
Jackson
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
LeBlanc
Leung
MacAulay
Macklin
Malhi
Marcil
Martin (LaSalle—Émard)
McCallum
McGuire
McTeague
Minna
Myers
Neville
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Paradis
Patry
Peschisolido
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor

Alcock
Anderson (Victoria)
Assadourian
Bagnell
Barnes (Gander—Grand Falls)
Bélair
Bellemare
Bevilacqua
Blaikie
Bonwick
Boudria
Brown
Bulte
Caccia
Caplan
Carroll
Catterall
Chamberlain
Chrétien
Coderre
Comartin
Cullen
Davies
DeVillers
Dion
Drouin
Easter
Eyking
Finlay
Fontana
Fry
Godin
Graham
Guarnieri
Harvard
Hearn
Ianno
Jennings
Keyes
Knutson
Lastewka
Lee
Lill
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney
Maloney
Marleau
Masse
McDonough
McLellan
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Nault
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Parrish
Peric
Peterson
Phinney
Pratt
Proulx

Provenzano
Regan
Robinson
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
Steckle
Stoffer
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wasylcia-Leis
Whelan
Wood — 161

Redman
Robillard
Rock
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St. Denis
Stewart
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Wappel
Wayne
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bachand (Saint-Jean)
Benoit
Bigras
Breitkreuz
Burton
Cardin
Crête
Dalpmond-Guiral
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Fournier
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet
Girard-Bujold
Grewal
Guay
Hanger
Harris
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Johnston
Lalonde
Lebel
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Ménard
Merrifield
Obhrai
Penson
Picard (Drummond)
Rajotte
Reynolds
Sauvageau
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Thompson (Wild Rose)
White (North Vancouver)
Yelich — 85

Anders
Asselin
Bailey
Bergeron
Bourgeois
Brien
Cadman
Casson
Cummins
Day
Dubé
Duncan
Epp
Forsyth
Gagnon (Québec)
Gallant
Gauthier
Goldring
Grey
Guimond
Harper
Hill (Macleod)
Hilstrom
Jaffer
Laframboise
Lanctôt
Lunn (Saanic—Gulf Islands)
Marceau
Mayfield
Meredith
Moore
Paquette
Perron
Plamondon
Reid (Lanark—Carleton)
Rocheleau
Schmidt
Solberg
Spencer
Strahl
Toews
Williams

PAIRÉS

Députés

Bertrand
Gagnon (Champlain)
McCormick

Bonin
Loubier
Tremblay — 6

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 février, de la motion: Que le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur le sous-amendement à la motion de deuxième lecture du projet de loi C-24.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, vous constatez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour appliquer le résultat du vote sur le projet de loi C-2 à la motion à l'étude et à la motion subséquente sur le projet de loi C-20, mais à l'inverse.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

● (1930)

Le Président: Je demanderais des éclaircissements à madame le whip en chef du gouvernement. Il y a eu deux votes sur le projet de loi C-2. L'un portait sur la motion d'approbation et l'autre sur l'amendement. Elle pourrait peut-être nous dire quel résultat du vote s'applique dans ce cas-ci, car je crois savoir qu'il y avait une différence entre les deux.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, il s'agissait de la motion d'approbation du projet de loi C-2.

(Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n° 51)

POUR

Députés

Abbott	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Bailey
Benoit	Breitkreuz
Burton	Cadman
Casson	Cummins
Day	Duncan
Elley	Epp
Fitzpatrick	Forseth
Gallant	Goldring
Gouk	Grewal
Grey	Hanger
Harper	Harris
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hinton
Jaffer	Johnston
Lebel	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	Meredith
Merrifield	Moore
Obhrai	Penson
Rajotte	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Schmidt
Skelton	Solberg
Sorenson	Spencer
Strahl	Thompson (Wild Rose)
Toews	Venne
White (North Vancouver)	Williams
Yelich — 55	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Allard	Anderson (Victoria)
Assad	Assadourian
Asselin	Augustine
Bachand (Saint-Jean)	Bagnell
Bakopanos	Barnes (Gander—Grand Falls)

Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bergeron
Bevilacqua	Bigras
Binet	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bourgeois	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Caplan	Cardin
Carignan	Carroll
Casey	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Charbonneau	Chrétien
Clark	Coderre
Collenette	Comartin
Copps	Cotler
Crête	Cullen
Cuzner	Dalphond-Guiral
Davies	Desjarlais
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Doyle
Drouin	Dubé
Duceppe	Duplain
Easter	Eggleton
Eyking	Farrah
Finlay	Folco
Fontana	Fournier
Frulla	Fry
Gagnon (Québec)	Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Galloway	Gaudet
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Goodale
Graham	Grose
Guay	Guimond
Harvard	Harvey
Hearn	Herron
Ianno	Jackson
Jennings	Jordan
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laframboise	Lalonde
Lanctôt	Lastewka
LeBlanc	Lee
Leung	Lill
Lincoln	Longfield
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Macklin	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marceau
Marcil	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Masse
Matthews	McCallum
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
McTeague	Ménard
Mills (Toronto—Danforth)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Nault
Neville	Nystrom
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Owen
Pacetti	Pagtakhan
Paquette	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Perron
Peschisolido	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Plamondon	Pratt
Proctor	Proulx

Provenzano	Redman
Reed (Halton)	Regan
Robillard	Robinson
Rocheleau	Rock
Saada	Sauvageau
Savoy	Scherrer
Scott	Sgro
Shepherd	Simard
Speller	St-Hilaire
St-Jacques	St. Denis
Steckle	Stewart
Stoffer	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Tirabassi
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Wappel
Wasylcia-Leis	Wayne
Whelan	Wilfert
Wood— 199	

PAIRÉS

Députés

Bertrand	Bonin
Gagnon (Champlain)	Loubier
McCormick	Tremblay— 6

Le Président: Je déclare le sous-amendement rejeté.

* * *

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 février, de la motion: que le projet de loi C-20, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement à la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-20.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n° 52)

POUR

Députés

Abbott	Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Bailey
Benoit	Breitkreuz
Burton	Cadman
Casson	Cummins
Day	Duncan
Elley	Epp
Fitzpatrick	Forseth
Gallant	Goldring
Gouk	Grewal
Grey	Hanger
Harper	Harris
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hinton
Jaffer	Johnston
Lebel	Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Lunney (Nanaimo—Alberni)	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	Meredith
Merrifield	Moore
Obhrai	Penson
Rajotte	Reid (Lanark—Carleton)
Reynolds	Schmidt
Skelton	Solberg
Sorenson	Spencer
Strahl	Thompson (Wild Rose)
Toews	Venne
White (North Vancouver)	Williams
Yelich— 55	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Allard	Anderson (Victoria)
Assad	Assadourian
Asselin	Augustine
Bachand (Saint-Jean)	Bagnell
Bakopanos	Barnes (Gander—Grand Falls)
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bergeron
Bevilacqua	Bigras
Binet	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bourgeois	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Caplan	Cardin
Carignan	Carroll
Casey	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Charbonneau	Chrétien
Clark	Coderre
Collenette	Comartin
Copps	Cotler
Crête	Cullen
Cuzner	Dalphond-Guiral
Davies	Desjarlais
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Doyle
Drouin	Dubé
Duceppe	Duplain
Easter	Eggleton
Eyking	Farrah
Finlay	Folco
Fontana	Fournier
Frulla	Fry
Gagnon (Québec)	Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Galloway	Gaudet
Gauthier	Girard-Bujold
Godin	Goodale
Graham	Grose
Guay	Guimond
Harvard	Harvey
Hearn	Herron
Ianno	Jackson
Jennings	Jordan
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laframboise	Lalonde
Lancôt	Lastewka
LeBlanc	Lee
Leung	Lill
Lincoln	Longfield
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Macklin	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marceau
Marcil	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Masse
Matthews	McCallum
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
McTeague	Ménard
Mills (Toronto—Danforth)	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Nault
Neville	Nystrom
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Owen
Pacetti	Pagtakhan
Paquette	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Perron
Peschisolido	Peterson

Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Proctor
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Rocheleau
Saada
Savoy
Scott
Shepherd
Speller
St-Jacques
Steckle
Stoffer
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wasylycia-Leis
Whelan
Wood— 199

Phinney
Pieckard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proulx
Redman
Regan
Robinson
Rock
Sauvageau
Scherrer
Sgro
Simard
St-Hilaire
St. Denis
Stewart
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Torsney
Valeri
Wappel
Wayne
Wilfert

PAIRÉS

Députés

Bertrand
Gagnon (Champlain)
McCormick

Bonin
Loubier
Tremblay— 6

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je soulève de nouveau une question sur laquelle j'ai attiré l'attention le 6 novembre. Il s'agit d'une offre d'emploi en Nouvelle-Écosse qui a été faite dans la ville de Halifax. J'ai souligné à ce moment-là que le ministre des Pêches et des Océans habitait le comté de Digby et que les habitants de ce comté pouvaient présenter leur candidature à cet emploi à Halifax, mais que les habitants du comté de Cumberland, ma région, ou celui de Pictou, ne pouvaient pas postuler cet emploi à Halifax.

J'ai soulevé cette question parce qu'il s'agissait d'un emploi dans les pêches. Dans ce cas-là, le ministre des Pêches et des Océans a pu inviter ses électeurs à présenter leur candidature, alors que je ne pouvais pas le faire, ni le député de Pictou—Antigonish—Guysborough. J'ai pris la parole alors pour signaler à la Chambre l'iniquité du système où des gens dûment qualifiés ne pouvaient présenter leur candidature à un emploi en raison de l'endroit qu'ils habitaient, alors que d'autres pouvaient le faire même s'ils étaient moins qualifiés. Depuis lors, les règles ont changé. La Commission de la fonction publique a réglé le problème.

Cependant, je voudrais profiter de l'occasion ce soir pour signaler à la Chambre quelque chose d'aussi irritant. En pianotant sur l'ordinateur dans le hall, j'ai vu cinq offres d'emploi du gouvernement fédéral. Il s'agissait d'emplois offerts par divers ministères et organismes: le ministère de l'Industrie, la GRC, la Bibliothèque du Parlement et le ministère des Travaux publics. Ces concours étaient ouverts uniquement aux habitants de la région immédiate d'Ottawa-Hull. Il faut avoir un code postal de l'est ontarien ou de l'ouest québécois pour pouvoir présenter sa candidature à ces emplois. Un

Ajournement

habitant de ma province, la Nouvelle-Écosse, ne peut présenter sa candidature, pas plus qu'un habitant du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Yukon, de Terre-Neuve-et-Labrador ou de l'Île-du-Prince-Édouard. Personne ne peut présenter sa candidature à ces emplois à moins de vivre dans la région d'Ottawa-Hull et de donner un code postal de cette région.

Dans un cas, il s'agit d'un contrat d'agent d'approvisionnement au ministère de l'Industrie. Dans un autre, c'est un poste d'agent des communications au même ministère. Quelqu'un de ma circonscription peut-il postuler? Non.

Madame la Présidente, personne de votre circonscription ne pourrait le faire non plus. Personne ne peut poser sa candidature s'il n'habite pas dans la région immédiate d'Ottawa-Hull. C'est injuste et c'est répréhensible.

Il y a aussi un poste d'électricien de service au ministère des Travaux publics. Qui peut poser sa candidature? Seulement ceux qui habitent dans la région immédiate d'Ottawa, dans l'est de l'Ontario ou dans l'ouest du Québec. Aucun habitant de la Nouvelle-Écosse, personne de ma province ne peut postuler, pas plus que les habitants de la Colombie-Britannique et d'ailleurs. Il y a encore un poste de commis aux prêts étudiants au ministère du Développement des ressources humaines. C'est incroyable! Personne ne peut présenter sa candidature à moins d'habiter dans l'est de l'Ontario ou l'ouest du Québec. Autre poste: spécialiste en imagerie numérique à la Bibliothèque nationale du Canada. Un autre encore: analyste subalterne des politiques à la GRC.

Comment le gouvernement peut-il élaborer des politiques s'il n'embauche que des gens d'Ottawa? Comment peut-il engager quelqu'un pour élaborer une politique qui s'appliquerait bien à la Nouvelle-Écosse ou la Colombie-Britannique si les seules candidatures acceptées sont celles de la région immédiate d'Ottawa?

Qui peut postuler les postes de scientifiques chargés de la protection contre les dangers thermiques à Ressources naturelles Canada? Seulement les habitants de l'est de l'Ontario ou de l'ouest du Québec. Un poste d'analyste de la politique commerciale au ministère de l'Agriculture? Seulement les habitants de la région immédiate d'Ottawa. Aucune candidature de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse ou d'une autre province, mis à part l'Ontario et le Québec, ne sera acceptée.

Ce n'est là qu'un exemple de pratiques d'embauche injustes. Les emplois à Ottawa devraient être offerts à tous les Canadiens qui ont les compétences voulues. Il ne devrait pas y avoir de restrictions, car Ottawa élabore des politiques pour l'ensemble du pays. Si Ottawa ne peut compter que sur les opinions et l'expérience des habitants de la région immédiate, et non de Pictou ou d'Advocate, en Nouvelle-Écosse, ni de Nanaimo, en Colombie-Britannique, ni d'Edmonton, alors les politiques ne conviendront pas à l'ensemble du pays. Elles seront...

● (1935)

M. Tony Tirabassi (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député de Cumberland—Colchester d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette question.

Nous comprenons les inquiétudes du député dans cet important dossier. La pratique voulant que l'on ait recours à des critères d'ordre géographique pour déterminer qui est admissible à certains postes au sein de la Fonction publique canadienne fait l'objet de discussions parmi les parlementaires et au sein de la population en général depuis un certain temps déjà.

Ajournement

L'engagement des fonctionnaires relève de la Commission de la fonction publique du Canada, qui est un organisme fédéral indépendant responsable du recrutement et de la nomination de candidats qualifiés pour occuper des postes de fonctionnaires aux termes des dispositions et principes énoncés dans la Loi sur la Fonction publique. La loi permet le recours à des critères géographiques, pratique utilisée depuis quelque 40 ans. Bien que nous soyons d'accord en principe avec les préoccupations qui ont été soulevées à la Chambre, je signale qu'il y a une raison qui justifie le recours aux critères géographiques dans les concours de la fonction publique.

Tout d'abord, il faut tenir compte du fait que l'annonce de possibilités d'emploi vise à recueillir un nombre suffisant de candidats qualifiés et représentatifs pour un poste en particulier. Lorsque les postes exigent que le titulaire possède des compétences très particulières ou lorsqu'il y a peu de candidats possédant les qualités requises sur le marché du travail, le concours doit être ouvert à une plus grande échelle pour assurer un nombre suffisant de candidatures. C'est ainsi que la Commission fonctionne depuis toujours.

Par contre, dans le cas des postes subalternes, il est beaucoup plus logique de restreindre la recherche à un secteur géographique plus petit parce qu'on trouvera vraisemblablement une proportion élevée de candidats répondant aux critères établis dans la région visée. Je ferai remarquer qu'il n'est pas inhabituel pour la Commission de la Fonction publique de recevoir des centaines et des milliers de candidatures dans le cadre de concours externes et que la Loi sur l'emploi dans la fonction publique exige que chacune de ces demandes fasse l'objet d'une étude dans le cadre du système actuel de recrutement. Tout cela se fait manuellement. Il est clair que le gouvernement doit trouver un juste équilibre entre l'égalité d'accès à l'emploi dans la fonction publique et l'utilisation judicieuse de l'argent des contribuables.

Cela dit, la Commission de la fonction publique a exprimé maintes fois son désir de s'éloigner le plus possible des critères géographiques pour l'embauche. Une telle orientation ne peut être adoptée sans que soit menée une évaluation de toutes les répercussions que comporte un système de dotation fondé sur le mérite. Nous ne voulons pas nous trouver dans une position où nous ferions aux Canadiens des promesses que nous ne pouvons simplement pas tenir.

C'est pour cela que la Commission de la fonction publique a adopté une approche mesurée dans ce dossier, en élargissant graduellement les zones de sélection et en évaluant les répercussions de cette pratique. Elle a constaté, et cela n'a rien d'étonnant, que l'élargissement d'une zone géographique pour un poste donné avait pour effet d'accroître le nombre de demandes, d'alourdir la charge de travail des gestionnaires ministériels, de rendre le processus de sélection plus long et d'imposer des pressions additionnelles sur un système de dotation déjà poussé à la limite.

La Commission examine actuellement les meilleures solutions à un coût raisonnable. Permettez-moi de signaler que la vérificatrice générale a formulé des observations favorables quant à l'approche adoptée dans ce sens. Dans le rapport qu'elle a déposé au Parlement l'année dernière, elle a conclu qu'il serait prématuré de supprimer les critères géographiques de sélection sans avoir effectué un examen préalable attentif. Elle a écrit:

Le fait d'annoncer tous les postes à l'échelle du pays pourrait avoir des répercussions importantes sur la capacité financière et l'efficacité du processus de recrutement, accroître le nombre de demandes et, par conséquent, rendre le processus

plus long. Cela pourrait aussi accroître les coûts du processus de sélection et de la réinstallation des candidats reçus.

● (1940)

M. Bill Casey: Madame la Présidente, je ne veux pas m'en prendre au secrétaire parlementaire, mais, simplement pour lui montrer combien cette situation est injuste, je serais curieux de savoir ce qu'il répond à ses électeurs de Niagara-Centre quand ces derniers lui demandent pourquoi ils ne peuvent pas postuler. Leur répond-il qu'ils ne sont pas qualifiés? Qu'ils ne sont pas suffisamment intelligents pour les occuper? Qu'ils ne sont pas suffisamment instruits? Qu'ils n'ont pas les compétences voulues? Les électeurs de Niagara-Centre n'ont-ils pas quelque chose à offrir au gouvernement? Les électeurs de Niagara-Centre n'ont-ils pas des idées, des capacités et des qualités à proposer au gouvernement pour l'amener à élaborer des politiques qui sont très favorables pour leur circonscription?

Ce n'est pas que je cherche noise au secrétaire parlementaire, mais simplement pour lui montrer combien c'est injuste, je suis persuadé qu'il compte parmi les habitants de sa circonscription des gens qui se qualifient pour ces neuf emplois, des gens qui ont toutes les compétences requises pour ces postes. Pourquoi ne pourraient-ils pas apporter leur expérience de Niagara-Centre à Ottawa et aider le gouvernement à élaborer...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor a la parole.

M. Tony Tirabassi: Madame la Présidente, je remercie encore une fois le député de sa question. En fait, craignant au plus haut point que le processus de sélection ne soit trop restrictif, le gouvernement a entrepris, par l'entremise de la Commission de la fonction publique, il y a plus d'un an de cela, d'élargir la zone de sélection pour l'ensemble des postes de cadres supérieurs et de permettre à tous les Canadiens de postuler. Il a également entrepris une série d'études pilotes pour voir de quelle façon ces changements se répercuteraient sur les coûts, sur la charge de travail et sur d'autres aspects du processus de sélection.

En novembre dernier, la commission a fait rapport aux parlementaires du résultat de ses études et du plan d'action qu'elle envisageait de mettre en place de façon à systématiquement élargir le processus de sélection à l'ensemble du territoire canadien. Le gouvernement s'intéresse à la question et a entrepris les projets pilotes dans l'espoir d'élargir la zone de sélection à tout le territoire du Canada.

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais revenir sur une question que j'ai soulevée à la Chambre en novembre dernier concernant le combat héroïque mené par Kelly Lesiuk contre les dispositions discriminatoires du régime d'assurance-emploi du Canada à l'égard des femmes et des employés à temps partiel.

Kelly Lesiuk, une infirmière à temps partiel, n'a pu réclamer des prestations d'assurance-emploi au moment où elle en a eu besoin parce qu'il lui manquait 33 heures de travail pour y être admissible. Faute de pouvoir compter sur l'assurance-emploi, il lui a fallu retourner au travail six semaines après avoir subi une césarienne afin de pouvoir joindre les deux bouts. Sa famille et elle ont dû épuiser toutes leurs économies et emprunter de l'argent pour survivre. Kelly a contesté la Loi sur l'assurance-emploi en se fondant sur la Charte des droits et libertés et elle a gagné sa cause. Dans son jugement, le juge a déclaré ce qui suit:

Ajournement

À mon avis, les règles d'admissibilité briment la dignité humaine essentielle des femmes, qui sont les plus nombreuses parmi les travailleurs à temps partiel, parce qu'elles doivent travailler plus longtemps que les travailleurs à plein temps pour être considérées comme des éléments de la main-d'oeuvre régulière...

Les femmes constituent 70 p. 100 de la main-d'oeuvre à temps partiel et assument le plus gros de la responsabilité d'élever les enfants. La décision reconnaît le double emploi des mères qui travaillent et fait savoir que celles-ci ne devraient pas être pénalisées. Aussi incroyable que cela puisse paraître, au lieu d'apporter immédiatement aux critères d'admissibilité de l'assurance-emploi les modifications qu'il fallait pour corriger les inégalités systémiques auxquelles se heurtent les femmes, le gouvernement a porté l'affaire Kelly Lesiuk en appel. Le 8 janvier dernier, la Cour fédérale a rendu le jugement que Kelly Lesiuk est en train d'examiner. Paradoxalement, celle-ci a jusqu'au 8 mars, Journée internationale de la femme, pour poursuivre sa contestation devant les tribunaux.

Pourquoi les Canadiennes doivent-elles recourir aux tribunaux pour avoir légalement accès à l'assurance-emploi? La caisse de l'assurance-emploi affiche un excédent de 43 milliards de dollars qui a été accumulé pour le bénéfice direct des travailleurs en chômage. Et pourtant, 38 p. 100 seulement de ceux-ci sont admissibles au programme établi par les libéraux.

Beaucoup de Canadiens ont été scandalisés et écoeurés par la détermination du gouvernement à empêcher les travailleuses à temps partiel les moins rémunérées d'obtenir une aide financière en cas de besoin. On avait espéré que le gouvernement ferait enfin ce qu'il fallait en annonçant la semaine dernière, dans le budget, qu'il apporterait des modifications à la caisse de l'assurance-emploi pour qu'elle couvre des femmes comme Kelly Lesiuk. L'a-t-il fait? Non. A-t-il prévu des fonds pour lancer des programmes visant à aider les travailleurs à améliorer leurs chances sur le marché du travail? Non plus. Un seul autre chômeur a-t-il aujourd'hui droit à un seul sou sur les 43 milliards de dollars? Non pas. Quel message cela envoie-t-il aux Canadiennes désespérées qui sont coincées entre les critères impossibles de l'assurance-emploi et l'urgence de nourrir leurs enfants?

Le gouvernement leur demande de jongler avec une main attachée derrière le dos. C'est inexcusable, et je demande à nouveau au gouvernement de supprimer les obstacles qu'il impose aux femmes et aux travailleurs à temps partiels.

●(1945)

[Français]

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Madame la Présidente, laissez-moi commencer par informer la députée de Winnipeg-Centre-Nord que la Cour d'appel fédérale a permis à Développement des ressources humaines Canada l'application du contrôle judiciaire dans ce cas, et que la période pour demander l'autorisation d'aller en appel à la Cour suprême du Canada se termine le 7 mars 2003. Il ne serait donc pas convenable de faire des observations à ce propos, puisque cette période n'est pas terminée.

Je peux cependant affirmer que les modifications apportées au régime d'assurance-emploi ont effectivement profité aux femmes. L'adoption, en 1996, d'un régime fondé sur les heures, en plus de la modification des dispositions pour les personnes qui redeviennent membres de la population active et du processus de recouvrement, ainsi que la prolongation du congé de maternité ou parental de six mois à un an ont grandement profité aux femmes.

La bonification des prestations parentales et de maternité offertes dans le cadre du régime d'assurance-emploi s'est avérée un grand

succès, et les Canadiens et Canadiennes l'ont accueillie favorablement. Ces prestations permettent aux travailleurs de demeurer auprès de leur enfant au cours de la première année de leur vie, qui, on le sait bien, est une période où la présence des parents est essentielle et primordiale.

C'est donc depuis janvier 2001 que les parents jouissent de la possibilité de demeurer à la maison avec leur poupon pendant un an, et je peux vous dire que de récentes données montrent que les Canadiens profitent pleinement de cette mesure améliorée. Nous sommes heureux de constater que les efforts déployés pour aider les parents qui travaillent portent fruit.

Pour appuyer ces affirmations, laissez-moi vous donner quelques chiffres. Plus de 200 000 Canadiens ont bénéficié de prestations de maternité et parentales en 2001. Et les demandes de prestations parentales sont passées de 173 790 en 2000 à 216 010 en 2001, ce qui représente une augmentation de 24,3 p. 100. Également, les demandes de prestations de maternité sont passées de 170 950 en 2000 à 198 420 en 2001, une augmentation de 16,1 p. 100.

En 2001, 8 240 Canadiens de plus ont pu toucher des prestations de maternité ou parentales, et ce, grâce à la diminution du nombre d'heures requis qui est passé de 700 à 600 heures.

Le Rapport de contrôle et d'évaluation de 2001 montre bien que 88 p. 100 des travailleurs auraient droit à des prestations d'assurance-emploi s'ils perdaient leur emploi ou le quittaient pour un motif valable; et pour les femmes travaillant à temps plein, cette proportion s'élève à 96 p. 100. Concernant les travailleurs à temps partiel, davantage de femmes—55 p. 100—que d'hommes—40 p. 100—seraient admissibles au régime.

La conjoncture du marché du travail est donc favorable aux femmes. En effet, en janvier 2003, le taux de chômage chez les femmes adultes s'établissait à 6,1 p. 100. Depuis notre entrée au pouvoir en 1993, le nombre d'emplois occupés par des femmes a grimpé de 1,4 million.

Somme toute, le régime d'assurance-emploi aide les femmes lorsqu'elles en ont besoin, et nous continuerons de veiller à ce qu'il soit accessible aux Canadiens dans le besoin.

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis: Madame la Présidente, sauf le respect que je lui dois, la secrétaire parlementaire et le gouvernement n'ont rien compris et ils perpétuent une injustice contre les Canadiennes.

Il faut bien comprendre qu'actuellement, Kelly Lesiuk n'aurait pas droit à des prestations légitimes d'assurance-emploi même si elle est une travailleuse à temps partiel ayant prouvé ses liens avec le marché du travail. Oui, elle peut avoir droit à des prestations spéciales aux termes des dispositions concernant les congés de maladie, le congé de maternité ou le congé parental. Mais là n'est pas la question. Elle devrait avoir droit aux prestations, parce qu'elle a légitimement droit aux prestations régulières.

Le gouvernement continue d'invoquer les affaires dont les tribunaux sont saisis pour refuser la justice aux femmes. Les affaires dont les tribunaux sont saisis et l'imbroglio juridique dans lequel le gouvernement est plongé n'excusent en rien le fait que l'on n'apporte pas à la loi les modifications nécessaires pour régler ce problème.

Ajournement

Mes questions restent sans réponse. Quand le gouvernement reconnaîtra-t-il la réalité des femmes dans la population active? Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de remettre à plus tard la justice pour les travailleuses canadiennes? Qu'est-ce que le gouvernement est prêt à faire pour régler pareil problème? Le gouvernement modifiera-t-il les critères d'admissibilité...

• (1950)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À l'ordre, s'il vous plaît. La secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines a la parole.

[Français]

Mme Diane St-Jacques: Madame la Présidente, laissez-moi vous assurer que les chiffres que je vous ai exposés il y a quelques instants nous prouvent une chose, à savoir que ce gouvernement a à coeur le bien-être des travailleurs et des travailleuses, et particulièrement celui des femmes qui doivent concilier travail et famille. Nous serons

toujours actifs pour permettre aux femmes une accessibilité au marché du travail en prenant en considération l'aspect familial.

Mais au-delà des chiffres, nous avons devant nous un programme efficace et ouvert. Ce gouvernement a, par l'implantation de plusieurs programmes et la mise sur pied de diverses initiatives, instauré une approche humaine à l'écoute des mères de famille occupant un emploi et répondant aux besoins qui se sont fait sentir au cours des dernières années. Et c'est ce que ce gouvernement entend continuer de faire.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

[Traduction]

La Chambre s'ajourne donc jusqu'à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 52.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 25 février 2003

AFFAIRES COURANTES		M. Szabo	3964
Les transports		Mme Lill	3965
M. Collette	3943	M. Szabo	3966
Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada		M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	3967
M. Collette	3943	M. Shepherd	3968
Projet de loi C-26. Présentation et première lecture	3943	M. Epp	3969
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	3943	M. Borotsik	3970
Pétitions		M. Wilfert	3971
Les réfugiés		Mme Grey	3972
Mme Davies	3943	M. Casey	3972
Les droits des enfants à naître		DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
M. Peric	3943	Le Boys and Girls Club de Fredericton	
L'assurance-emploi		M. Scott	3974
M. Elley	3943	La pornographie juvénile	
La pornographie juvénile		M. Thompson (Wild Rose)	3974
M. Elley	3943	L'Ordre du Canada	
La recherche sur les cellules souches		M. Tirabassi	3974
M. Szabo	3943	La marijuana	
La pornographie juvénile		M. Szabo	3974
M. Goldring	3944	L'école élémentaire Grosvenor	
La liberté de culte		Mme Neville	3974
M. Speller	3944	Les Forces canadiennes	
La pornographie juvénile		M. Bailey	3975
M. Speller	3944	La paix	
Questions au Feuilleton		Mme Guay	3975
M. Regan	3944	La Fête du patrimoine	
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		Mme Bulte	3975
Le Budget		Le registre des armes à feu	
L'exposé financier du ministre des Finances		M. Harris	3975
Motion sur le budget	3944	Charles Devlin	
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	3944	Mme Jennings	3975
M. Bagnell	3945	Les Jeux d'hiver du Canada	
M. Forseth	3947	M. Godin	3976
Mme Picard	3948	Les Forces canadiennes	
M. Adams	3950	M. Pratt	3976
M. Wilfert	3951	Le centenaire de Hébertville-Station	
M. Valeri	3951	M. Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	3976
M. Forseth	3952	Le Tournoi de coeurs de Scott	
M. Cullen	3953	M. Regan	3976
M. Bailey	3954	Les personnes âgées	
M. Elley	3955	Mme Wayne	3976
M. Benoit	3955	La paix	
M. Wilfert	3957	M. Harvey	3977
M. Szabo	3957	La justice	
M. Duncan	3957	M. Moore	3977
M. Benoit	3958	QUESTIONS ORALES	
Mme Bulte	3959	L'éthique	
M. Mahoney	3960	M. Harper	3977
M. Mahoney	3961		
M. Goldring	3962		
M. Forseth	3962		
M. Blaikie	3963		

M. Chrétien.....	3977	L'infrastructure	
M. Harper.....	3977	Mme Desjarlais.....	3981
M. Chrétien.....	3977	M. Manley.....	3981
M. Harper.....	3977	L'agriculture	
M. Chrétien.....	3977	M. Proctor.....	3982
M. Hill (Macleod).....	3977	M. Vanclief.....	3982
M. Chrétien.....	3978	L'éthique	
M. Hill (Macleod).....	3978	M. Clark.....	3982
M. Chrétien.....	3978	M. Chrétien.....	3982
L'Irak		M. Clark.....	3982
M. Duceppe.....	3978	M. Chrétien.....	3982
M. Chrétien.....	3978	La citoyenneté et l'immigration	
M. Duceppe.....	3978	Mme Ablonczy.....	3982
M. Chrétien.....	3978	M. Coderre.....	3982
Mme Lalonde.....	3978	Mme Ablonczy.....	3982
M. Chrétien.....	3978	M. Coderre.....	3982
Mme Lalonde.....	3978	Les installations portuaires	
M. Chrétien.....	3978	M. Laframboise.....	3983
M. Blaikie.....	3978	M. Collenette.....	3983
M. Chrétien.....	3978	M. Laframboise.....	3983
M. Blaikie.....	3979	M. Collenette.....	3983
M. Chrétien.....	3979	Le registre des armes à feu	
Le bois d'oeuvre		M. Breitreuz.....	3983
M. Casey.....	3979	Mme Robillard.....	3983
M. Pettigrew.....	3979	M. Breitreuz.....	3983
L'Irak		M. Cauchon.....	3983
M. Clark.....	3979	Les affaires autochtones	
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	3979	Mme Neville.....	3983
L'éthique		M. Goodale.....	3984
M. Strahl.....	3979	Les transports	
M. Chrétien.....	3979	M. Casson.....	3984
M. Strahl.....	3980	Mme Caplan.....	3984
M. Chrétien.....	3980	M. Casson.....	3984
L'Irak		Mme Caplan.....	3984
M. Rocheleau.....	3980	L'aide à la production	
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	3980	Mme Gagnon (Québec).....	3984
M. Rocheleau.....	3980	Mme Copps.....	3984
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	3980	Le registre des armes à feu	
La taxe sur les produits et services		Mme Venne.....	3984
M. Jaffer.....	3980	M. Cauchon.....	3985
Mme Caplan.....	3980	Le bois d'oeuvre	
M. Jaffer.....	3980	M. Stoffër.....	3985
Mme Caplan.....	3980	M. Pettigrew.....	3985
Le bois d'oeuvre		Le registre des armes à feu	
M. Bergeron.....	3980	M. Keddy.....	3985
M. Dhaliwal.....	3981	M. Cauchon.....	3985
M. Bergeron.....	3981	Recours au Règlement	
M. Dhaliwal.....	3981	Le compte rendu officiel	
La citoyenneté et l'immigration		M. Clark.....	3985
Mme Yelich.....	3981	M. Boudria.....	3985
M. Coderre.....	3981	Question de privilège	
Mme Yelich.....	3981	Comité permanent des comptes publics—Décision de la présidence	
M. Coderre.....	3981	Le Président.....	3986
Les affaires des anciens combattants		La lettre du député de Calgary-Ouest	
M. Wood.....	3981	M. Mahoney.....	3987
M. Pagtakhan.....	3981		

M. Reynolds	3987
M. Anders	3987
Recours au Règlement	
Le compte rendu officiel	
M. Boudria	3987
M. Hearn	3988
Les travaux de la Chambre	
Le projet de loi C-15	
M. Bryden	3988
Retrait des motions nos 2 et 3	3988

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le budget

L'exposé financier du ministre des Finances

Motion du budget	3988
M. Szabo	3988
M. Owen (Vancouver Quadra)	3988
M. Wilfert	3990
M. Gouk	3990
M. Mills (Toronto—Danforth)	3991
M. Moore	3991
M. Thompson (Wild Rose)	3992
M. Mills (Red Deer)	3992
M. Bonwick	3994
M. Thompson (Wild Rose)	3994
M. Moore	3994
M. Bonwick	3996
M. Wilfert	3996

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la chambre

La citoyenneté et l'immigration

M. Regan	3997
Motion	3997
Adoption de la motion	3997

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le budget

Exposé financier du ministre des Finances

Motion sur le budget	3997
M. Bonwick	3997
M. Benoit	3998
M. Goldring	3999
M. Bryden	3999
M. Thompson (Wild Rose)	4000
M. Wilfert	4001
M. Rajotte	4001
M. Wilfert	4003
M. Harvard	4003
M. Merrifield	4004
M. Wilfert	4005
M. Caccia	4006
M. Harvey	4008
M. Caccia	4008

M. Tonks	4008
M. Rajotte	4009
M. Bachand (Saint-Jean)	4009
Rejet du sous-amendement	4012

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur le règlement des revendications particulières

Projet de loi C-6. Troisième lecture	4013
Rejet de l'amendement	4014

Le régime de pensions du Canada

Projet de loi C-3. Troisième lecture	4014
Adoption de la motion	4015
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	4015

Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations

Projet de loi C-19. Deuxième lecture	4015
Adoption de la motion	4016
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	4016

La Loi sur le divorce

Projet de loi C-22. Deuxième lecture	4016
Adoption de la motion	4017
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	4018

Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon

Projet de loi C-2. Étape du rapport	4018
Adoption de la motion n° 1	4019
M. Nault	4019
Motion d'approbation	4019
Motion adoptée	4020

La Loi sur l'enregistrement des lobbyistes

Projet de loi C-15. Étape du rapport	4020
Adoption de la motion	4021
M. Rock	4021
Motion d'approbation et deuxième lecture	4021
La motion est adoptée	4023

La Loi électorale du Canada

Projet de loi C-24. Deuxième lecture	4023
Le sous-amendement est rejeté	4024

Le Code criminel

Projet de loi C-20. Deuxième lecture	4024
(L'amendement est rejeté.)	4025

MOTION D'AJOURNEMENT

Les pêches et les océans

M. Casey	4025
M. Tirabassi	4025

L'assurance-emploi

Mme Wasylcyia-Leis	4026
Mme St-Jacques	4027

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**